



unesco

Site du patrimoine mondial

Site historique de Lyon



PLAN DE GESTION 2024-2030

EDITO – MME FABIENNE BUCCIO, PREFETE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES



©Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis que la France a signé, en 1975, la *Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, rédigée par l'UNESCO, de nouveaux biens culturels, naturels ou mixtes français enrichissent régulièrement la liste du patrimoine mondial. En 2024, ce sont 52 biens français qui sont ainsi reconnus, dont 7 se trouvent dans notre région.

Lyon a reçu son inscription en 1998 et le 25^e anniversaire de cet événement a été célébré par la Ville en 2023. Mais que signifie exactement avoir intégré cette liste prestigieuse ? Celle-ci rassemble les expressions les plus exceptionnelles de notre humanité et les trésors naturels et culturels de notre planète ; les lieux ainsi honorés sont de cette manière reconnus comme des témoignages des plus nobles aspirations de la création humaine, et comme des éléments représentatifs de notre environnement et de notre patrimoine commun. En s'engageant à respecter les termes de la *Convention* de 1972, les Etats signataires se sont engagés à sauvegarder des lieux de valeur universelle exceptionnelle à travers des actions locales, nationales, régionales et internationales. Non pas tant pour notre bénéfice que pour celui de nos enfants et de nos petits-enfants, qui en hériteront, puis les transmettront à leur tour aux générations suivantes.

L'un des engagements stipulés par la *Convention* de 1972 est de doter chaque bien d'un plan de gestion, document co-construit par les collectivités locales et l'Etat, de manière partenariale, et régulièrement mis à jour. Celui de Lyon datant de 2013, il était nécessaire de le mettre à jour et c'est ce plan de gestion renouvelé que vous tenez entre vos mains, fruit d'un travail de deux ans, puisqu'initié en 2022, de consultation des habitants de Lyon, des associations patrimoniales, des techniciennes et techniciens des collectivités locales et de l'Etat. Ils ont ensemble travaillé à la rédaction de ce document, dont le but est de répondre aux attentes de l'UNESCO sur la bonne gestion des biens du patrimoine mondial, en termes de gouvernance, de conservation, de valorisation et d'étude. Je les félicite et je les remercie de ce travail.

Ce que présente ce plan de gestion, au travers notamment de ses fiches actions, ce ne sont pas de vagues orientations, mais bien des projets concrets, en adéquation avec les enjeux actuels de conservation, de connaissance, de médiation des patrimoines, de transition écologique, de tourisme soutenable et de valorisation du bien.

Arrêté conformément aux dispositions du code du Patrimoine, le plan de gestion pourra être réglementairement porté à la connaissance des collectivités lorsqu'elles se lanceront dans des projets de révision de leurs documents d'urbanisme ou de règlements locaux (PLU-H, SCOT...). Et, surtout, il pourra être

transmis à l'UNESCO et porter aux instances internationales le message de la bonne gestion de ce bien exceptionnel, auquel nous sommes tous profondément attachés.

EDITO – M. GREGORY DOUCET, MAIRE DE LYON



©Renaud Alouche / Ville de Lyon

Nous venons de fêter les 25 ans de l'inscription du site historique de Lyon le 5 décembre 1998, par l'Unesco, sur la liste du Patrimoine mondial.

Cette reconnaissance prestigieuse, qui a permis à Lyon de rejoindre la liste des sites reconnus mondialement, nous engage depuis cette date, élus, citoyens et acteurs du patrimoine, à préserver la valeur universelle exceptionnelle du site, qui porte sur près de 10 % de la ville : les quartiers du Vieux-Lyon, la colline de Fourvière, les pentes de la Croix-Rousse et une grande partie de la Presqu'île. S'il est riche de 162 édifices protégés au titre des monuments historiques, c'est en fait la remarquable continuité urbaine qui a été reconnue par l'Unesco. Ainsi, ses 2 600 ans d'histoire se présentent au visiteur depuis le panorama de Fourvière. Descendant la colline de la Ville romaine, la ville s'installe le long des rives de la Saône et sur la Presqu'île, donnant naissance au plus important quartier Renaissance de France, avant de partir à la "conquête de l'Est" au-delà du Rhône, à partir du 18^e siècle.

C'est donc l'évolution de la ville que célèbre cette inscription.

Car il n'a jamais été question d'une muséification du site historique, qui à la différence d'un monument, est un bien vivant et habité aujourd'hui par 60 000 lyonnais. Pour eux, avec eux, la ville doit continuer à évoluer et doit donc s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui.

Cette inscription est pour toutes et tous tant un motif de fierté que la prise de conscience de sa valeur universelle exceptionnelle ; une chance pour notre territoire et une promesse faite au reste du monde et aux générations futures d'en prendre soin, de la préserver pour la transmettre.

Ce 25^{ème} anniversaire du site, célébré en décembre 2024, a coïncidé avec la remise du rapport périodique par la Ville et l'Etat sur la gestion du bien, qui précise toutes les actions menées depuis 10 sur le site.

Nous avons souhaité faire coïncider aussi cet anniversaire et ce temps de bilan avec la révision du Plan de gestion et l'élaboration d'un nouveau Plan d'action portant sur la période 2024-2030. Celui-ci affiche une ambition très forte : concilier préservation du patrimoine et adaptation aux défis du 21^{ème} siècle. Il a fait l'objet d'une large concertation des acteurs impliqués dans la gestion du site : l'Etat, la Métropole et la Région, le milieu associatif et les citoyens à travers la tenue de groupes de travail thématiques et techniques.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à ce document. Les chantiers ne manquent pas, comme en témoigne ce Plan de gestion très riche, qui place le citoyen au cœur de ses préoccupations, et qui s'inscrit dans une politique patrimoniale très ambitieuse qui fait de l'adaptation de la ville historique au dérèglement climatique un enjeu majeur.

EDITO – M. SYLVAIN GODINOT, 2^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE DE LYON DELEGUE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET AU PATRIMOINE



©Renaud Alouche / Ville de Lyon

Voici déjà un quart de siècle que le site historique de Lyon recevait de l'Unesco la plus haute reconnaissance, celle d'être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

Pour la Ville de Lyon, cette inscription a initié une belle dynamique autour du patrimoine, qui va bien sûr au-delà du seul site Unesco. Elle a suscité de nombreuses actions pour préserver, sauvegarder, restaurer, réhabiliter cet héritage précieux. Quatre conventions Patrimoine pluriannuelles signées avec l'Etat ont permis de restaurer une partie des quelques cinquante monuments historiques propriété de la Ville. Nous veillons avec la même attention au patrimoine urbain dit « ordinaire », aux 5000 immeubles urbains et aux espaces publics qui composent le site historique, avec de nombreux dispositifs d'accompagnement et de soutien régulièrement revus et renforcés. Citons ainsi la Charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, la Charte lyonnaise du ravalement, le Plan couleur, le Plan Lumière, les aides de valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux-Lyon, le soutien pour l'octroi de Labels fiscaux par la Fondation du patrimoine, les cahiers de recommandation sur les travaux en périmètre Unesco ou encore les conventions cour-traboules... et prochainement l'aide aux murs peints remarquables d'intérêt communal.

La Ville n'agit pas seule. Elle bénéficie, au niveau local, de tout un écosystème vivant qui fait vivre ce que l'on

pourrait appeler la Fabrique du patrimoine. L'Etat bien sûr, mais aussi la Métropole, les institutions culturelles patrimoniales, les acteurs associatifs, le service régional de l'Inventaire, l'Office du Tourisme, la Fondation Fourvière, la Fondation Saint-Irénée, la Fondation du Patrimoine, les universités et unités de recherche... Ces partenaires essentiels de la Ville contribuent à l'étude, à l'entretien et à la mise en valeur du site.

La célébration des 25 ans de l'inscription a été l'occasion de mesurer ensemble le chemin parcouru et d'engager une révision du Plan de gestion du site pour garantir sa préservation et son adaptation aux défis du 21^e siècle. L'expertise de chacun a permis de bâtir un nouveau Plan d'action (2024-2030) qui balaie des domaines aussi variés que la culture, le patrimoine, l'urbanisme, la transition écologique, le tourisme, la mobilité, ou encore la biodiversité. Adopté par la Commission locale Unesco du 15 mars 2024, il institue un cadre de travail par lequel l'Etat, le gestionnaire du bien qu'est la Ville et ses partenaires, s'engagent à préserver et valoriser la Valeur Universelle Exceptionnelle du site, ainsi qu'à le transmettre aux générations futures tout en préservant son habitabilité.

Cette co-construction a permis d'enrichir la démarche, de nourrir les réflexions et de définir très finement les enjeux actuels autour de la gestion du site Patrimoine mondial Unesco. Nous avons cherché particulièrement à mieux intégrer le défi climatique, c'est-à-dire la nécessaire adaptation du site historique à un climat bien plus chaud que ceux que Lyon a connus au cours de ses 2600 ans ; et sa nécessaire contribution à la limitation drastique des émissions de gaz à effet de serre, qui est l'une des conditions de sa pérennité. La Ville d'avant les combustibles fossiles constitue assurément une source d'inspiration pour la future ville post carbone !

SOMMAIRE

I. DESCRIPTION HISTORIQUE DU BIEN	p. 11
II. DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE	p. 69
III. PERIMETRE DU BIEN ET DE LA ZONE TAMPON	p. 75
IV. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION 2013	p. 81
V. PLAN D'ACTION 2024-2030	p. 89
ANNEXES	p. 175

Photographies ©Muriel Chalet / Ville de Lyon sauf mention contraire et Annexe 4 : © Lyon Métropole



I. DESCRIPTION HISTORIQUE DU BIEN

Le texte de ce chapitre I. Description historique du bien, est extrait du document intitulé *Plan de référence du site UNESCO, phase 1, Connaissance de l'évolution du site*, réalisé en octobre 2019 par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Ce travail a constitué la première étape du plan de référence du *Site historique de Lyon* inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, conformément aux engagements pris dans le cadre du précédent plan de gestion du bien (2013-2019) et de sa fiche-action n°5 dans laquelle les différents partenaires (Métropole, Ville de Lyon, DRAC) ont souhaité disposer d'un « plan de référence du site historique ».

I.1. -510 A -43 : LE SITE A LA PERIODE GAULOISE : L'OCCUPATION DU SITE AUX DEUX AGES DU FER, LA VILLE AVANT LA VILLE

D'après les découvertes archéologiques ALyAS SAVL

De la plaine de Vaise à la colline de Fourvière

L'existence d'une présence humaine, antérieure à l'Antiquité sur la rive droite de la Saône, est attestée par de nombreuses découvertes archéologiques. Cette implantation ancienne dans la plaine alluviale de Vaise est due à la position géographique du site, à la confluence des eaux et à la charnière d'itinéraires grecs et les royaumes celtiques d'Europe du nord, qui ont favorisé une importante dynamique commerciale.

En termes d'occupation, deux périodes historiques de l'âge du Fer se distinguent au travers différents espaces de concentration de découvertes. En revanche, peu d'éléments nous informent sur l'occupation, qui a pu se réduire entre ces deux périodes :

- La période du Hallstatt (510-450 avant Jésus-Christ) : l'archéologie a révélé un phénomène proto-urbain, précédant la formation de la ville, au nord et sud de Vaise, dans la plaine alluviale. Plus ponctuellement, des traces d'espaces fréquentés ont été mises au jour dans les pentes de la Croix-Rousse et sur les bords de Saône.
- La plaine de Vaise fut en effet pendant longtemps le seul endroit hospitalier pour accueillir une présence humaine, dans les secteurs qui étaient à l'abri des crues de la Saône et du Rhône.
- La période de la Tène finale (250-40 avant Jésus-Christ) : l'occupation se maintient dans la plaine de Vaise, qui révèle un caractère plutôt aristocratique, tandis que l'occupation sur la rive gauche de la Saône n'est plus attestée à cette période. En revanche, un nouvel espace occupé se forme sur le point haut de la colline de Fourvière.

On observe ainsi le premier phénomène de glissement de l'installation urbaine du nord-ouest au sud-est.

Les cours d'eau sont perpétuellement en mouvement mais tendent à se stabiliser. Toutefois, le manque de connaissance sur le régime hydraulique ne nous permet pas d'en proposer une restitution plus précise. Pour autant, la Presqu'île semble vierge d'occupation car très probablement soumise à de fréquentes inondations.

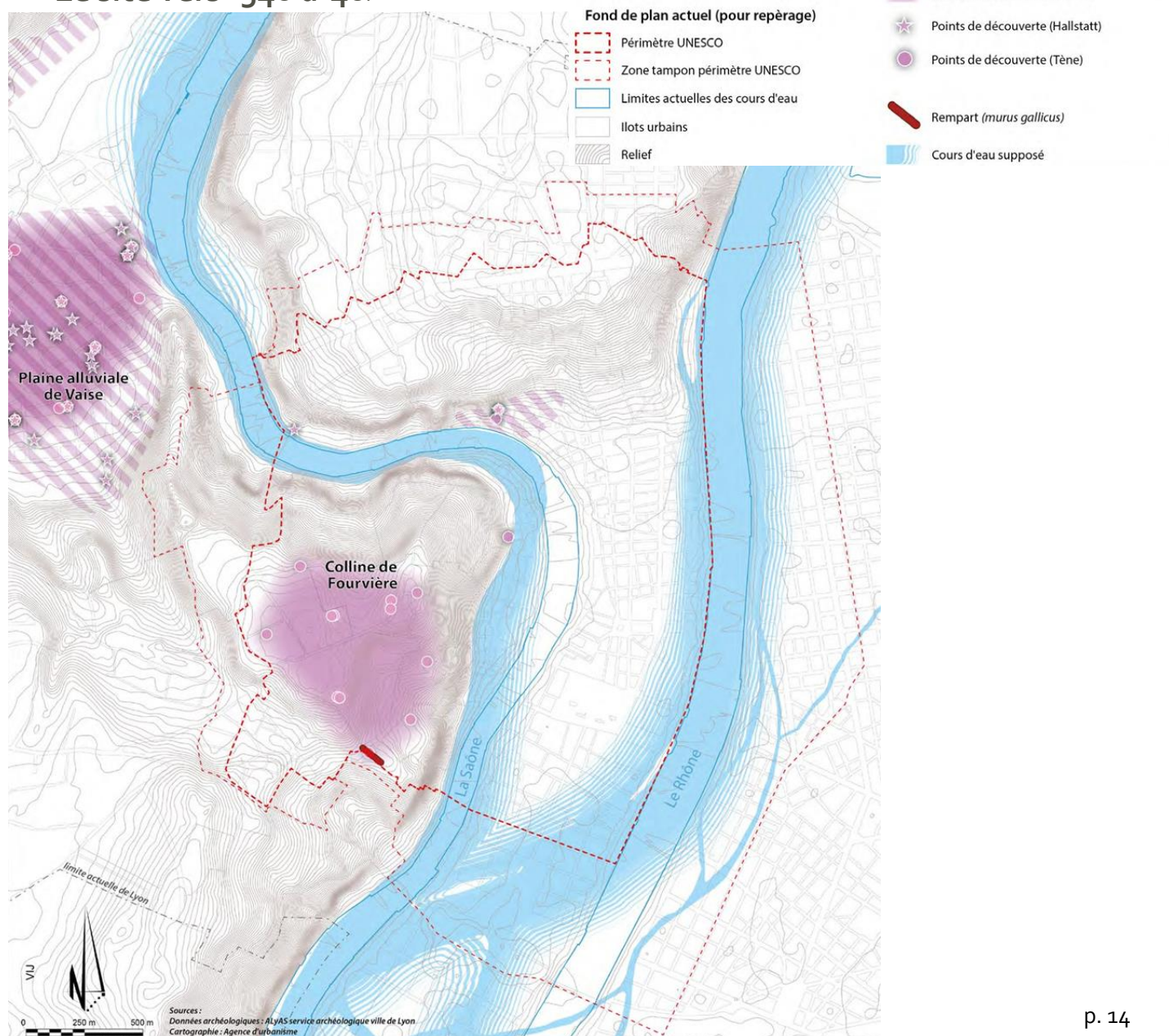
Les prémices d'une ville

Divers types d'occupation ont été mis au jour (habitat, artisanat, funéraire...) sans pour autant pouvoir faire émerger une dominante principale. Toutefois, cela traduit des fonctions diversifiées qui se côtoyaient au quotidien, révélatrices d'une installation sédentaire.

Les découvertes sur la colline de Fourvière ont été très arasées par l'occupation romaine, nous laissant ainsi peu de témoignages. Elles correspondent en majeure partie à des fonds de fossés, dont l'usage n'est pas certain, mais où le matériel recueilli semble attester qu'il s'agit des restes des grands banquets gaulois évoqués par César dans la « Guerre des Gaules ».

Toutefois, un élément se démarque, le « murus gallicus », mur gaulois, a été mis au jour sur la colline de Fourvière, au nord de la place Abbé Larue. Il est daté du 1^{er} siècle avant J.-C. et correspond à un rempart défensif gaulois. Il est constitué d'un mur au parement en pierres sèches appuyé contre un talus de terre artificiel. Cette découverte est essentielle car elle atteste de la présence d'un oppidum gaulois (place forte) sur le site, antérieurement à la fondation de la colonie de Lugdunum. Le rempart romain en a ensuite repris l'orientation et l'implantation.

Le site vers -540 à -40.



I.2. -43 A 476 : LE SITE A LA PERIODE ROMAINE : DEVELOPPEMENT ET DECLIN D'UNE GRANDE VILLE

D'après les découvertes archéologiques ALyAS SAVL

L'établissement de la cité romaine

Lyon doit sa première implantation urbaine structurante aux Romains du dernier siècle avant notre ère. Auguste, premier empereur romain, décide en effet de profiter du site stratégique de la colline de Fourvière, dominant la Saône, pour construire une capitale impériale, religieuse et administrative. Lugdunum est ainsi fondée en 43 av. J.-C. par un homme politique romain pendant son gouvernement de Gaule, Lucius Munatius Plancus et surplombe alors la ville de Condate, située au pied de l'actuelle colline de la Croix-Rousse. Des traces de son enceinte, seul le tronçon de rempart accolé à l'ancien murus gallicus, place Abbé Larue, a été mis au jour.

Lyon est ainsi une « ville-site », constituant un carrefour géographique stratégique, qui accueille le point de départ des grandes routes tracées par Agrippa.

Lugdunum devient rapidement la capitale des Trois Gaules. En effet, l'actuel département du Rhône était dans l'Antiquité partagé entre deux peuples gaulois : les Ségusiaves (au nord-ouest de la colonie, dans la province de Lyonnaise) et les Allobroges (au sud de la ville). A l'époque romaine, cet espace géographique est ainsi occupé par deux colonies rivales de taille voisine, Lyon et Vienne, ainsi que par un territoire fédéral, celui de l'autel des Trois Gaules, au confluent.

La capitale renforce son armature urbaine, fait converger les flux de richesses et structure le territoire environnant par un réseau de routes en direction de toutes les polarités de l'Empire, d'où quatre voies principales pour rejoindre le Rhin, l'océan, l'Aquitaine et de Narbonnaise. Ces voies traversent les quartiers périphériques de la cité romaine, les suburbiums, faubourgs de la ville. L'hypothèse de leurs tracés peut être restituée grâce à certaines découvertes archéologiques partielles.

La ville est également dotée d'un important réseau d'alimentation en eau desservi par quatre aqueducs (du Gier, du Mont d'Or, de l'Yzeron et de la Brévenne) courant sur plus de 200 kilomètres. Cela traduit l'importance de l'agglomération de Lyon à cette époque et la place éminemment importante de l'eau dans la cité. Le seul réseau équivalent, connu de nos jours, est celui de Rome.

Le territoire occupé de Lugdunum, Condate (littéralement, le *confluent*) et Canabae, est principalement à vocation résidentielle, bien que de nombreuses activités (boutiques, ateliers...) soient attenantes aux habitations. Toutefois, une zone artisanale se démarque plus spécifiquement sur les quais de Saône, au niveau des actuels quais Saint-Vincent, Pierre-Scize et Chauveau. Les quartiers périphériques de la ville, suburbiums, sont quant à eux occupés par des fonctions plus diverses (habitat, artisanat, funéraire, jardin...) qui s'entremêlent, se croisent, se juxtaposent.

L'apogée de la ville, capitale des Trois Gaules

Au Haut-Empire (-27 à 285), Lyon est à son apogée. La ville haute de Lugdunum, monumentale et officielle, accueille le forum (qui donnera son nom à la colline de Fourvière, *forum vetus*, vieux forum) et regroupe essentiellement les fonctions religieuses, militaires, politiques : le théâtre, le prétoire, l'odéon, le cirque, le temple municipal du culte impérial, les thermes, ainsi que quelques habitations souvent luxueuses (Antiquaille).

La ville s'étend ensuite sur les pentes de la colline de la Croix-Rousse, site politique et religieux, qui accueille le sanctuaire fédéral fondé en 12 avant J.-C. (autel des Trois Gaules) et l'amphithéâtre des Trois Gaules, fondé en l'an 19.



L'amphithéâtre des Trois-Gaules.

Le Lyon antique se compose également d'un important réseau souterrain de galeries, citernes, réservoirs... En témoigne par exemple le réseau de galeries souterraines dit en « arêtes de poisson », localisé sous la colline de la Croix-Rousse, côté Rhône, dont la fonction reste encore aujourd'hui inconnue. En surface, le paysage lyonnais est marqué par les murs de soutènement qui façonnent la balme de Fourvière et constituent vraisemblablement une façade monumentale.

Pendant la période romaine, l'urbanisation traverse également la Saône et gagne la Presqu'île : le quartier de Canabae (littéralement, *les boutiques*) est notamment investi par de riches marchands qui y construisent des entrepôts où sont stockés les marchandises à destination de tout l'Empire. La découverte de mosaïques à Canabae témoigne également de la présence de villas à haut niveau social, qui cohabitent avec les entrepôts. Les commerçants vivent, travaillent et s'enrichissent donc sur place. Par ailleurs, ils construisent également de vastes villas à Condate.

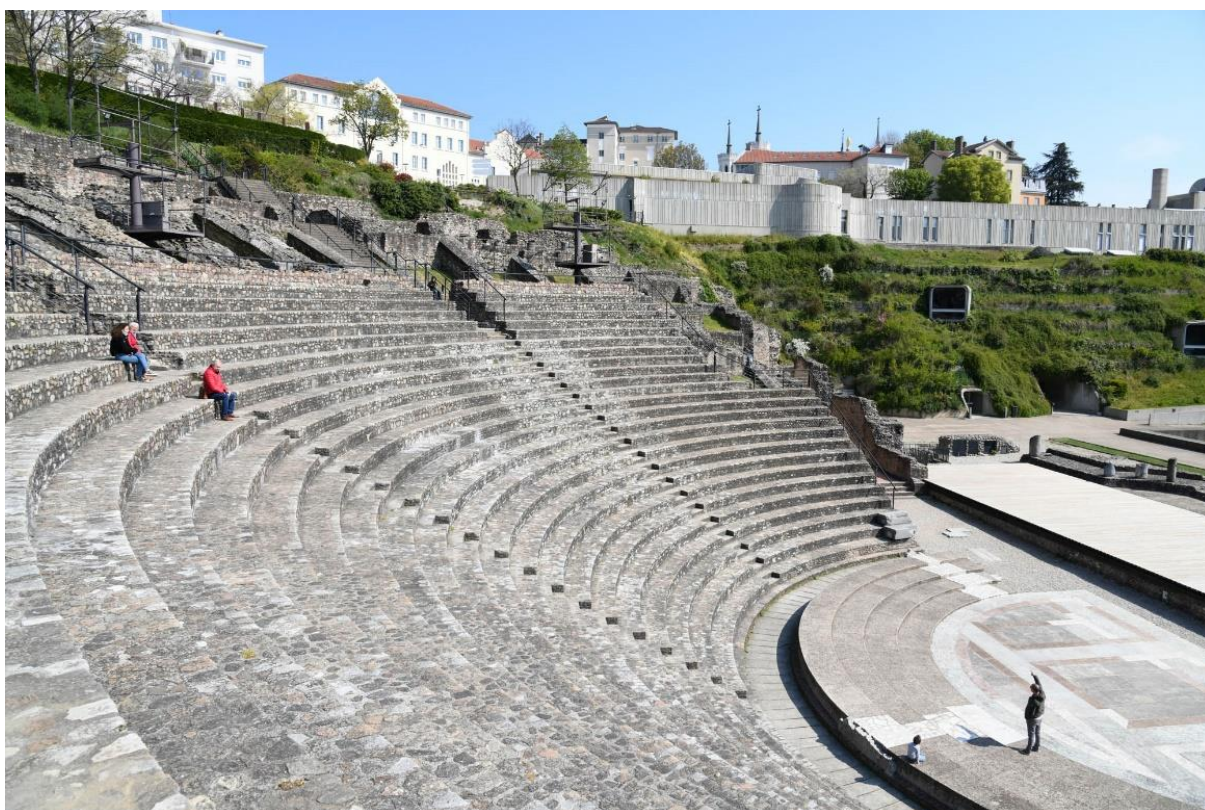
En définitive, au II^e siècle de notre ère, Lugdunum est sans doute la ville la plus importante et la plus cosmopolite de Gaule.

L'amorce du déclin

Mais, à partir du III^e siècle, après une période faste et prospère, s'amorce un déclin qui va croissant les siècles suivants. Lugdunum n'est alors plus amenée à jouer qu'un rôle secondaire jusqu'en 476, date de la fin de l'empire romain d'occident. Entre temps, la ville descend de la colline pour se recroqueviller peu à peu sur elle-même, autour de la Saône.

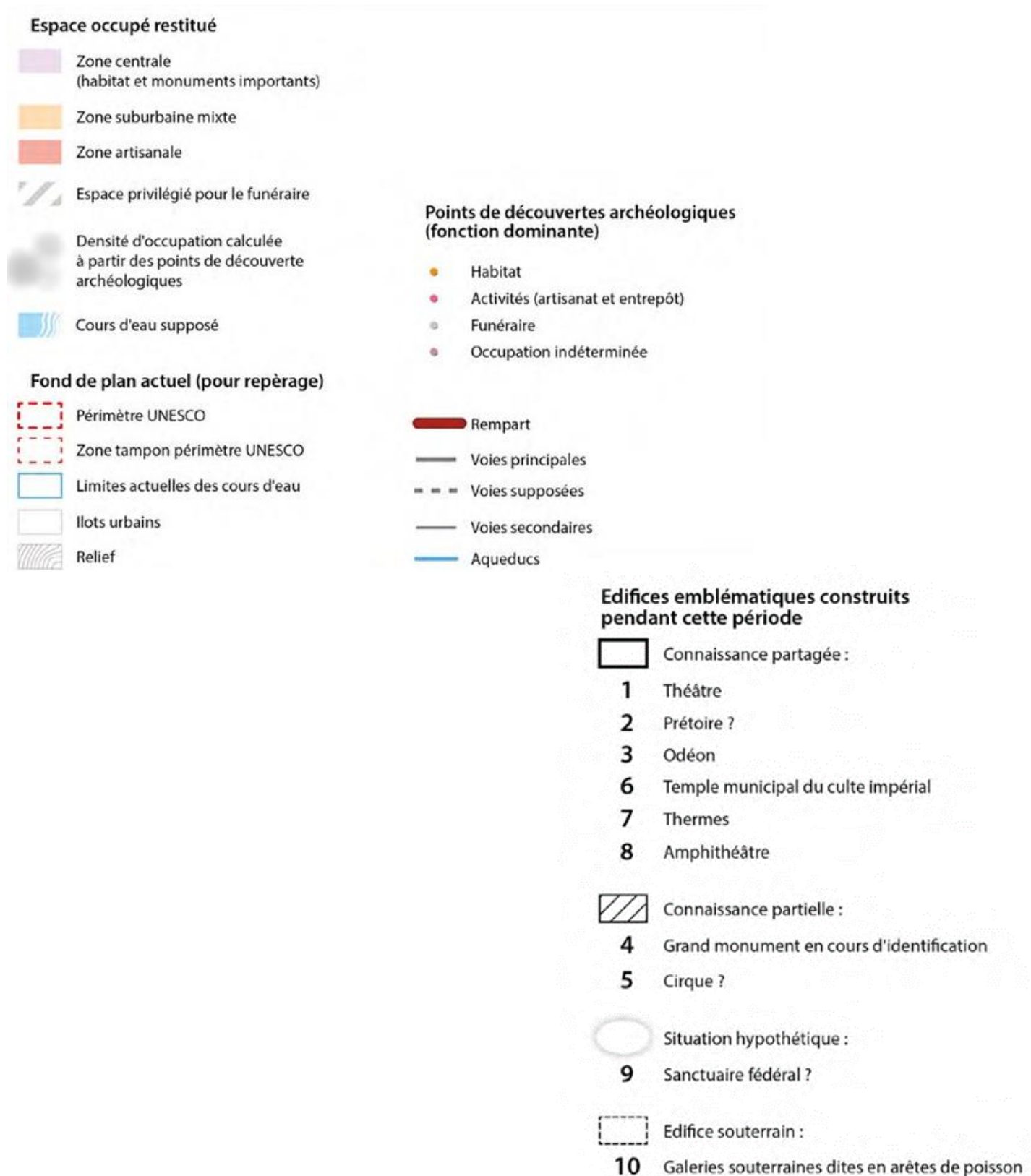
Le Rhône quant à lui, du fait de son caractère indomptable et violent, incarne une frontière naturelle qui matérialise également et durablement, dès cette époque, une frontière administrative.

Ayant accueilli le premier évêque de Gaule, Lugdunum est considérée comme le foyer historique du christianisme occidental. Son histoire est marquée par les persécutions des premiers martyrs chrétiens en 177. Mais en 313, l'Edit de Milan met fin à leurs persécutions. Cet événement impulse un important dévouement religieux dans la ville qui voit dès cette époque la construction d'un certain nombre d'églises et établissements religieux.

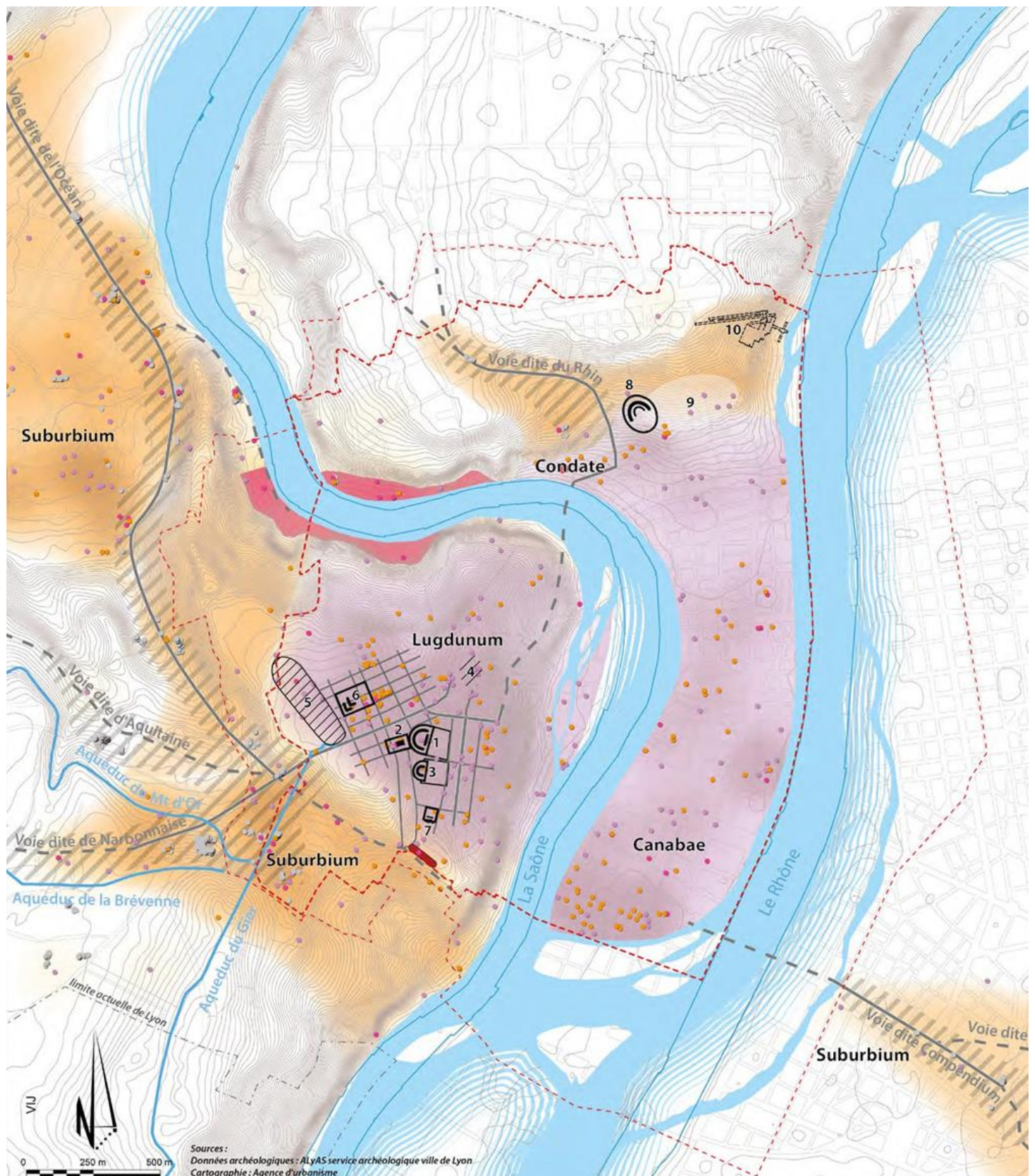


Le théâtre antique de Fourvière.

Légende de la carte présentée page suivante :



Le site vers la fin du Ier – début du IIe siècle



I.3. 476-1000 : LE SITE A LA PERIODE DU HAUT MOYEN ÂGE: RETRACTION URBAINE ET PREMIERES INFLUENCES DU CHRISTIANISME

D'après les découvertes archéologiques et sources écrites

Des Burgondes aux Francs

En 470, en même temps que débute le haut Moyen Âge, Lugdunum devient la capitale du royaume burgonde au même titre que Genève. Les Burgondes, peuple germanique, profitent en effet de la faiblesse de l'Empire romain d'Occident pour s'introduire en Gaule. Au cours de cette période, le déclin progressif de la ville se traduit dans son étendue. Si la ville romaine s'étend d'une colline à l'autre, la ville de l'Antiquité tardive-haut Moyen Âge se réduit aux deux rives de la Saône.

L'ensemble de la ville haute est tout d'abord abandonné au profit du nouveau quartier Saint-Jean qui se constitue au pied de la colline de Fourvière, à l'abri de quais et de remparts importants. En Presqu'île, le tissu urbain se dédensifie. L'habitat se réduit sur la rive gauche de la Saône et au pied de la Croix-Rousse : les habitants et les marchands se réfugient sur des tènements suffisamment élevés pour être protégés des inondations et le quartier de Canabae disparaît peu à peu. On observe également des traces éparses d'espaces fréquentés à la Guillotière (route d'Italie), dans la plaine de Vaise ainsi que dans le secteur de Gorge de Loup, dans le 9^e arrondissement.

La présence de rois mécènes et la proximité de l'abbaye de l'Île Barbe pourraient expliquer le nombre d'édifices religieux et leur qualité à tel point que l'on peut parler d'une renaissance burgonde. En effet, plusieurs églises voient le jour à cette période :

- sur la rive droite de la Saône, les églises de Saint-Just, Saint-Irénée, Saint-Pierre, Saint-Romain, le groupe cathédral (Saint-Jean, Saint-Etienne, Sainte-Croix), l'abbaye de Saint-Laurent de Choulans ou encore Saint-Pierre de Vaise plus au nord... ;
- sur la rive gauche de la Saône, les églises Saint-Pierre, Saint-Saturnin, Saint-Vincent, Notre-Dame ou encore Saint-Martin d'Ainay plus au sud....

Toutefois, un nouveau déclin de Lyon commence à la disparition du royaume burgonde. Sous les Francs, le commerce se régionalise, les techniques de construction se modifient avec un creux important au milieu du haut Moyen Âge.

En effet, avec le rattachement de Lyon au royaume franc, à partir de 535, s'ouvre une période de près de deux siècles d'instabilité : inondations, épidémies, invasions et pillages. De nombreux monastères et églises sont endommagés. Il faudra attendre le règne de Charlemagne, au VIII^e siècle, pour que s'ouvre la période dite de « rénovation » au cours de laquelle les édifices religieux sont reconstruits : Saint-Jean et Saint-Etienne du groupe cathédral, les églises canoniales de Saint-Paul et Saint-Georges, l'église Saint-Nizier...

I.4. 1000-1460 : LE SITE A LA PERIODE DU BAS MOYEN ÂGE : DE LA VILLE POLYNUCLEAIRE A LA VILLE UNIFIEE

D'après les découvertes archéologiques, sources écrites et données de B Gauthiez, Professeur des Universités, Département de Géographie- Aménagement, Université Lyon 3 Jean Moulin.

Vers l'An Mil, la ville est le berceau d'une population très variée.

La constitution d'un pouvoir religieux unique



La cathédrale Saint-Jean.

Dès l'époque burgonde (à partir de la fin du Ve siècle), les évêques lyonnais jettent les bases d'un pouvoir religieux qui va aller croissant tout au long du Moyen Âge. Peu à peu, la ville s'organise autour des chapitres de la cathédrale Saint-Jean, de Saint-Just, de Saint-Irénée, de Saint-Paul, qui constituent de vastes clôtures fortifiées, dotés d'enceintes spécifiques. Le groupe cathédral en particulier, au cœur du quartier Saint-Jean, devient un centre politique, théologique et liturgique. Au Xe siècle (1032), la ville est intégrée au Saint-Empire romain germanique. Mais l'empereur est loin et, dès cette époque, les évêques deviennent très puissants, partageant la ville avec le comte de la ville. En 1079, une bulle du Pape Grégoire VII consacre Lyon comme Primatie des Gaules et confère ainsi aux évêques la supériorité spirituelle et théologique sur l'ensemble des archevêchés occidentaux de l'ancienne Gaule romaine. En 1157, l'Empereur romain germanique, Frédéric

Barberousse confère à l'Archevêque de Lyon de grands pouvoirs sur la cité, peu après délaissée par les comtes.

Débute alors une seigneurie ecclésiastique qui perdure jusqu'en 1320 malgré les velléités de domination des grandes maisons aristocratiques voisines (Savoie et Forez notamment). La cathédrale Saint-Jean, avec sa construction qui s'étale de 1175 à 1480 traduit cette montée en puissance du pouvoir religieux.

Pour pallier les assauts belliqueux du comte de Forez, l'archevêque de Lyon, devenu chef militaire tout autant que prélat, fait édifier au début du XIII^e siècle le château de Pierre-Scize protégeant le défilé de la Saône. La construction, installée sur un replat rocheux à 50 m au-dessus de la rivière, marque le paysage et sera, pendant longtemps, l'un des éléments les plus visibles de la ville.

La fortification de la ville s'est faite en deux temps :

- Une première ceinture est établie à la fin du XII^e siècle, au flanc de Fourvière vers la montée Saint-Barthélemy/chemin Neuf, et au bas des pentes de la Croix-Rousse entre Saint-Vincent et le Rhône ;
- Une seconde est construite vers 1346, plus à l'ouest, incluant le plateau dans sa protection. Le projet d'enclore les pentes de la Croix-Rousse au nord sera abandonné, ne laissant que les Vieux Fossés.

Les murs d'enceinte sont ponctués de portes permettant le contrôle de l'accès dans la ville et de tours, notamment celle de Bêchevelin et de la petite Motte, contrôlant l'accès à Lyon sur la rive gauche du Rhône.

Une ville polynucléaire impactée par le pouvoir religieux



La rue Saint-Jean.

L'importance de l'Eglise lyonnaise et l'indépendance politique de la ville attire l'attention des papes qui y séjournent, s'y font parfois couronner et y organisent deux conciles (1245 et 1274). La présence des papes attire des banquiers italiens. Plusieurs ordres religieux s'installent également à cette époque à Lyon. Mais bientôt le pouvoir de l'archevêque s'affaiblit : la ville, de fait principauté indépendante, est réunie au royaume de France en 1320 et la commune reçoit avec l'appui du roi le droit de s'administrer elle-même. Le territoire est bordé au nord par le Franc-Lyonnais et le Velin à l'est.

Avec la montée en puissance du pouvoir ecclésiastique et l'émergence du pouvoir communal, la ville s'est polarisée autour de deux quartiers principaux : le quartier commerçant de Saint-Nizier (le « bourg ») et le groupe épiscopal de Saint-Jean. La Saône devient alors un axe structurant de la ville médiévale dont la traversée est assurée par un pont de bois établi au début du XI^e siècle, achevé en pierre en 1077. Construit au droit de Saint-Nizier, il repose dans sa partie centrale sur un enrochement. Il sera appelé plus tard le Pont du Change, mais l'on parlera pendant longtemps de pont de Saône. Côté rive droite, le tissu urbain s'étoffe au débouché du pont puis autour de la rue Saint-Jean. La maison des Bêtes, dite maison Thomassin, témoigne de l'habitat médiéval dans ce quartier (bien que la façade soit en partie reconstruite et surélevée au XV^e siècle).

La richesse conduit à la formation d'une classe bourgeoise ou d'artisans enrichis qui aspirent à une certaine autonomie, particulièrement dans le cadre de la protection de leurs biens et de la justice. Ainsi se trouvent

face à face la ville de l'archevêque à Saint-Jean et la ville des bourgeois représentés par les échevins, des magistrats, à Saint-Nizier.

La presqu'île s'organise alors en trois parties :

- Au nord, autour du prieuré de Notre-Dame de la Platière et de Saint-Nizier se constitue un espace densément peuplé, bordé par l'ordre religieux des Dames de Saint-Pierre, défendu par des murailles. Ce secteur est très actif, artisanal et commerçant, comme en témoignent encore les noms des rues. Place Meissonier, une maison témoigne de cette période, actuellement occupée en rez-de-chaussée par la pharmacie du Serpent.
- Au centre, l'espace situé entre le pont de la Saône et de part et d'autre de la rue Mercière, présente une urbanisation aussi dense jusqu'au niveau des Jacobins vers le sud. La « Belle cour », apparaît dans les écrits vers 1200, comme verger de l'archevêque.
- Au sud, la pointe de la presqu'île est occupée par la propriété de l'abbaye de Saint-Martin d'Ainay et le petit bourg qui se concentre autour de l'église Saint-Michel.

Plusieurs couvents se développent parallèlement (les Templiers, les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes, la Déserte, les Augustins...) en périphérie de l'espace urbanisé, tout comme de nombreuses chapelles (Saint-Sébastien, Saint-Clair, Sainte-Marguerite, etc.), sans compter la maison de Cluny qui assoit le pouvoir religieux de l'abbaye de Cluny.

La paroisse de Saint-Pierre-de-Vaise apparaît au nord-ouest, avec la constitution d'un ensemble urbain autour de l'église.

Sur la colline de Fourvière, à l'emplacement de l'ancien forum, effondré en 840, le doyen du chapitre cathédral (institution ecclésiastique de la ville de Lyon ayant pendant plusieurs siècles une force politique importante) fait construire, en 1174, deux chapelles consacrées l'une à la vierge Marie (Notre-Dame), l'autre à Saint Thomas Becket.



La montée des Epies vers la colline de Fourvière.

Plusieurs hôpitaux sont également créés dans la ville : hôpital des Deux-Amants (vers Vaise), du Pont du Rhône (vers l'Hôtel-Dieu) ou encore celui des Antonins (côté Saône). Les sources et les puits prennent le relai pour l'alimentation en eau. Des fontaines publiques apparaissent dès le XI^e siècle.

Par ailleurs, pour que les flux commerciaux puissent à nouveau bénéficier à Lyon, la construction d'un pont de pierre est entreprise sur le Rhône à partir de 1183. Le premier pont du Rhône avait une structure de bois, sur des bases de piles en pierres fondées sur des pilotis de bois. Détruit à plusieurs reprises, il fut à chaque fois réparé ou reconstruit, la pierre remplaçant le bois et ce pendant plusieurs siècles.

Le cours du Rhône et les fortifications composés du mur entre Saint-Georges, Saint-Just et le château de Pierre-Scize établi en 1346, et de l'enceinte des Terreaux (nom qui signifie fossés), laquelle a été établie pendant un épisode de guerre civile opposant les bourgeois et l'archevêché en 1269, ont servi de limite pendant cette période. A l'intérieur des enceintes, ont été conservées de vastes zones libres, imposées par la géographie et par l'importance du domaine ecclésiastique.

Malgré le franchissement du Rhône par un unique pont, le fleuve s'impose encore comme une barrière : des zones régulièrement inondées sur la rive Gauche accueillaienent seulement quelques occupations qui avaient pu s'installer sur des élévations de terrain et autour de la tour de Bèchevelin, où une première paroisse avait été créée.

Lyon, grâce à ses franchissements, retrouve alors son statut de ville carrefour. La fin du XIIe siècle et une grande partie du XIIIe sont une période de croissance forte, faite d'agrandissement par des lotissements, gagnés par exemple sur les rives de la Saône où les maisons bordent par endroit de façon continue la rivière. Les maisons, dont de très rares exemples subsistent, sont en général en pisé et de faible hauteur, rarement plus qu'un étage. Mais l'essor économique de la ville est à nouveau interrompu au cours du XIVe siècle par le départ des papes pour Avignon, la guerre de Cent-Ans, les épidémies, les disettes... avant de connaître un renouveau particulièrement brillant à la Renaissance.



La rue du Bœuf, dans le Vieux-Lyon.

Légende de la carte présentée page suivante :

Edifices emblématiques construits pendant cette période :

Emprises religieuses et édifices nouveaux ou reconstruits

- 1 Couvent de la déserte
- 2 Couvent des Carmes
- 3 Prieuré Notre-Dame de la Platière
- 4 Abbaye Saint-Pierre
- 5 Collégiale Saint-Nizier
- 7 Couvent des Cordeliers (Saint-Bonaventure)
- 8 Couvent des Jacobins
- 10 Abbaye Saint-Martin d'Ainay
- 12 Eglise et commanderie Saint-Georges
- 14 Eglise Saint-Just
- 15 Collégiale de Fourvière
- 16 Groupe cathédral : églises de St-Jean, St-Etienne et Ste-Croix
- 17 Collégiale Saint-Paul
- 20 Eglise Saint-Pierre-de-Vaise
- 21 Eglise Saint-Vincent
- 22 Anciennement templiers
- 23 Maison de Cluny
- 24 Recluserie Saint-Sébastien
- 25 Recluserie Saint-Clair
- 29 Couvent des Augustins
- 30 Recluserie Sainte-Marguerite
- 31 Chapelle Saint-Jacquème
- 32 Recluserie Saint-Epipoi
- 33 Eglise de la Chana
- 34 Eglise de Bèchevelin

Edifices hospitaliers, de bienfaisance

- 6 Hôpital des Antonins
- 9 Hôpital du Pont du Rhône
- 19 Hôpital des Deux Amants
- 28 Hospice de l'Aumônerie

Edifices défensifs

- 18 Château de Pierre-Scize
- 26 Tour de Bèchevelin
- 27 Petite Motte

Bâtiments privés

- 11 Maison, actuelle pharmacie du serpent
- 13 Maison dite maison des Bêtes ou maison Thomassin

Espaces restitués

- Espace occupé restitué
- Espace occupé supposé
- Cours d'eau supposé
- Clos religieux

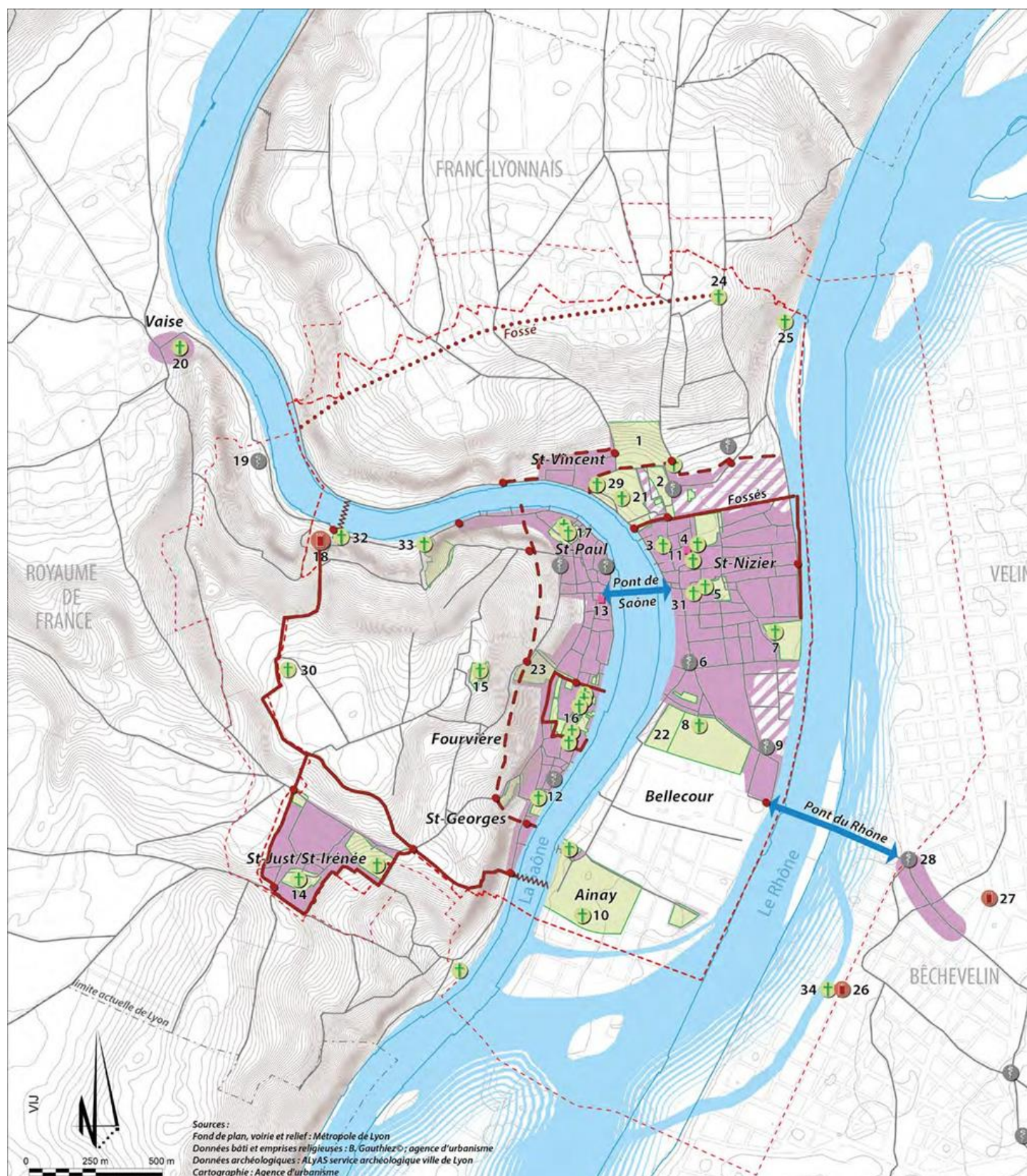
Fond de plan actuel (pour repérage)

- Périmètre UNESCO
- Zone tampon périmètre UNESCO
- Limites actuelles des cours d'eau
- Ilots urbains
- Relief

Éléments restitués

- Edifices religieux
- Hôpitaux
- Edifices castraux
- Portes (entrée de ville)
- Chaînes
- Fortifications
- Fortifications supposées
- Fossé réalisé
- Ponts
- Voies principales

Le site vers 1350



I.5. 1460-1590 : LE SITE A LA RENAISSANCE : L'ESSOR ECONOMIQUE, CULTUREL, URBAIN ET MILITAIRE DE LA VILLE

D'après le plan scénographique, les sources écrites et données de B. Gauthiez, Professeur des Universités, Département de Géographie- Aménagement, Université Lyon 3 Jean Moulin.

Un essor économique et culturel fécond

La Renaissance constitue l'une des phases les plus glorieuses de l'histoire lyonnaise. En 1420, malgré la guerre, le Dauphin Charles offre à Lyon le privilège de deux foires annuelles de six jours chacune. Il s'agissait de contrer Genève, dont les quatre foires par an attiraient toute l'Europe. En 1445, une troisième foire est créée, puis une quatrième en 1463 avec allongement de la durée. Par privilège royal, les marchandises pouvaient ainsi circuler librement, tout en étant (théoriquement) exonérées de taxes, ce qui pousse de nombreux étrangers à venir s'installer à Lyon, fuyant les guerres qui déchiraient leurs pays. Ils commencent alors à transformer Lyon en véritable ville internationale.

Lyon connaît ainsi un renouveau économique et devient l'un des grands centres européens du commerce et des échanges monétaires. En effet, les échanges commerciaux favorisent le développement de la banque de Lyon. Les banquiers italiens qui avaient quitté Lyon pour Avignon lors du départ des papes reviennent s'y installer, affirmant ainsi la vocation de place boursière de la ville, tandis que des marchands florentins comme les Gagne ou les Gondi contribuent à l'essor du commerce.



Le quartier Saint-Georges, le long de la Saône.

L'introduction et le développement du travail de la soie confortent le positionnement de Lyon sur le textile : en 1554, la soie est devenue l'une des principales activités industrielles de Lyon et se développe partout à la périphérie du centre, dans le quartier Saint-Georges, entre les Cordeliers et le pont du Rhône, et surtout entre le collège et le nouveau quartier du Griffon. Au XVI^e siècle, l'imprimerie lyonnaise (Gryphe, Buyer, De Tournes, Bade...) connaît également ses heures de gloire dans le quartier de la rue Mercière et écoule sa production dans toute l'Europe, en développant le livre populaire. En témoigne la maison d'Horace Cardon, grand nom de l'imprimerie lyonnaise, installé au 68 rue Mercière (construite peu après 1552), et la maison de l'imprimeur allemand Sybert sur la rive à Saint-Paul.

La présence des imprimeurs, comme celle de la cour royale souvent en long séjour à Lyon, engendre une extraordinaire vitalité culturelle et la ville devient l'une des plus grandes places économiques et financières d'Europe, ainsi que le lieu de rencontre des humanistes, collectionneurs, écrivains, médecins tels que Rabelais, Erasme, Castellion, Nostradamus...



La place du Change.

Cet essor nécessite des lieux pour échanger, des rues spacieuses pour se déplacer et exposer les marchandises. Sous cet angle, la ville n'est cependant que très peu modifiée. En revanche, de très nombreux immeubles sont reconstruits, et de nouvelles rues sont percées sur des jardins en périphérie, où d'autres immeubles sont érigés. Le style architectural est d'abord gothique jusqu'aux années 1530-40, puis arrivent, d'abord timidement, puis généralisés, les éléments antiquisants de la Renaissance à l'italienne. La densité de l'habitat s'accroît, aux dépens des jardins notamment. Le patrimoine urbain s'enrichit par la construction d'équipements comme la Grenette reconstruite vers 1470 en s'inspirant du palais de Saint-Marc à Rome, et la maison commune rue Longue (création de la première bourse de France à la fin du siècle, place du Change mais sans bâtiment officiel avant la construction de la Loge des Changes au XVII^e siècle).

Partout dans la ville dense, à Saint-Jean comme autour de Saint-Nizier ou rue Grenette, les traboules apparaissent (passages privés permettant d'accéder aux cours et aux escaliers conduisant aux appartements en étages d'immeubles hauts de 3-5 étages et maintenant majoritairement collectifs). Elles finissent par former des raccourcis permettant de relier deux rues au travers d'un îlot. On monte également progressivement à l'assaut de la colline. Les quartiers les plus bourgeois sont toujours ceux des rues Juiverie et St-Jean, et des rues Mercière et Grenette. La maison est en général étroite et profonde, comme déjà au Moyen Âge. S'imposant à l'attention du visiteur, l'allée et l'escalier manifestent nettement une volonté d'ostentation, de même que les galeries sur cour, souvent les éléments les plus soignés de tout l'immeuble. En témoigne plusieurs bâtiments remarquables, dans le Vieux-Lyon comme la galerie Bullioud (par Philibert de l'Orme), la maison du Chamarier, la maison du Crible (dite aussi la Tour Rose), l'hôtel Gadagne (actuel musée Gadagne), l'auberge de la Croix d'Or (dite maison des Avocats) ou en presqu'île, l'hôtel de la Couronne (actuel musée de l'imprimerie).



La maison du Chamarier.



La galerie de L'hôtel de Bullioud édifié par Philibert Delorme.

De nouveaux établissements religieux voient le jour, le couvent des Cordeliers de l'Observance à l'emplacement du clos des Deux-Amants (disparu), le collège de la Trinité (actuel lycée Ampère), la commande Saint-Georges (disparue). La Saône reste l'axe de circulation privilégié et voit le développement de nombreux débarcadères qui permettent à la population et aux marchandises de circuler (ports Saint Paul, de la Platière, de Roanne, du Temple, du Sablet, Saint-Michel...).



La maison des Avocats.

Mais le développement économique a aussi son revers : l'entassement de la population entraîne la propagation rapide des épidémies, la famine sévit malgré l'enrichissement de la ville, du fait d'une répartition inéquitable des gains, les inondations du Rhône continuent d'être meurtrières. La période de la Renaissance est ainsi marquée par des révoltes populaires. Car les rois, pour financer leurs campagnes, se servaient sur les finances des consuls, lesquels à leur tour imposaient au peuple des taxes de plus en plus lourdes.

L'impact des guerres de religion

Les guerres d'Italie amènent jusqu'en 1559 la cour de France à séjourner dans la ville, qui joue dans ce contexte le rôle de base arrière. L'année 1562 voit la catastrophe provoquée par la prise momentanée de la cité par les protestants. Pendant cette courte occupation protestante, le baron des Adrets, chef des huguenots, impose d'importantes et symboliques transformations à la ville (lesquelles étaient en général déjà envisagées). En 1562, s'étant rendu rapidement maître de Saint-Just (où il détruit l'église), le baron trace le Chemin-Neuf par où ses bombes peuvent être apportées à pied d'œuvre. Les vieilles murailles du cloître Saint-Jean ne résistent pas longtemps et il y pénètre par une brèche, d'où le nom d'une rue. Il s'ensuit un saccage en règle : plus de la moitié des maisons canoniales sont détruites ; la primatiale Saint-Jean subit diverses détériorations ; le trésor est pillé. Le paysage du quartier en est transformé. La place Saint-Jean est un peu agrandie jusqu'à prendre une forme et des dimensions proches de celles d'aujourd'hui. La destruction d'édifices religieux (églises collégiales de Saint-Just et Saint-Irénée, cloître d'Ainay, des Jacobins, Saint-Eloi) pousse les catholiques à se déplacer de Saint-Jean vers le sud de la Presqu'île et vers les pentes de Fourvière et de la Croix-Rousse. Le clos Bellecour est aménagé en place d'armes par le baron des Adrets.

La construction d'une nouvelle fortification à l'emplacement des Vieux Fossés avait agrandi en 1512 le territoire de la ville au nord. En conséquence, aux Terreaux, l'ancien fossé est en partie loti à partir de 1550. La démolition des tours de la Lanterne et sur le Rhône permet l'installation sur leur espace dégagé et assaini de la boucherie des Terreaux (démolie au XIXe siècle). De cette période jusqu'à la construction de l'Hôtel de Ville au XVIIe siècle, l'actuelle place des Terreaux est utilisée comme marché aux porcs.



L'hôtel de ville, édifié au XVIIe siècle.

La colline de Fourvière est occupée par des prés et surtout des vignes qui couvrent les pentes où restent visibles quelques vestiges antiques. Pierre Sala fait construire sa maison des champs sur les ruines, qu'il nomme d'ailleurs « Antiquaille ». D'autres maisons des champs s'installent également sur les collines : à Fourvière pour la maison de Breda (plus tard maison Pauline Jaricot), le château des Tourelles dit de Choulans, ou encore la maison, actuelle villa Mascrany ; mais également sur l'autre rive avec la Belle Allemande sur le plateau de la Croix-Rousse. Cette typologie d'habitat se développe aussi en périphérie, à l'image du domaine de

la Part-Dieu, de la villa Bini, dite maison du Faysant à Gorge-de-Loup, rue Michel Berthet dans le 9e arrondissement, et celui de la Ferrandière en rive gauche du Rhône.

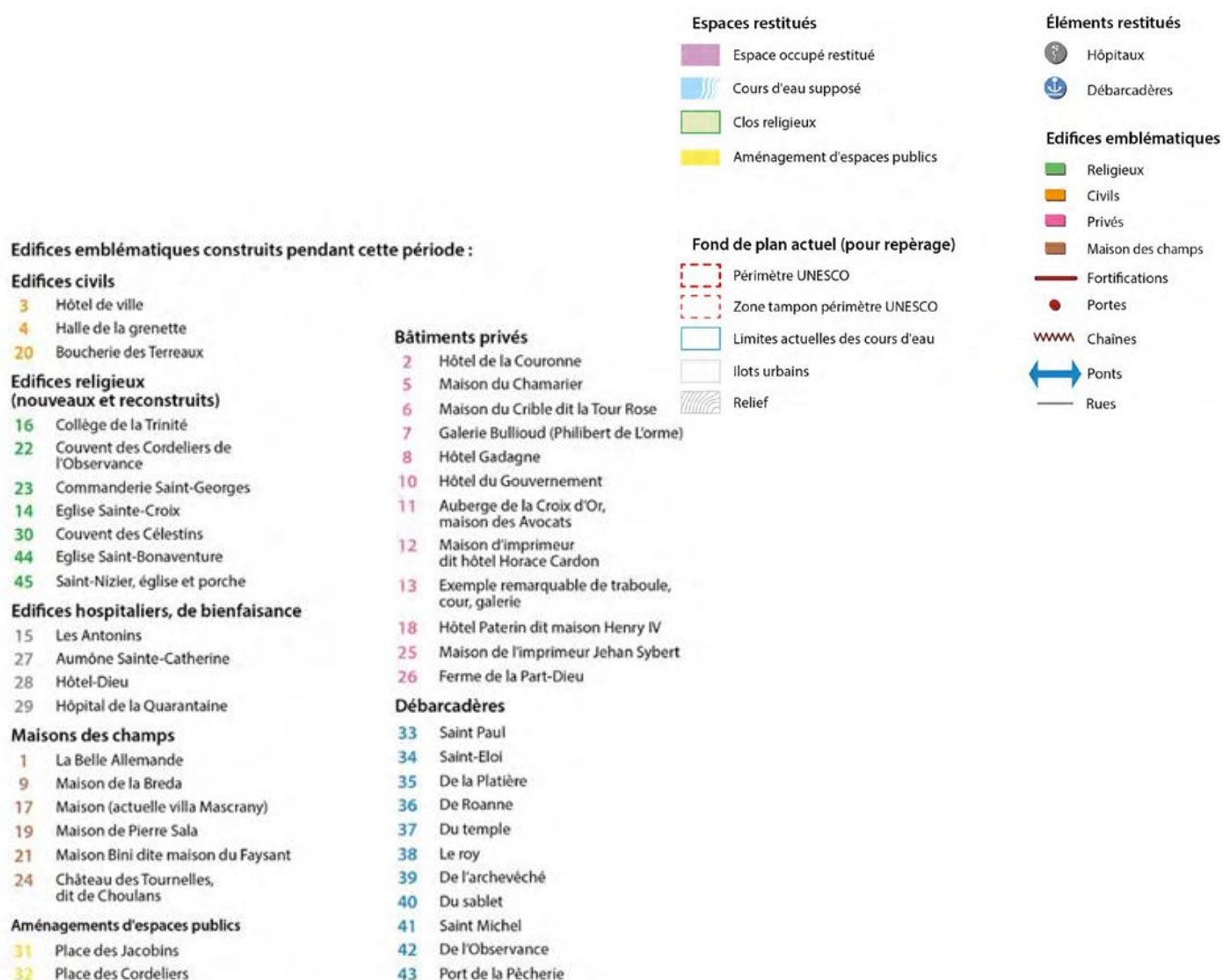
Pendant les guerres de religion, Lyon ballotté entre les Catholiques et les Réformés, voit son économie décliner. Les imprimeries ferment, les métiers à tisser ne travaillent plus et les foires n'attirent plus les étrangers.

La décennie 1560-70 marque pour la ville la fin d'une époque exceptionnellement faste qui a duré un siècle. En 1562, la montée de la Réforme aboutit à la guerre civile. Les conséquences pour le Vieux-Lyon sont catastrophiques : les foires sont suspendues et jamais elles ne retrouveront leur éclat du début du siècle. Une profonde crise économique éclate, qu'une épidémie aggrave à partir de 1564. En conséquence, le quartier nouveau de la Villeneuve du Plat, dont on trace les rues au sud de la place Bellecour en 1560, n'aboutit pas.

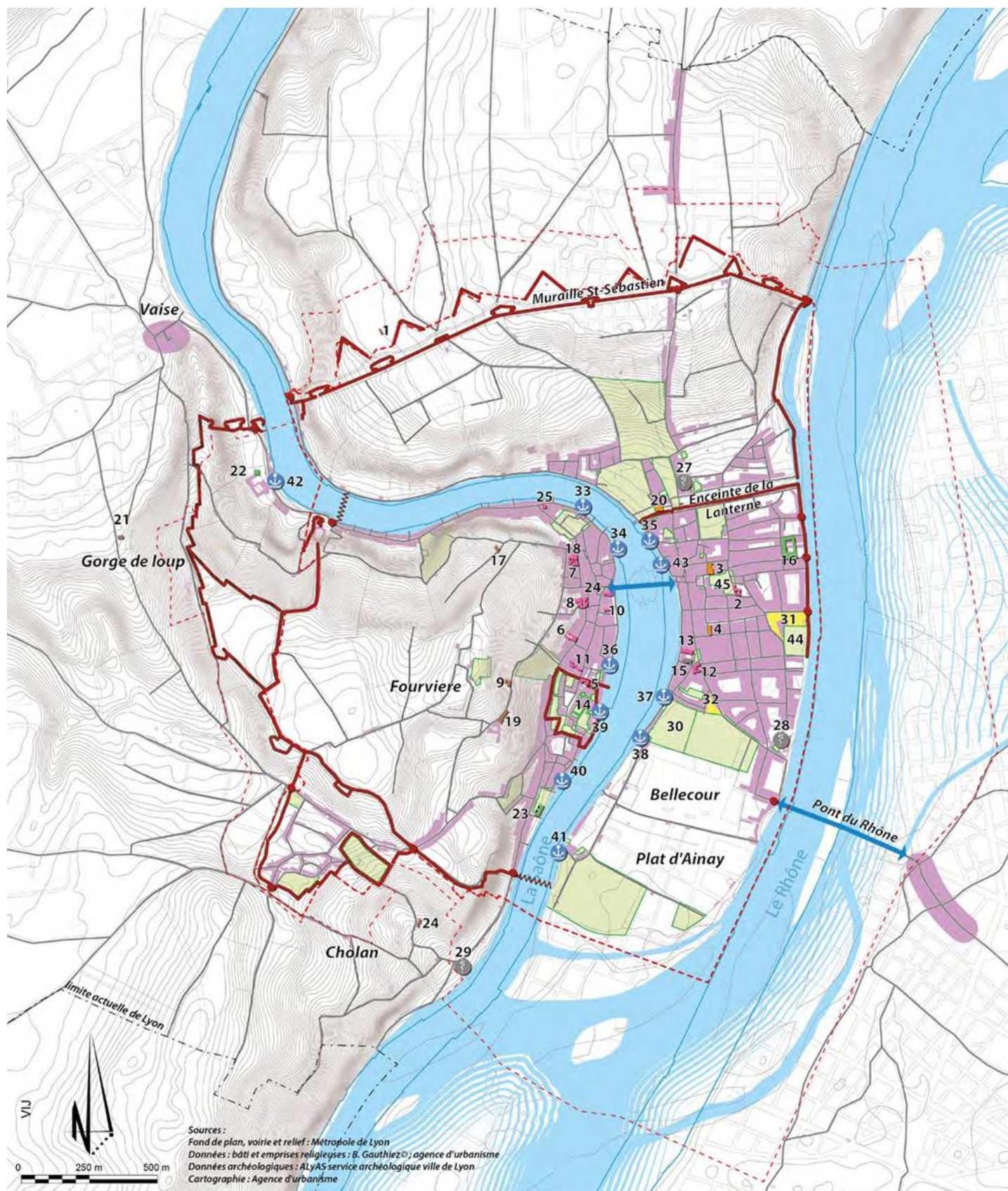
Il en résulte une sorte de fracture dans la Renaissance lyonnaise. Cependant, on commence assez rapidement à reconstruire. La cathédrale Saint-Jean est réparée, la nef de la chapelle de Fourvière reconstruite, et on entreprend la réédification de l'église Saint-Just sur un nouveau site, rue des Farges, en réutilisant massivement les matériaux de l'église détruite. Une citadelle est, un temps, construite en haut des pentes de la Croix-Rousse, mais rapidement démantelée. Elle n'a laissé que très peu de traces.

A la fin de la Renaissance, la ville est restée contrainte par ses limites naturelles (collines et Rhône) mais s'est considérablement densifiée et étendue en presque île, sur le bas des pentes et sous la forme d'un ruban de lotissements au long de son accès vers le nord jusque sur le plateau de la Croix-Rousse. La ville est à la fin du siècle marquée par une période de grande crise, pendant laquelle la population chute de 40%.

Légende de la carte présentée page suivante :



Le site vers 1550



I.6. 1590-1745 : LE SITE A LA PERIODE CLASSIQUE : LA VILLE ETOFFEE, EMBELLIE ET CIRCONSCRITE

D'après les plans, les sources écrites et données de B. Gauthiez, Professeur des Universités, Département de Géographie- Aménagement, Université Lyon 3 Jean Moulin

Mutations politiques et économiques

Le XVII^e siècle a longtemps été décrit comme une période majoritairement de crise et d'affaiblissement pour la ville, peut-être parce que le XVI^e (la Renaissance) et le XVIII^e (royal) paraissaient plus prestigieux. Les travaux récents montrent que cela n'est pas plus le cas que pour une autre période. Ce siècle est dans les faits très fécond et pour certaines périodes très prospère, il est l'un des moments majeurs dans la formation de l'espace de la ville. Si Lyon devient la deuxième ville en France par sa population, dépassant Rouen et Marseille, c'est que son activité a repris un rythme soutenu. Certes la banque a moins d'importance, sans pour autant devenir négligeable, elle se déplace au sud vers la Monnaie en rive gauche de la Saône. Les foires s'effacent, mais le développement du tissage de la soie, particulièrement dans les quartiers au nord et au sud de l'Hôtel-Dieu et autour du nouvel Hôtel de ville, crée d'importantes richesses. Ses bureaux font l'objet de la construction d'un bel immeuble en 1725 rue Zola, par l'architecte Roche, encore existant. La population atteint un nouveau sommet autour de 1700, presque le double de 1550.

La politique économique est de façon croissante déterminée par les décisions prises à Paris, de même que le pouvoir municipal est très contrôlé depuis le règne de Henri IV. Cette période voit aussi la multiplication de nouveaux couvents pour servir la Contre-Réforme catholique contre les Protestants. Ils occupent en grand nombre les espaces tout autour de la ville, particulièrement sur les pentes de la Croix-Rousse, à un moindre degré sur celles de Fourvière et au sud de la place Bellecour, dans le quartier créé en 1560 et resté largement inoccupé. Les restes en sont importants, bien que souvent englobés dans un bâti plus récent, comme aux Chartreux, aux Feuillants, aux Carmes Déchaussés. Le cloître des Augustins est reconstruit d'une très belle manière (actuel lycée de la Martinière). De très nombreux immeubles sont construits, en général un ou plusieurs étages plus hauts que ceux qu'ils remplacent, à quatre ou cinq étages au total. Un nouveau type de distribution sur la parcelle apparaît avant 1640, souvent en réunissant deux parcelles, avec un épais corps de bâtiment sur la rue et deux petites ailes en retour de part et d'autre de la cour plus vaste qu'auparavant. Une entrée centrale dessert la cour et les étages par un escalier englobé.



La place Bellecour.

Ce type d'immeuble collectif se généralise ensuite et se retrouvera pendant les siècles suivants. Il répond en partie à la grande densité d'occupation de l'espace, avec des immeubles tous collectifs accueillant toutes les populations, aussi bien pauvres que riches, avec cependant des quartiers très marqués socialement, comme les alentours de la place Bellecour, créée vers 1685, mais déjà aristocratiques. Il subsiste quelques très belles réalisations de cette époque, comme l'immeuble construit par Dusoleil place de la Trinité en 1670, véritable palais à l'italienne, les maisons bourgeoises du côté ouest de la rue Lanterne comme le n° 24, édifiées en 1692-93, les immeubles aristocratiques, aux façades ensuite très modifiées, du côté ouest de la rue Zola, à partir de 1658, dont la forme reprend celle des grands hôtels particuliers parisiens. Leur large porte d'entrée permet le passage des carrosses dont le nombre va croissant parmi l'élite.

Une politique urbaine qui transforme la ville

La municipalité, contrôlée à partir du deuxième tiers du XVII^e siècle par l'archevêque Camille de Villeroy, mène une politique de création d'équipements remarquable, avec les hôpitaux de la Charité et de l'Hôtel-Dieu (reconstruit dans ce cas) dès le début du siècle selon des schémas grandioses, puis plus tard la Petite Abondance. Le collège est aussi créé puis agrandi, avec une chapelle par le grand architecte jésuite Etienne Martellange. D'autres édifices maintenant disparus sont reconstruits ou agrandis, le palais de Roanne, celui du Gouvernement, la loge du Change, l'hôtel des Monnaies.

Le grand projet d'aménagement de la place des Terreaux forme un point d'orgue et marque la ville encore aujourd'hui. Elle est voulue comme l'écrin pour la mise en valeur du nouvel hôtel de ville construit en 1646-56. De Villeroy entraîne aussi la ville dans le financement de la façade de l'abbaye Saint-Pierre, reconstruite à partir de 1656.



La place des Terreaux avec, à gauche, le palais Saint-Pierre.

Les modèles architecturaux sont tous tirés de réalisations prestigieuses contemporaines : le Louvre, le château de Richelieu, le palais des conservateurs à Rome... L'hôtel de ville de Lyon est dessiné par l'architecte du cardinal de Richelieu, Le Mercier, et construit par le voyer de la ville Simon Maupin. Côté nord de la place, une même hauteur est imposée aux maisons, et une fontaine monumentale est construite, aujourd'hui disparue. L'archevêque fait aussi placer par-dessus certains monuments de petits dômes rectangulaires à six colonnettes. C'est sa marque très personnelle (chapelle de l'Hôtel-Dieu, Hôtel-de-Ville, mais aussi églises des Augustins de la Croix-Rousse et de Neuville –

l'un de ses fiefs - au nord de Lyon). Plusieurs petites places sont ouvertes par la démolition d'une ou plusieurs maisons et la reconstruction soignée des immeubles riverains : places neuve-Saint-Jean, place du Gouvernement, place Saint-Georges. Peu de rues nouvelles sont ouvertes (Neyret, des Augustins), mais les permis d'aligner (ancêtre du permis de construire) sont l'occasion de systématiquement élargir et régulariser les rues, certes encore assez timidement, mais avec un gain jusqu'à 6 mètres parfois comme dans le bas de l'actuelle rue Terme, pour y créer un marché aux fils pour la soierie.



L'Hôtel du gouvernement et sa traboule.



L'église Saint-Bruno-les-Chartreux.

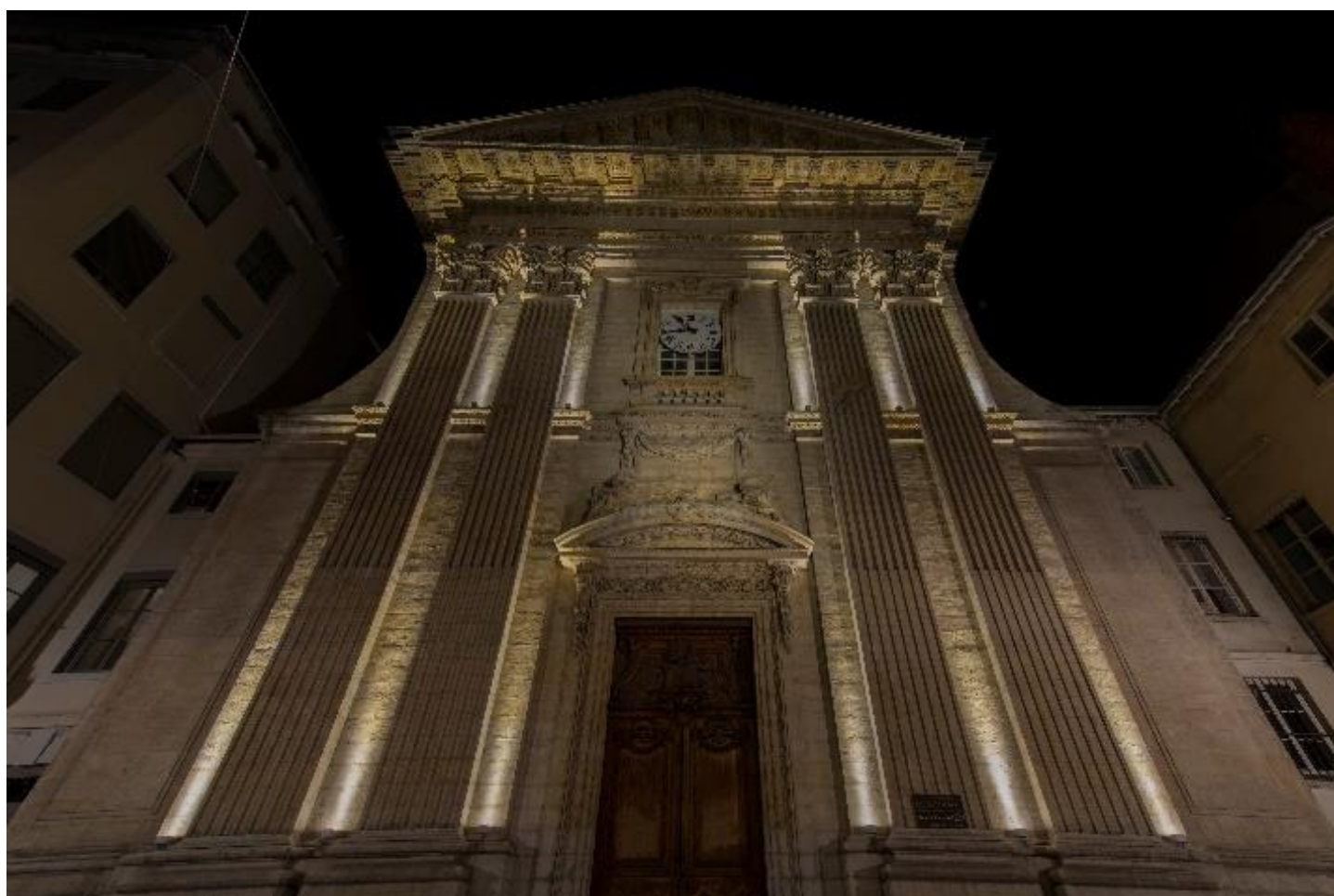
On borde aussi les rues de cadettes, étroits trottoirs, à chaque reconstruction d'immeuble. Les maisons sont reconstruites avec des arcades au rez-de-chaussée et une façade blanche sur laquelle se dessinent les encadrements en pierre grise des fenêtres à croisillons et des enseignes codifiées. Cette politique municipale d'embellissement portée par l'archevêque conduit à adopter en 1680 un règlement d'alignement pour toutes les rues et places de la ville, c'est le premier « plan directeur » de Lyon, même si aucun plan n'est tracé et tout est précisé par écrit. Un style inspiré du baroque italien se répand dans toute la ville, églises, édifices publics, maisons, avec quelques réalisations remarquables : la chapelle de l'Hôtel-Dieu, la façade de l'église Saint-Just, la chapelle de Saint-Bruno des Chartreux, ou encore la chapelle de la Trinité au sein du Grand Collège, actuel lycée Ampère. Trois franchissements supplémentaires sur la Saône (Saint-Vincent, l'Archevêché-Bellecour et Ainay) portent à cinq le nombre de ponts de la ville. Des quais (Saint-Antoine, de la Baleine) sont aménagés pour faciliter le commerce et le transport sur le fleuve. Tout comme de nouveaux débarcadères, comme les ports Saint-Antoine, Neuville, du « Tibre » ou encore les halles de la Pêcherie qui sont construites en 1670. De premières digues contiennent les inondations du Rhône en rive gauche dans les années 1660, ce qui permettra plus tard son urbanisation.

Le XVII^e siècle se termine par une nouvelle crise, avec d'abord le départ des protestants après la suppression de l'édit de Nantes, puis économique dans le contexte difficile des années 1690 (famine, climat) et de la fin du règne de Louis XIV. La fin du siècle sanctionne aussi l'affaiblissement du quartier de la rive droite de la Saône comme centre économique majeur dans la ville et le départ de ses grands bourgeois et banquiers vers des quartiers de la presqu'île, autour de la monnaie et autour de l'hôtel-de-ville.

Le XVIII^e siècle : une ville pour les élites

Lorsque l'état économique et démographique de Lyon s'améliore significativement à partir des années 1730, après plusieurs décennies de stagnation et de perte de population, la situation a beaucoup changé. Les couvents nouveaux deviennent rares, même si ceux qui existent font l'objet de nombreux travaux (comme le cloître des Célestins encore existant). On construit encore quelques nouveaux équipements, les greniers d'abondance, l'Intendance, le nouveau gouvernement dans un hôtel particulier (partie sud de l'actuel musée des Tissus). L'urbanisme est de plus en plus au service des élites. On construit de moins en moins d'immeubles pour les classes pauvres, très nombreuses avec le développement massif de la soierie, et en proportion de plus en plus pour les milieux aristocratiques, comme autour de Bellecour. En 1719, les quais commencent à être aménagés, pour circuler en rive gauche de la Saône entre le pont et le quai Saint-Antoine, port de débarquement et embarquement majeur des voyageurs dans la ville en provenance du nord (Chalon-sur-Saône) et à destination du sud (Avignon, Marseille). La promenade des quais est aménagée vers 1737 pour se promener et surtout relier les deux quartiers les plus élevés socialement, Bellecour et Hôtel-de-Ville, en rive droite du Rhône. Le baroque italianisant du XVII^e siècle est balayé par une esthétique portée par les architectes royaux, comme à l'hôtel de ville où Hardouin-Mansart finit de reconstruire le beffroi. Puis les modes passent, rococo comme à l'immense immeuble Tolozan, qui avait fait fortune en négociant les tissus de soie, en 1747 sur le quai du Rhône, néoclassique au quartier Saint-Clair et à la façade de Saint-Polycarpe. Les croisillons de pierre aux fenêtres sont maintenant interdits, et l'on doit les dessiner « à la française ».

La place Bellecour est accompagnée d'un mail de tilleuls et d'immeubles aristocratiques vers 1720, qui donnent un cadre architectural à la statue de Louis XIV érigée en 1715.

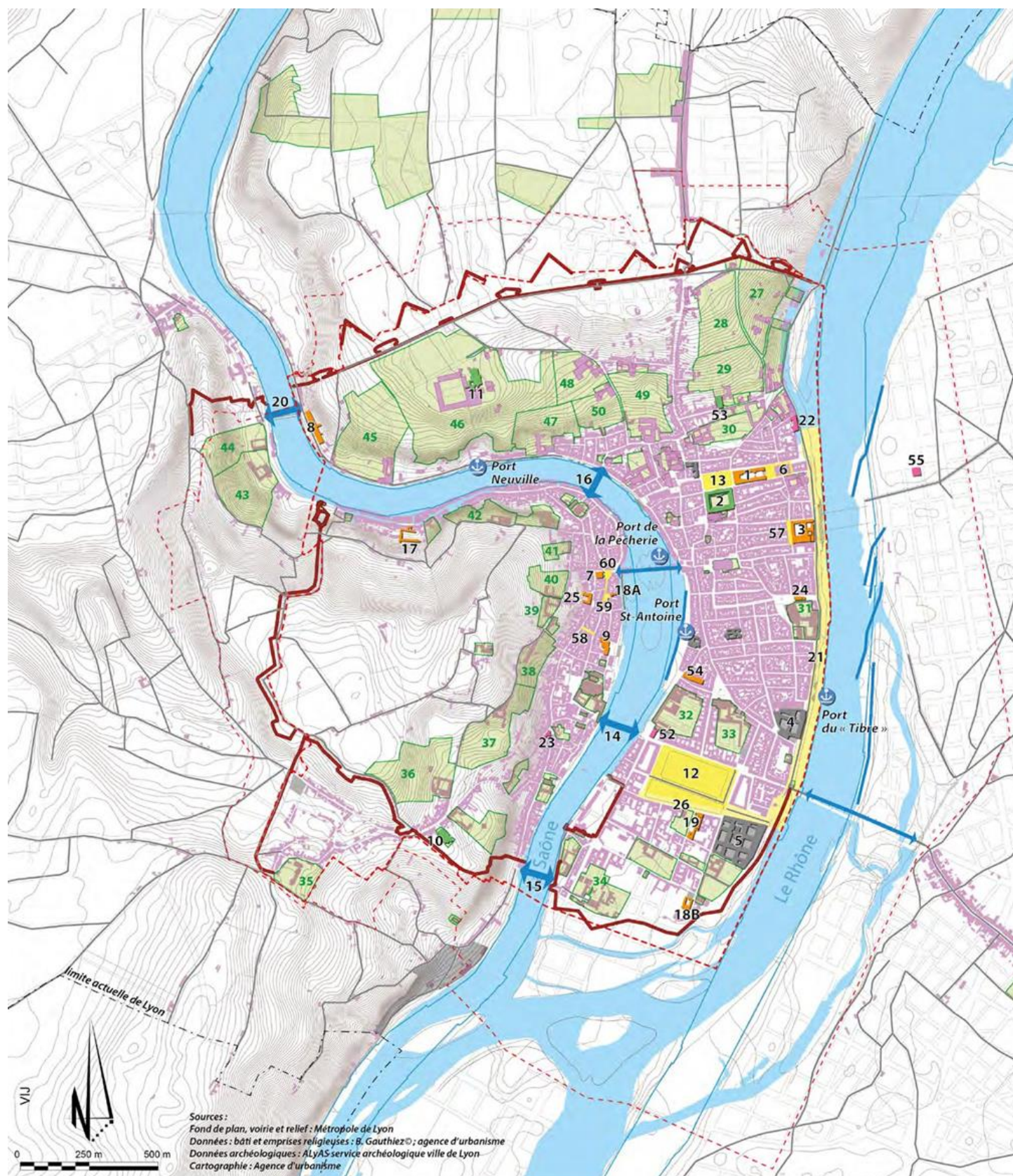


Façade de l'église Saint-Polycarpe © Michel Djaoui / Ville de Lyon

Légende de la carte présentée page suivante :



Le site vers 1745



I.7. 1745-1850 : LE SITE, DU BLOCAGE A L'ESSOR : LA REVOLUTION PERMET UNE EXPANSION URBAINE ET INDUSTRIELLE

D'après les plans, les sources écrites et données de B. Gauthiez, Professeur des Universités, Département de Géographie- Aménagement, Université Lyon 3 Jean Moulin.

L'industrie de la soie : la Grande Fabrique

La situation économique reprend nettement vigueur dans les années 1740, pour atteindre un nouveau sommet dans les années 1770 et au début des années 1780. La richesse de la ville repose alors plus que jamais sur la production des tissus de soie, la Grande Fabrique. Lyon est alors le plus grand centre européen de production de tissus de soie, de luxe comme pour les cours d'Espagne, du Portugal, de Prusse, de Russie..., ou plus communs pour une bourgeoisie aisée. Après une période de relatif équilibre dans la répartition des profits entre maîtres tisseurs et marchands-fabricants qui leurs passent les commandes pour les écouler sur les marchés extérieurs, la tension monte lorsque de nouveaux règlements sont adoptés qui défavorisent les tisseurs. Une grande insurrection en 1744-45, contre les prix abusivement bas auxquels les étoffes leur sont achetées, conduit à un durcissement des règlements. Une autre insurrection prend place, pour les mêmes raisons, en 1786, dans une situation économique très difficile. La situation restera très tendue et conflictuelle jusqu'à la Révolution, avec une amélioration en 1789. De très nombreux tisseurs sont dans la misère, principalement en rive droite de la Saône, rue Saint-Georges, sur les pentes de Fourvière, rue Pierre-Scize, dans le quartier Saint-Jean maintenant massivement paupérisé. En parallèle, les marchands-fabricants se regroupent autour de l'hôtel-de-ville où le siège de la Grande Fabrique est déplacé en 1777 à la suite de la réforme des corporations par Trudaine, et en liaison avec les négociants et les consuls étrangers qui résident dans le même quartier et dans le quartier Saint-Clair. Leurs immeubles sont caractéristiques d'une production de qualité pour un haut niveau social, alors qu'on ne construit pratiquement plus pour les tisseurs pendant cette période. Leurs conditions d'habitation, dans des immeubles qui vieillissent et peu entretenus, souvent en étages élevés, se détériorent considérablement pendant le siècle. La Charité et l'Hôtel-Dieu sont alors des établissements plus que jamais précieux pour accueillir les plus âgés et les plus misérables.

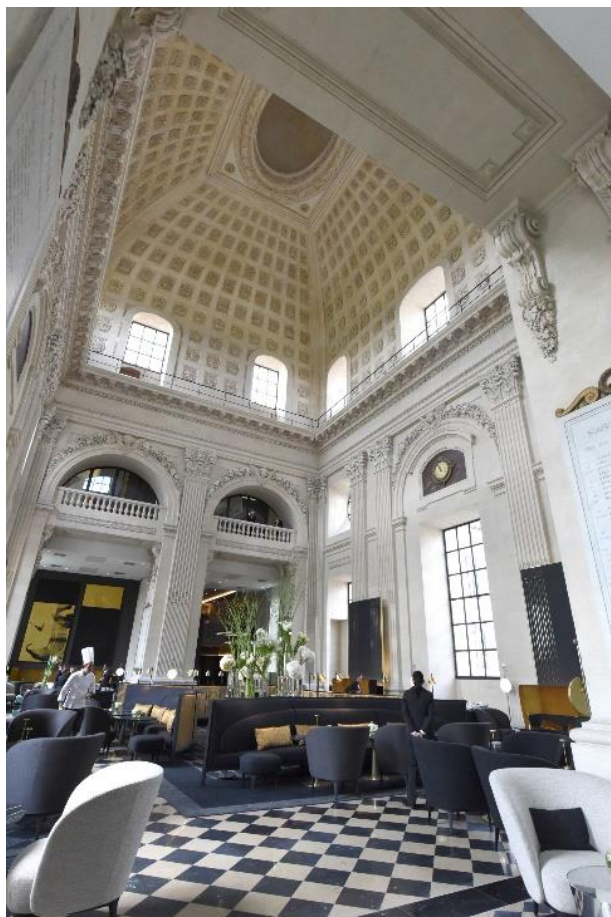
En 1793, quatre années après la Révolution, la ville, qui avait pris le parti plus modéré des Girondins, se révolte contre le gouvernement des Jacobins. Un siège en règle s'ensuit, pendant lequel la ville est lourdement bombardée. Plusieurs dizaines d'immeubles sont détruits comme rue du Gare et sur le quai du Rhône, plusieurs centaines endommagés. Le nouveau gouvernement de la ville, avec l'appui d'une part importante de la population pauvre, décide en plus de la démolition de plus de quatre cents immeubles de riches et de contre-révolutionnaires, pour les punir. On supprime le nom-même de Lyon, qui devient « Ville Affranchie » et est démembrée en trois municipalités du nord, du sud et de l'ouest. Pratiquement les seuls immeubles à être détruits – les autres sont trop utiles au logement des pauvres dans une situation où de très nombreux immeubles sont à réparer – sont ceux de la place Bellecour, et bien entendu la statue équestre de Louis XIV. Des chantiers nationaux s'emploient à détruire les signes de l'Ancien Régime, le château de Pierre-Scize, les fortifications, les statues religieuses. Le massacre de plusieurs milliers de Lyonnais fusillés ou guillotins marque aussi les esprits. Terriblement éprouvée, Lyon reste durablement hantée par le souvenir de cet acharnement destructeur, provoqué en partie par les criantes inégalités antérieures. La reconstruction est rapide pour les propriétaires non inquiétés par le nouveau régime. Les réparations sont caractérisées par l'absence de décors, leur suppression souvent, mais aussi par la modernisation systématique des fenêtres, élargies et maintenant équipées de vitres remplaçant le papier huilé antérieur.

Les prémices d'une nouvelle expansion

La richesse produite à partir du milieu du siècle permet de nouveaux projets d'agrandissement de la ville, d'abord modestes, puis grandioses. Une première opération est menée par l'architecte Jacques-Germain Soufflot, revenu d'Italie, à partir de 1750, vers le nord, au quai Saint-Clair de part et d'autre d'une rue (Royale). Soufflot se voit également confier la construction de la façade monumentale de l'Hôtel-Dieu, et du nouveau Change (réalisé par Roche). Il est aussi chargé du Grand Théâtre face à l'hôtel de ville, où travaille Perrache. C'est le cœur de la haute sociabilité lyonnaise. Le succès de cette opération entraîne de très vastes projets par Jean-Antoine Morand et Antoine-Michel Perrache, sous la supervision de Soufflot.

Morand présente en 1764 un plan en damiers pour un agrandissement de la ville sur la rive gauche du Rhône (plaine des Brotteaux). Un nouveau pont est établi en travers du Rhône en 1770. Le plan sera redessiné par Decrénice pour les Hospices, propriétaires des terrains. En l'absence de la demande espérée, peu de terrains sont vendus, et les Brotteaux deviennent un temps un lieu de plaisance et de sorties pour les Lyonnais, qui viennent notamment à l'Elysée et aux Montagnes Françaises, deux jardins-espaces récréatifs.

Deux ans plus tard, Perrache défend à son tour un projet d'extension, cette fois vers le sud, sur les espaces d'îles et de lînes (bras de cours d'eau) au sud d'Ainay. Il propose de déplacer le cours du Rhône et de reporter le confluent avec la Saône à la hauteur du bourg de la Mulatière, ce qui sera effectivement mis en œuvre. Seuls quelques immeubles, autour de la place Ollier, notamment celui du siège de la Société Perrache, attestent aujourd'hui du début de cette opération. En fait, la demande en terrains pour des immeubles nouveaux reste très faible à la fin du XVIIIe siècle, parce qu'on construit alors pratiquement uniquement pour un très haut niveau social. Les rares opérations produites au plus près de la ville ancienne, le quartier Saint-Clair, les immeubles de Rigod de Terrebonne sur la place Antonin-Poncet et le quai voisin, vers 1770, et l'amorce du quartier construit sur l'emprise du couvent des Célestins (dont le grand bâtiment sur le quai, coupé de nouvelles rues, est conservé de même que le cloître) à partir de vers 1790, suffisent à cette demande. Quelques autres équipements sont à signaler, comme la nouvelle prison de Roanne et l'arsenal, à la fin du siècle, ou encore à la même époque la création de la première école vétérinaire au monde, d'abord à la Guillotière, plus tard déplacée à l'ancien couvent des Deux-Amants, dans le 9e arrondissement.



L'intérieur du Dôme de l'Hôtel-Dieu, réhabilité en 2019.

Après la Révolution : un essor jusque-là inégalé

Le moteur de l'économie lyonnaise reste après la Révolution française, plus que jamais, la fabrication de tissus de soie, relancée par Napoléon Ier qui décrète que les tissus d'ameublement des palais officiels, les habits d'un certain nombre de hauts fonctionnaires comme les juges, et les robes des dames de la cour doivent être en tissu ou velours de Lyon. Le métier à tisser inventé par Joseph-Marie Charles Jacquard, qui assemble diverses inventions antérieures (des dizaines d'inventions font progresser le tissage au XVIII^e siècle, notamment par Vaucanson), en particulier la mise en cartes perforées des dessins des tissus (ce codage est un pas important vers l'informatique), permet, après de multiples mises au point complémentaires, une productivité considérablement accrue du tissage, jusqu'à quatre fois celle d'un métier traditionnel. C'est une contribution majeure au nouvel essor de la soierie lyonnaise, à la première place mondiale de cette industrie dans le courant du XIX^e siècle. Le métier Jacquard est particulièrement apprécié des jeunes tisseurs qui occupent les immeubles construits pour eux dans de nouvelles rues comme la rue Pierre-Blanc, à partir de 1820. Les perspectives d'enrichissement et de réussite sociale sont grandes pour ces jeunes, à la différence de leurs parents ou grands-parents qui restent à utiliser des métiers anciens dans des rues au bâti ancien, comme Grand-Côte et rue Pierre-Scize. Les métiers à tisser exigent des hauteurs de plafond autour de 4 mètres, ce qui était déjà le cas dans les immeubles du XVIII^e siècle.

La grande hauteur sous plafond des immeubles construits pendant cette période concerne tous les contextes sociaux et est traditionnelle à Lyon, elle n'est pas due particulièrement aux métiers.



L'immeuble Brunet, dit aux "365 fenêtres".

C'est paradoxalement au sortir d'un fort et rapide développement de l'activité de tissage, propice à un enrichissement des chefs d'atelier, qu'une grave crise se déclenche, provoquée par un nouveau refus des marchands-fabricants de s'engager sur le prix des façons par un tarif minimal. La révolte des canuts (les tisseurs, pour la première fois nommés ainsi) éclate en 1831. Elle se répète en 1834. A chaque fois, ils tiennent militairement la ville et son centre, ce qui constitue une menace politique majeure. Un nouveau conflit manque d'éclater en 1848. Si les meneurs intellectuels des canuts habitent plutôt les pentes de la Croix-Rousse, les meneurs des révoltes proviennent semble-t-il

en majorité de la commune de la Croix-Rousse, où le tissage de la soie ne fait que démarrer pendant ces années. La commune offre alors, avant d'être rattachée à Lyon en 1852, l'avantage d'être une zone dispensée de l'octroi, aux loyers moins onéreux qu'à Lyon, et moins surveillée politiquement donc plus propice à la liberté des idées. Les ateliers sont surtout localisés sur les pentes de Fourvière, à égalité avec celles de la Croix-Rousse où se développent des ateliers modernes et très productifs, et de façon moins importante autour de l'Hôtel-Dieu et de la rue de l'Hôpital, et moins encore dans le quartier d'Ainay et sur le plateau de la Croix-Rousse. L'essor de l'industrie de la soierie s'accompagne d'innovations sociales d'avant-garde avec la création de la première société mutualiste française, « le devoir mutuel » en 1828 ou encore la première caisse de retraite des ouvriers en soie.

L'immeuble Brunet, dit aux « 365 fenêtres », est celui qui compte le plus d'ateliers. Le passage Thiaffait rue Leynaud abrite le cercle des marchands-fabricants et plusieurs d'entre eux. Avec la Condition des Soies (établissement destiné à garantir le poids à sec de la soie selon un taux d'humidité déterminé) établie à la fin du XVIII^e siècle actuelle place Meissonnier, reconstruite en 1810 rue Saint-Polycarpe, ces édifices illustrent l'importance de l'industrie de la soie à Lyon. A partir des années 1820, un centre des affaires très concentré dans l'espace s'est

développé à proximité de l'Hôtel de Ville, avec le cercle des négociants rue Puits-Gaillot, de nombreuses banques voisines, le Grand théâtre comme haut lieu de la sociabilité des affaires. L'Hôtel du Nord, le plus grand hôtel de la ville, où descendent les négociants américains, est construit en 1824-27 rue Lafond à l'angle de la rue du Gare. Les Etats-Unis forment dans les années 1830 le plus grand marché pour la soierie lyonnaise, absorbant jusqu'à 50% des fabrications. Le plus grand café de la ville est alors au rez-de-chaussée de cet hôtel, tenu par un Suisse. Le consul des Etats-Unis s'installe vers 1835 dans le même immeuble. Plusieurs marchands Lyonnais font fortune à New-York, comme ceux qui construisent en 1830 l'immeuble entre la place Romarin et la rue Terraille.

L'empereur Napoléon Ier agit aussi pour la reconstruction de la ville. Il fait reconstruire les façades de la place Bellecour vers 1812. En 1815, le projet Perrache est relancé selon un plan modifié, entre la rue des Remparts-d'Ainay et le cours de Verdun. En parallèle, la rive gauche du Rhône connaît un très grand essor, aussi bien dans le quartier des Brotteaux, au nord, accessible par le pont Morand, qu'autour du débouché du pont de la Guillotière le long duquel des façades régulières sont édifiées en 1826-30, et dans le quartier de la rue de Marseille et celui de la rue Paul-Bert. Ces deux quartiers forment, avec les nombreux lotissements des couvents des pentes de la Croix-Rousse supprimés à la Révolution (la Déserte pour la place Sathonay et le jardin des Plantes, Carmélites, Collinettes, Oratoriens, Bernardines, Feuillants, Capucins où s'installent de très nombreux marchands-fabricants dès les années 1800), les vastes espaces d'un grand mouvement d'extension de la ville qui s'accélère dans les années 1820 comme jamais. En 1826, la Ville décide de l'urbanisation de la presqu'île au sud du cours de Verdun selon un plan prévoyant une gare d'eau et de vastes terrains industriels. Un zonage, une grande nouveauté en France, est prévu pour l'affectation des terrains. C'est là que se situe en 1827 le premier terminal d'une ligne de chemin de fer en France, la ligne de Rive-de-Gier qui amène le charbon dans la ville. Cet espace devient un lieu de relégation pour des équipements et des activités rejetés du centre (prisons, usine à gaz, arsenal, usines diverses, abattoir en 1838). Pendant un temps, entre Ainay et le sud du cours de Verdun, on trouve aussi, comme en rive gauche, des établissements de loisirs comme les Montagnes Italiennes.

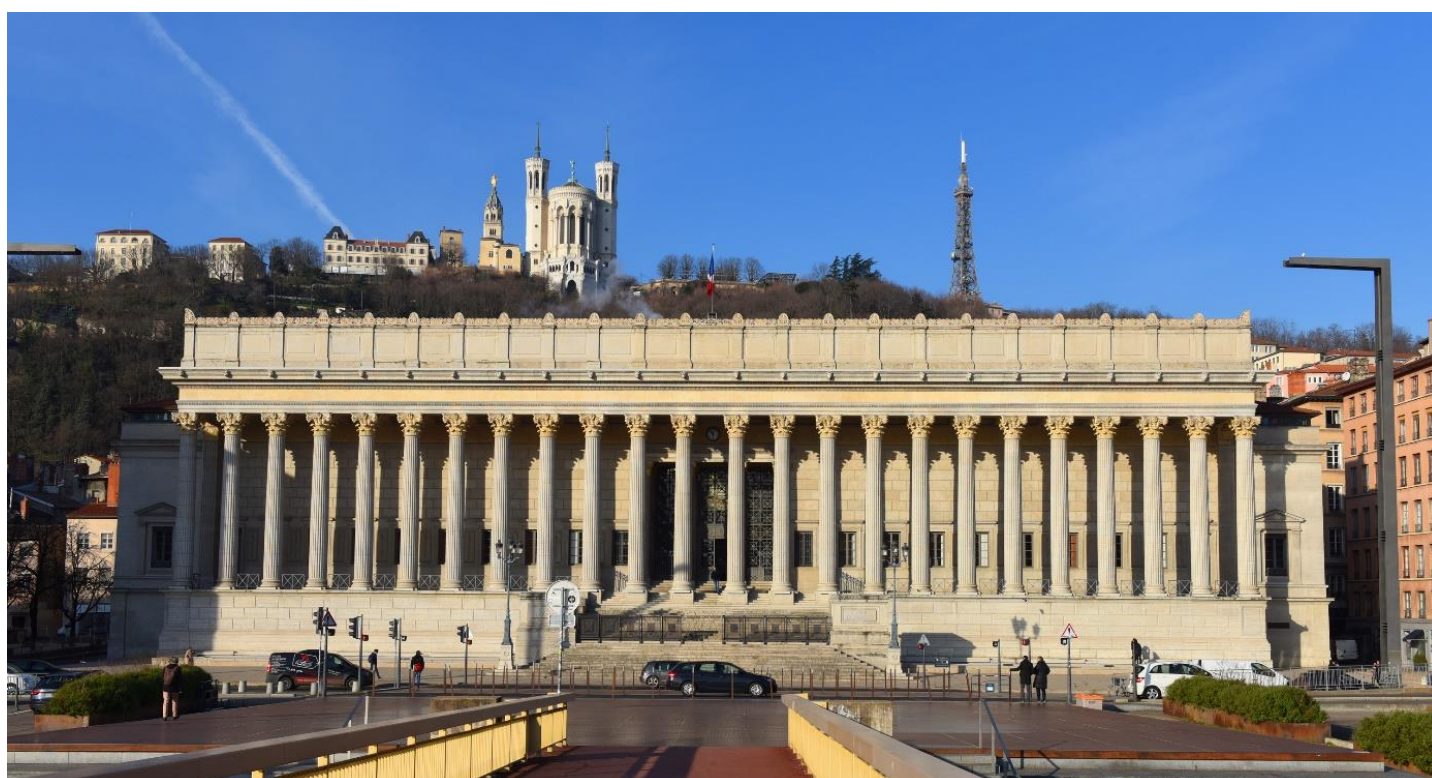


Les pentes de la Croix Rousse.

Lyon, à cette époque, inspire alors une impression désagréable aux voyageurs étrangers en raison surtout de la hauteur des immeubles, inhabituelle en Europe, et de l'insalubrité des quartiers anciens de plus en plus abandonnés par les élites pour les beaux immeubles du quartier des Brotteaux et d'Ainay. Certains immeubles neufs des années 1820 comportent 8 étages sur les pentes de la Croix-Rousse, soit une hauteur de plus de 35 mètres. Ailleurs, l'insalubrité des maisons anciennes est grande, d'autant plus qu'elles sont souvent habitées par les plus pauvres. Les biens religieux nationalisés à la Révolution (biens nationaux), sont vendus et lotis surtout à partir de 1820, comme on l'a vu. Certains sont reconvertis comme le palais épiscopal, la commanderie Saint-Georges et le couvent des Augustins en casernes (de même que les couvents des Colinettes et du Bon-Pasteur). Leurs chapelles sont en général détruites, comme aussi les églises Saint-Etienne et Sainte-Croix en 1796. Un pôle militaire est constitué en bord de Saône avec le couvent Sainte-Marie-des-Chânes transformé en magasin des vivres, le rocher de Pierre-Scize détruit pour laisser place au bâtiment du train, la caserne de l'Abondance et le fort Saint-Jean, l'école vétérinaire où on construit même un amphithéâtre de dissection des chevaux.

Une nouvelle enceinte militaire est construite à partir de 1830, conçue par l'ingénieur Haxo selon les principes de Rohault de Fleury, tant autour de la ville ancienne en reprenant sa ligne antérieure, qu'en rive gauche où elle protège les quartiers alors en rapide développement. Le tout englobe 1146 hectares, et vise aussi à contrôler les insurrections ouvrières. Une ceinture de forts protège aussi la ville sur les collines, et introduit un élément très nouveau dans le paysage de la ville. Il en reste des éléments importants (forts de Vaise et de Loyasse, bastion Saint-Laurent, fort Saint-Jean, fort Saint-Irénée, Montluc).

Les rues de la ville ancienne et des nouveaux quartiers sont modernisées avec la pose systématique de trottoirs, d'un revêtement moderne et de l'éclairage au gaz. Des arbres d'alignement bordent les axes principaux, surtout dans les beaux quartiers et sur les quais qui sont créés tout au long des deux fleuves, depuis la démolition de plus de 120 immeubles pour créer le quai de Pierre-Scize en 1793 aux aménagements au long de la rive droite de la Saône et en rive gauche, comme le quai de la Pêcherie en 1822. Un ensemble cohérent d'édifices du pouvoir d'Etat est constitué par la Préfecture construite en 1822 dans l'ancien couvent des Jacobins et le nouveau palais de Justice édifié à partir de 1835, réunis par un nouveau pont et la rue de l'Ancienne-Préfecture dont les façades uniformes sont achevées en 1832 sur l'emplacement de la monnaie supprimée. Domine alors une architecture néoclassique sobre autant dans les bâtiments privés que dans les édifices publics comme à l'opéra reconstruit après un incendie.



Le Palais de justice édifié à partir de 1835.



Muse de l'opéra de Lyon.

Cela s'accompagne de la création de quatre nouveaux ponts sur le Rhône (Lafayette, Hôtel-Dieu, Collège, Saint-Clair) et de sept sur la Saône (Gare, Palais de Justice, Feuillée, Saint-Vincent, Change, Mouton) tandis que les ponts d'Ainay et de Serin sont reconstruits. Plusieurs d'entre eux sont suspendus, selon une technique développée par l'ingénieur Seguin, parmi les premiers au monde. Trois grands cimetières, aujourd'hui riches des monuments funéraires édifiés au fil des décennies, sont établis à la périphérie de la ville : Loyasse, Croix-Rousse et Guillotière.

Légende de la carte présentée page suivante :



Edifices emblématiques construits pendant cette période :

Bâtiments privés

- 11 Reconstruction des façades de la place Bellecour
- 12 Domaine de Madame Servient
- 30 Maison Brunet, dite aux « 365 fenêtres »
- 36 Immeuble Herault
- 44 Immeuble reconstruit après l'insurrection (fresque des Lyonnais)
- 45 Opération exemplaire de l'époque, Robichon-Pitrat
- 46 Immeuble Maurix et Deguerrey
- 47 Immeuble Boissat

Edifices religieux

- 24 Eglise Saint-François-de-Sales
- 29 Transformation de l'Eglise Saint-Polycarpe
- 39 Eglise Saint-Pothin
- 40 Eglise de la Croix-Rousse
- 41 Eglise de la Guillotière

Ouvrages défensifs/bâtiment pénal

- 8 Rocher de Pierre Scize (après démolition du château)
- 9 Caserne de Sainte-Marie-des-Chaines
- 10 Fort Saint-Jean
- 20 Prison Saint-Joseph
- 21 Caserne de Serin
- 22 Caserne du bon Pasteur
- 25 Caserne de la nouvelle Douane
- 27 Arsenal
- 31 Bastion Saint-Laurent
- 32 Caserne des Collinettes
- 48 Caserne de Pierre Scize
- 49 Fort de Vaise
- 50 Fort de Loyasse
- 51 Fort St Irénée
- 52 Redoute puis caserne de la Part-Dieu

Ouvrages d'art

- 14 Pont Morand
- 15 Pont Lafayette
- 16 Pont La Feuillée
- 17 Pont volant
- 35 Passerelle du Palais de Justice

Aménagement d'espaces publics

- 18 Cimetière de Loyasse
- 19 Aménagement des quais
- 33 Elysée lyonnais
- 34 Montagnes françaises

Edifices hospitaliers/de santé

- 1 Façade monumentale de l'Hôtel-Dieu
- 2 Ecole vétérinaire
- 3 Hôpital de l'Antiquaille
- 42 Hospice des vieillards
- 53 Hôpital de Chazeaux

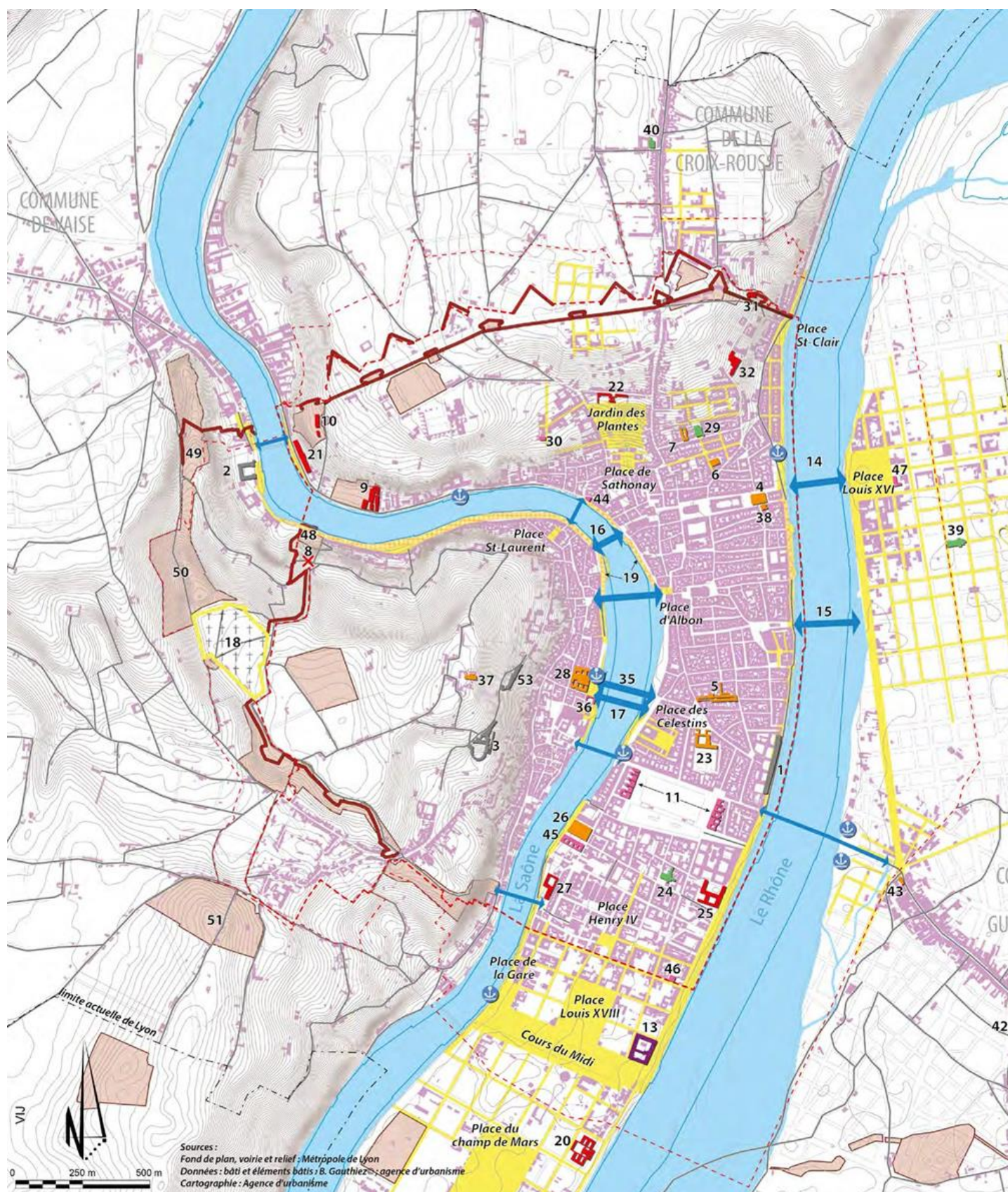
Edifices civils

- 4 Opéra
- 5 Passage de l'Argue
- 6 Condition des Soies
- 7 Cercle des fabricants dit passage Thiaffait
- 23 Préfecture
- 26 Grenier à sel
- 28 Palais de Justice
- 37 Tour belvédère Pitrat
- 38 Hôtel du Nord, consulat des Etats-Unis
- 43 Mairie de la Guillotière

Bâtiment industriel

- 13 Manufacture des tabacs de Perrache

Le site vers 1830



I.8. 1850-1939 : LE SITE AU CŒUR DE LA GRANDE VILLE EMERGENTE : STANDARDISATION, EQUIPEMENTS, INNOVATION

D'après les plans, les sources écrites.

Le développement de Lyon après la révolution de 1848, un temps freiné, reprend selon un rythme qui transforme la ville très profondément et lui donne l'essentiel des traits qui façonnent sa partie centrale aujourd'hui.

La révolution du chemin de fer

Le bouleversement des modes de transports, d'abord introduit par la navigation à vapeur en fort développement (testée à Lyon dès 1783 par Jouffroy d'Abbans sur la Saône), et accompagné par deux gares d'eau à Vaise et à Perrache, s'accélère avec le développement des lignes ferroviaires qui sont aussi des concurrentes. Entre 1827 et 1832 est construite la première ligne de chemin de fer de France entre Lyon et Saint-Etienne par les frères Seguin. Un projet de ligne Paris-Lyon-Marseille (PLM) est ensuite mis en œuvre. En 1850 on construit donc une gare à Perrache sur le cours de Verdun au sud de la ville. Le développement du rail induit la construction ou la reconstruction de vastes gares (Perrache en 1857, Brotteaux en 1858 -reconstruite en 1902-, Saint-Paul en 1870) ainsi que le développement de plusieurs lignes de funiculaire (rue Terme, le premier en France en 1866, place Saint-Paul en 1900...) puis du tramway vers 1880, lesquels accompagnent à leur tour la transformation des quartiers. La révolution des transports, vraie aussi pour de nombreuses nouvelles routes d'accès à la ville ouvertes pendant cette période comme le cours Lafayette vers 1826 ou le cours Gambetta en 1860, accompagne et favorise la révolution industrielle. Elle contribue à redessiner les limites de la ville.

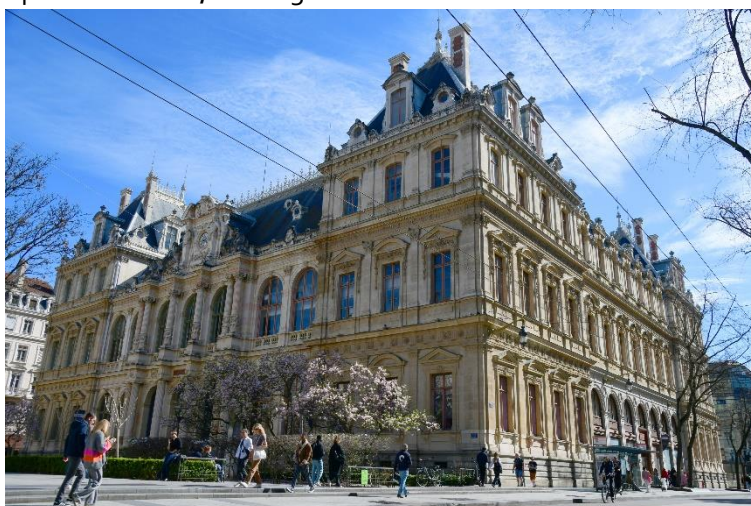
La redéfinition des limites administratives

En décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte s'impose comme Empereur. En 1852, il supprime la municipalité de Lyon, qui ne retrouvera la plénitude de ses pouvoirs municipaux qu'une trentaine d'années plus tard. La même année, le nouvel Empereur rattache à Lyon les communes de Vaise, Croix-Rousse et La Guillotière, berceaux des violences collectives ouvrières et lieux stratégiques de la production. Enfin, un certain nombre de territoires isérois sont rattachés au département du Rhône ce qui permet à Lyon de récupérer à son tour de l'espace à l'est. En moins de cinquante ans, la ville triple ainsi sa superficie et organise un urbanisme de régénération. Pour la première fois, on évoque l'« agglomération lyonnaise ».

L'urbanisme mené par Vaisse au Second Empire

Le ministre de l'intérieur Victor De Persigny lance en 1853 le projet de transformation en parallèle de Paris et Lyon. Il finit par choisir Haussmann pour Paris, qui devait s'occuper de Lyon dans un premier temps, et convainc Claude-Marius Vaisse, son prédécesseur comme ministre de l'intérieur, donc hiérarchiquement bien au-dessus d'Haussmann, de prendre en charge le projet de Lyon. Vaisse est d'emblée, sénateur chargé de l'administration du Rhône et de la ville de Lyon. La transformation de Lyon alors opérée n'est donc en aucun cas « haussmannienne », puisqu'elle est parfaitement parallèle à celle de Paris et constitue l'un des volets d'un projet qui embrasse les deux villes, Paris capitale et Lyon « seconde capitale de la France » ! L'objectif est de régénérer la ville, pour favoriser son économie et remodeler son centre fui par les élites et paupérisé.

On avait déjà en fait commencé à transformer le centre. Le secteur de l'ancienne boucherie des Terreaux est rasé et reconstruit magnifiquement en 1844-55. A partir de 1848, les rues de Brest et Chenavard, achevées en 1854, sont percées par l'architecte Benoit Poncet dans le cadre d'un « traité » avec la Ville. Ces réalisations sont de très grands succès, montrant la voie à suivre. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, les travaux engagés se révèlent colossaux et d'abord axés sur la Presqu'île. Disposant de moyens techniques, financiers et d'une marge de manœuvre importante, Vaïsse entreprend avec une grande largeur de vue de percer de nouvelles voies rectilignes et de détruire une partie importante de la ville ancienne. Sa première réalisation majeure, confiée à Benoît Poncet est en 1853-57 la rue Impériale (actuellement rue de la République). La rue de l'Impératrice (actuellement E. Herriot) suit en 1858-64, avec le quartier de la préfecture, laquelle est supprimée. Au total, la moitié des immeubles entre la place des Terreaux et la place Bellecour, un quartier où, surtout dans le secteur de l'actuelle place de la République, résidaient de nombreux ouvriers, sont démolis et remplacés par des immeubles modernes, au traitement architectural très soigné. Les immeubles de la rue de la République, construits pour la plus grande part par la société qu'il dirige et dessinés par son équipe de jeunes architectes, est probablement la plus grande réalisation immobilière unitaire de cette période en France. La rue donne au nord sur la place entre l'hôtel-de-ville et l'opéra, centre des affaires jusque-là. L'objectif, en procédant ainsi, est d'agrandir le centre des affaires vers le sud, jusqu'au nouveau palais de la Bourse achevé en 1863 par l'architecte municipal Dardel. En très peu de temps, cette « city lyonnaise » est une fantastique réussite, de multiples sociétés et plusieurs banques s'y installent, parmi lesquelles le Crédit Lyonnais qui deviendra la première banque française. La rue de la République et la rue Herriot forment un ensemble de très grande qualité et ampleur pour cette période en France. La politique de rénovation urbaine est ensuite poursuivie par l'avenue Adolphe-Max et l'accès à la gare Saint-Paul en rive droite de la Saône, puis sur la Presqu'île les rue de la Martinière et le quartier Grolée vers 1890.



Le Palais de la Bourse.



La rue de la République.

La ville connaît sous le Second Empire une politique systématique d'équipement. Il s'agit de grandes voies comme le cours Gambetta, le prolongement du cours Vitton en rive gauche et le boulevard des fortifications longeant la fortification entre le Rhône au nord et l'avenue Félix-Faure au sud (l'équivalent exact du boulevard des maréchaux à Paris), montée et chemin de Choulans qui est aussi une percée dans l'ancien quartier Saint-Irénée, boulevard des Chartreux (Général-Giraud), boulevard de la Croix-Rousse à l'emplacement de la fortification. En 1858-61, 32 kilomètres de quais nouveaux sont construits le long des rives de la Saône et du Rhône pour prévenir des inondations comme celle, désastreuse, de 1856.



Porte des enfants du Rhône du parc de la Tête-d'Or

Les voies des quais sont alors devenues continues. Un système de parcs est établi, avec l'immense parc de la Tête-d'Or dessiné par le suisse Bühler en 1856, avec ses remarquables serres, les squares des Chartreux et de l'ancien séminaire. De nombreuses liaisons sont créées pour relier la Presqu'île et la rive gauche (pont Charles X, de l'Hôtel-Dieu, Saint-Clair, passerelle du Collège...) ou encore au Vieux-Lyon (pont du Port Mouton, pont du Midi).

L'embellissement des rues et places est aussi poursuivi dans les décennies qui suivent par de nombreuses statues et fontaines. L'adduction d'eau publique est établie progressivement à partir de 1854, de même

que le tout-à-l'égout. La transformation de la ville se ralentit après 1870, puis connaît un net regain à partir des années 1890. Outre les quelques opérations évoquées dans la ville ancienne, cela concerne surtout la rive gauche du Rhône, où l'on étend la fortification bien au-delà de la précédente, au niveau du boulevard Bonneveay actuel, en 1872 (4546 hectares protégés au total). Le réseau électrique est développé vers 1896 à partir d'une production dans les usines à gaz et à la centrale hydroélectrique de Cusset. De nouveaux ponts, chefs-d'œuvre d'ingénierie par leur profil surbaissé et leur largeur, sont construits au travers du Rhône, qui nous sont parvenus grâce aux réparations après 1944 : les ponts métalliques Lafayette et de l'Université, et le pont Wilson, en béton armé.

De nouveaux forts sont construits à la périphérie de l'agglomération mais également la caserne de la Part-Dieu sur une emprise conséquente. L'événement le plus marquant pour l'espace proche du Rhône est la reconstruction de nombreux immeubles selon un plan d'îlot réservant un espace non construit au centre, un square inaccessible au public. Il s'agit d'une rénovation urbaine qui ne dit pas son nom, plus vaste que celle de la rue de la République, menée par le maire Gailleton, et qui conduit au remplacement d'habitations modestes et d'ateliers au profit de beaux immeubles bourgeois. Les populations ouvrières à nouveau déplacées à cette occasion sont pour partie accueillies dans le quartier du Tonkin, à Villeurbanne. L'aménagement pour les élites porte aussi sur la rectification du boulevard longeant le parc de la Tête d'Or, qui est bordé d'une série de villas de très haut niveau social. C'est aussi là que Guimet construit son musée, selon une architecture calquée sur son musée parisien.

L'équipement de la ville connaît vers 1880-1910 une nouvelle phase, avec de très nombreuses écoles, les universités en rive gauche du Rhône (1876-81 et 1896), plusieurs mairies d'arrondissement (actuels 2e, 3e, 6e, 7e). Trois salles de spectacle et de loisir sont construites avec une architecture qui affiche les tendances nouvelles du tournant du siècle (Belle Epoque, Art Nouveau...), les salles Rameau, Molière, de la Mutualité ainsi que d'autres équipements culturels : palais de Bondy, théâtre des Célestins, théâtre Bellecour (puis Progrès, actuelle Fnac), théâtre de Guignol.... Une nouvelle préfecture est construite en rive gauche, sans que la ville accepte de créer son dégagement sur le fleuve.



Le théâtre des Célestins.

Ecartées des projets d'urbanisme par les pouvoirs municipaux successifs depuis 1848 jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle, les confessions religieuses restent en général discrètes dans le paysage, comme le temple et la synagogue. Cependant, les catholiques recherchent une telle présence. Sur la colline de Fourvière naît ainsi l'élément aujourd'hui le plus saillant du paysage de Lyon, du moins à l'ouest du Rhône.

La basilique Notre-Dame de Fourvière est consacrée à partir des années 1870 à côté de deux chapelles qui existaient sur le site depuis le XIIe siècle, dont la chapelle mariale avec son clocher qui avait déjà été surhaussé vers 1850 et surmonté d'une statue colossale, œuvre de Fabisch. Le nouvel édifice est dessiné par Bossan et Sainte-Marie Perrin. Ses sculptures sont restées inachevées, comme celles d'autres églises en rive gauche, qui témoignent ainsi de l'essoufflement du mouvement qui les a fait construire. L'église du Bon-Pasteur, rue Neyret, construite en 1875-83, obéit au même objectif d'imposer une présence religieuse dans le paysage de la ville. Notons aussi que la restauration des monuments historiques listés dans les années 1843 aboutit à refaire les façades d'Ainay, Saint-Nizier et Saint-Bonaventure. Réagissant à la forte présence de l'église de Fourvière, les laïcs lyonnais promeuvent à l'occasion de l'exposition internationale de 1894 la construction d'un contrepoint, la tour métallique, reprenant la puissance symbolique progressiste de la Tour Eiffel érigée cinq ans auparavant.



L'esplanade de la basilique Notre-Dame de Fourvière.

Lyon inventive, la grande ville industrielle

Le monde de la soierie exultant des années 1820-40 entre dans une grave crise dans les années 1860, à l'occasion de la guerre de Sécession aux Etats-Unis. Les ateliers de la ville ancienne disparaissent progressivement des quartiers qu'ils occupaient. Il n'en reste presque rien en 1900. Elle est remplacée par une production dont la mécanisation va croissant et s'impose, de plus en plus éloignée du centre de Lyon et même de la ville elle-même. Les marchands-fabricants et négociants, dont la localisation n'a pas beaucoup changé en 1940 par rapport à 1830, sont à la tête de réseaux sur des centaines de kilomètres, notamment dans le nord-Isère.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle la production de tissus de soie est toujours en forte croissance. Elle s'accompagne d'innovations promises à un grand avenir et l'on sort progressivement de la mono-industrie : procédés de teinture (Guimet, Gillet avec ses deux sites, au sud du pont Mouton), chimie à l'origine de groupes puissants (Rhône-Poulenc, Péchiney); en 1895, à la suite de Léon Bouly, le cinématographe par les Frères Lumière, appuyé sur une industrie photographique au rayonnement mondial ; industrie automobile dont Lyon est l'un des pôles majeurs en Europe (Berliet, Zénith, Rochet-Schneider...) dans le sillage du développement de la métallurgie (en témoigne la présence du garage Citroën en plein cœur du site historique). Lyon est aussi pionnière dans l'aviation naissante.

Les sociétés, à la recherche de grands espaces pour développer leurs activités, s'implantent sur la rive Gauche et l'on voit émerger une poussée industrielle vers l'est lyonnais.

Au début du XXe siècle, la soie industrielle (rayonne) connaît un essor prodigieux et fait émerger de grandes usines dans l'est lyonnais (Décines, Vaulx-en-Velin). Une école de tissage est même créée au centre de Lyon, afin de former les jeunes tisseurs, mais également des techniciens et ingénieurs. L'édifice est réalisé en 1933 par Tony Garnier, qui l'accompagne de la villa des Directeurs, remarquable également pour son architecture.



La cour des Voraces, à la Croix-Rousse.

Les exportations se multiplient et la soie artificielle supprime définitivement l'industrie traditionnelle de la soie naturelle après la crise de 1930. Parallèlement, les industries chimiques, métallurgiques, de produits pharmaceutiques ou vétérinaires... se développent, progressivement au détriment de l'activité de la soie artificielle qui recule, dépassée par l'industrie états-unienne. De nombreuses autres usines dans l'alimentaire (notamment des brasseries), le travail du bois, l'imprimerie, etc. font peu à peu de Lyon une grande ville industrielle dont on reconnaît la polyvalence.

Le maire et son équipe

La première moitié du XXe siècle est marquée à partir de 1905 par l'élection d'Edouard Herriot à la mairie. Homme de stature nationale dès les années 1920, Edouard Herriot la conservera jusqu'en 1957, date de sa mort (avec une interruption pendant la guerre). Mais c'est surtout dans les trois premières décennies de son long mandat qu'il s'illustre en tant que maire décideur, visionnaire et humaniste.

Il cherche alors à organiser la croissance toujours forte de Lyon tout en ménageant une vision d'avenir. La ville ouvre le 1er mai 1914 une exposition internationale urbaine autour des thèmes de la Grande Ville, à la suite de celle de Bruxelles. Le but est de traiter des progrès réalisés dans l'ordre de l'administration et de l'hygiène, des travaux publics et des institutions sociales. L'exposition (précédée par celles de 1874 et de 1894 au parc de la Tête d'Or) s'étend sur 75 hectares dans le quartier de la Mouche, utilisant les bâtiments non encore affectés du nouvel abattoir (halle Tony-Garnier aujourd'hui). Herriot s'appuie aussi sur l'ingénieur Camille Chalumeau qui dirige dès 1912 la conception d'un plan d'extension et d'embellissement de la ville, qui sera adopté par la ville en 1935. Ce plan prévoit la création de plusieurs grands axes de circulation, dont le boulevard Laurent Bonnevey sur l'emplacement de la fortification déclassée.

Herriot réalise de grands équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être social, notamment la création de bains-douches municipaux, d'immeubles d'Habitations à Bon Marché (HBM), comme le quartier des Etats-Unis, le nouvel hôpital de Grange-Blanche, dessinés par Tony Garnier, d'où la destruction de l'hôpital de la Charité, remplacé à partir de 1934 par une grande poste (architecte Roux-Spitz).

Les bâtiments d'une nouvelle foire internationale sont commencés sur le quai de la Tête d'Or en 1917.



Le musée urbain Tony-Garnier, dans le quartier des Etats-Unis.

Légende de la carte présentée page suivante :

Espaces restitués	Edifices et éléments emblématiques
 Bâtiments et habitations	 Religieux
 Aménagements d'espaces publics et grandes opérations d'urbanisme	 Civils
Fond de plan actuel (pour repérage)	 Défensifs/pénaux
 Périmètre UNESCO	 Hôpitaux
 Zone tampon périmètre UNESCO	 Résidences privées
 Limites actuelles des cours d'eau	 Etablissements professionnels
 Ilots urbains	 Ouvrages d'art
 Relief	 Funiculaires
	 Chemins de fer
	 Tramways
	 Ponts

Edifices emblématiques construits pendant cette période :

Edifices civils

- 1 Agrandissement du palais Saint-Pierre en facultés
- 2 Palais de la bourse et du commerce
- 4 Préfecture
- 5 Palais de la mutualité
- 15 Facultés
- 16 Grand séminaire
- 17 Ecole normale des institutrices - clos de la Tourette
- 18 Ecole normale des instituteurs
- 19 Musée Guimet
- 20 Théâtre des Célestins
- 21 Le Grand Théâtre de Lyon
- 22 Magasin « À la ville de Lyon » puis Grand Bazar
- 23 Théâtre de Guignol (porte)
- 24 Ecole de la Martinière des jeunes filles
- 25 Salle Rameau
- 26 Palais de Bondy
- 32 Abattoirs de Gorge de Loup
- 40 Tour métallique
- 47 Mairie du 2^e arrondissement de Lyon
- 48 Mont de Piété, mairie du 3^e arrondissement de Lyon
- 54 Théâtre Bellecour (Le Progrès/Fnac)
- 55 Ecole du service de santé militaire (actuel CHRD)
- 57 Bains-douches municipaux
- 60 Mairie du 4^e arrondissement
- 61 Externat de la Trinité, mairie du 6^e arr.
- 75 Grandes serres du parc de la Tête d'Or
- 77 Groupe scolaire Place Guichard
- 78 Groupe scolaire Joseph Cornier
- 79 Groupe scolaire Gilbert Dru

Edifices religieux

- 8 Eglise St Georges
- 9 Eglise St Bernard
- 10 Eglise du Bon Pasteur
- 11 Basilique de Fourvière
- 12 Couvent de la Visitation
- 58 Eglise de la Rédemption
- 69 Eglise Saint-André
- 72 Grande synagogue de Lyon

Ouvrages défensifs/bâtiment pénal

- 6 Prisons Saint-Paul et Saint-Joseph
- 59 Casernes de la Part-Dieu

Etablissement professionnel

- 37 Crédit Lyonnais
- 38 Brasserie Georges
- 39 Brasserie Winkler
- 42 Chocolaterie Révillon
- 68 Usine Gilet
- 71 Banque de France

Ouvrages d'art et édifices liés au transport

- 41 Poste d'aiguillage de Lyon-Perrache
- 45 Gare Saint-Paul
- 46 Gare de Perrache
- 49 Pont Charles X (Lafayette)
- 50 Pont de l'hôtel-Dieu (Wilson)
- 51 Pont du Midi (Napoléon)
- 52 Passerelle St Georges
- 53 Pont du Port Mouton
- 62 Pont de l'Université
- 73 Gare de Jean Macé
- 74 Gare de Vaise

Aménagement d'espaces publics

- 33 Jardin des Chartreux
- 36 Parc de la tête d'or
- 44 Place St Paul
- 43 Réaménagement du jardin des plantes
- 44 Square Croix-Paquet
- 45 Square Raspail

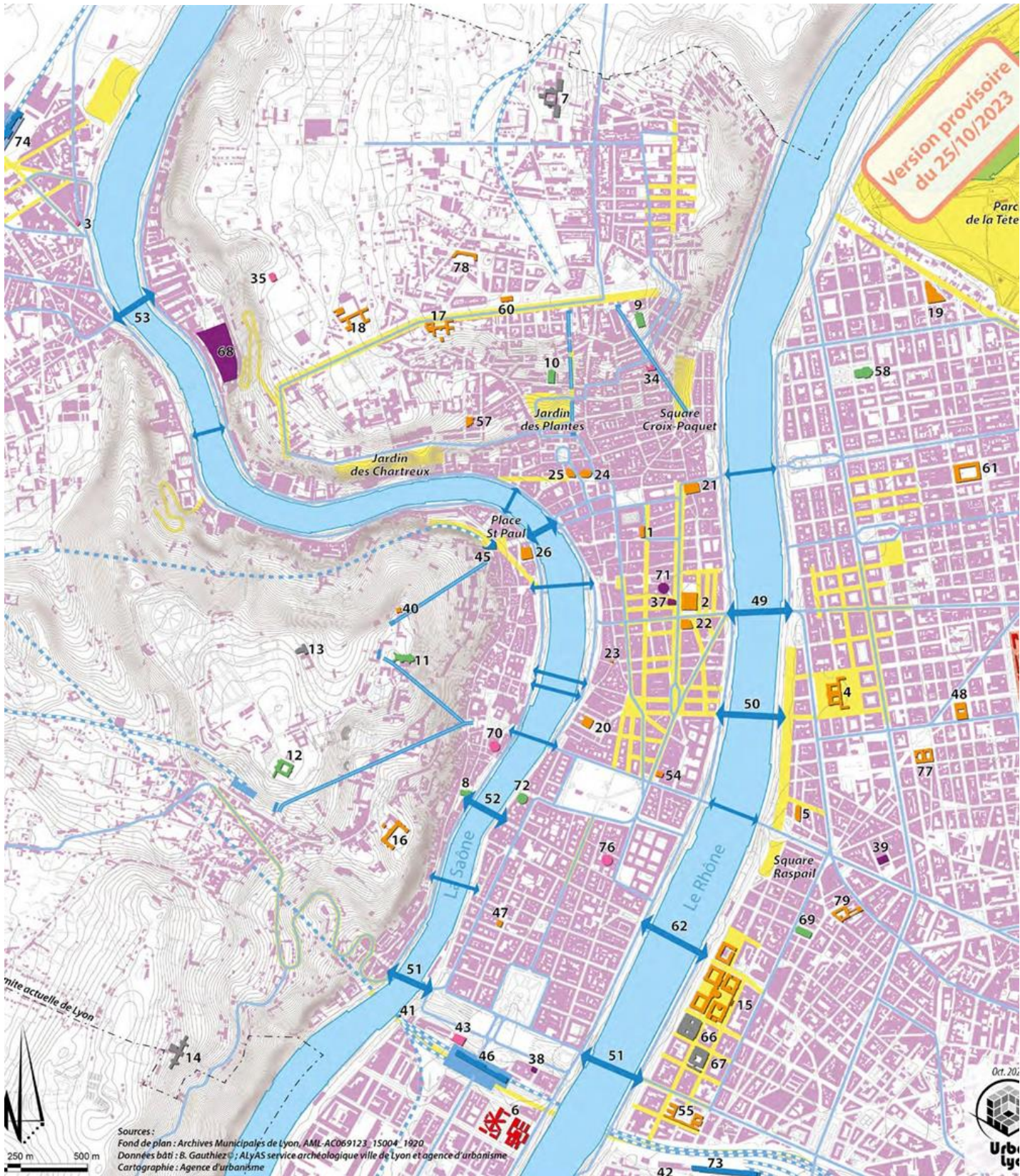
Bâtiments privés

- 3 Premier immeuble de Lyon en béton précontraint
- 34 Cour des Voraces
- 35 Villa Gillet
- 40 Tour métallique
- 43 Hôtel Terminus
- 70 Maison Blanchon-Bossan
- 76 Immeuble du journal « Le Nouvelliste de Lyon »

Edifices hospitaliers/de santé

- 7 Hôpital de la Croix-Rousse
- 13 Hospice du calvaire
- 14 Hôpital Debrousse
- 66 Hôpital Saint-Luc
- 67 Hôpital Saint-Joseph

Le site vers 1920



I.9. 1939-1980 : LA MODERNISATION DE LA VILLE : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

D'après les plans, les sources écrites.

L'interruption de 1939—1945

La Seconde Guerre mondiale interrompt dramatiquement cet élan de réalisations foisonnantes. Epargnée presque jusqu'à la fin du conflit, Lyon occupée est bombardée en 1944 et compte d'importants dégâts sur quelques quartiers précis : destruction en partie des quartiers de Jean Macé-Berthelot, Gerland-la Mouche, Vaise... A de rares exceptions près, tous les ponts sont également détruits et induisent des dommages collatéraux notamment sur le quai de la Pêcherie ou sur l'Hôtel-Dieu. Le phénomène de reconstruction des ponts sera donc conséquent dans le paysage lyonnais tant marqué par ces ouvrages qui se comptent en nombre et constituent des marqueurs de la silhouette urbaine. Enfin, au sortir du conflit de 1939-1945, Lyon est certes sacrée berceau héroïque de la Résistance mais elle est surtout frappée d'immobilisme alors même que la France entre dans les Trente Glorieuses.

De l'industrie à la tertiarisation

La persistance du développement industriel jusqu'au milieu des années 1960 fut relayée par un essor des activités tertiaires qui devinrent peu à peu seules créatrices d'emplois. La situation du textile illustre le déclin des activités traditionnelles. Au lendemain de la guerre, l'industrie lyonnaise après s'être tournée vers les textiles artificiels dans les années 1930, pensait pouvoir tirer profit des nouvelles fibres telles que le nylon, le tergal et le rhovyl. Toutefois, c'est l'industrie chimique et la transformation des matériaux (dont la construction automobile) qui forment les deux piliers de la force industrielle de l'agglomération lyonnaise, aux dépens de l'industrie textile qui décline rapidement. La chimie lyonnaise était concentrée à Vaise au sortir de la guerre, avec notamment l'usine Rhodiaceta, première productrice française de nylon.

Cette évolution s'accompagne d'une centralisation du pouvoir, avec le départ des sièges sociaux et l'absorption d'entreprises par fusion de groupes dans la perspective d'accéder au plus haut niveau des possibilités d'investissements.

On observe un phénomène de décroissance démographique entraînant le déclin de Lyon au profit de la périphérie lyonnaise (543 000 habitants en 1962 contre 413 025 habitants en 1982) mais également l'urbanisation de la Duchère, de Saint-Rambert, de certains secteurs des 5^e, 3^e et 8^e arrondissements. L'habitat collectif complète le paysage des collines, avec la réalisation de nombreuses copropriétés, certaines à l'architecture notable ou dont l'implantation s'inscrit désormais dans le paysage lyonnais (tours de l'Observance, les hauts de Saint-Just, montée des Esses, barres Zumbrunnen...).

Ce phénomène explique la progression de la population entre 1946 et 1962, puis la désindustrialisation, le développement d'activités tertiaires entre autres, entraînent la baisse de population, principalement dans les quartiers centraux.



L'auditorium de la Part-Dieu.

Louis Pradel, le temps de la modernisation et la recherche du progrès

Après E. Herriot, la deuxième moitié du XXe siècle est marquée par une autre personnalité. Louis Pradel accède au poste de Maire de Lyon en 1957. Marquée par le paternalisme puis l'immobilisme de fin de règne d'Edouard Herriot, Lyon accuse un retard important en termes d'équipements urbains. Louis Pradel, dit « Zizi béton » s'adonne alors totalement au mythe du progrès et de la croissance continue des années 1960 et 1970 et se montre convaincu de la nécessité de soutenir le commerce local, les classes moyennes, la tertiarisation de l'économie et le développement du salariat. Il prône l'usage de la voiture et les constructions modernistes en béton. Sous l'impulsion de Louis Pradel ainsi que du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en réponse aux besoins émergents dus à la croissance démographique, sont construits de nombreux logements (12 000 à la Duchère notamment), équipements sportifs et scolaires.

La concurrence du nouveau quartier de la Part-Dieu

Le développement du tertiaire et le besoin en nouveaux équipements qui en dépendent joue un rôle décisif dans la redéfinition de la centralité urbaine et dans la décision de créer un nouveau quartier.

Un plan de modernisation et d'équipement est ainsi mis en place dès 1962. Par la suite, à partir de 1966, avec la création de la Communauté Urbaine, Lyon ne s'administre plus tant à l'échelle de la ville qu'à l'échelle de l'agglomération. Dans ce contexte, la construction du quartier de la Part-Dieu, à l'emplacement de l'ancienne caserne du XIXe siècle constitue l'une des réalisations les plus emblématiques de cette époque.

Dès 1964, un programme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) concernant 56 hectares dont 22 occupés par les casernes fut élaboré. La S.E.R.L, maître d'œuvre, a retenu un programme mêlant vie administrative, culturelle, logements et entreprises.



Le quartier de la Part-Dieu depuis Fourvière, en 2017.

La Part-Dieu sera confortée dans les décennies suivantes dans ce rôle de centre directionnel mais aussi comme centre névralgique du réseau de transports de l'agglomération, notamment avec l'ouverture de la gare TGV en 1983 qui concurrence la Presqu'île. Le nouveau quartier devient le second centre de Lyon, réunissant les grands équipements (auditorium, bibliothèque municipale, hôtel de la Communauté Urbaine, cité judiciaire...), nombre d'immeubles de bureaux, le plus grand centre commercial de Lyon et les premiers immeubles de grande hauteur, avec le nouveau symbole de Lyon, la tour du Crédit Lyonnais, construite en 1977. Le choix d'implantation territoriale de ce nouveau centre d'affaires témoigne du glissement qui s'opère depuis l'Antiquité de l'ouest vers l'est.

Le « tout voiture » et les transports collectifs

Dans un contexte de déclin de la population centrale, refoulement de l'industrie à la périphérie, de développement de l'emploi tertiaire au centre de l'agglomération, de la rurbanisation... les déplacements se multiplient. Les transports en commun sont de moins en moins utilisés au profit de la généralisation de la voiture qui caractérise de façon prégnante le développement urbain de Lyon en cette deuxième moitié de XXe siècle. Elle nécessite en effet d'importantes restructurations de voirie qui rompent définitivement avec la trame urbaine piétonne traditionnelle et fait éclater les limites de la ville (périphérique Laurent Bonnevay, dont la première section est inaugurée en 1958, tunnel de la Croix-Rousse en 1956...). La traversée du centre de Lyon par l'autoroute Paris-Marseille, grâce au tunnel de Fourvière (1971) et au centre d'échange multimodal du quartier de Perrache, (surnommé le plat de nouilles, en raison des très nombreux tunnels et lignes qui s'y croisent) créent des ruptures urbaines qui impacteront le fonctionnement de la ville pour des décennies.

Un élargissement de nombreux axes est réalisé pour optimiser la gestion de flux (Quai Jean Moulin, Fosse aux Ours...) et des premiers parkings souterrains ou en ouvrage sont aménagés sur la Presqu'île (Saint Antoine sur les berges de la Saône, Cordeliers, Poncet, Bellecour, Hôtel de Ville). Les travaux du métro lyonnais débutent en 1973 mais le réseau reste encore embryonnaire avec une première phase concernant la ligne A achevée de Perrache à Laurent Bonnevey à Villeurbanne, avec une autre allant de Croix-Paquet à Hôtel de Ville (ligne C), succédant au funiculaire reliant Croix-Paquet à Croix-Rousse.

Après les travaux de la ligne A, les rues de la République et Victor-Hugo ne sont pas rendues à la circulation automobile et deviennent les premières rues piétonnes de Lyon en 1975. De cette volonté de piétonnisation, s'en suivra celle de la rue Saint-Jean en 1977. En revanche, la forme de la rue Saint-Jean, rénoverée avec dallages et pavés, marque ici une volonté de retour à un état antérieur, pour accompagner la mise en valeur du quartier. La piétonnisation s'étend aux autres rues du quartier au début des années 1980.

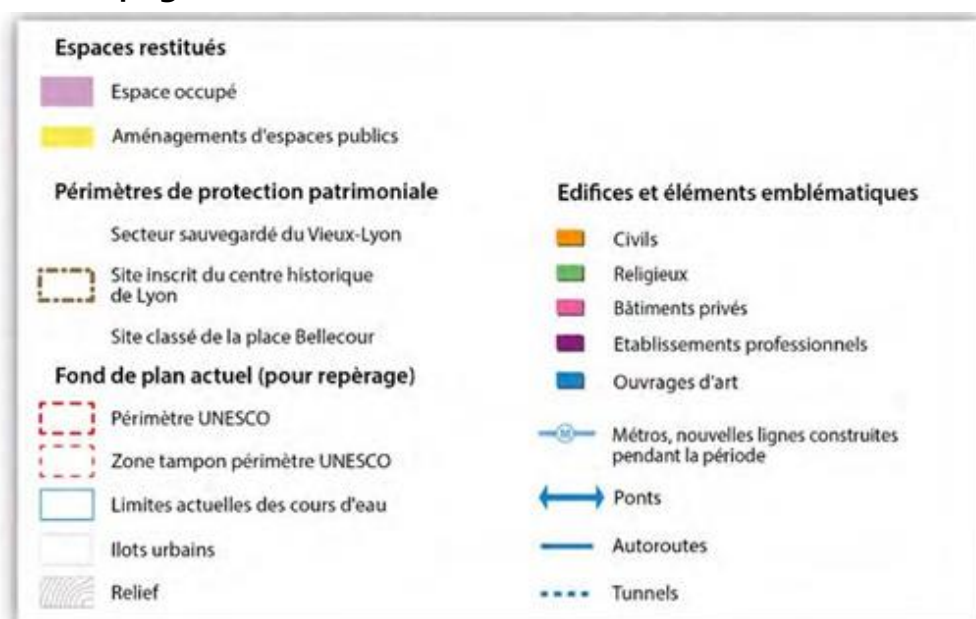
La prise de conscience de la question du patrimoine

Au début des années 60 la désertion du centre, sa paupérisation et sa dégradation posent la question de la place des tissus anciens dans la ville. La quasi-totalité de la rue Mercière ainsi que les parties médiane et supérieure de la Grande Côte seront détruites malgré les protestations des associations de quartiers.

Louis Pradel projette également de raser le Vieux Lyon au profit d'un équipement routier, le quartier historique ayant été abandonné pendant plus d'un siècle et réduit à un état de vétusté important. Le quartier doit son salut à la ferveur d'une association, la « Renaissance du Vieux Lyon » (RVL) et à l'action d'André Malraux, alors ministre de la Culture, qui crée les secteurs sauvegardés (1962) pour préserver les quartiers historiques. Le Vieux Lyon devient ainsi le premier secteur sauvegardé de France en 1964. Ces événements marquent l'élan d'une prise de conscience de la question du patrimoine à Lyon, qui avait débuté pendant la Seconde Guerre mondiale, avec le classement de la place Bellecour comme paysage exceptionnel au titre des « sites naturels classés » en 1941.

Auparavant des fouilles avaient mis au jour les théâtres antiques sur la colline de Fourvière à partir de 1933 et dans les pentes de la Croix-Rousse à partir de 1956. En vue de ces importantes découvertes, un atelier de fouilles archéologiques est créé en 1935, devenant ainsi le premier service archéologique de collectivité territoriale de France. Il devient en 1980 service archéologique de la Ville. Pour mettre en valeur les collections gallo-romaines importantes mais éparpillées, le musée gallo-romain de Fourvière ouvre en 1975. La valeur patrimoniale du centre historique de Lyon est également reconnue en 1979 avec son inscription sur la liste départementale des monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général.

Légende de la carte présentée page suivante :



Edifices emblématiques construits pendant cette période :

Edifices civils

- 1 Hôtel des Postes
- 2 Piscine du Rhône
- 3 Bourse du travail
- 4 Musée gallo-romain et jardins
- 5 Foire de Lyon
- 18 Annexe de l'Hôtel de Ville
- 30 Extension ECAM
- 31 Externat Sainte-Marie
- 48 L'école des Beaux-Arts
- 9 Ecole supérieure de textile et maison du directeur
- 50 Reconstruction du centre d'histoire de la résistance et de la déportation
- 51 Ecole élémentaire Paul Painlevé

Edifices religieux

- 6 Eglise Notre-Dame de l'Annonciation
- 29 Eglise St Charles de Serin
- 30 Eglise Saint-Michel
- 19 Reconstruction du dôme de l'Hôtel-Dieu

Bâtiments privés

- 7 Immeuble des soieries Rosset
- 10 Tour du Crédit Lyonnais dite le Crayon
- 31 Copropriété le Belvédère dite tours de l'Observance
- 32 Copropriété les Hauts de Saints Just
- 33 Immeuble de logements les Cèdres
- 34 Cité DGFIP
- 35 Copropriété la Constellation
- 36 Copropriété Le Bastion de Saint-Just
- 37 Copropriété montée des Esses
- 38 Immeuble Barrioz
- 39 Jardin Rosa Mir
- 43 « Barres Zumbrunnen »
- 44 Immeubles HBM - HLM Marius Donjon

Etablissements professionnels

- 8 Garage Citroën
- 11 Grand magasin des Cordeliers
- 12 VNF
- 40 Sofitel

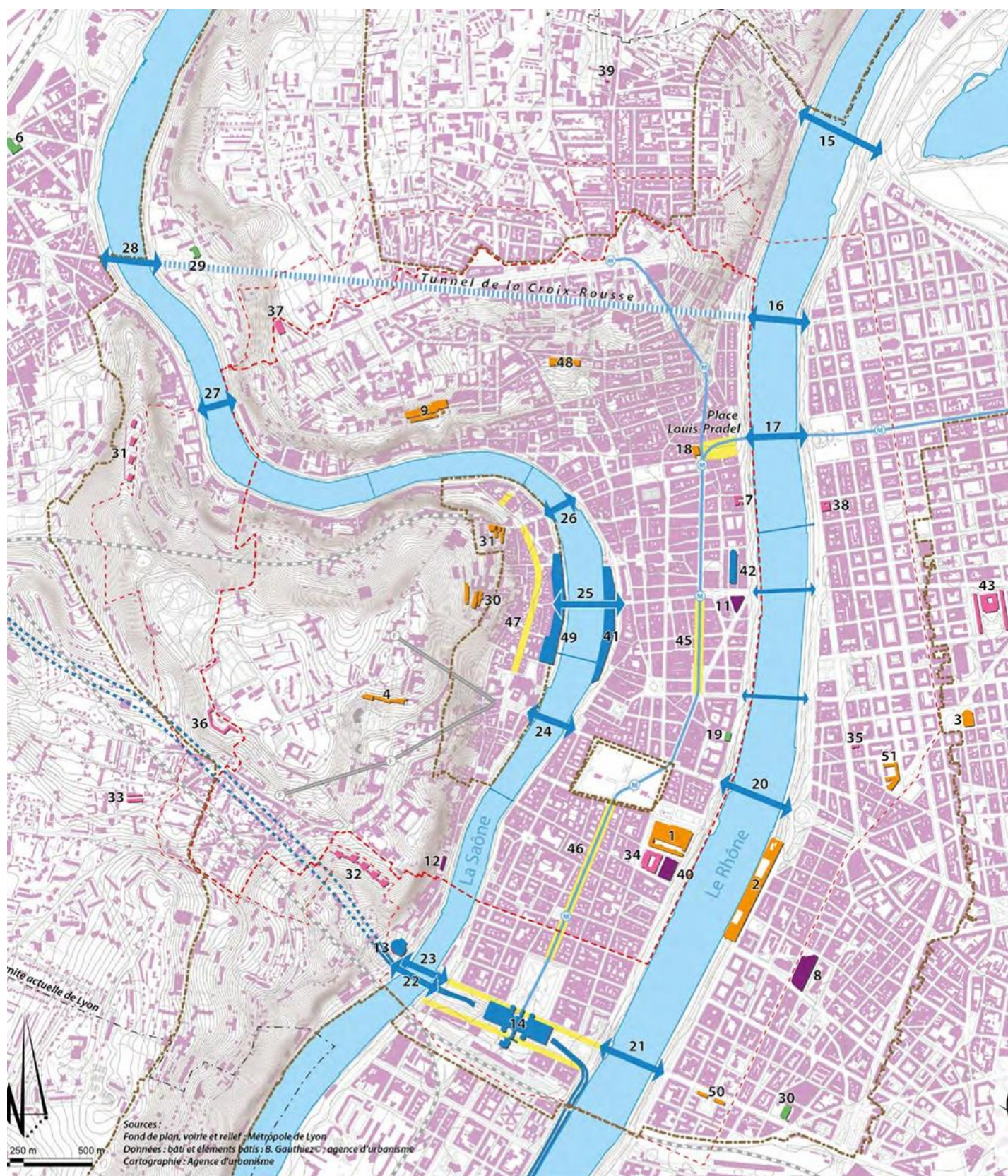
Ouvrages d'art et transport

- 13 Construction du complexe Kitchener/Quarantaine avec passage de l'autoroute
- 14 Centre d'échanges Perrache
- 15 Pont Winston-Churchill
- 16 Pont du maréchal de Lattre de Tassigny
- 17 Pont Morand
- 20 Pont de la Guillotière
- 21 Pont Gallieni
- 22 Pont autoroute A6
- 23 Pont Kitchener Marchand
- 24 Pont Bonaparte
- 25 Pont du maréchal Alphonse Juin
- 26 Pont de la Feuillée
- 27 Pont du maréchal Koenig
- 28 Pont Clémenceau
- 41 Parking Saint-Antoine
- 42 Parking Cordeliers
- 49 Parking St Jean

Aménagement d'espaces publics

- 45 Piétonnisation rue de la République
- 46 Piétonnisation rue de Victor Hugo
- 47 Piétonnisation rue St Jean

Le site vers 1980



I.10. DEPUIS 1980 : LA CONSOLIDATION DU CENTRE HISTORIQUE : DU RENFORCEMENT A L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

D'après les plans, les sources écrites.



La ville de Lyon depuis le jardin des Curiosités.

Culture, marketing urbain et rayonnement international : l'attractivité territoriale

A partir des années 1980 et suivantes, la structure urbaine se stabilise et la ville s'oriente vers une politique de rayonnement active. L'action publique se déplace peu à peu au plan culturel et international par la création de grands événements (biennales artistiques, Nuits Sonores, Journées Européennes du Patrimoine et plus particulièrement sur le site historique, le festival de la Fête des lumières, festival des Nuits de Fourvière...) et d'équipements d'envergure (cité internationale, musées, développement de structures universitaires et logistiques, réseau métropolitain...). L'opéra est le premier témoin qui affirme cette volonté de marketing territorial, avec la restructuration et l'agrandissement réalisé par Jean Nouvel en 1993, qui vient couvrir le bâtiment classique d'une voute en verre. Cette nouvelle silhouette crée un événement dans le paysage lyonnais, un repère, marqueur territorial.

À l'approche des années 2000, les projets se multiplient et notamment le projet du nouveau quartier de la Confluence, qui prend place à l'emplacement de l'ancien marché-gare de Perrache et d'anciens entrepôts. L'objectif de ce nouveau quartier est de désenclaver cet espace confiné de la Presqu'île et de doubler la superficie du centre-ville de Lyon. Le projet est pensé à partir de 1995 par Raymond Barre alors maire de Lyon. Le nouveau quartier rayonne désormais à l'échelle européenne par son label d'éco-quartier.

Le quartier de la Part-Dieu constitue à nouveau l'un des grands projets urbains lyonnais à partir de 2015, puisqu'il est l'objet d'un ambitieux chantier de rénovation urbaine conduit par la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu. Il concerne une cinquantaine d'opérations de bâtiments, infrastructures et espaces publics, notamment le centre commercial et la restructuration de la gare (première gare de correspondances d'Europe). Les espaces publics sont repensés, revenant sur l'urbanisme « de dalle » aménagé dans les années 70 (rue Garibaldi) en faveur des modes doux, de la végétalisation et de socles actifs en pied d'immeuble. Aujourd'hui, la *skyline* lyonnaise s'est renforcée par la construction des tours Oxygène et Incity qui viennent renforcer l'offre de bureaux de ce quartier.

La reconquête des espaces publics

Une attention particulière est plus particulièrement portée à la qualité des espaces publics à partir des années 1990 avec notamment le lancement du « Plan Presqu'île » aux objectifs pluriels, mettant en œuvre différentes actions :

- la mise en place d'un plan de circulation, visant à réduire la place de la voiture sur l'espace public, limiter les traversées est-ouest, désencombrer l'espace public sur-occupé par le stationnement avec la construction de parkings souterrains ou silo en marge de la Presqu'île... ;
- la reconquête de l'espace public, par la requalification des espaces emblématiques du centre historique (places des Terreaux, des Célestins, de la République, de la Bourse...) par des concours (paysagistes concepteurs), par l'amélioration de l'attractivité et le confort d'usage, mais également par le développement des transports en commun (métro D et navette Presqu'île).

Trente ans plus tard, une nouvelle opération « cœur Presqu'île » est projetée pour la période 2018-2020 avec pour objectif la rénovation et l'embellissement d'une dizaine d'espaces publics emblématiques dont les rues Victor Hugo, République et Serlin ainsi que des places Tolozan, de la République, des Terreaux (après la restauration de la fontaine Bartholdi), de la Comédie.



La fontaine Bartholdi, rénovée en 2018.

D'autres politiques publiques visant la mise en valeur urbaine, architecturale et patrimoniale de Lyon sont également mises en place au début des années 1990, avec notamment le Plan Lumière, le plan Bleu (schéma d'aménagement des berges de la Saône et du Rhône) ou encore le plan Couleur (accompagner le ravalement des bâtiments par une réflexion sur le bâtiment dans son contexte urbain).

Lyon renoue également avec ses cours d'eau en reconquérant ses abords (berges du Rhône dans les

années 2000, rives de Saône dans les années 2010). Avec le développement des transports en commun (extension du réseau de métro avec la ligne D à partir des années 1990 et prolongement des lignes existantes ; développement progressif des lignes de tramways) la place de la voiture est progressivement réduite en centre-ville au profit notamment de la mise en place d'un réseau de vélo en libre-service, le premier en France (vélo'v) en 2005, doublé par le renforcement de voies cyclables, qui témoigne du réinvestissement des espaces publics et des courtes distances. Ce phénomène de réduction de l'emprise de la voiture est renforcé par la mise en place d'une zone 30 sur la Presqu'île, le Vieux Lyon et les pentes de la Croix-Rousse en 2005. Plus récemment, la création d'un tube dédié aux modes doux et bus dans le tunnel de la Croix-Rousse et le déclassement de l'autoroute A7 témoignent de cette volonté de réduire les flux automobiles en centre-ville et de reconquérir les espaces publics au profit de l'embellissement de la ville.

Un patrimoine reconnu et valorisé : entre rénovation et reconversion

A partir du dernier tiers du XXe siècle, le patrimoine lyonnais tend à être de plus en plus préservé et mis en valeur. Après le classement de bâtiments en Monuments historiques au fil du temps, la création du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon en 1964, c'est au quartier canut des pentes de la Croix-Rousse d'être reconnu. Il est classé en Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1994, en cours de transformation en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), dit Site patrimonial remarquable (SPR) depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP. Pour le sauver de la paupérisation/gentrification et maintenir une mixité sociale, plusieurs Opérations d'amélioration de l'habitat (Opah) ont été menées depuis 1978. L'aménagement de la montée de la Grande Côte en 2001 participe également de ce nouvel élan de mise en valeur du quartier.

D'autres actions de valorisation ont été menées afin de faire découvrir au public le patrimoine lyonnais, comme par exemple la mise en place d'une convention de droit de passage dite « convention cour/traboule », adoptée en juillet 1990 par le Conseil municipal de la Ville de Lyon et par le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon. Les propriétaires s'engagent ainsi à laisser accessible au public la cour et la traboule durant un temps donné en contrepartie de la participation aux charges d'entretien et d'éclairage de celles-ci par la collectivité.



La Montée de la Grande Côte après sa mise en valeur.



La transformation de l'opéra de Lyon par Jean Nouvel en 1993.

Enfin, la consécration de cet élan de patrimonialisation a été, la reconnaissance, en 1998, de la Valeur universelle exceptionnelle du centre historique de Lyon pour l'humanité, sur la liste des biens reconnus comme patrimoine mondial. Cette inscription témoigne de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site d'une grande importance stratégique, où des traditions culturelles en provenance de diverses régions de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse. Lyon devient ainsi une ville attractive, touristique, jusqu'à être élue en 2016 la « meilleure destination week-end en Europe » à l'occasion de la cérémonie des *World Travel Awards*. Cette reconnaissance mondiale s'est traduite par différentes actions de mise en valeur et notamment une signalétique spécifique sur le site du patrimoine mondial. Cette ambition de protection patrimoniale a également trouvé une traduction réglementaire dans les documents de planification. En effet, le plan local d'urbanisme et de l'habitat intègre une orientation d'aménagement et de programmation, spécifiquement dédiée à l'encadrement (recommandations et préconisations) de cet espace patrimonial.

Depuis les années 2000, le phénomène important de reconquête du patrimoine lyonnais s'incarne par la reconversion d'édifices majeurs situés dans tous les quartiers du site historique, avec des changements de destination parfois loin des fonctions d'origine. Le premier marqueur de ce phénomène a été la transformation de l'Opéra de Lyon par Jean Nouvel.

Autres cas exemplaires, les prisons de Lyon sont ainsi devenues un pôle universitaire ; l'hôpital de l'Antiquaille a été transformé en logements, bureaux, restaurant et hôtel ; le garage Citroën a été réhabilité et accueille également des bureaux ; l'ancien Hôtel-Dieu a bénéficié d'un ambitieux chantier de restauration et a notamment été reconverti en espace commercial et hôtelier.

Edifices et espaces majeurs composés, axes de symétrie, fronts bâtis, éléments de décor urbain ont permis à chaque génération, par extension, greffe, reconversion, requalification, remplacement... d'adapter la Ville aux besoins et aux ambitions de son époque et de conserver le dynamisme de l'hyper centre de la Ville et de la Métropole.

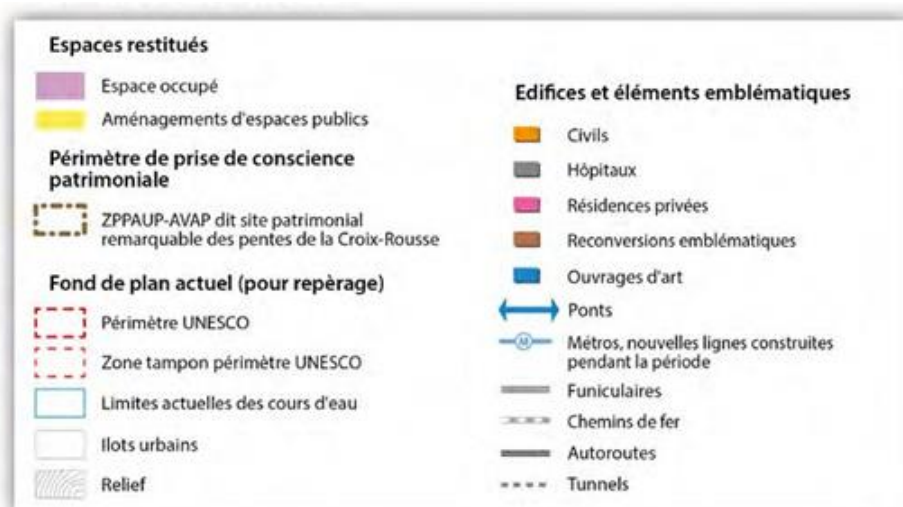


L'Hôtel-Dieu, rénové en 2019, et les quais du Rhône réhabilités.



Opération "La voie est libre !" en 2022, aux abords de l'église Saint-Nizier.

Légende de la carte présentée page suivante :



Edifices emblématiques construits pendant cette période :

Aménagement d'espaces publics

- 25 Place des Archives
- 26 Place des Terreaux
- 27 Place de la Bourse
- 28 Place des Célestins-parking souterrain
- 29 Place Antonin Poncet
- 30 Place de la République et rue de la République
- 31 Jardin du Rosaire
- 32 Place Sathonay
- 34 Place Tolozan
- 35 Place des Jacobins
- 36 Place Bellecour
- 37 Fosse aux Ours/place Raspail
- 38 Parc de Hauteurs
- 39 Esplanade du gros Cailloux
- 40 Montée de la Grande côte et jardin
- 41 Rue Mercière
- 42 Parvis palais de Justice
- 43 Jardin des curiosités
- 44 Berges du Rhône
- 45 Rives de Saône
- 46 Place des Tapis
- 47 Quartier Grolée
- 50 Place Mazagran
- 55 Projet Lyon Part-Dieu

Bâtiments privés

- 19 Immeuble Le César
- 20 Interpol
- 23 Monoprix
- 35 Opération immobilière Mercière-Jacobins
- 56 Tour Incity
- 57 Immeuble de logements sociaux
- 58 Le bon Pasteur
- 48 Reconstruction de l'immeuble de la Lyonnaise de banque-CIC

Ouvrage d'art et édifices liés au transport

- 49 Pôle multimodal de la gare Vaise
- 50 Pôle multimodal de Gorge de Loup

Edifices hospitaliers/de santé

- 21 Hôpital Saint-Luc Saint-Joseph

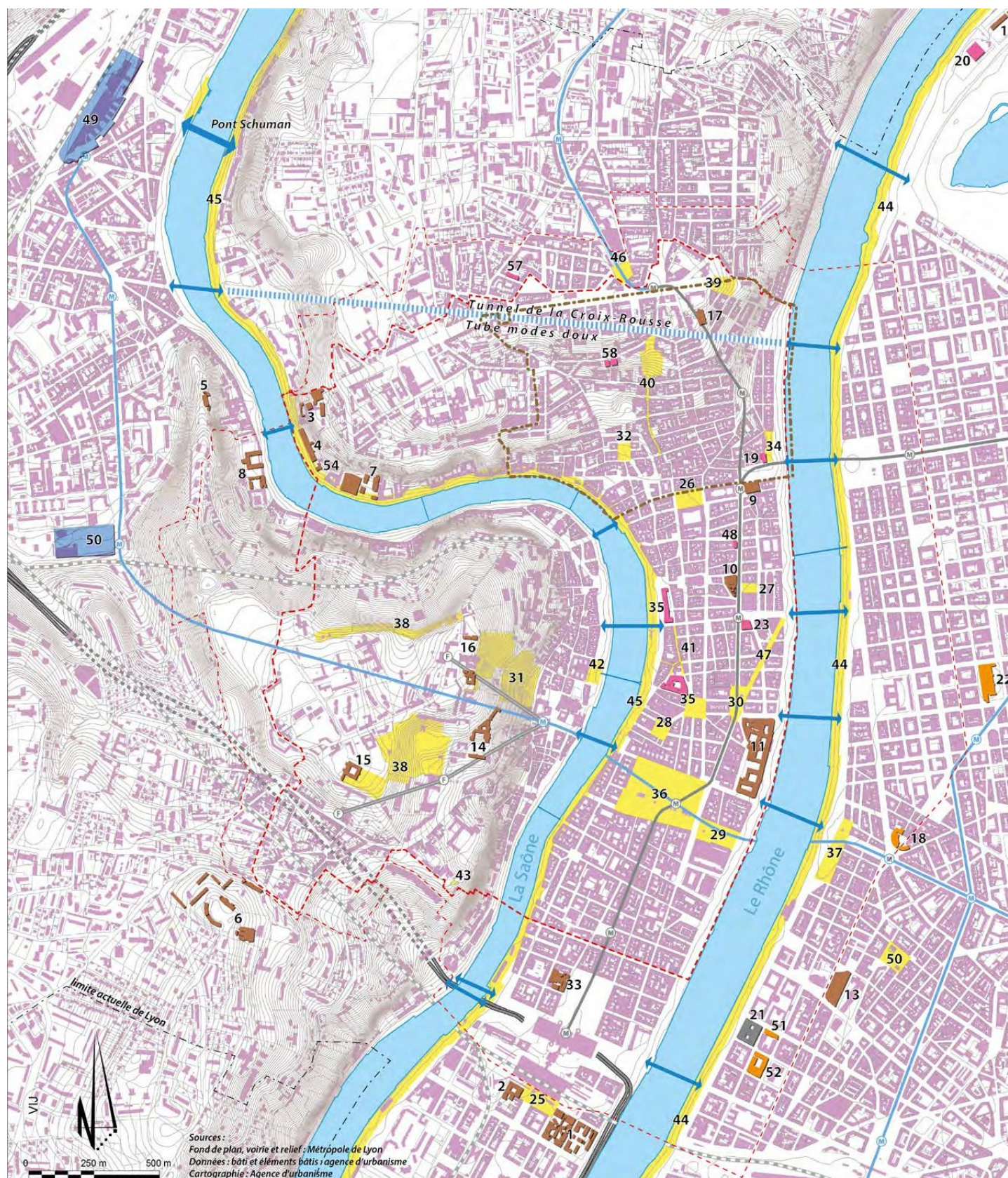
Reconversions emblématiques de bâtiments patrimoniaux et opérations d'urbanisme

- 1 Université catholique de Lyon-campus Saint-Paul (anciennes prisons)
- 2 Archives municipales de Lyon (ancien centre de tri postal)
- 3 Ecole nationale des finances publiques (ancien Fort Saint-Jean)
- 4 Direction régionale des affaires culturelles (ancien grenier d'abondance)
- 5 Equipement culturel (ancien fort de Vaise)
- 6 Site universitaire et institut franco-chinois (ancien fort Saint-Irénée)
- 7 Les subsistances-ENSBA (ancienne caserne)
- 8 Conservatoire-CNSMD (ancienne école vétérinaire)
- 9 Opéra (transformation par Jean Nouvel)
- 10 Site de commerces et bureaux (ancienne banque de France)
- 11 Le Grand Hôtel Dieu - commerce, hôtellerie, cité de la gastronomie (ancien hôpital)
- 12 Cité internationale (ancienne foire de Lyon)
- 13 New Deal -bureaux (ancien garage Citroën)
- 14 Antiquaille (ECCLY, opération mixte)
- 15 Fourvière Hôtel (ancien couvent de la Visitation)
- 16 Projet Fourvière - en cours (maison carré, restauration, musée)
- 17 Eglise St Bernard - en cours (bureaux, restauration)
- 33 Université catholique de Lyon (ancienne caserne Bissuel)
- 54 CAUE, ancien hôtel particulier dit hôtel de la Butte

Edifices civils

- 18 Immeuble le CLIP
- 22 Nouveau palais de Justice
- 51 Bibliothèque universitaire Chevreul-Lyon 2
- 52 Bibliothèque universitaire Jean Moulin-Lyon 3

Le site en 2019





II. DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL – SESSION 2017 A PARIS : DECISION 41 COM 8E

SITE HISTORIQUE DE LYON

Brève synthèse

Située en région Auvergne-Rhône-Alpes, au confluent de la Saône et du Rhône, la ville de Lyon est dominée par deux collines : Fourvière, à l'ouest, la Croix-Rousse, à l'est.

La longue histoire de Lyon, dotée d'une agglomération proto-urbaine dès l'époque celte, avant même qu'y soit fondée par les Romains la capitale des Trois Gaules au I^{er} siècle av. J.-C., et qui n'a cessé de jouer un rôle majeur dans le développement politique, culturel et économique de l'Europe depuis cette époque, est illustrée de manière extrêmement vivante par son tissu urbain et par de nombreux bâtiments historiques de toutes les époques.

Sur ce site voué à l'urbanisation, les hommes se sont installés depuis plus de deux mille ans et ont bâti une ville dont toutes les étapes de développement sont encore visibles aujourd'hui : des vestiges romains de l'antique Lugdunum aux ruelles médiévales des pentes de Fourvière et aux habitations Renaissance du Vieux-Lyon, de la presqu'île riche de son architecture classique jusqu'aux pentes de la Croix-rousse avec son habitat canut si particulier, témoin d'une page essentielle de l'histoire ouvrière du XIX^e siècle.

Parmi les exemples remarquables figurent la maison Thomassin, sur la place du Change (fin du XIII^e siècle, agrandie au XV^e siècle), la maison Claude de Bourg (1516), la maison du poète Maurice Scève (1493, étage supplémentaire ajouté au XVII^e), l'hôtel particulier Chamberlain (1495-1516), qui illustre la transition du style gothique à la Renaissance française, la maison maniériste des Lions (1647), le bâtiment classique sur le quai Lassagne (1760), ainsi que l'immeuble aux « 365 fenêtres » et la Cour des Voraces, exemples frappants des logements construits pour les canuts pendant la première moitié du XIX^e siècle.

Parmi les édifices publics, il convient de mentionner la Manécanterie (schola cantorum), de la fin du XI^e siècle ; l'église abbatiale d'Ainay (1107), de pur style roman ; la cathédrale Saint-Jean-Baptiste (1160-1481), qui conserve un remarquable degré d'homogénéité stylistique, en dépit de la longue période sur laquelle s'étendit sa construction ; l'église Saint-Nizier, commencée au XIV^e siècle mais qui ne fut achevée qu'au XIX^e siècle, avec sa nef de style gothique flamboyant, sa façade typique de la Renaissance et sa flèche néogothique ; l'imposant Hôtel de Ville (1646-1703) ; l'Hôtel-Dieu, du XVII^e-XVIII^e siècles, construit sur un original médiéval ; la Loge du Change (1745-1780), actuellement devenue un temple protestant ; la Basilique de Fourvière (1872-1896), l'un des traits les plus importants du paysage de la ville ; et l'École de tissage, œuvre de l'architecte moderniste Tony Garnier (1927-1933).

La particularité de Lyon est de s'être étendue progressivement vers l'Est en préservant, à chaque étape de sa croissance, la richesse de l'habitat antérieur. À la différence de beaucoup d'autres villes où le centre a été détruit pour être reconstruit au même endroit avec une architecture nouvelle, le déplacement du centre de gravité de Lyon a permis la sauvegarde de quartiers entiers dont la permanence rend visible, sur les bâtiments eux-mêmes, l'histoire de la ville.

Critère (ii) : Lyon représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site d'une grande importance stratégique, où des traditions culturelles en provenance de diverses régions de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse.

Critère (iv) : De par la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace, Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles.

Intégrité

Sur cette trame urbaine exceptionnelle, inscrite dans l'enceinte médiévale qui a perduré jusqu'au début du XIXe siècle, l'essentiel du bâti conservé représente une large période de son développement. Le patrimoine architectural de Lyon est représentatif de toutes les périodes, du Moyen Âge à aujourd'hui, avec des éléments gallo-romains signifiants. Les atteintes à l'intégrité sont dues essentiellement à des percements et réaménagements depuis le XIXe siècle, ainsi qu'à des modifications d'immeubles (rehaussement principalement), dues à l'occupation humaine continue et dynamique de ce centre urbain de première importance.

Authenticité

Le site de Lyon présente une authenticité forte à travers la permanence de trois principaux caractères qui définissent son urbanisme dont le développement est unique : la confluence, la cohérence du modèle urbain et l'urbanité.

À partir d'un site géographique et géomorphologique bien particulier (le confluent d'un fleuve et d'une rivière, et trois collines), la ville s'est imposée au croisement des voies de circulation, véritable carrefour entre les influences du Nord et du Sud de l'Europe.

Par ailleurs, Lyon présente, à travers une construction urbaine de plus de 2000 ans, un développement de son urbanisme unique : au lieu de se reconstruire sur elle-même, la ville s'est déplacée progressivement vers l'Est, conservant ainsi toutes les formes urbaines des différentes époques les unes à côté des autres. De plus, le mode d'urbanisation et les styles architecturaux se sont développés et enrichis au cours des siècles, en évoluant sans rupture.

Avec ce développement urbain hors du commun, la ville a toujours été caractérisée par une forte occupation humaine encore marquée aujourd'hui. La ville est imprégnée typologiquement et architecturalement par ses usages (commerce, artisanat, industrie, enseignement, cultes, ...) et l'expression de pouvoirs (civil, religieux, hospitalier, marchand, bourgeois, canut, industriel, ...).

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les dispositifs de gestion architecturale et urbaine intègrent les outils réglementaires du code du patrimoine (archéologie préventive, Monuments historiques et leurs abords, sites patrimoniaux remarquables du Vieux Lyon, doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, et des Pentes de la Croix-Rousse), du code de l'Environnement (site inscrit), ainsi que le plan local d'urbanisme. S'y ajoutent des outils opérationnels (Conventions patrimoine État-Ville, Charte qualité architecturale et urbaine, Charte ravalement, Plan lumière, Plan restauration des traboules, Charte du domaine public du Vieux-Lyon, ...) ou de coordination (Ateliers du patrimoine).

Le plan de gestion fait par ailleurs appel à une multiplicité de normes, d'outils et d'acteurs aux savoir-faire et compétences reconnus. La ville de Lyon coordonne des programmes d'action qui portent sur toute la chaîne du patrimoine, en lien étroit avec les services de la métropole du Grand-Lyon, de la région, et de l'État. Il a pour principal objectif l'intégration de la gestion patrimoniale au projet urbain et la sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel.

La zone tampon, définie tout autour du périmètre du site historique, invite à considérer une lecture culturelle et patrimoniale du territoire de la ville contemporaine au-delà du site historique.

A photograph of a paved path lined with large, mature trees and dense greenery. The path is shaded by the trees, and two people are walking away from the camera in the distance. A red semi-transparent banner is overlaid on the left side of the image, containing the text 'III. PERIMETRE DU BIEN ET DE LA ZONE TAMPON' in white capital letters.

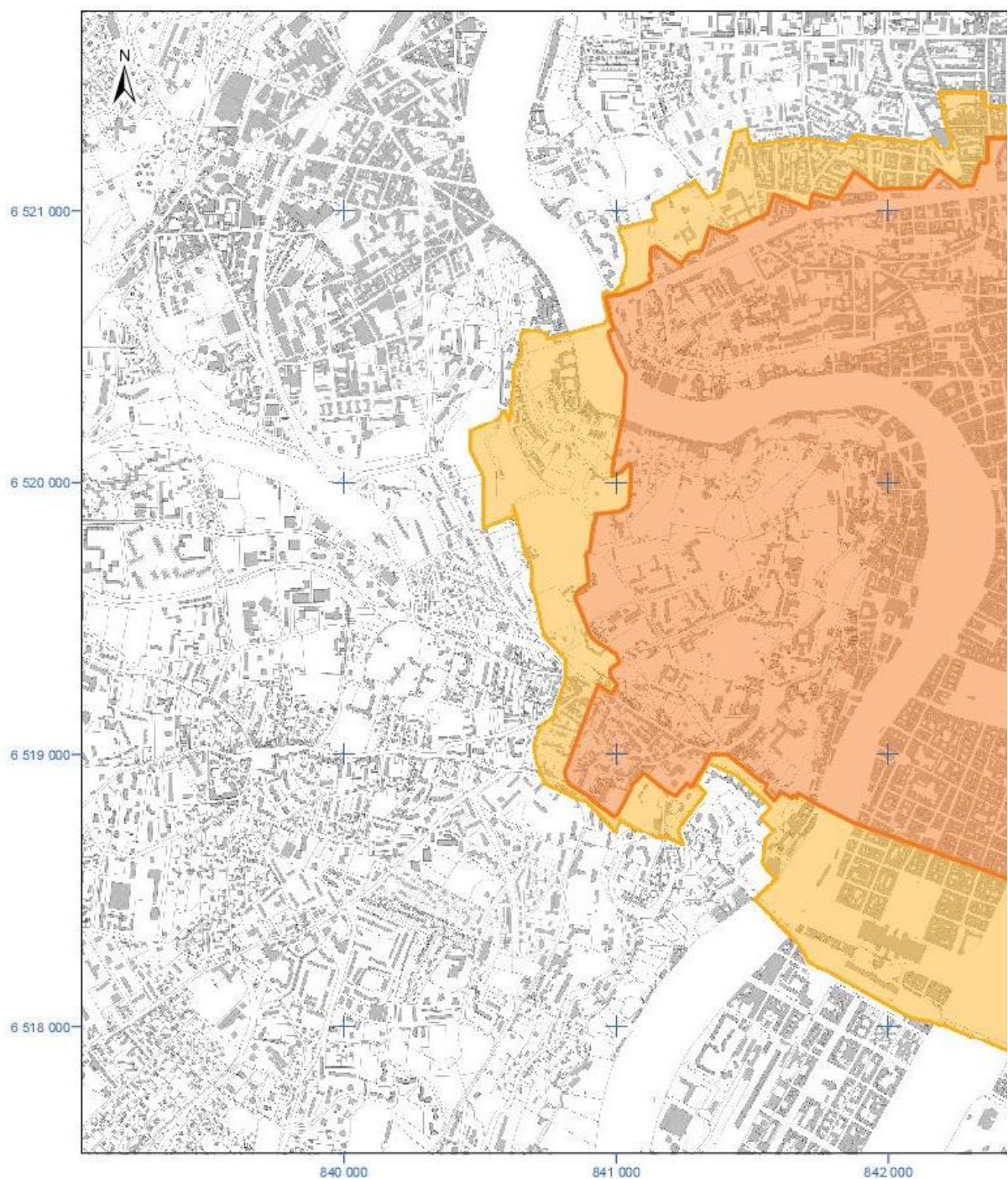
III. PERIMETRE DU BIEN ET DE LA ZONE TAMPON

CARTE : PERIMETRE DU BIEN ET DE LA ZONE TAMPON



ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION

872 - Site historique de Lyon : délimitation du bien sur la Liste en 1998

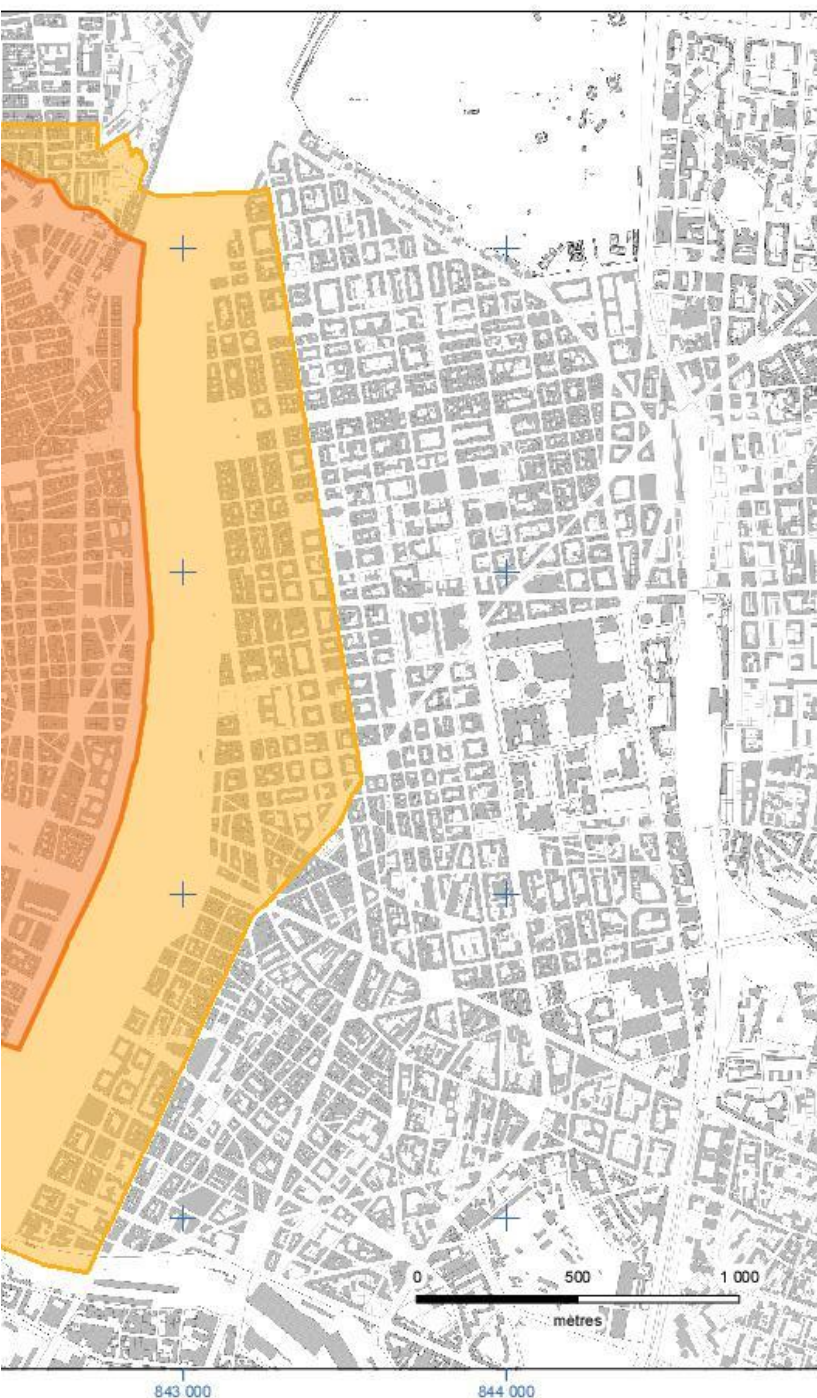


Ministère de la culture
et de la communication
Direction générale des patrimoines
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01
<http://www.culture.gouv.fr>



Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement
durable, des transports et du logement
Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Arche de la Défense - paroi Sud
92055 La Défense cedex
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

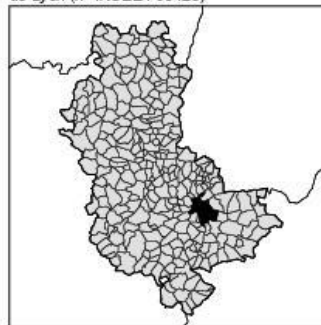
et de sa zone tampon lors de son inscription



localisation du département
du Rhône (n° INSEE : 69)



localisation de la commune
de Lyon (n° INSEE : 69123)



Inscription sur la Liste
(superficie en hectares)

- patrimoine mondial (427 ha)
- zone tampon (323 ha)

Carte réalisée dans le cadre de la mise à jour de l'atlas des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius - CNRS / Université de Bordeaux 3 - mars 2011

Sources : proposition d'inscription de 1998 (archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS) / rapport périodique 2005 / inventaire rétrospectif

Contributions : SDAP 69 2005-2011

Fonds cartographiques : BdParcellaire® ©IGN 2008 / GéoFLA® ©IGN 2010



IV. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION 2013

IV.1 REPONSE INITIALE AUX ENJEUX

La lecture du Plan de gestion validé en 2013 permet tout d'abord de remarquer à quel point une analyse à la fois complète et fine des enjeux de réalisation d'un Plan de gestion Unesco en général, et ceux liés à la nature du *Site historique de Lyon* en particulier, avaient été posée. Ceci est d'autant plus remarquable que le *Site historique de Lyon* n'est que le troisième Plan de gestion rétrospectif français, trois ans avant l'entrée en vigueur de la loi LCAP, et a donc disposé de très peu de retours d'expérience pour accompagner son élaboration.

De manière plus détaillée, les remarques suivantes peuvent être formulées concernant les différentes parties du document :

1. CONTEXTE

Le document pose un certain nombre de concepts fondamentaux concernant la notion de patrimoine en France, ainsi qu'une explication du processus d'inscription du bien, de son impact, de ses motifs – dont une synthèse des différentes phases de l'évolution urbaine ayant participé à la définition de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) initiale reconnue par le Comité du patrimoine mondial ainsi qu'une description des caractéristiques socio-économiques et des typologies patrimoniales que renferme le bien et, pour finir, la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) rétrospective, qui a été approuvée en 2017.

2. DIAGNOSTIC

Le diagnostic identifiait clairement les enjeux que constituent :

- « La multiplicité d'acteurs impliqués et le défi que constitue leur mise en réseau afin de leur permettre d'œuvrer ensemble de manière coordonnée, cohérente et lisible ;
- Subséquemment, la nécessité d'organiser de manière plus efficiente la gouvernance du bien, bien que des habitudes de travail transversal interservices soient évoquées ;
- Le rôle majeur que peuvent jouer les nombreux acteurs scientifiques disponibles dans les institutions scolaires et universitaires, mais aussi dans les services des collectivités, ou bien encore les experts indépendants, qu'il conviendrait de fédérer autour d'un projet commun, en encourageant notamment les échanges entre "théoriciens" et "praticiens" de la Ville ;
- La place centrale que devrait prendre le patrimoine archéologique dans le Plan de gestion, mais aussi au service du projet urbain, de la fouille à la valorisation et à la médiation ;
- L'importance des nombreux chantiers de restauration, en tant que lieux stratégiques de transmission d'un savoir-faire d'exception ;
- Le relais que constituent les chambres consulaires pour permettre l'implication dans la gestion des commerçants, artisans et autres acteurs économiques ;

- La superposition des outils réglementaires de protection et documents d'urbanisme et d'aménagement, et la nécessité de les mettre en cohérence afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle en contribuant au mieux à la préservation du site ;
- Le besoin d'information des habitants et usagers, et l'encouragement aux bonnes pratiques par le biais de supports au service de la qualité urbaine, paysagère et architecturale (chartes), mais aussi d'aides financières ;
- La nécessaire médiation des motifs et enjeux de l'inscription du *Site historique de Lyon* sur la Liste du patrimoine mondial (périmètre, contenu, valeurs, responsabilité...), en présentant les musées Gadagne comme le lieu naturel de cette interprétation ;
- L'impact attendu, mesuré et/ou espéré de l'inscription sur la fréquentation touristique, bien qu'aucune étude précise ne soit ici citée en référence ; et l'utilité de créer une offre touristique-culturelle alternative de qualité dans le but de désengorger les lieux sur-fréquentés, tout en maximisant les retombées positives attendues de cette diffusion des flux vers le reste de la ville et de l'agglomération. »

3. PLAN DE GESTION

Sur la base de ce diagnostic, le Plan de gestion se proposait d'initier une méthode à même de fédérer les multiples acteurs concernés autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire partagé.

Toutefois, dès la partie « Schéma de gouvernance », cette ambition semble avoir quelques difficultés à se traduire dans les faits : la poursuite d'un travail de programmation et de suivi des actions et projets « en silo », service par service, s'avère naturelle pour une partie des personnes impliquées, et la création d'une instance technique de suivi transversal est bien évoquée, mais comme devant se réunir tous les 12 à 18 mois seulement, et sans qu'un réel rôle d'élaboration et de coordination de la gestion ne semble lui être dévolu.

Les différents enjeux cités plus haut sont ensuite traduits en Orientations – à l'exception notable de cette question du travail partenarial, aussi bien pluridisciplinaire que multi-institutionnel – elles-mêmes déclinées sous forme d'actions constituant un programme d'intervention dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2013-2019.

Les fiches actions répondant aux orientations sont ensuite détaillées. On peut noter qu'il s'agit, pour certaines d'entre elles, d'actions de gestion courante qui semblaient figurer dans les programmes des services concernés, et qui ont été valorisées dans le document dans le but de répondre aux enjeux, ce qui ne constitue pas un problème pour autant, bien au contraire.

A noter que certains projets, présentés comme « le socle de la politique patrimoniale de la Ville, du Grand Lyon et de leurs partenaires », ne figurent pas dans le Plan d'actions, sans que les raisons de ce choix n'apparaissent de manière explicite.

IV.2 REALISATION

Plusieurs points d'étapes ayant été réalisés par la Ville de Lyon, notamment à l'occasion des réunions de la Commission locale, les informations concernant la mise en œuvre des actions ont pu être collectées, et sont présentées sous la forme d'un tableau consultable en Annexe 2 du document.

La vue synoptique du degré de mise en œuvre du programme d'actions ainsi offerte permet tout d'abord de réaliser son **bon niveau global de mise en œuvre**.

Un certain nombre d'actions ont été retardées, ce qui est l'usage pour ce genre de plans d'actions.

Il conviendra inévitablement de se pencher sur les actions du 1^{er} plan de gestion abandonnées et oubliées au cours de l'élaboration du 2nd plan de gestion, en investiguant prioritairement les raisons pour lesquelles ces actions n'ont pas été mises en œuvre et leur éventuelles réponses à des besoins actuels. Il ne serait en effet probablement pas efficace de se contenter de les reporter dans un nouveau programme d'actions sans s'interroger sur l'opportunité de procéder ainsi.



IV.3 RESULTAT

Malgré l'existence d'indicateurs d'évaluation pour chacune des seize actions du plan, l'absence d'une grille de résultats et d'indicateurs clairement identifiés et formalisés rend difficile l'évaluation des résultats d'actions qui, pour certaines, ne répondaient pas réellement aux enjeux, et dont la description n'était de surcroît pas toujours suffisamment précise pour permettre de dégager des indicateurs pertinents.

Plus largement, la question de l'évaluation constitue un point à améliorer pour le second plan de gestion. Les trois axes privilégiés dans le premier document pour réaliser cette éventuelle évaluation (une mission de veille à travers la création de l'observatoire du patrimoine urbain, un état des lieux annuel dans le cadre de la Commission locale, une possible évaluation externe) n'ont pas permis de définir un système d'évaluation pleinement satisfaisant au cours des six années prévues pour la réalisation du plan.

Afin de cerner les résultats de ce premier plan de gestion, il convenait de définir si les actions (que celles-ci aient été réalisées, modifiées, abandonnées, ou soient toujours en cours), ont permis ou non d'atteindre les objectifs énoncés.

Dans un premier temps, les actions ont été mises en regard des orientations stratégiques elles-mêmes, pour déterminer dans quelle mesure celles-ci avaient été traitées. Puis, les éléments saillants du diagnostic ont été confrontés aux résultats de ces actions.

<i>Orientation</i>	<i>Actions (sous- actions)</i>	<i>Commentaires</i>
1. Projet urbain et prise en compte de la Valeur universelle exceptionnelle du patrimoine	6 actions (7 sous- actions)	Les résultats relatifs à cette orientation, qui regroupait un large spectre d'actions essentielles pour la protection et la gestion du bien, sont satisfaisants, à l'exception de l'élaboration du plan de référence historique.
2. Approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances	1 action (2 sous- actions)	La seule action qui avait été programmée a été modifiée. La question de la place de la coopération scientifique et culturelle dans le cadre de la gestion du bien devrait être réexaminée.
3. Conservation préventive et restauration du patrimoine	2 actions (6 sous- actions)	Si les résultats sont globalement en phase avec les attendus du plan de gestion, les actions relatives au patrimoine archéologique accusent un retard certain.
4. Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel	5 actions (4 sous- actions)	Une seule action a été achevée (la mise en place d'un plan signalétique) et son résultat a été unanimement jugé insatisfaisant. Le profil hétéroclite des actions (dont une sans rapport avec la VUE du bien) explique en partie la relative faiblesse des résultats obtenus sur ce thème de la sensibilisation.
5. Tourisme et valeur universelle du patrimoine	1 action (2 sous- actions)	L'action et les sous-actions associées ont été menées à terme. La question du lien entre les offres touristiques et la VUE devrait néanmoins être réinterrogée.
6. Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial	1 action (4 sous- actions)	L'action et les sous-actions associées ont été menées à bien dans leur grande majorité. Toutefois, il est à noter que certaines d'entre elles étaient déjà engagées et que la participation à l'OVPM (dont la présidence) est arrêtée à ce jour.

A l'aune de ces éléments, il apparaît que si la majeure partie des actions destinées à assurer la protection du bien ont été réalisées, ce qui est très important, celles relatives à la sensibilisation autour des valeurs du bien n'ont pas produit de résultats satisfaisants ; le manque d'articulation globale entre les actions envisagées sur ce thème constitue certainement une des explications. Enfin, les résultats des orientations 5 et 6 relatives au tourisme et à l'international sont à relativiser en raison de leur ambition mesurée.

En ce qui concerne la rédaction des fiches-actions, le manque de données financières et budgétaires relatives à la réalisation des actions et à leur phasage a sans doute entravé de manière importante la réalisation de l'ensemble des dispositions prévues dans le premier plan de gestion. Sur cette question en particulier, les éléments contenus dans ces « feuilles de route » que constituent les fiches-actions ont souvent été trop vagues ou lacunaires. Ainsi, 12 des 16 actions ne comprennent aucun élément de chiffrage ou de coût prévisionnel. Plus largement, le contenu des fiches-actions apparaît souvent trop synthétique (manque d'informations) et leur cadre pourrait être davantage formalisé et systématisé, en particulier en termes de calendrier et de phasage.

Par ailleurs, l'analyse des actions, leur nombre et leurs liens avec les six orientations stratégiques peut donner l'impression que certaines d'entre elles ont été définies *a posteriori*, en fonction d'actions qui avaient été préalablement déterminées.

En reprenant les éléments saillants du diagnostic, les résultats listés dans le tableau ci-dessous apparaissent plus mesurés puisque certains enjeux n'ont pas été intégrés dans les orientations et n'ont pas fait l'objet d'une fiche-action :

Enjeu défini dans le plan de gestion initial	Evaluation
Mise en réseau des différents acteurs impliqués	Objectif insuffisamment atteint
Organiser de manière plus efficiente la gouvernance du bien	Objectif insuffisamment atteint
Fédérer les acteurs scientifiques autour d'un projet commun et favoriser les échanges entre théoriciens et praticiens	Objectif non atteint (<i>Orientation 2, action 7</i>)
Place centrale du patrimoine archéologique dans le plan de gestion	Objectif non atteint (<i>Orientation 3, actions 8 et 9</i>)
Les chantiers de restauration en tant que lieux de transmission d'un savoir-faire	Non prévu dans le plan d'actions
Implication des commerçants, artisans et des acteurs économiques dans la gestion	Non prévu dans le plan d'actions
Harmoniser les outils réglementaires de protection et les documents d'urbanisme et d'aménagement	Objectif en bonne voie (<i>Orientation 1, actions 1 et 2¹</i>)
Informers habitants et usagers et les encourager aux bonnes pratiques	Objectif partiellement atteint (<i>Orientation 1, actions 3 et 4</i>)
Médiation autour de l'inscription au PM, en présentant les musées Gadagne comme lieu de cette interprétation	Objectif insuffisamment atteint (<i>Orientation 4, action 10</i>)
Créer une offre touristique-culturelle alternative pour désengorger les lieux sur-fréquentés.	Objectif partiellement atteint (<i>Orientation 5, action 15</i>)

Une autre déclinaison possible des priorités dégagées au cours du premier plan de gestion figure dans la partie « enjeux et objectifs pour l'avenir »², qui avait défini quatre grands objectifs. Il apparaît que le premier objectif mentionné, « Garantir la sauvegarde du bien », a été rempli, malgré le retard important pris par le processus de révision et d'extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon. Il en est de même pour l'objectif « Conforter la solidarité internationale ». En revanche, deux objectifs n'ont pas été atteints

¹ Notamment la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et la transformation de la ZPPAUP des Pentès de la Croix-Rousse en AVAP.

² Lyon, ville-historique, ville-projet, p.53.

de manière suffisamment satisfaisante. Ainsi, il était notamment mentionné pour l'objectif « Développer la sensibilisation », que la connaissance précise du périmètre du bien inscrit n'était pas encore partagée par tous. Ce constat est toujours valable près de dix ans plus tard. Enfin, le dernier objectif, « Cultiver la cohérence », insistait sur la promotion d'une démarche globale et de fédération des énergies au sein d'un réseau d'acteurs conscients des exigences que sous-tend l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Sur ce point également, le deuxième plan de gestion doit être l'occasion de rendre cet aspect plus effectif.

Enfin, la question de la gouvernance (« Associer et coordonner les parties prenantes »), qui ne figurait pas dans le plan d'actions, demeure centrale. La Commission locale, placée sous l'autorité du préfet de région, et instituée par arrêté préfectoral le 20 septembre 2013, ne s'est réunie qu'à trois reprises (27 novembre 2013, 7 décembre 2016 et 20 décembre 2019), alors que cette structure, qui découle des engagements de la *Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial*, et des directives de la Direction générale des patrimoines (DGP) du ministère de la Culture d'avril 2012, a pour mission essentielle le suivi de la conservation du bien, l'examen de tout projet pouvant affecter sa VUE et la coordination des travaux liés à l'élaboration ou l'actualisation du plan de gestion. Cet objectif quant à la gouvernance n'a, à l'évidence, été que partiellement atteint. Les mesures visant à rendre cette structure véritablement opérationnelle et décisionnelle dans le suivi régulier du bien et de sa conservation sont essentielles pour bâtir un système de gestion efficace à moyen et long terme. Dans la même optique, l'instauration et l'animation d'un pendant technique de la Commission locale est à envisager, afin de permettre aux synergies potentielles entre services et entre collectivités, ainsi qu'avec les services de l'Etat, de se mettre en action et de servir au mieux les objectifs de la gestion du bien.

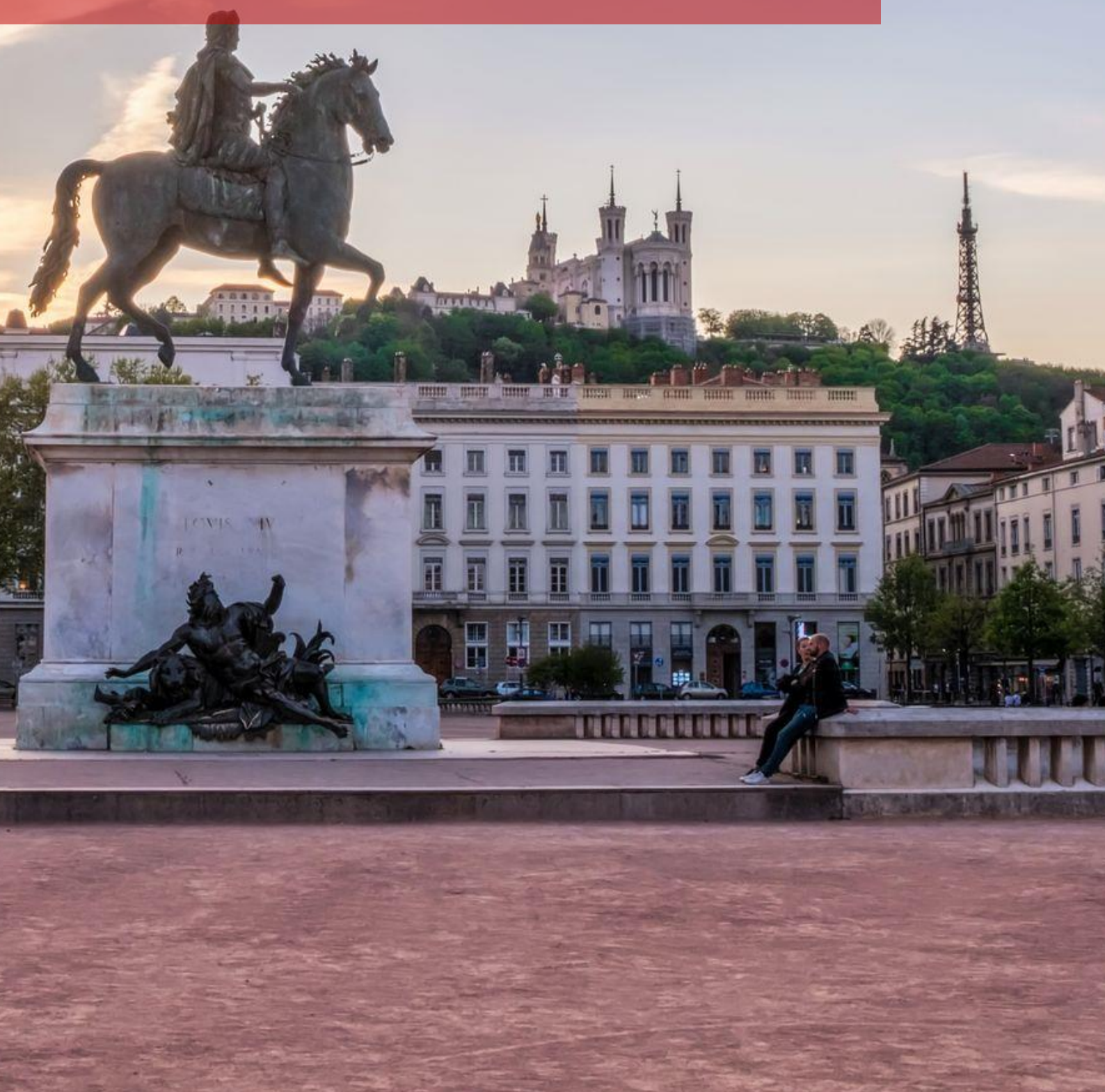
IV.4 CONCLUSION

Dans la perspective de la révision du plan de gestion du *Site historique de Lyon*, il sera très utile de reprendre les éléments de diagnostic posés au moment de la rédaction du 1^{er} plan de gestion. Ceux-ci paraissent en effet particulièrement pertinents, et il sera intéressant de les confronter à l'analyse des éventuelles évolutions d'enjeux qui feront l'objet du prochain rapport (en particulier l'intégration de la question de l'urgence climatique...).

L'autre élément majeur qui ressort de ce bilan analytique du 1^{er} plan de gestion est la nécessité absolue d'instaurer et animer une instance technique transversale permettant une réelle coordination / co-construction / mise en cohérence / mise en récit de la gestion pluridisciplinaire et multi-institutionnelle du site historique de Lyon. Les modalités exactes pourront en être définies et affinées à l'occasion du travail partenarial de révision du plan de gestion qui s'engage.

Enfin concernant les actions qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de la précédente programmation, il convient de porter une réflexion à la fois technique (faisabilité) et politique (opportunité) avant leur éventuel report dans une nouvelle programmation, tout en pesant les conséquences d'un éventuel abandon de celles-ci. Les domaines d'intervention et projets relevant de cette nécessaire remise en question sont les suivants : interprétation du Patrimoine mondial, valorisation du patrimoine archéologique, création d'un Centre de conservation et d'études (CCE), et probablement d'autres.

V. PLAN D'ACTION 2024-2030



V.1 ENJEUX

L'évaluation du plan de gestion 2013 ayant permis de mettre en avant une bonne analyse du contexte et des enjeux de gestion de l'époque, ainsi qu'un bilan de sa mise œuvre mettant en avant un certain nombre de thématiques non ou insuffisamment traitées, il a été proposé une mise à jour concertée des enjeux de gestion, révisés à l'aune des problématiques actuelles.

Les enjeux discernés dans le cadre de cet exercice sont au nombre de six, traversés par un enjeu transversal prioritaire. Ils sont présentés ci-dessous :

Préserver la Valeur universelle exceptionnelle du bien en tant que support de résilience au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique :

- vers lequel devront converger les orientations stratégiques et les actions ;
 - objectif de préservation de la VUE, mais aussi d'inscrire la gestion du bien en contribution à l'atténuation des effets du changement climatique ;
 - développement d'une exemplarité qui pourra être le support d'une coopération nationale (Association des Biens FPM) et internationale ;
 - et nécessaire prise en compte des intérêts des habitants et usagers, et implication !
1. Conforter une gouvernance stratégique et technique favorisant la mise en réseau des acteurs impliqués et davantage ouverte sur les usagers du bien ; et renforcer les coopérations au sein du bien, aux échelles nationale et internationale ;
 2. Animer les échanges pluridisciplinaires entre chercheurs et praticiens afin de permettre aux connaissances scientifiques de nourrir la gestion du bien ;
 3. Protéger, restaurer et valoriser l'ensemble des patrimoines urbains, bâtis et des espaces naturels de la Valeur universelle exceptionnelle du bien ;
 4. Poursuivre la modernisation des outils réglementaires de protection (dont les SPR) ainsi que la mise en cohérence des documents d'urbanisme et de planification en garantissant la préservation de la VUE du bien, évaluer l'impact des projets d'aménagement ;
 5. Promouvoir les valeurs du bien inscrit et favoriser les échanges réciproques de bonnes pratiques ;
 6. Tendre à une mise en tourisme durable qui garantisse l'habitabilité du bien et l'acceptabilité de la fréquentation, et qui soit susceptible d'en maîtriser l'impact sur la VUE.

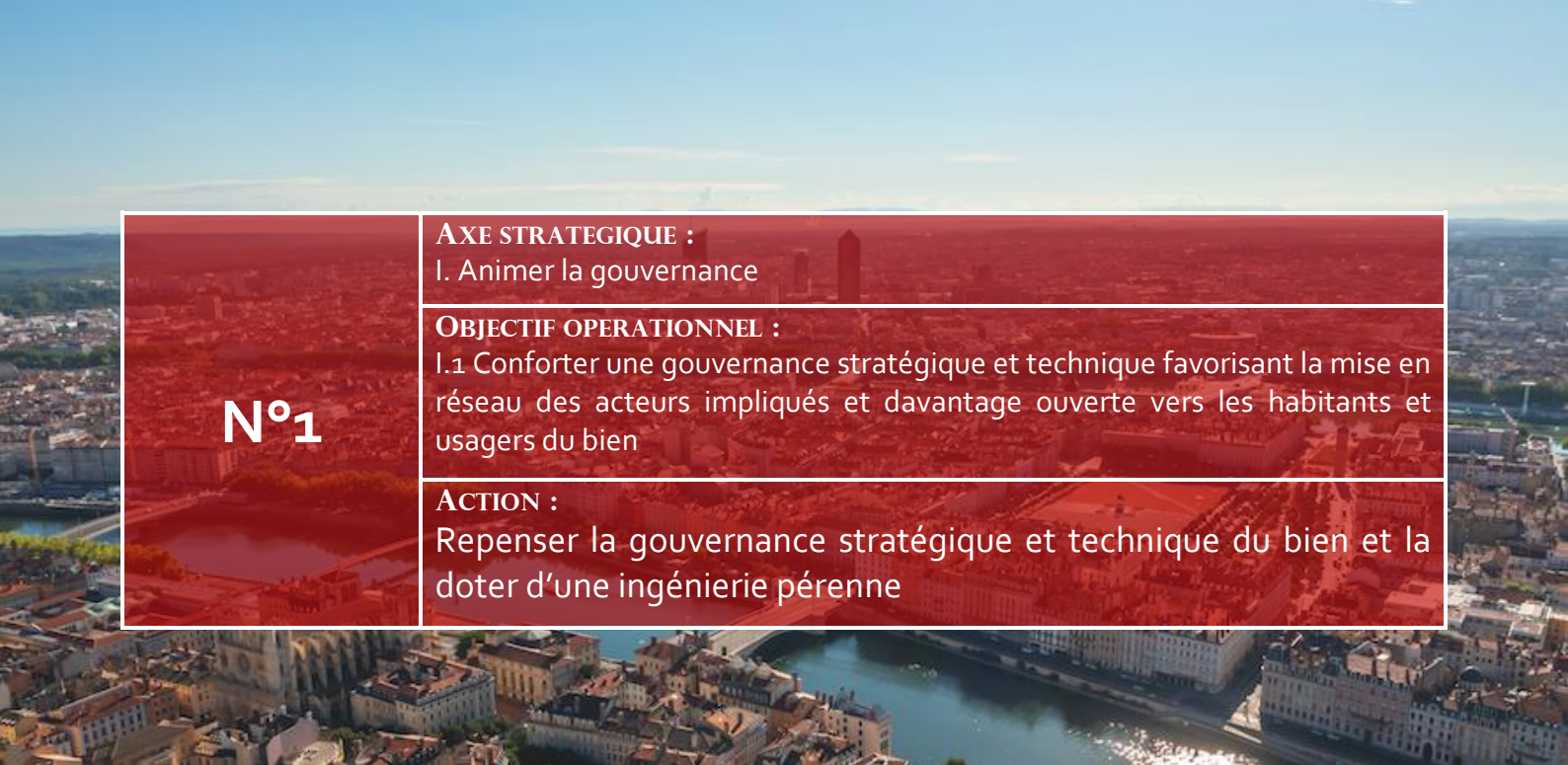
Ces enjeux, affinés et validés en Commission locale, ont ensuite été présentés aux participants de groupes de travail thématiques et techniques créés spécifiquement dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan de gestion 2024-2030, ayant pour mission de les décliner en objectifs opérationnels, puis en propositions d'actions.

La Commission locale a alors procédé à des arbitrages stratégiques ayant débouché sur une liste d'actions retenues pour constituer le plan d'actions 2024-2030. Les techniciens des services de l'Etat, de la Ville de Lyon ainsi que de la Métropole de Lyon pressentis pour en assurer le pilotage ont ensuite décliné les contenus et modalités de mise en œuvre de ces actions sous forme de fiches présentées ci-après, et synthétisées dans le tableau figurant page suivante.

Site historique de Lyon – Plan de gestion 2024-2030

Axe stratégique	Objectif opérationnel
I. Animer la gouvernance du bien et encourager les coopérations	I.1 Conforter une gouvernance stratégique et technique favorisant la mise en réseau des acteurs impliqués et davantage ouverte vers les usagers du bien
	I.2 Renforcer les coopérations nationales et internationales
II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire	II.1 Protéger, restaurer et valoriser les patrimoines urbains, bâtis (et non bâtis) et les espaces naturels de la VUE du bien
	II.2 Accompagner la transition écologique et aider au maintien des habitants au cœur du site
	II.3 Poursuivre la modernisation des outils réglementaires de protection (dont les SPR) ainsi que la mise en cohérence des documents d'urbanisme et de planification en garantissant la préservation de la VUE, apprécier l'impact des projets d'aménagement
III. Connaître le bien et diffuser la connaissance	III.1 Animer les échanges pluridisciplinaires entre chercheurs et praticiens afin de permettre aux connaissances scientifiques de nourrir la gestion du bien
	III.2 Promouvoir les valeurs du bien inscrit et favoriser les échanges de bonnes pratiques
IV. Développer le bien et son territoire, communiquer	IV.1 Tendre à une mise en tourisme durable qui garantisse l'habitabilité du bien et l'acceptabilité de la fréquentation, et qui soit susceptible d'en maîtriser l'impact sur la VUE
	IV.2 Communiquer sur le bien

Action	Pilote
N°1 : Repenser la gouvernance stratégique et technique du bien et la doter d'une ingénierie pérenne	Ville de Lyon - DAC
N°2 : Poursuivre les actions de coopération nationale et internationale	Ville de Lyon - Unesco
N°3 : Renforcer la prise en compte de la VUE dans les opérations de conservation et de restauration du bâti	Ville de Lyon – DAU / DAC
N°4 : Valoriser et amplifier le programme d'interventions sur le patrimoine archéologique : sites et collections	Ville de Lyon - SAVL
N°5 : Accompagner les interventions sur l'espace public et les démarches de projet et de gestion	Métropole de Lyon / Ville de Lyon - DBNV
N°6 : Elaborer un programme de recensement, restauration et valorisation du patrimoine bâti et urbain des XIXe et XXe siècles	Ville de Lyon – DAU / DAC
N°7 : Elaborer et mettre en œuvre un plan global pour l'habitabilité du site	Ville de Lyon - DAU
N°8 : Prendre en compte dans le plan de gestion la mise en place du nouveau Site patrimonial remarquable (SPR)	Métropole
N°9 : Organiser des ateliers transversaux pluridisciplinaires entre chercheurs et praticiens, autour de la gestion du Site historique de Lyon	Ville de Lyon – DAU / SAVL
N°10 : Penser, mettre en œuvre et coordonner un dispositif concerté d'interprétation du Patrimoine mondial	Ville de Lyon - DAC
N°11 : Renforcer une politique du tourisme durable pour contribuer à une meilleure répartition des flux et à l'habitabilité du bien inscrit	Métropole – Tourisme / OnlyLyon / Ville de Lyon - DAC
N°12 : Repenser la signalétique patrimoniale et touristique au sein du bien, et donner de la visibilité à l'inscription au Patrimoine mondial	Ville de Lyon - DAC
N°13 : Mettre en place un outil de valorisation numérique du bien inscrit	Ville de Lyon – DCE / DSITN / DAC



N°1

AXE STRATEGIQUE :
I. Animer la gouvernance

OBJECTIF OPERATIONNEL :
I.1 Conforter une gouvernance stratégique et technique favorisant la mise en réseau des acteurs impliqués et davantage ouverte vers les habitants et usagers du bien

ACTION :
Repenser la gouvernance stratégique et technique du bien et la doter d'une ingénierie pérenne

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Créer un poste de chef de projet UNESCO dont les actions principales consisteront à la mise en œuvre du plan de gestion, l'animation des acteurs impliqués et la représentation du site patrimoine mondial dans les interfaces avec les partenaires ;
- Instaurer une gouvernance pérenne qui s'appuie sur un chef de projet UNESCO ainsi que sur les acteurs et organes préexistants ;
- Faire de la Commission locale UNESCO (CLU) un réel organe de pilotage politique ;
- Pérenniser le Comité technique (COTECH) en tant qu'instance de pilotage opérationnel ;
- Animer et coordonner le réseau d'acteurs afin de garantir la mise en œuvre d'actions structurées, cohérentes et lisibles ;
- Garantir un dialogue fructueux avec le milieu associatif ;
- Organiser la concertation des usagers ;
- Dans la mise en œuvre de la gouvernance, mixer les approches culturelle, urbaine, territoriale et de transition écologique ;
- Veiller à l'articulation entre les enjeux de préservation de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien inscrit et les enjeux d'urbanisme et de planification ;
- Assurer la coordination des actions de médiation autour des enjeux de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de la VUE ;
- Coordonner l'évaluation des actions prévues au plan de gestion.

CONTEXTE

Le bilan du premier plan de gestion a montré que l'ambition initiale de fédérer les multiples acteurs autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire partagé a eu quelques difficultés à se traduire dans les faits.

Si quelques actions, dans le domaine de l'urbanisme et des outils de protection du patrimoine, ont été réalisées dans des conditions de partenariat étroit entre les acteurs tels que la DRAC, la Métropole et la Ville de Lyon, la programmation et le suivi de la plupart des actions et projets ont été réalisés service par service, sans réelle approche transversale.

Certains objectifs restent insuffisamment atteints, notamment la mise en réseau des acteurs impliqués dans la gestion ou l'implication du plus grand nombre dans la reconnaissance du bien (habitants, commerçants, acteurs économiques, etc.). Les instances mises en place (CLU et COTECH) se sont réunies à quelques reprises sur la période précédente, mais en l'absence d'une réelle direction de projet, elles ont peiné à s'imposer comme organes de pilotage politique et opérationnel pour la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de gestion.

La structure de gouvernance a pour mission essentielle la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions prévues dans le plan de gestion, la coordination des partenaires impliqués dans la gestion du bien ainsi que la représentation du bien auprès des différents partenaires.

Les mesures visant à rendre cette structure véritablement opérationnelle et décisionnelle dans le suivi régulier du bien et de sa conservation sont essentielles pour bâtir un système de gestion efficace à moyen et long terme.

CONTENU

1. Création d'un poste de Chef de projet UNESCO

Un poste de Chef (H/F) de projet UNESCO sera créé dès 2024. Sa mission consistera, en lien avec l'équipe projet, à coordonner les différents acteurs de la gestion du bien pour une mise en œuvre efficiente des actions prévues dans le plan de gestion et validées en CLU.

Ce poste sera directement rattaché au Directeur Général Adjoint des services de la Ville, en charge de la Culture, du Patrimoine et des Événements. Il sera le correspondant UNESCO de la Ville de Lyon.

Son rôle consiste à :

- Assurer la coordination des multiples acteurs et actions du plan de gestion engagés sur le *Site historique de Lyon* ;
- Mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des actions ;
- Donner de la lisibilité au projet d'ensemble ;
- Organiser les COTECH et CLU ;
- Evaluer la mise en œuvre des actions au regard des critères et indicateurs définis dans le plan de gestion ;
- Faire le lien avec le correspondant « Patrimoine mondial » au sein de la DRAC ;
- Faire le lien avec les élus de référence à la Ville et à la Métropole de Lyon ;
- Représenter le bien inscrit dans les instances nationales et internationales.

Pour la réalisation de ses missions, le Chef de projet UNESCO travaille avec une équipe projet, composée du service Gestion et Développement des Patrimoines de la Direction des affaires culturelles (DAC) ainsi que du service de la Coordination Urbaine / Patrimoine de la Direction de l'aménagement urbain (DAU) de la Ville de Lyon. L'équipe fonctionne de façon collégiale. Chacun de ses membres est référent de la Ville dans les actions relevant de son domaine de compétence. Il est précisé que la DAU assure la cohérence du projet urbain sur le territoire.

Le Chef de projet UNESCO fait le lien avec les pilotes des différentes actions prévues dans le plan d'actions : services de la Ville (DAC, DAU, SAVL, Communication externe), Métropole, Office de Tourisme, Etat...

Il travaille en étroite collaboration avec les différents services de la Ville, et en particulier avec le service Création et diffusion artistiques (DAC) ou encore la Direction des affaires internationales. Enfin, il travaille en coopération étroite avec l'Adjoint au Maire en charge du plan de gestion du *Site historique de Lyon*.

2. Les instances de pilotage

La Commission locale du bien (CLU)

La CLU a été mise en place par arrêté préfectoral du 14 juin 2013 après délibérations des assemblées territoriales.

Elle est composée de trois collèges :

- Les services de l'Etat :
le Préfet ou le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Rhône, la cheffe de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon, le Correspondant UNESCO de la DRAC, le Directeur des archives départementales du Rhône, la Conseillère pour l'Architecture de la DRAC, l'Inspecteur des sites classés.
- Les élus de la Ville et de la Métropole :
Maires d'arrondissement, Vice-Présidente de la Métropole en charge de l'urbanisme, élus (Ville et Métropole) en charge de l'urbanisme, de la culture, du patrimoine, du commerce et artisanat, de la transition écologique, de la biodiversité et du tourisme.
- Les personnes qualifiées :
Représentants d'établissements de l'enseignement supérieur : Ecole de l'aménagement durable des territoires de Lyon, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, Université Lyon 3 Jean-Moulin, le président honoraire de l'Union des comités d'intérêts locaux et d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, la responsable du service « Patrimoines et Inventaire Général » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le président d'OnlyLyon - Office du tourisme et des Congrès de la Métropole lyonnaise, la présidente de l'Association Grenat – Guides-conférenciers Auvergne Rhône-Alpes, la paysagiste conseil de l'Etat et directrice de l'atelier Urbi & Orbi paysage & urbanisme, vice-présidente de la Fédération française du paysage (FFP) Auvergne-Rhône-Alpes – Bourgogne-Franche-Comté, le Directeur du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole, le président de l'association Renaissance du Vieux-Lyon.

Sa présidence est assurée par la Préfet représentant l'Etat, garant de la protection et de la mise en valeur des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

La CLU veille au suivi de la bonne conservation du bien en vue de l'élaboration des rapports périodiques, à l'examen de tout projet pouvant affecter la VUE, et à l'information de l'administration centrale. Elle coordonne les travaux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de gestion et constitue un lieu privilégié de concertation et de débats entre tous les acteurs.

Elle se réunit au moins une fois par an pour assurer le suivi des actions prévues au plan de gestion et peut être réunie en cas de besoin pour étudier toute question ou projet pouvant affecter la VUE.

Le Comité technique (COTECH)

Le COTECH est composé d'agents représentant la Ville de Lyon (Musées Gadagne, Archives Municipales, DAC, DAU, SAVL, Secrétariat général), la Métropole (la Direction attractivité et relations internationales, la Délégation développement urbain et cadre de vie, la Direction Culture et Vie Associative, la Direction Action et transition économique, LUGDUNUM), la DRAC (l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la métropole de Lyon, le Service Régional de l'Archéologie Auvergne Rhône-Alpes, la Conservation Régionale des Monuments Historiques, le Pôle action culturelle - Conseiller UNESCO), la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Région (Patrimoines et Inventaire général), l'Office de Tourisme.

Il est chargé d'assurer la préparation des travaux et de la CLU et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion en lien avec le chef de projet UNESCO.

La mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion et la coordination du dispositif d'ensemble

La coordination générale de la mise en œuvre des actions prévues dans le présent plan de gestion est assurée par le chef de projet UNESCO, en lien avec les différents services, collectivités et institutions de l'Etat concernés.

Le partage de la démarche

L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la gestion du *Site historique de Lyon* est un objectif majeur de ce plan de gestion, qu'il s'agisse d'actions relatives à la préservation ou à la valorisation du bien. Le chef de projet UNESCO veillera à associer et impliquer au maximum tous les acteurs : habitants, acteurs économiques, praticiens de la ville, etc., à tous les stades de la mise en œuvre des actions.

Une de ses premières actions sera de préciser les niveaux d'implication des associations et habitants :

- Rôle des associations dans les instances ;
- Rôle des associations ou Conseils de quartiers ou citoyens dans le pilotage de certaines actions ;
- Méthodologie de type groupe de discussion ou groupes test comme outil à mobiliser à chaque fois que cela est considéré comme pertinent.

3. Le faire-savoir

L'exemplarité de la gestion du patrimoine implique d'assurer la sensibilisation de tous les publics : le citoyen, l'habitant, l'utilisateur, le professionnel. Il s'agit donc de renforcer les moyens d'une prise de conscience citoyenne.

Au cœur du dispositif de gouvernance et en lien avec les actions présentées dans la fiche relative au dispositif d'interprétation (dont programmation) et dans celle relative à l'outil numérique (*voir les fiches-actions n°10 et 13*), l'objectif est de conduire des actions d'information, de pédagogie, de formation en direction de tous les publics et de faciliter l'accès aux informations tant d'un point de vue culturel, que technique et administratif.

Ces actions doivent permettre d'affirmer la vision, de rendre lisibles les actions conduites, ou encore d'animer l'agenda patrimonial autour d'événements récurrents (Journées européennes du patrimoine par exemple) ou ponctuels (réunions ou événements spécifiques).

Un effort particulier sera fait pour faire connaître le nouveau plan de gestion avec la préparation d'un support pédagogique et accessible à tous, en forme de synthèse du présent document.

4. L'évaluation

Chaque fiche-action présente des indicateurs permettant d'en évaluer la mise en œuvre et la portée. Le chef de projet UNESCO assurera le pilotage global et le suivi des indicateurs sur la base d'une méthode rigoureuse qui sera proposée aux différents acteurs dès sa prise de poste.

PILOTE(S)

La Direction Générale des Affaires Culturelles, au travers du chef de projet UNESCO, assure le suivi du plan de gestion et la mise en œuvre des actions qui y sont détaillées.

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon :

DAU

Mission transition écologique (MTE)

Direction de la communication externe (Dir ComExt)

Direction de l'éclairage urbain (DEU)

Direction centrale de l'immobilier (DCI)

Direction de la biodiversité et de la nature en ville (DBNV)

Direction des Relations Internationales (DRI)

Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL)

Archives municipales de Lyon (AML)

Bibliothèque municipale de Lyon, BML

Musées Gadagne

Métropole :

Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales (DUM/DPST)

Direction maîtrise d'ouvrage urbaine (DUM/DMOU)

Direction Culture et Vie associative (DDR/DCVA)

Lugdunum, musée et théâtres romains

Autres :

Office de Tourisme, ONLYLYON Tourisme

Associations

Conseils de quartiers

CALENDRIER

2024 : Création du poste de Chef de projet UNESCO.

En continu : animation des instances, suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Création d'un poste d'attaché territorial, dédié à 80 % au pilotage de la mission UNESCO. La personne titulaire de ce poste aura également en charge la gestion de quelques dossiers transversaux pour la Délégation générale de la Ville en charge de la Culture et du Patrimoine, notamment en lien avec la transition écologique, qui seront complémentaires des actions du plan de gestion.

Le salaire annuel chargé d'un tel poste s'élève à environ 60 000 € par an.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions du COTECH ;
- Nombre de réunions de la CLU ;
- Création du poste de Chef de projet UNESCO.

Indicateurs de résultat

- Nombre d'actions réalisées conformément au calendrier initial.

Territoire d'impact

Bien inscrit, sa zone tampon, ainsi que le cadre distant pour certaines parties des fiches-actions.

AXE STRATEGIQUE :
I. Animer la gouvernance

OBJECTIF OPERATIONNEL :
I.2 Renforcer les coopérations nationales et internationales

ACTION :
Poursuivre les actions de coopération nationale et internationale

ENJEUX ET OBJECTIFS

- S'inscrire dans une démarche de solidarité entre villes du Patrimoine mondial conformément à l'engagement devant la communauté internationale, défini par la Convention de 1972 ;
- Partager l'expérience de la gestion du *Site historique de Lyon* inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, site urbain, habité et vivant, tant au niveau national qu'international ;
- Confronter cette expérience avec d'autres villes pour consolider, échanger et transférer les savoir-faire ;
- Renforcer la présence dans les différents réseaux du patrimoine au niveau national et mondial ;
- Poursuivre les coopérations avec les institutions et programmes de la transition écologique : projet « neutralité climatique : objectif 2030 pour 100 villes de l'Union européenne » ;
- Poursuivre les coopérations avec les institutions et programmes relatifs au tourisme ;
- Articuler cette action avec les enjeux de la politique internationale de la Ville.

CONTEXTE

Le patrimoine est une responsabilité de la collectivité, au sens large, puisqu'il s'agit d'œuvrer à repérer et à léguer aux générations futures un socle matériel (bâtiments, trésors, paysage, cadre de vie) et immatériel (savoir-faire, pratiques sociales, rituels et événements festifs, arts vivants...) qui permette de se situer dans le temps, dans l'espace, dans une chaîne de valeurs qui témoigne et participe de la culture humaine, et ainsi de se développer harmonieusement. Cette responsabilité ne peut se concevoir sans échanges avec d'autres territoires, dans une forme de partage et de solidarité intrinsèques aux valeurs du patrimoine et en lien avec la paix dans le monde et la coopération des peuples.

Ainsi la Ville de Lyon est engagée, au titre de son patrimoine et de son inscription au Patrimoine mondial, dans plusieurs réseaux et projets nationaux et internationaux : ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), Sites & Cités remarquables... Par ailleurs la Ville de Lyon a développé au fil du temps de nombreuses actions de coopération avec d'autres villes dans le monde, dans le cadre d'accords de coopération décentralisée.

Il convient donc d'identifier les réseaux les plus pertinents pour répondre aux enjeux et objectifs afin de s'y investir.

1. Approfondir la réflexion sur la coopération internationale avec les acteurs clefs

Sans toutefois remettre en question de manière radicale les engagements de la Ville au sein des réseaux historiques du patrimoine mondial (ABFPM par exemple), il conviendra d'identifier les réseaux thématiques intéressants pour le territoire lyonnais au regard des priorités d'action du plan de gestion, en particulier le patrimoine, la transition écologique et le tourisme.

La présence et le rôle que les différents partenaires, parties prenantes de la gestion du *Site historique de Lyon*, pourront éventuellement jouer dans ces réseaux, seront étudiés.

Une présence ou participation à ces réseaux, sera, dans la mesure du possible, mutualisée entre partenaires de la gestion du bien.

La présence et le degré d'implication au sein d'organisations telles qu'ICOMOS, l'Organisation des villes du Patrimoine mondial (OVPM), ou d'associations orientées vers la transition écologique (réseau des villes climatiquement neutres à l'horizon 2030 par exemple) ou le tourisme (Commission tourisme urbain d'Atout France et Groupe d'échanges européen sur le tourisme responsable – Index GDS), seront à étudier.

Ces réflexions seront conduites conjointement avec la Direction des relations européennes et internationales (DREI), rattachée au Directeur général des services (DGS) de la Ville, en lien avec le service Création et Diffusion artistiques de la Direction des Affaires Culturelles, chargé de l'animation du Réseau des villes créatives que Lyon a rejoint en 2023 au titre de la Littérature.

2. Participer aux groupes de travail et instances identifiés

La Ville de Lyon est présente dans différents réseaux depuis plusieurs années, parmi lesquels :

➤ L'Association des Biens Français du patrimoine mondial (ABFPM) :

Créée en 2007, l'association réunit tous les biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que les biens inscrits sur la liste indicative française et préparant leur candidature. Participent également aux travaux de l'association les partenaires institutionnels en charge du suivi de la Convention de 1972 (État, Commission nationale française pour l'UNESCO, ICOMOS ou encore l'Union internationale pour la conservation de la nature, UICN).

L'association est le lieu privilégié d'échanges sur les défis et les problématiques de gestion auxquels les sites sont confrontés quotidiennement, et plus particulièrement l'élaboration ou la révision des plans de gestion.

Elle a pour objectifs :

- De créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine ;
- D'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international ;
- De promouvoir les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques.

La Ville de Lyon est un des membres fondateurs de cette association. Les thématiques travaillées au sein de ce réseau sont en phase avec les orientations et les besoins du site inscrit : plan de gestion, tourisme durable, dimension européenne, médiation en direction des publics...

Lyon est présente au sein de la Commission « dérèglement climatique » et contribue au groupe de travail portant sur les « sites urbains ».

Le renforcement de l'implication de la Ville et de la Métropole au sein des travaux sur la compétence urbaine sera mis à l'étude.

➤ Sites & Cités remarquables

L'association Sites & Cités remarquables de France a été créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé, aujourd'hui Sites patrimoniaux remarquables (SPR) et les territoires signataires de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire.

L'association développe une action globale, politique et technique, urbanistique, économique, sociale et culturelle, ainsi que des partenariats et échanges avec de nombreux autres acteurs du patrimoine, dont l'Association des régions de France (ARF), l'UNESCO, l'OVPM, l'Association des maires de France (AMF), la Fondation du patrimoine, Patrimoine-Environnement...

La Ville de Lyon est présente dans le conseil d'administration de cette association et participe aux rencontres et travaux.

3. Articuler la présence dans les différents réseaux

Les réflexions devant conduire à la participation au sein d'un ou de réseaux nationaux et internationaux seront conduites en cohérence avec la stratégie politique de la ville et les thématiques prioritaires.

La participation aux réseaux se fera dans un esprit de responsabilité et cherchera à limiter au maximum les déplacements.

PILOTE(S)

Chef de projet UNESCO, Ville de Lyon.

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon :

Direction des affaires culturelles (DAC)

Direction de l'aménagement urbain (DAU)

Métropole :

Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales (DUM/DPST)

Selon les opportunités, les différents acteurs et parties prenantes de la gestion du bien pourront être associés aux travaux des réseaux identifiés.

CALENDRIER

Cette action sera continue entre 2024 et 2030.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

L'adhésion annuelle à L'ABFPM s'élève à 10 000 €.

L'adhésion annuelle à Sites et Cités Remarquables s'élève à 4 800 €.

Les services de la Ville de Lyon (Chef de projet UNESCO, DAC, DAU, Direction des Relations Internationales) seront mobilisés à hauteur de 50 jours par an environ.

Les moyens humains de la Métropole seront également mobilisés.

Les moyens généraux seront mobilisés pour les frais liés à la participation aux réunions au sein des réseaux.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Nombre de participations aux rencontres des différents réseaux ;
- Nombre de communications portées par la Ville et la Métropole de Lyon.

Indicateurs de résultat

- Nombre de délégations reçues à Lyon ;
- Nombre de projets de coopération menés.

Territoire d'impact

A distinguer selon les échelles de coopération : territoire national, ou international.



N°3

AXE STRATEGIQUE :

II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL :

II.1 Protéger, restaurer et valoriser les patrimoines urbains, bâtis (et non bâtis) et les espaces naturels de la VUE du bien

ACTION :

Renforcer la prise en compte de la VUE dans les opérations de conservation et de restauration du bâti

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Déterminer les besoins et les priorités de protection et de restauration en fonction de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE), capitaliser sur les exemples vertueux (convention patrimoine...) ;
- Déterminer les besoins et les priorités d'entretien pour assurer la préservation de ces éléments par le biais d'états sanitaires à croiser avec les données thermiques, énergétiques, etc. (en lien avec les points suivants) ;
- Préserver la VUE du bien en tant que support de résilience au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique ;
- Concilier l'enjeu d'adaptation rapide des immeubles à la hausse des températures (canicules) avec le respect de leur qualité patrimoniale (recherche, études, bilans et évaluations, conservatoire...) ;
- Penser l'articulation entre la préservation de la VUE et la mise en œuvre des différents outils réglementaires et d'aménagement ;
- Intégrer la question de l'art dans l'espace public et sa cohérence avec la préservation de la VUE (murs peints et statuaire) ;
- Evaluer l'enveloppe financière à engager d'ici à 2030.

CONTEXTE

Support et reflet des activités humaines, la ville a façonné le site géographique remarquable de Lyon pour créer un paysage urbain historique exceptionnel. Le bâti, structuré dans des tissus urbains juxtaposés de différentes périodes, est l'expression la plus aboutie de cette construction et de son identité patrimoniale.

L'inscription du *Site historique de Lyon* sur la Liste du patrimoine mondial en 1998 a initié une dynamique remarquable autour du patrimoine, aussi bien dans le périmètre inscrit qu'au-delà. Cette politique volontariste s'est traduite par la mise en place d'outils (comme les conventions Patrimoine Etat-Ville) et de nombreuses actions pour protéger, préserver, entretenir, restaurer et réhabiliter cet héritage exceptionnel.

Les 5000 immeubles urbains qui constituent le socle du *Site historique de Lyon* sont aujourd'hui protégés pour une partie d'entre eux (environ 200) par des protections au titre des monuments historiques et, pour la plus grande partie d'entre eux, par des protections au titre des abords et de Sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Les tissus urbains, les immeubles urbains et les espaces de nature constituent ainsi trois familles d'attributs qui matérialisent une bonne compréhension et protection du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Protéger les immeubles, les adapter, les mettre en valeur dans le respect de leurs caractéristiques patrimoniales renforce donc la prise en compte de la VUE du site et participe à la préservation et la restauration du bien.

D'un point de vue réglementaire, la Métropole pilote de façon partenariale avec la Ville et l'Etat les documents d'urbanisme dont les SPR (*voir fiche-action n°8*). La Ville et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) interviennent sur la délivrance des autorisations d'urbanisme. Elles ont mis en place des dispositions pour une gestion au plus près dans les quartiers inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, avec visites sur site et rendez-vous préalables avec les demandeurs.

Au cours des réflexions sur le renouvellement du plan de gestion, il est apparu nécessaire d'affirmer la volonté de renouveler les dispositifs existants, tant sur le patrimoine déjà protégé (dispositifs de restauration du patrimoine inscrit ou classé monument historique) que sur le patrimoine protégé au titre du SPR et de ses abords (dispositifs de protection, d'entretien, de restauration et conditions d'adaptation). L'ensemble de ces dispositifs, à renouveler, faire évoluer ou développer, doit enfin être envisagé dans le contexte du réchauffement climatique et des enjeux de transition écologique, qui interrogent notamment les travaux d'entretien et de restauration de ces patrimoines habités.

CONTENU

1. Définir les besoins et les priorités en fonction de la VUE du bien en matière de protection, d'entretien et de restauration des monuments historiques et du patrimoine protégé par les SPR et abords de monuments historiques (hors propriété Ville et propriétaires publics) et évaluer l'enveloppe financière à engager

La révision du plan de gestion s'appuie sur une offre importante de dispositifs susceptibles d'accompagner les propriétaires privés dans leurs interventions sur leur patrimoine dans le périmètre du bien. Ces dispositifs ont vocation à être maintenus dans l'exercice du présent plan de gestion, avec un enjeu de porter à connaissance qui pourra aussi passer par le site Internet (*voir fiche-action n°13*) ou par le dispositif d'interprétation du bien (*voir fiche-action n°10*). Ils s'inscrivent dans un dispositif global, en cohérence avec la charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale et les sites patrimoniaux remarquables.

A - Poursuivre/augmenter le soutien financier et conseil aux propriétaires privés

Etat/Région : Pour les monuments historiques appartenant à des propriétaires privés, il faudra veiller à ce que les aides de l'Etat et de la Région (subventions) puissent se maintenir. La recherche de partenariats avec la Fondation du Patrimoine devra être systématiquement encouragée.

La Ville de Lyon propose déjà différents types d'aides :

- Aides ciblées portant sur les caractéristiques des tissus urbains et de l'architecture lyonnaise :
 - Aide à la valorisation du patrimoine architectural : il s'agit de rétablir les croisées en pierre des immeubles Renaissance du Vieux-Lyon. Cette aide est étendue à la restauration des éléments de modénature, ferronnerie, restitution des rez-de-chaussée commerciaux, dissimulation des gaines et conduits... ;
 - Convention d'ouverture et de restauration des cours et traboules (*voir plus loin*) ;

- Aides dites « Eco-patrimoine » et des modalités de conseils complémentaires portant sur l'amélioration thermique du bâti ancien. La restauration du patrimoine urbain étant étroitement corrélée avec l'amélioration de son habitabilité et de ses performances thermiques, ces aides sont complémentaires des aides de la Métropole dans ce domaine (*voir fiche-action n°7*). Une nouvelle aide Eco-patrimoine a été mise en place au début du mandat (2020-2026) pour inciter à l'utilisation d'enduits correcteurs thermiques à la chaux plus isolants comme le liège ou le chanvre, sur les immeubles construits avant 1948. L'adaptation de la ville aux canicules et sécheresses de plus en plus nombreuses constitue un enjeu majeur pour la commune qui s'appuie sur l'intelligence collective et sur un dialogue renforcé avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF), pour concilier au mieux préservation du patrimoine et adaptation aux défis du XXI^e siècle.
- Soutien financier via une ligne de crédit de la Programmation pluri-annuelle d'Investissement actuelle, intitulée « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception », aux propriétaires de monuments historiques ou remarquables, par lequel elle a déjà aidé de nombreux projets de restauration dans le site (chapelle de l'hôtel-Dieu, statue équestre de Louis XIV sur la place Bellecour...) et patrimoine remarquable (temple de la rue Lanterne...).
- Dispositif murs peints : Les murs peints (plus de 180 sur le territoire lyonnais), auxquels les habitants marquent un fort attachement, font figure de marqueur des espaces publics à Lyon. Ces œuvres font partie du paysage urbain et du cadre de vie. Les habitants se tournent fréquemment vers la Ville pour entretenir ces œuvres. Cependant, la plupart sont réalisées sur des propriétés privées ou extra-communales sur lesquelles les services de la Ville ne peuvent intervenir directement. Aussi, la Ville de Lyon souhaite mettre en place un dispositif renforcé de soutien aux plus importants d'entre eux, en accord avec leurs propriétaires. Une « Liste des murs peints remarquables d'intérêt communal » devait être soumise au vote du conseil municipal de juin 2024, une fois la liste des murs établie collégialement par un comité de pilotage constitué d'élus, de personnes qualifiées et d'un certain nombre d'habitants tirés au sort à la suite d'une consultation participative. Les œuvres inscrites sur cette liste seront éligibles à une aide automatique à hauteur de 80% pour leur restauration et gros entretien.

B - Autres dispositifs et conseil

- Ravalement obligatoire et charte du ravalement : La procédure de ravalement obligatoire définie par le code de la construction et de l'habitation, et placée sous l'initiative des maires, est un outil opérationnel qui permet de déclencher des travaux d'entretien, de préservation, d'adaptation, de mise en valeur du bâti, par injonction de faire. Cette politique mise en œuvre depuis plusieurs décennies à Lyon participe à la prise de conscience que la préservation de la ville est le fruit des efforts communs de ses habitants et propriétaires. Représentant plusieurs dizaines de chantiers par an sur le périmètre du bien inscrit, cet outil permet de conserver et d'améliorer à la fois la préservation structurelle des immeubles et la qualité de l'espace public. Ces dernières années, le ravalement obligatoire s'ouvre à la problématique de la préservation de l'habitabilité des immeubles en préconisant la prise en compte de l'amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments (*voir fiche-action n°7*). Partageant un intérêt et une responsabilité communs, huit acteurs de la chaîne du ravalement (du propriétaire à l'entreprise en passant par les administrations) ont élaboré et signé en 2012 la charte lyonnaise du ravalement qui porte sur toutes les typologies de façades. Cet engagement partagé vise à mettre en œuvre des travaux durables et respectueux de la qualité patrimoniale des immeubles. Une nouvelle charte a été élaborée en 2022. Elle associe désormais 18 acteurs clés du ravalement et fait converger transition écologique et patrimoine au service d'une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable.

- Conseil : Pour accompagner ces politiques, la Ville et l'UDAP ont développé des fiches et des cahiers de recommandations permettant de guider les propriétaires dans leurs travaux. Ils sont mis en ligne et sont disponibles auprès des services opérationnels. Les cahiers intègrent une approche historique des éléments constructifs et architectoniques de l'immeuble, permettant une sensibilisation aux modes vertueux d'entretien ou de restauration. Ils concernent des recommandations générales sur les travaux dans le bien, des conseils sur les menuiseries, les escaliers, les devantures commerciales, etc.

L'information et le conseil s'appuient également sur des réunions d'information (réunions publiques sur le ravalement obligatoire organisées dans les arrondissements) et sur des permanences permettant aux demandeurs de rencontrer des architectes et techniciens conseil.

- Instance de coordination et d'échange sur le bâti : Une instance dénommée « Ateliers du patrimoine » permet de partager la connaissance sur le bâti ancien et d'échanger sur les pratiques et actions en cours. Les acteurs du patrimoine répartis dans de multiples échelons administratifs et au niveau de la Ville dans les directions de l'aménagement urbain et de la culture s'y rencontrent et partagent (*voir fiche-action n°7*).

C-/ Rechercher des financements privés et participatifs complémentaires aussi bien pour les restaurations monuments historiques, patrimoine remarquable, patrimoine situé en SPR et abords, que pour les restaurations écologiques, associées à la restauration thermique.

Dans le cadre d'un travail plus vaste de réflexion et de recherche de dispositifs complémentaires, le travail sur la révision du plan de gestion a permis d'identifier quelques leviers utiles, à faire plus largement connaître.

- « Aide au petit patrimoine » de Renaissance du Vieux Lyon : Depuis 2020, l'association Renaissance du Vieux Lyon (RVL) a mis en place un dispositif baptisé « Aide au petit patrimoine », constituant en une aide attribuée, sur dossier, financée par le legs de Mme Fouilloux. RVL note que, aux côtés des éléments de patrimoine majeur, bien identifiés et souvent restaurés, la valeur patrimoniale et la qualité de l'habitat du Site historique de Lyon est aussi le résultat de détails architecturaux ou ornementaux souvent dégradés, vers lesquels cette aide est dirigée : statues, impostes, grilles, chapiteaux, heurtoirs, lambrequins, puits, éléments décoratifs divers en bois, métal ou pierre... Cette aide permet donc de soutenir financièrement les travaux visant l'amélioration pour les habitants de leur cadre de vie par une plus-value esthétique, dont doivent également pouvoir bénéficier les visiteurs.
- Soutiens par la Fondation du patrimoine (labels fiscaux pour travaux de restauration des immeubles/souscription restauration) : La Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité, mais qui peut également désormais intervenir en renfort sur du patrimoine protégé ou sur des édifices situés au sein d'un SPR, propose deux types d'interventions :
 - Lancement de souscriptions pour des restaurations ;
 - Labellisation « Fondation du patrimoine » des ravalements d'immeubles au sein des SPR. La Ville intervient en ce sens en appui de la Fondation du Patrimoine pour favoriser l'octroi de labels fiscaux dans les sites patrimoniaux remarquables. Par convention avec la Fondation, la Ville participe aux opérations en apportant une aide financière aux propriétaires, corollaire obligatoire des labels fiscaux.

D - Abords et SPR

D'un point de vue réglementaire, la Métropole de Lyon pilote de façon partenariale avec la Ville de Lyon et l'Etat les documents d'urbanisme dont les SPR (voir *fiche-action n°8*). La Ville et l'UDAP interviennent sur la délivrance des autorisations d'urbanisme et ont mis en place des dispositions pour une gestion au plus près dans les quartiers inscrits inclus dans le périmètre du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, avec visites sur site et rendez-vous préalables avec les demandeurs. A noter que la Direction de l'aménagement urbain (DAU) de la Ville de Lyon a renforcé son dispositif de suivi et de contrôle des autorisations en affectant un agent au contrôle et à la sanction des travaux réalisés sans autorisation.

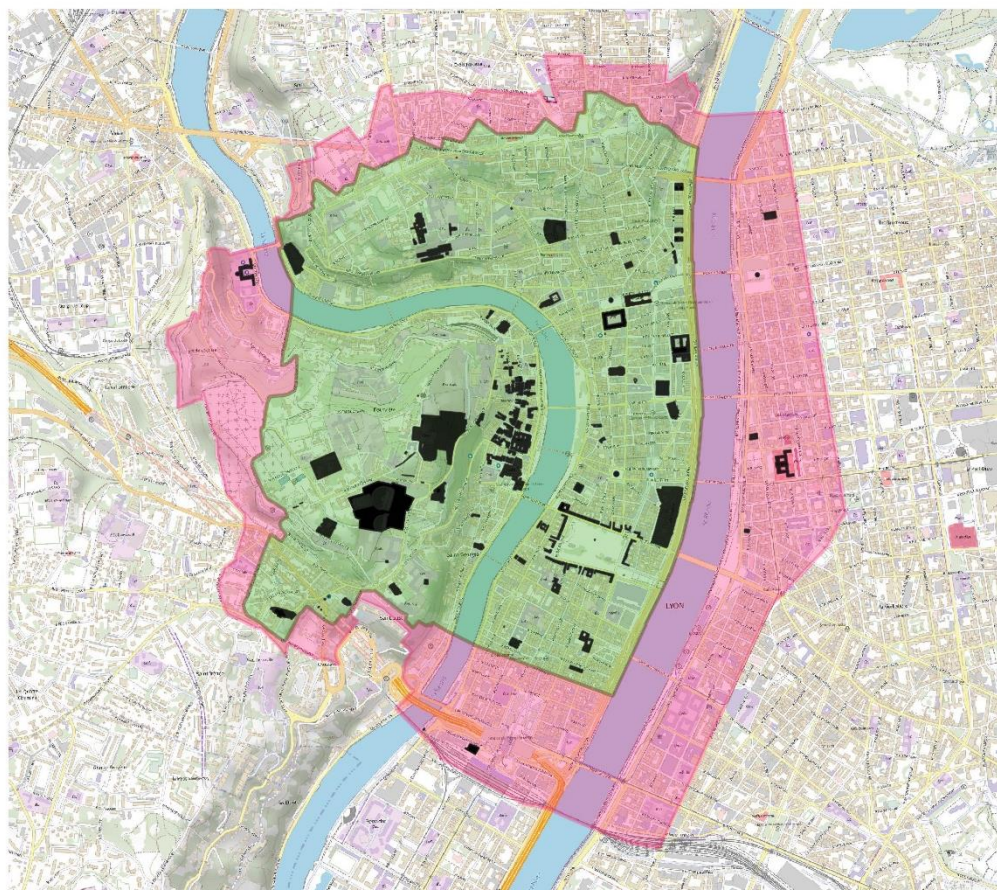
2. Définir, à l'échelle du site, les besoins et les priorités en fonction de la VUE du bien en matière de protections

La protection du bâti historique est un des piliers de la préservation et la mise en valeur du bien et de la conservation de sa VUE. A ce titre, plusieurs politiques sont déployées pour intervenir sur la mosaïque d'immeubles et de propriétés foncières qui constitue le bien. Une partie de l'intervention porte sur le patrimoine des différentes collectivités concernées dont la Ville de Lyon et sur l'action de l'Etat en matière de protection au titre des monuments historiques, tandis qu'une autre porte pour une large partie sur la protection de l'ensemble du patrimoine bâti qui nécessite la mobilisation et la participation de tous les propriétaires concernés.

A - La protection au titre des monuments historiques (inscription ou classement) :

Elle n'est pas abordée dans la 4^e Convention Patrimoine Ville-Etat (2019-2024, voir *infra*) et n'a pas fait par le passé l'objet d'une réflexion collégiale et collective. Cette démarche est cependant lancée dans le cadre de la 5^e convention (2025-2030). Le tableau et la carte ci-dessous présentent le nombre et la situation de monuments dont le tout, ou seulement des parties, ont été distingués par un classement au titre des monuments historiques (y compris pour certains, des protections mixtes) ou dont le tout, ou seulement des parties, ont été distingués par une inscription au titre des monuments historiques (y compris pour certains, des protections mixtes). 238 sont situés dans le bien, tandis que 9 sont situés dans la zone tampon.

	Bien	Zone tampon
Classement MH	55	3
Inscription MH	182	6



- MH
- Site historique de Lyon - Bien
- Site historique de Lyon - zone tampon

0 1 2 km

B - Le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR)

Soumis à l'autorisation des travaux qui l'affectent par le Préfet de Région, la protection monument historique de ces monuments historiques génère une servitude de protection des abords, au sein desquels l'ABF doit émettre un accord (ancien avis conforme).

Plusieurs dossiers de protections nouvelles seront étudiés. De la même manière, un travail raisonné et concerté devra porter sur la protection des éléments remarquables encore non protégés, dont la propriété est autre que la Ville, en prenant en compte ses effets (abords).

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ou LCAP a transformé le label « Patrimoine du XXe siècle » en label Architecture contemporaine remarquable (ACR). Ce dispositif présente la particularité de disparaître lorsque le bâtiment atteint 100 ans ; le bâtiment peut alors être protégé au titre des monuments historiques. A Lyon, ville industrielle, les patrimoines de cette période sont aujourd'hui insuffisamment connus, notamment du point de vue de l'architecture (*voir fiche-action n°6*). En prolongement naturel du *Site historique de Lyon* et des valeurs qui ont été reconnues lors de l'inscription en 1998, une investigation des strates urbaines et architecturales serait souhaitable pour actualiser le nouveau dispositif et la labellisation des immeubles les plus représentatifs dans le périmètre inscrit ainsi que dans sa zone tampon.

Il conviendra de poursuivre ce travail d'échange afin d'étudier dans quelle mesure ces propositions de protections supplémentaires participent à l'amélioration de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Ainsi, la reconnaissance du patrimoine XXe représente un enjeu fort, c'est le premier à souffrir de dégradations liées aux opérations de rénovations thermiques inadaptées.

3. Poursuivre le travail d'entretien et de restauration des monuments historiques publics et de leur gestion durable

A - Faire vivre la convention Patrimoine Ville-Etat (but, méthode, moyens, critères)

La 5^e convention est en négociation au moment de la finalisation de la révision du plan de gestion en 2024. Cette négociation pourrait permettre de mentionner explicitement les critères de la VUE du bien, ce qui n'était pas le cas des précédentes versions de la convention. Celle-ci ne traitant que des monuments historiques appartenant à la Ville de Lyon, les monuments historiques n'appartenant pas à la Ville ou à l'Etat ne peuvent y être abordés (*voir plus loin - B-Mobiliser les propriétaires publics (autres collectivités) de bâtiments MH pour leur restauration*).

En plus de l'entretien courant réalisé par la Ville de Lyon sur les monuments historiques qui lui appartiennent (en moyenne 1,5M€ par an), les conventions Patrimoine pluriannuelles signées avec l'Etat se sont données pour but depuis 1998 de permettre de les restaurer. Le pré-bilan de la 4^e convention, qui s'achèvera fin 2024, est jugé très positif : toutes les opérations ont été lancées et plusieurs sont déjà terminées. Ce sont presque 15M€ qui ont été inscrits à la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en 2021 (la Ville a ajouté 3M€ pour permettre des restaurations plus ambitieuses, et faire face à des découvertes fortes lors des chantiers), pour des restaurations situées en majeure partie au sein du périmètre inscrit, avec un accompagnement de l'Etat dans cet effort.

Les services de la Ville de Lyon travaillent étroitement avec les services de l'Etat pour la 5^e convention, dans une logique de confiance partagée, avec des aides financières de l'Etat réévaluées en fonction de l'effort de la Ville. Pour mener à bien ce travail, il a été décidé de renforcer les critères de priorisation, outils nouveaux de gestion des enjeux sur les monuments historiques. En effet, malgré l'engagement soutenu et ancien de la puissance publique sur le territoire lyonnais, le nombre de biens patrimoniaux nécessitant encore une restauration reste important. Dans cette configuration, il apparaît nécessaire d'établir une priorisation des chantiers à lancer, reposant sur des critères objectifs qui donnent sens et cohérence à l'action publique. Le croisement des orientations de la Ville et des services de l'Etat, lors de réunions de travail et d'échanges, a abouti à la définition des critères suivants, sur la base des urgences sanitaires :

- Viser d'abord à l'achèvement des restaurations commencées ;
- Privilégier les logiques de site ;
- Porter l'attention sur les espaces publics ;
- Saisir les opportunités financières liées au secteur privé (mécénat, diocèse, particuliers...) ;
- Garantir un équilibre entre patrimoine religieux et patrimoine civil ;
- Privilégier les monuments historiques à usage social fort ;
- Prendre en compte la transition énergétique ;
- Viser à l'équité territoriale.

B - Mobiliser les propriétaires publics (autres collectivités) de bâtiments MH pour leur restauration

Dans le cadre de l'application du plan de gestion, il conviendra d'étudier les modalités d'une mobilisation des propriétaires de monuments historiques publics ou parapublics (Métropole, Région, Etat, Hospices civils de Lyon) afin d'établir une politique renforcée, raisonnée et lisible pour tous les acteurs et citoyens.

C- Mobiliser les partenaires publics autour de la thématique de la statuaire publique

Une thématique particulière a été identifiée lors des groupes de travail préparatoires à la révision du plan de gestion : la mise en place d'un *modus operandi* entre la Ville et la Métropole pour la restauration et l'entretien de la statuaire présente dans l'espace public, les deux collectivités peinant à trouver un terrain d'entente. La répartition des charges au regard des régimes de propriété qui ont évolué au cours de l'histoire de la Métropole de Lyon est à déterminer. Il s'agirait de définir collégialement un plan d'action qui fasse sens tant en termes d'urgences sanitaires que de programme stratégique et symbolique, puis de le mettre en conformité juridique afin d'avoir un cadre de travail clarifié ; enfin, d'affiner les enveloppes budgétaires et la connaissance de l'état des monuments, afin de définir un calendrier d'intervention et les moyens afférents. Il conviendra de trouver des modalités d'accompagnement des propriétaires et planifier les restaurations dans le temps (exemple de la statue de Louis XIV sur la place Bellecour).

4. Continuer à prendre en compte la question des espaces privés : cours intérieures, traboules...

Les conventions cour-traboule

Le périmètre du bien présente environ 600 cours et traboules qui ont fait l'objet d'un recensement par la DAU en 2000. La Ville a mis en place à partir de 1992 des conventions pour maintenir ouverts ces espaces privés qui se refermaient au fur et à mesure de la requalification des immeubles qu'elles traversaient. En 2004, une convention cadre associant la Métropole a permis d'homogénéiser ces conventions et d'intégrer une aide à leur restauration. 50 cours et traboules sont aujourd'hui conventionnées.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre ces conventionnements et dispose d'une ligne budgétaire affectée. Elle projette par ailleurs de suivre la qualité de ces espaces dont certains sont ouverts depuis plus de 30 ans et nécessiteraient une nouvelle restauration. Ce dispositif accueille aujourd'hui environ 100 000 visiteurs par an dans le cadre de visites guidées et nécessite un suivi actif pour permettre une cohabitation harmonieuse avec les habitants.

5. Anticiper les effets du dérèglement climatique dans la gestion, l'entretien et la restauration des immeubles, monuments et jardins remarquables ou monuments historiques

Des enjeux contemporains sont également devenus prioritaires. Il s'agit de l'engagement d'une transition écologique s'appuyant sur les qualités intrinsèques du bien (tissus historiques, qualités du bâti...) et participant à son adaptation. La meilleure connaissance du bien, notamment dans sa période du XX^{ème} siècle qui a vu la transformation la plus radicale de la société, de la Ville et par-delà des procédés constructifs, est un enjeu majeur (voir *fiches-actions n° 6 et 7*).

Le plan de gestion doit être l'occasion de rappeler les vertus des matériaux anciens et faire passer des messages d'interventions fines sur les éléments patrimoniaux : améliorer l'isolation thermique des bâtiments anciens de manière fine, adaptée aux normes en vigueur (diagnostics) et aux réglementations patrimoniales ; employer autant que possible les matériaux existants ; agir en compatibilité au regard des dispositions d'origine à connaître (ce qui suppose des études) ; changer les menuiseries (si elles ne sont pas anciennes) ; travailler les occultations ; isoler par l'intérieur (tout en laissant impérativement le bâtiment respirer)...

De grands projets vont permettre à la ville de renouer avec ses cours d'eau (fleuve et rivière) et tourner la page des autoroutes urbaines en réduisant la circulation automobile et la pollution induite, avec la livraison des Terrasses de la Presqu'île, dernière étape des Rives de Saône, le démarrage du projet Rive droite du Rhône, le renforcement de la présence du végétal dans la Presqu'île et sur les collines avec le parc des Balmes, et plus au sud, le parc de la Confluence.

Concernant les cours et traboules, un véritable enjeu se pose face à l'évolution des cours, espaces non-bâties à l'intérieur des îlots, restanques et terrasses anciennes aménagées dans les balmes : la déferlante des équipements de rafraîchissement d'air, les pompes à chaleur constituent une « pollution » d'occupation (le plus souvent sans autorisation d'urbanisme), pollution visuelle, sonore, qui produisent des écoulements et autres dysfonctionnements liés aux cablagés et réseaux... Les espaces ne jouent plus leur rôle de régulateur de courants d'air, leurs capacités de perméabilité sont réduites, les risques collectifs sont induits, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

PILOTE(S)

Ville de Lyon, DAU et DAC.

PARTENAIRE (S)

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (Conservation régionale des monuments historiques, UDAP 69)
Métropole de Lyon, DAC
Région Auvergne-Rhône-Alpes (Service de l'Inventaire général)

CALENDRIER

2024-2030

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Au titre de la 4^e convention (2019-2024), ce sont 15 millions d'euros qui ont été mobilisés par la Ville de Lyon et par l'Etat.

La 5^e convention (2025-2030) est en cours d'élaboration.

Hors convention, c'est environ 1,4 M d'€ qui sont consacrés à l'entretien chaque année par la Ville de Lyon (investissement régulier sur plusieurs mandats).

Renaissance du Vieux Lyon consacre un budget total de 205 000 € à son opération de soutien au « petit patrimoine »

Sur le mandat en cours, PPI actuelle :

- Conventions cour-traboules 200 000 € (2021-2026) ;
- Convention Fondation du Patrimoine 60 000 € (2022-2026) ;
- Aides Valorisation du Patrimoine Architectural 80 000 € (2021-2026).

Ces montants seront à définir pour la période 2027-2030.

EVALUATION

L'Observatoire du patrimoine, réalisé par l'observatoire urbain de la DAU, avec l'appui de l'agence d'urbanisme, a été créé en 2016, comme un outil de suivi du site historique présentant des dynamiques urbaines fortes.

Il a établi des photographies diachroniques du bien inscrit et de sa zone tampon, à travers la production de 5 cahiers thématiques :

- Patrimoine bâti ;
- Activités économiques ;
- Evolution démographique, mixité urbaine ;
- Espaces publics, mobilités ;
- Tourisme et loisirs.

Ces cahiers ont été produits pour les années 1998, 2008 et 2018. Sous réserve de la mise à disposition de moyens, une prochaine actualisation pourrait être établie en 2028.

En complément des travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine urbain, les indicateurs suivants seront renseignés :

Indicateurs de réalisation

- Indicateurs pour les protections monuments historiques à venir 2024-2030 : 5 ou 6 sujets pourraient être ciblés pour l'attribution d'une protection avant 2030 sur le territoire de la ville de Lyon.
- Nombre d'études patrimoniales réalisées sur les monuments historiques, les abords, et le tissu urbain ;
- Nombre de diagnostics réalisés sur les monuments historiques, les abords, et le tissu urbain ;
- Nombre de façades-ravalées.

Indicateurs de résultat

- Indicateurs présentés dans les Cahiers de l'Observatoire urbain.

Territoire d'impact

Bien inscrit et sa zone tampon.



N°4

AXE STRATEGIQUE :

II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL :

II.1 Protéger, restaurer et valoriser les patrimoines urbains, bâtis (et non bâtis) et les espaces naturels de la VUE du bien

ACTION :

Valoriser et amplifier le programme d'interventions sur le patrimoine archéologique : sites et collections

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Répondre au bilan du premier plan de gestion déficitaire dans ce domaine, notamment en termes de conservation, de restauration et de médiation du patrimoine archéologique ;
- Proposer une solution pérenne assurant la conservation des collections archéologiques, patrimoine non renouvelable, pour les générations futures afin de permettre leur étude et leur valorisation à l'aune des nouvelles avancées scientifiques, tout en répondant aux obligations légales ;
- Se mettre en cohérence avec les éléments de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial qui pointent expressément le patrimoine antique exceptionnel en cœur de ville ;
- Communiquer sur les avancées de la recherche archéologique aux habitants et aux visiteurs en s'appuyant sur les structures muséales existantes, sur le site Neyret réhabilité ainsi que sur le réseau des professionnels du tourisme ;
- Capitaliser sur des sites archéologiques comme supports d'aménagement et d'aménité de la ville pour les citoyens dans le cadre de l'adaptation au dérèglement climatique ;
- Renforcer les coopérations entre les services en charge de l'étude, de la préservation et de la valorisation des sites et collections archéologiques du Site historique de Lyon.

CONTEXTE

Le patrimoine archéologique découvert à Lyon, (1692 opérations archéologiques réalisées dont 927 dans le périmètre inscrit au Patrimoine mondial), couvre une large période chronologique, du mésolithique à la période contemporaine. Tous les acteurs de l'archéologie sont conscients du déficit de réserves permettant la bonne conservation, l'étude et la mise à disposition des collections et des données scientifiques au très large public.

Par ailleurs, les études archéologiques préventives portent largement sur le bâti en élévation, notamment dans le 5^e arrondissement. Les résultats de ces travaux sont aujourd'hui peu valorisés.

CONTENU

A. ETUDIER, RESTAURER ET VALORISER LES SITES ARCHEOLOGIQUES



1. **Réaliser un diagnostic des monuments historiques du site des théâtres romains et des thermes de la rue des Farges (débuté en 2024)**
 - Étude de diagnostic des monuments historiques (bilan sanitaire et archéologique) ;
 - Disposer d'un outil performant d'enregistrement et de gestion HBIM (*Heritage Building Information Model*) ;
 - Réaliser les restaurations prioritaires selon les résultats du diagnostic ;
 - Créer un plan de gestion des monuments concernés : programmation des restaurations et conservation préventive moyen et long termes.
2. **Étudier, restaurer et valoriser l'amphithéâtre des Trois Gaules (2025-2030)**
 - Réflexion autour d'un projet urbain de réhabilitation du secteur Neyret-amphithéâtre-jardin des plantes, avec un objectif de création d'un espace public multiusage pour les habitants et tous les Lyonnais et visiteurs (1^{er} semestre 2026) ;
 - Reprise de la documentation ancienne dans le cadre de la réhabilitation du site Neyret et des opérations archéologiques à venir (2025-2026) ;
 - Étude diagnostic au titre des monuments historiques (2025-2026) ;
 - Programme de recherche archéologique en vue de comprendre la conservation et l'extension du site (2026-2027) ;
 - Engager un programme de restauration de l'Amphithéâtre (2026-2030) ;
 - Délocaliser le flux de touristes en créant un nouveau pôle d'attraction dans les pentes ;
 - Accentuer les actions pédagogiques sur le site de l'amphithéâtre en lien avec l'ouverture aux publics du site Neyret.
3. **Étudier, protéger et valoriser le réseau des galeries antiques dites en "arêtes de poisson" dans le 1^{er} arrondissement (2024-2026)**
 - Poursuivre les travaux scientifiques sur les galeries antiques dans le cadre d'un Projet collectif de recherche (PCR) ;
 - Engager une réflexion collective sur le statut juridique de ces vestiges antiques uniques ;
 - Clarifier l'organe gestionnaire des galeries antiques ;
 - Améliorer les conditions de protection des galeries pour réduire les intrusions non autorisées et les dégradations ;
 - Engager une réflexion sur la protection au titre des monuments historiques de ces galeries ;
 - Mettre à disposition de tous les publics une visite virtuelle des galeries présentant l'intérêt patrimonial et scientifique de ces vestiges uniques dans le monde antique (septembre 2024).
4. **Réflexion collective sur la recherche et la valorisation du site de la Visitation**
 - Poursuite des études spécialisées et des mobiliers pour aboutir à la publication d'une monographie sur ce quartier militaire antique ;
 - Mettre en place un plan de conservation préventive et de restauration de la collection unique en Europe de *militaria* antique, sous réserve du règlement de son statut de propriété ;
 - Lancer une réflexion sur l'aménagement du site de la Visitation (propriété de la Ville).
5. **Améliorer la conservation et la restauration des autres sites archéologiques**
 - Restaurer les mausolées de la place Wernert et de la pile d'aqueduc du Gier ;
 - Finaliser la restauration de la crypte de l'église Saint-Irénée ;
 - Programmer une étude de diagnostic sur l'emprise du jardin des Estrées (parc archéologique) contre la primatiale Saint-Jean (CRMH – SRA – Ville de Lyon) (5^e convention patrimoine).
6. **Valoriser les résultats des opérations d'archéologie du bâti**
 - Poursuivre le pré-inventaire du Vieux-Lyon et le mettre à disposition des professionnels ;
 - Envisager une publication de synthèse des résultats.

B. DES MUSEES ET DES LIEUX D'INTERPRETATION SENSIBILISANT DE NOUVEAUX PUBLICS A LA RECHERCHE ET AU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

7. Lugdunum, musée et théâtres romains

- Étudier la faisabilité de la modernisation du musée et actualiser les connaissances scientifiques ;
- Mettre en place un parcours d'interprétation sur tous les sites archéologiques du musée Lugdunum (théâtres, thermes, basiliques funéraires Saint-Just et Saint-Laurent, mausolées et piles).

8. Service archéologique de la ville et réhabilitation du site Neyret (2026)

- Espace de médiation et de présentation du service de la Ville mettant en lumière les découvertes récentes et la démarche scientifique de l'archéologie dans le bâtiment Neyret réhabilité ;
- Cycle de conférences et journées d'étude pilotées par les archéologues de la Ville auprès des acteurs tant universitaires que scolaires, socio-éducatifs, etc. ;
- Transmission aux guides de l'office du tourisme des dernières avancées scientifiques ;
- Refonte du site internet archeologie.lyon.fr.

9. Musée d'Histoire de Lyon

- Valoriser dans la programmation culturelle du Musée d'Histoire de Lyon (conférences, publications, expositions...) les études archéologiques du bâti menées par le Service archéologique de la Ville de Lyon dans le Vieux-Lyon ;

10. Mise en place de nouveaux outils d'interprétation du patrimoine archéologique *in situ* (cf. fiche action 10) à l'échelle de la métropole

- Valoriser le passé antique du périmètre inscrit et, au-delà, de toute la Métropole à travers un parcours d'interprétation et une application internet ;
- Créer une offre inclusive pour que les habitants se réapproprient le passé antique de Lyon, y compris les publics empêchés ;
- Réfléchir à la complémentarité du site des théâtres et de l'amphithéâtre en termes de valorisation ;
- Mettre à disposition les données de l'archéologie grâce à la refonte du site internet du Service archéologique de la Ville de Lyon (cf. fiche-action n°10) ;
- Amplifier les communications scientifiques et grands publics sur les vestiges protohistoriques et l'importance archéologique des abords du périmètre inscrit et de sa zone tampon (notamment à Vaise) afin de donner à la ville de Lyon la profondeur chronologique qu'elle mérite.

C. CONSERVER LES COLLECTIONS ET LES DONNÉES SCIENTIFIQUES

11. Lancer les études pour la création de réserves archéologiques/Centre de conservation et d'étude archéologique (CCE) en intégrant les enjeux de transition écologique

- Estimer les volumes, la typologie des collections et de la documentation scientifique ainsi que l'accroissement potentiel à échéance de 30 ans, en intégrant les besoins du Service archéologique de la Ville de Lyon, de l'Etat et des musées (Gadagne, Lugdunum) (2024- 2025) ;
- Lancer une étude de faisabilité de différents scénarios en fonction des partenaires possibles et définir les missions avec un financement tripartite (2025- 2026) ;
- Engager le chantier des collections du musée Lugdunum en lien avec le déménagement des réserves et le projet de modernisation du parcours ;
- Engager et réaliser les déménagements des dépôts du SRA et des réserves de Lugdunum Musée Théâtres romains de Villeurbanne (Nouvelle ligne de tramway à l'horizon 2027) ;
- Intégrer à la réflexion la question du contrôle climatique des salles de conservation dans une optique de transition écologique, en privilégiant l'enveloppe et les conditionnements. Cette réflexion pour des réserves archéologiques serait une première et pourrait servir de modèle au niveau national et international ;
- Programmer et réaliser les réserves/le CCE (2027-2032).

12. Élaborer une méthode de travail en vue de mettre en œuvre la régulation de la propriété des biens archéologiques Mobilier (passif et courant) pour faciliter la gestion et permettre l'investissement en termes de restauration et de valorisation
13. Débuter une réflexion sur la mise en œuvre de la conservation sélective et sur la gestion des vestiges anthropobiologiques (2024-2025)
14. Engager une réflexion collective sur l'archivage des données scientifiques (numérique et papier) entre le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL), le SRA, Lugdunum, les Archives départementales et municipales
15. Adopter une base de données permettant à la fois les inventaires réglementaires du mobilier archéologique et la gestion pérenne des données pour le SAVL (2025-2026)
 - Étude de faisabilité sur les outils existants à la Ville de Lyon et les bases de données existantes en France ;
 - Choisir une solution, harmonisation et intégration des données ;
 - Connecter la solution avec le site internet pour proposer une collection virtuelle des mobiliers archéologiques.

PILOTE(S)

SAVL

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon : Direction des affaires culturelles, musées Gadagne

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : Service Régional de l'Archéologie, Conservation Régionale des Monuments Historiques, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Métropole : Lugdunum, musée et théâtres romains ; Direction Culture et Vie associative (DDR/DCVA)

CALENDRIER

Le calendrier est indiqué par action dans le corps du texte.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Le financement des différentes actions est envisagé comme suit :

Action 1 :	Métropole : 109 470 €, Etat : 109 470 €
Action 2 :	Ville : 350 000 € et 500 jours-hommes
Action 3 :	Ville : 1050 jours-hommes
Action 4 :	Ville : jours-hommes ; Etat : 20 à 30 000 € par an
Action 5 :	Ville : 20 jours-hommes ; Métropole : 500 000 €
Action 6 :	Ville : 200 jours-hommes
Action 7 :	Métropole : 50 000 €
Action 8 :	100 jours-hommes + 67 000 €
Action 9 :	Ville : 100 jours-hommes
Action 10 :	Ville : 100 jours-hommes ; Métropole : 1 000 000 €
Action 11 :	Ville : 300 jours-hommes
Action 12 :	Ville : 20 jours-hommes
Action 13 :	Ville : 20 jours-hommes
Action 14 :	Ville : 50 jours-hommes
Action 15 :	Ville : 200 jours-hommes

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Pour chacune des actions, degré de réalisation (débuté, engagé, terminé ou prolongé).

Indicateurs de résultat

- Régularité de la concertation étroite entre les trois partenaires principaux (SAVL, Lugdunum, SRA) ;
- Revue de projet semestrielle ;
- Solution pérenne et satisfaisante pour la conservation des collections archéologiques et de la documentation scientifique.

Territoire d'impact

Ville de Lyon et métropole de Lyon.



N°5

AXE STRATEGIQUE :

II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL :

II.1 Protéger, restaurer et valoriser les patrimoines urbains, bâtis (et non bâtis) et les espaces naturels de la VUE du bien

ACTION :

Accompagner les interventions sur l'espace public et les démarches de projet et de gestion

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Préserver la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien en tant que support de résilience au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique ;
- Veiller à la préservation du paysage urbain historique dans les opérations stratégiques d'espaces publics ;
- Développer une mobilité au service de l'apaisement de la ville ;
- Soigner la qualité de l'espace public ;
- Préserver et développer la ressource en eau et la végétalisation en cohérence avec la VUE ;
- Prendre soin de la qualité du paysage nocturne ;
- Prendre en compte les œuvres d'art existantes et anticiper les nouvelles œuvres dans l'espace public (statuaire, murs) en cohérence avec la préservation de la VUE et du cadre de vie ;
- Veiller à la préservation du paysage urbain historique dans un contexte de prolifération des tags.

CONTEXTE

La Métropole et la Ville de Lyon œuvrent à l'amélioration du cadre de vie des habitants en mettant en œuvre des politiques publiques - habitat, économie, déplacements, équipements, environnement dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement d'opérations d'aménagement. Celui-ci porte non seulement sur le développement maîtrisé de l'urbanisation mais aussi sur la préservation et la mise en valeur des espaces patrimoniaux et naturels de l'agglomération, à travers différents documents cadres.

Ainsi, la **Charte des espaces publics** de la Métropole de Lyon permet de partager les grands principes constructifs propres à l'aménagement des espaces publics métropolitains. Elle donne une impulsion générale en matière d'aménagements qui concilie les impératifs pour le climat, la diversité des usages et l'inclusivité, tout en répondant aux enjeux de la transition écologique, et en déclinant une vision d'ensemble sur le territoire qui valorise aussi le patrimoine et les spécificités locales.

La Métropole de Lyon veille à définir les bases d'une identité commune répondant aux enjeux et politiques publiques portées sur son territoire tout en évitant l'uniformisation pour prendre en compte chaque contexte local.

En complément de la Charte des espaces publics, différents documents cadres stratégiques sont à prendre en compte dans la mise en œuvre des projets sur l'espace public tels que :

- Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- Plan piéton ;
- Plan nature ;
- Plan Lumière et Cahier de recommandations ;
- Plan couleurs ;
- Inventaire et estimation des besoins restauration statuaire ;
- Projet Ville murs peints remarquables de la Ville de Lyon.

CONTENU

De nouveaux grands projets d'espaces publics ont été initiés par la Métropole et la Ville de Lyon dans le mandat 2020-2026 et sont en cours de réalisation :

- Les terrasses Presqu'île ;
- Réaménagement de la rive droite du Rhône ;
- Presqu'île à Vivre ;
- Aménagement du parvis des théâtres antiques ;
- Requalification du boulevard de la Croix Rousse ;
- Parc des Balmes ;
- Jardin du Rosaire.

Ces projets font suite à d'autres projets livrés (cœur Presqu'île) ou en cours d'achèvement : aménagement des Rives de Saône (rive droite) avec la finalisation du dernier tronçon au niveau des Terrasses Presqu'île en cours de chantier. Les opérations stratégiques d'espaces publics portées par la Métropole et la Ville de Lyon sont présentées en annexe 4 du présent plan de gestion. La mise en œuvre opérationnelle de chacun de ces projets traduit les intentions suivantes :

1. Assurer la prise en compte de la VUE dans les opérations d'espaces publics

Le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est riche de la diversité de ses paysages marqués par les fleuves, par sa topographie et par les patrimoines urbain, architectural et paysager, véritables marqueurs de l'identité lyonnaise. Si l'ambition de qualité concerne tous les espaces publics de la Métropole de Lyon, celle-ci doit également se décliner sur le périmètre inscrit par des projets tenant compte des singularités locales et en prenant appui sur les caractéristiques spatiales, patrimoniales et paysagères qui découlent de la VUE reconnue par le Comité du patrimoine mondial en 1998.

La Métropole et la Ville de Lyon partagent une nouvelle vision de l'aménagement de l'espace public, portée par la *Charte des espaces publics* : adapter la ville au réchauffement climatique, inclure les usages de chacun et chacune, octroyer toute leur place aux modes de déplacements plus écologiques tout en favorisant l'expression de la singularité des identités locales, qu'elles soient paysagères, urbaines ou patrimoniales.

2. Prendre en compte systématiquement la transition écologique dans les aménagements

- Apaisement de l'espace public par des mobilités décarbonées ;
- Végétalisation ;
- Développement de la biodiversité, à travers la trame noire, les continuités écologiques, les trames vertes et bleues ;
- Adaptation des espaces publics au réchauffement (surchauffe urbaine et effet îlots de chaleur, création de zones ombragées, etc.) ;
- Présence de l'eau dans les aménagements (bornes fontaines, rafraichissement...) ;
- Reconnexion aux fleuves.

3. Soigner la qualité de l'espace public

- Qualité de l'espace public ;
- Sobriété des interventions en cohérence avec l'histoire du lieu ;
- Préservation de la facilité d'usage de chaque espace au service des usagers dans un contexte de multiplicité de politiques publiques atterrissant sur l'espace public (« marchabilité »...)
- Aménagement garantissant l'accessibilité universelle, la diversité des usages et l'inclusivité ;
- Prendre en compte la multiplicité des composantes de l'espace public (mobilier urbain, statuaire, art public, éclairage, murs peints...) ;
- Prévoir les conditions de gestion et d'entretien des espaces publics et éléments associés (tags...).

4. Prendre en compte et intégrer les questions de mobilités en tant que levier de préservation de la VUE et de la transition écologique

La politique de mobilité de la Métropole de Lyon dépasse le périmètre inscrit et s'étend à l'ensemble du territoire métropolitain

- Penser les questions de mobilité comme un levier vers une transition écologique et une contribution à la réponse aux enjeux du changement climatique ;
- Développer la qualité de la desserte en transports en commun, les intermodalités ;
- Réduire l'impact du stationnement sur la qualité de vie et la qualité du paysage urbain ;
- Promouvoir la mobilité piétonne, cyclable et fluviale ;
- Intégrer les questions de mobilités en tant que levier de préservation et d'apaisement des fréquentations ;
- Intégrer la question des parcours de fraîcheur comprenant les cours-traboules conventionnées.

5. Préserver et développer la végétalisation

- Préserver la nature existante et les structures végétales patrimoniales (alignements, mails...) et plus récentes (couverts forestiers spontanés des balmes...) : surveiller le vieillissement des arbres concernés et anticiper leur régénération ;
- Penser la végétalisation en fonction des spécificités du paysage urbain historique et de ses différentes entités paysagères ;
- Poursuivre et approfondir la végétalisation des espaces minéraux en engageant une réflexion sur l'adaptation des essences : adapter le vocabulaire végétal aux spécificités de la ville et des enjeux climatiques ;
- Créer de l'ombrage sur les espaces publics ;
- Prendre en compte le lien entre bâti/tissu urbain patrimonial et végétal ;
- Garantir la ressource en eau nécessaire au végétal en étudiant la possibilité de capter les eaux souterraines afin de les mettre au service de l'irrigation de cet espace ;
- Spécificité des balmes pouvant agir comme un réservoir de végétation et de biodiversité contribuant au rafraichissement de la ville (climatiseur naturel).

6. Soigner la qualité du paysage urbain nocturne

La qualité des ambiances nocturnes représente un enjeu majeur pour un territoire urbain comme celui de la Ville de Lyon, qui a développé dès 1989 son premier Plan Lumière.

En 2023, La Ville de Lyon a adopté son troisième Plan Lumière afin de prendre en compte l'évolution des attentes sociétales et environnementales ainsi que les enjeux contemporains de l'éclairage. La définition d'une stratégie nocturne complète à l'échelle de bassin de vie lyonnais a pris en compte à la fois les différentes politiques publiques (aménagement, démocratie locale, préservation de la biodiversité, sécurité, nouvelles mobilités, animation commerciale, culture...) mais également la réalité des usages de la ville la nuit.

Le Plan Lumière structure les réflexions autour de trois valeurs socles :

- le développement d'une lumière de qualité sur tout le territoire : la qualité est un élément essentiel dans la construction du paysage nocturne lyonnais. Ce paysage nocturne de qualité, élaboré au fil du temps, est un bien commun à toutes les habitantes et habitants et fait partie aujourd'hui du patrimoine lyonnais ;
- Une écriture lumière sobre qui répond aux réalités de la nuit : c'est la question de la sobriété qui est ici affirmée et qui vient poser la question du juste besoin, intégrant l'obscurité comme une composante à part du paysage nocturne ;
- La citoyenneté et la lumière : le citoyen, et plus largement, tous les acteurs privés, producteurs de lumière, sont au cœur du projet afin de mieux prendre en compte le vécu et les attentes dans la construction du paysage nocturne et des ambiances de la nuit.

Le Plan Lumière s'accompagne d'un plan d'action et s'appuiera sur différents outils, parmi lesquels on peut citer le Cahier de Recommandations sur la lumière privée, la maîtrise de la lumière privée étant un enjeu majeur de la qualité du paysage nocturne.

La question de l'éclairage est au cœur des projets d'aménagement des espaces publics dans leur volet nocturne. Il contribue à développer des ambiances de qualité, adaptées aux usages et respectueuses de la biodiversité.

7. Envisager une étude sur le patrimoine végétal du bien inscrit et son devenir

- Capitaliser les études par grands projets et sites concernant le patrimoine végétal et son devenir, les compléter et les mettre en cohérence ;
- Évolution et adaptation du couvert végétal actuel au changement climatique ;
- Prise en compte du patrimoine végétal existant et de la question de son renouvellement ;
- Favoriser l'utilisation de l'eau pour le patrimoine végétal dans le contexte géotechnique spécifique des balmes.

8. Prendre en compte la thématique de l'eau, dont la présence des cours d'eau

- Associer préservation du patrimoine lié à l'eau sur l'espace public (bornes, fontaines, accès aux fleuves, galeries drainantes...) et nouvelles pratiques liées au changement climatique ;
- Valoriser la présence de l'eau et la gestion des eaux de pluie dans l'espace public ;

Et plus largement :

- Valoriser la présence des deux cours d'eau et de la confluence dans le paysage urbain historique, un des éléments essentiels de la VUE (« *Le site de Lyon présente une authenticité forte à travers la permanence de trois principaux caractères qui définissent son urbanisme dont le développement est unique : la confluence, la cohérence du modèle urbain et l'urbanité* ») ;
- Valoriser la présence de l'eau, en lien avec le végétal, contribuant au rafraîchissement de la ville ;

- Rechercher des nouveaux usages de mobilités et récréatifs sur la rivière. Ainsi, un projet de navettes fluviales sur la Saône en tant que nouveau maillon du système de mobilité urbaine est porté par la Métropole et le Sytral (autorité organisatrice de transports de la métropole de Lyon et du département du Rhône) avec une mise en place pour 2025. Une étude d'identification de la valeur patrimoniale et paysagère de la Saône dans la traversée de Lyon est en cours de réalisation en 2023-2024. Pilotée par Voies navigables de France (VNF) et le Sytral en partenariat avec la Métropole et la Ville de Lyon, elle accompagne les projets de navettes fluviales du Sytral et d'occupation du domaine public (nouvelles occupations, projets de végétalisation) de VNF.

Tous ces enjeux sont bien pris en compte dans les différentes opérations d'espaces publics en cours et futures. Ils alimenteront le projet de Site patrimonial remarquable (SPR) Renaissance et Presqu'île pour la partie espace public.

D'éventuelles actions supplémentaires pourront être définies par la Ville, la Métropole ou l'Etat après 2026.

PILOTE(S)

- **Les terrasses Presqu'île** : Métropole de Lyon
- **Réaménagement de la rive droite du Rhône** : Métropole de Lyon
- **Presqu'île à Vivre** : Métropole de Lyon
- **Aménagement du parvis des théâtres antiques** : Métropole de Lyon
- **Requalification du boulevard de la Croix Rousse** : Métropole de Lyon
- **Parc des Balmes** : Ville de Lyon (Direction de la biodiversité et de la nature en ville)
- **Jardin du Rosaire** : Ville de Lyon (Direction de la biodiversité et de la nature en ville)

PARTENAIRE (S)

- **Les terrasses Presqu'île**
Ville de Lyon
- **Réaménagement de la rive droite du Rhône**
Ville de Lyon, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (Architecte des Bâtiments de France), VNF, SYTRAL Mobilités
- **Presqu'île à Vivre**
Ville de Lyon
- **Aménagement du parvis des théâtres antiques**
Ville de Lyon, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, acteurs culturels et historiques (Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, Lugdunum Musée et théâtres antiques)
- **Requalification du boulevard de la Croix Rousse**
Ville de Lyon
- **Parc des Balmes,**
Métropole de Lyon, DRAC (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine -Service Régional de l'Archéologie) – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (espèces protégées et inspection des sites)
Autre services de la Ville de Lyon : Direction de l'éclairage urbain, Direction du cadre de vie

- **Jardin du Rosaire**
Métropole de Lyon
Fondation Fourvière – ECAM
DRAC (CRMH-UDAP-SRA)
DREAL (espèces protégées)
Autre services de la Ville de Lyon : SAVL, Direction des Evènements et de l'Animation, Service
Constructions et Balmes

CALENDRIER

- **Les terrasses Presqu'île**
2024 et suivantes : travaux du bas port (jardin fluvial, terrasse intermédiaire) et du belvédère sur le quai haut.
- **Réaménagement de la rive droite du Rhône**
2021 : études de programmation ;
2022 : concertation auprès des habitants ;
2022/2023 : un dialogue compétitif entre quatre équipes de concepteurs a permis de désigner un maître d'œuvre mi-2023 ;
2023/2024 : études de conception ;
2024/2025 : évaluation environnementale et autres procédures ;
2025/2026 : première phase de travaux d'espaces publics ;
2027 et suivantes : suite des travaux (tranches 2 et 3).
- **Presqu'île à Vivre**
2024-2025 : livraison progressive des premiers d'aménagement (adaptations de voirie, nouveau plan de circulation, aménagements transitoires sur la rue de la République, travaux de transformation sur la place des Cordeliers et la rue Serlin, premiers travaux d'aménagement de voirie et végétalisation).
- **Aménagement du parvis des théâtres antiques**
Etudes préalables et concertation réglementaire : printemps 2023 ;
Programme d'aménagement et études de maîtrise d'œuvre : 2024-2025 ;
Travaux de démolitions préalables et aménagements transitoires : fin 2025 et 2026 ;
Travaux globaux d'aménagement à partir de 2027.
- **Requalification du boulevard de la Croix Rousse**
2022-2023 : Études préalables – Concertation préalable – Programme ;
2024-2025 : Études de maîtrise d'œuvre ;
2024-2025 : Travaux de réseaux ;
2026 et suivantes : Travaux de requalification.
- **Parc des Balmes**
2024 : Etudes de maîtrise d'œuvre, analyse et choix des entreprises pour les marchés de travaux ;
2025-2026 : Travaux.
- **Jardin du Rosaire**
2021-2024 : Etudes ;
2025-2026 : Travaux.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

- **Les terrasses Presqu'île**

Le budget de l'opération est de 17,9 M€ financés par la Métropole de Lyon, dont une participation de 2,4 M€ Ville de Lyon.

- **Réaménagement de la rive droite**

Le projet est évalué à 60 M€ HT, en très grande partie à la charge de la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon participera à hauteur des prestations de sa compétence (éclairage public, fontainerie, espaces verts...).

- **Presqu'île à Vivre**

Un budget de 10 M€ a été inscrit à la Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) actuelle, permettant de réaliser les études préalables, des travaux du plan de circulation, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux d'aménagement de quelques secteurs.

Les travaux d'aménagement à venir sont estimés à 35 M€ et devront être votés au prochain mandat, à partir de 2026.

- **Aménagement du parvis des théâtres antiques**

Un budget de 3,5M€ a été inscrit à la PPI actuelle, permettant de réaliser les études préalables, les travaux de démolition, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux préalables sur les réseaux d'assainissement et les aménagements transitoires.

Pour les travaux d'aménagement du site, 10 millions d'euros (estimation) devront être votés au prochain mandat, à partir de 2026.

- **Requalification du boulevard de la Croix Rousse**

Le budget principal de l'opération est estimé à 10 000 000 €TTC.

Il est financé au titre de la PPI 2021-2026, à hauteur de 3 000 000 € TTC.

Au titre de la prochaine PPI 2027-2032, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 7 000 000 €TTC devra être votée.

La Ville de Lyon participera à hauteur des prestations de sa compétence (éclairage public, fontainerie, espaces verts...). La participation de la Ville est estimée à 1 900 000 €.

- **Parc des Balmes**

Le budget inscrit à la PPI s'élève à 5,28 M€ dont le fonds de concours Métropole au titre du volet II du pacte métropolitain de 2.7M€

- **Jardin du Rosaire**

Le budget inscrit à la PPI s'élève à 3,28 M€

Subvention de l'Etat au titre des interventions sur monument historique (projet inscrit à la 4^è convention patrimoine Etat / Ville)

Etudes : 75 000€. Le montant des travaux est encore non défini à ce stade.

EVALUATION

- **Les terrasses Presqu'île**

Indicateurs de réalisation

- Procédures : dossier loi sur l'eau, Étude d'impact-septembre 2011 ;
- Chantiers en cours.

Territoire d'impact

Bien inscrit, sa zone tampon et Métropole de Lyon.

- **Réaménagement de la rive droite**

- Indicateurs de réalisation

- Évaluation environnementale ;
 - Permis d'aménager ;
 - Archéologie préventive ;
 - Avancement des travaux.

- Territoire d'impact

- Bien inscrit, sa zone tampon, Ville de Lyon et Métropole de Lyon.

- **Presqu'île à Vivre**

- Indicateurs de réalisation

- Procédures : concertation, Permis d'aménager ;
 - Mise en place de la zone à trafic limité (aire de circulation locale) ;
 - Piétonisation et végétalisation.

- Territoire d'impact :

- Bien inscrit, sa zone tampon, Ville et Métropole de Lyon.

- **Aménagement du parvis des théâtres antiques**

- Indicateurs de réalisation

- Procédures : concertation ; évaluation environnementale, Permis d'aménager ;
 - Apaisement des circulations ;
 - Végétalisation.

- Territoire d'impact

- Bien inscrit, sa zone tampon, Ville et Métropole de Lyon. Le rayonnement du site et des équipements culturels et historiques implique un territoire d'impact plus élargi, avec des visiteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

- **Requalification du boulevard de la Croix Rousse**

- Indicateurs de réalisation

- *Concertation préalable réglementaire (7 novembre au 23 décembre 2022)*
 - Permis d'aménager ;
 - Végétalisation.

- Territoire d'impact

- Bien inscrit et sa zone tampon.

- **Parc des Balmes**

- Indicateur de réalisation

- Réalisation conformément au calendrier initialement prévu (mise en œuvre pour 2026).

- Indicateur de résultat

- nombre de visiteurs, provenance ;
 - Indicateurs permettant de mesurer l'impact du parc sur la biodiversité.

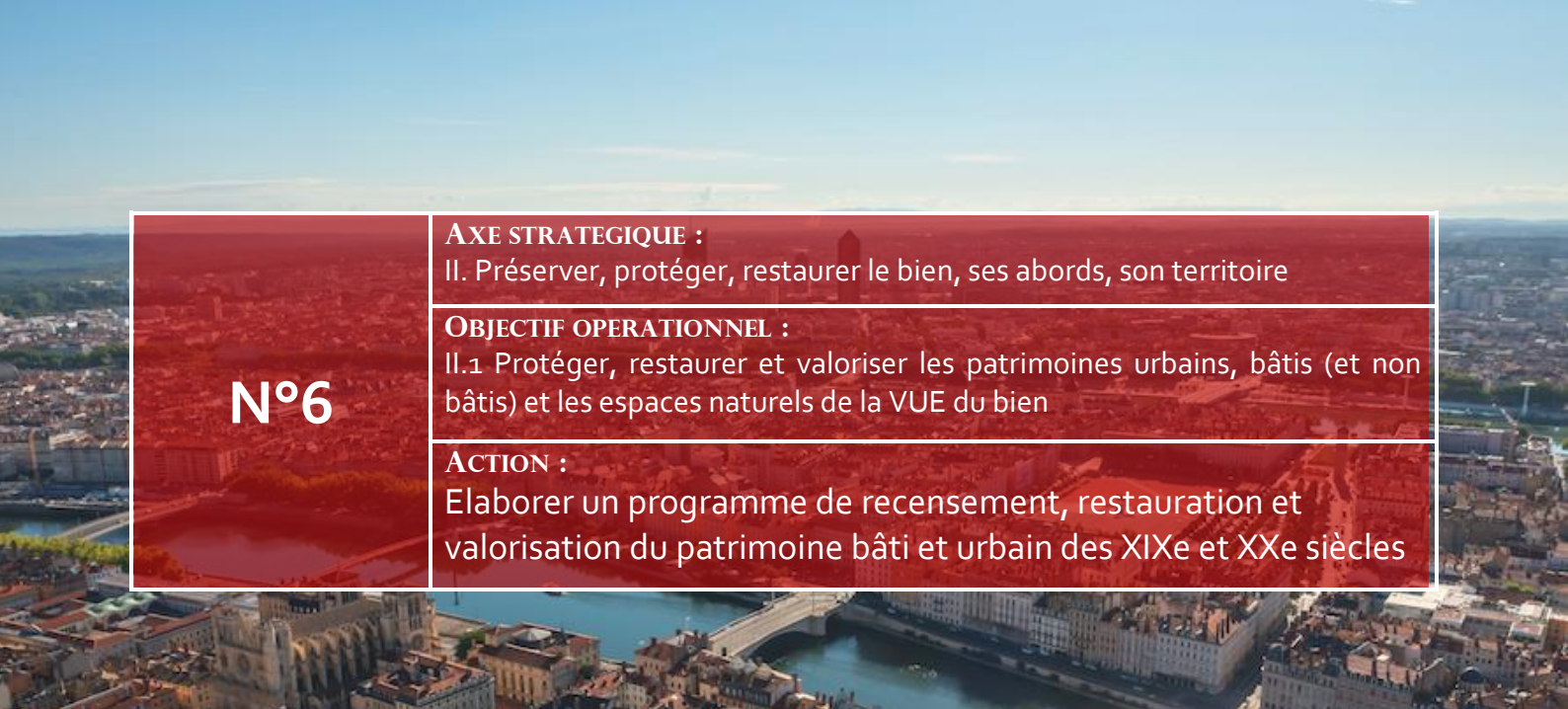
- Territoire d'impact

- Bien inscrit, sa zone tampon, Ville et Métropole de Lyon.

- **Jardin du Rosaire**

- Indicateur de réalisation :

- Réalisation conformément au calendrier initialement prévu avec une mise en œuvre pour 2026.



N°6

AXE STRATEGIQUE :

II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL :

II.1 Protéger, restaurer et valoriser les patrimoines urbains, bâtis (et non bâtis) et les espaces naturels de la VUE du bien

ACTION :

Elaborer un programme de recensement, restauration et valorisation du patrimoine bâti et urbain des XIXe et XXe siècles

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Déterminer les besoins et les priorités d'étude, de protection et de restauration du patrimoine des XIXe et XXe siècles en fonction de la définition de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) ;
- Evaluer l'enveloppe financière à engager d'ici à 2030 ;
- Etudier l'enjeu particulier de l'adaptation au dérèglement climatique de ce patrimoine spécifique en rapport avec sa qualité patrimoniale ;
- Articuler cette réflexion avec les autres éléments du patrimoine du XXe siècle présents sur le territoire en dehors du bien inscrit au Patrimoine mondial (Ville de Lyon mais également territoire métropolitain), comme le patrimoine de Tony Garnier et de ses élèves ou continuateurs (Bourdeix, Bissuel, Roux-Spitz, Giroud, Bellemain, Piessat, Chomel...).

CONTEXTE

Les travaux préparatoires à la révision du plan de gestion de 2013 ont fait émerger la problématique particulière des patrimoines récents des XIXe et XXe siècles.

Or, la Ville de Lyon est riche en patrimoines de ces époques : ville haussmannienne voulue par le préfet Claude-Marius Vaïsse, plan Morand sur la rive gauche du Rhône (en partie dans la zone tampon), quartiers planifiés des années 1930 et 1950, quartier de la gare de la Part-Dieu pour les années 1980, ou bien ultime déplacement de la centralité lyonnaise, au début des années 2000, dans le quartier de la Confluence. La première architecture en béton s'y met en place au niveau national, avec le rôle de personnalités pionnières comme François Coignet et Tony Garnier et des réalisations remarquables, dans la Ville mais également dans la Métropole (gratte-ciel de Villeurbanne), souvent en dehors du périmètre inscrit et de sa zone tampon.

Si le patrimoine des XIXe et XXe siècles du *Site historique de Lyon* est essentiellement protégé au titre des abords des monuments historiques ou en Site patrimonial remarquable (SPR), cette architecture pose des enjeux particuliers pour la zone tampon et le cadre distant du bien :

- Identification, connaissance et étude ;
- Dispositifs de protection, par des protections dans le cadre des SPR, au titre des monuments historiques ou par un label particulier (notamment le label Architecture contemporaine remarquable (ACR) délivré par le Ministère de la Culture), ou encore au sein du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) ;

- Adaptation au contexte du dérèglement climatique, enjeu de transition écologique et performance énergétique, en prenant en compte le potentiel écologique propre à ces édifices et la Stratégie de transition écologique du patrimoine immobilier (STEP) de la Ville de Lyon (*voir fiche n°7*).

CONTENU

1. Etudier, documenter la ville des XIX^e et XX^e siècles et ses bâtiments remarquables

Le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial présente des strates architecturales et urbaines importantes issues des XIX^e et XX^e siècles. Plusieurs édifices sont classés au titre des monuments historiques et ont reçu une labellisation au titre de l'ACR. De nombreux sont classés comme édifices exceptionnels, remarquables ou à ne pas démolir par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et par l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Le plan de datation, limité à une surface de 90 ha, recense 1530 unités de construction (64 ha) de 1796 à 2017 pour 1396 (31 ha) antérieures à ces périodes. La connaissance de ces édifices renvoie à celle d'une période architecturale insuffisamment étudiée. A Lyon, la période est bien entendu marquée par Tony Garnier.

L'objectif est de développer la connaissance sur les différentes écoles architecturales et conditions de construction qui préfigurent la période contemporaine. Mieux connaître les différentes typologies qui en sont issues permettrait de mettre en place des adaptations-restaurations plus efficaces sur un parc qui sera fortement soumis dans les prochaines années aux nécessités d'une amélioration thermique liée au réchauffement climatique.

L'Inventaire architectural et urbain de la ville de Lyon engagé en 1998 par le **Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes** est mené de manière topographique pour des secteurs d'étude définis, de manière thématique pour le patrimoine industriel. Les études sont localisées :

- Au cœur du site inscrit : 2 secteurs d'étude topographique achevés, Saint-Nizier (1^{er} arr.) et Jacobins (2^e arr.) et une opération en cours portant sur le secteur République (2^e arr.) ;
- Dans la zone tampon : 3 secteurs d'étude topographique achevés, Confluent (2^e arr.) ;
- Inventaire thématique/topographique du patrimoine industriel : 9 arrondissements de Lyon ;
- Étude des lycées pour chaque secteur d'études.

L'étude (en cours) sur le secteur « République » dans la Presqu'île concerne les grandes opérations urbaines de la seconde moitié du XIX^e siècle (lotissement de la rue de la République, lotissement du quartier Grôlée, rue du Président-Edouard-Herriot). L'architecture des XIX^e et XX^e siècles est bien représentée dans l'ensemble des trois secteurs étudiés dans la Presqu'île. L'étude, déjà achevée, du secteur « Saint-André » à la Guillotière concerne exclusivement le patrimoine urbain ordinaire des XIX^e-XX^e siècles. Elle documente l'urbanisation des quartiers neufs sur la rive gauche du Rhône à partir de 1840 et les processus de lotissement. L'étude régionale sur le bâti ancien en pisé (en cours) mettra en valeur l'usage du pisé de terre crue dans l'urbanisation des faubourgs et la croissance urbaine au XIX^e et au début du XX^e siècle.

Concernant l'étude du patrimoine industriel, elle concerne l'ensemble des 9 arrondissements de la ville de Lyon et certaines communes de la Métropole. Ils sont donc parfois en dehors du site et de la zone tampon.

- Des usines dans périmètre inscrit et sa zone tampon ;
- L'architecture XX^e siècle est bien représentée, en particulier par Tony Garnier : Halle Tony Garnier, usine Mercier et Chaleyssin, Cité Tony Garnier quartier des Etats-Unis, usine Merial (hors bien et zone tampon)
- Les jardins ouvriers
- L'Hôpital Edouard-Herriot de Tony Garnier (hors bien et zone tampon).

Les études d'inventaire sont publiées sur le site <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr> et valorisées par des publications (revue électronique, articles ou ouvrages).

Le travail d'inventaire mené par le Service de l'Inventaire général apparaît comme une base solide de constitution, à terme, d'une **liste des productions architecturales remarquables sur le territoire lyonnais**, avec un travail partenarial avec d'autres institutions, comme l'Académie d'architecture (et sa Société des amis), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 69, l'Université, etc.

2. Valoriser le patrimoine bâti XIXe et XXe du bien inscrit

Label Architecture contemporaine remarquable (ACR)

La loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (Lcap), a transformé le label « Patrimoine du XXe siècle » en « **Architecture contemporaine remarquable** » (ACR). Selon l'Article L.650-1 du code du patrimoine, **le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.** Le même article prévoit que les édifices anciennement labellisés « Patrimoine du XXe siècle » bénéficient automatiquement du label « Architecture contemporaine remarquable ». L'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » a un objectif avant tout didactique et participe à la valorisation de ces témoins matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de la société.

Les **perspectives futures de labellisation ACR** à Lyon sont à étudier au regard d'une politique patrimoniale globale de tout le corpus, y compris les pistes de protection au titre des monuments historiques.

Publications

Le Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes entend développer plusieurs projets de publications qui valoriseront les patrimoines des XIXe et XXe siècles :

- Publication d'un ouvrage de synthèse « L'immeuble de la Presqu'île » dans la collection nationale *Images du patrimoine* (ou *Cahiers du patrimoine*). Cette publication comportera nécessairement une importante partie sur l'architecture du XIXe siècle et secondairement celle du XXe siècle.
- Les staffs Art Déco et/ou la brasserie Georges, le décor porté dans la Presqu'île (majorité de XIXe et XXe siècles),
- Possibilité de valoriser certains édifices remarquables du XIXe et du XXe siècles dans le périmètre du bien (salle Rameau), de sa zone tampon (hôtel Terminus), ou de son cadre distant (musée Guimet, Grands Magasins Sineux ensuite Galeries Lafayette, patrimoine XIXe du quartier de Perrache : église Sainte-Blandine, prisons de Perrache, gendarmerie, écoles...) par des publications de petit format. Valorisation globale comprenant le bien inscrit ;
- Publication d'un Atlas patrimonial sur le patrimoine industriel de la Ville de Lyon (architectures d'usines Lyon-Métropole).

3. Mener la réflexion sur la restauration du patrimoine XXe en rapport avec la transition écologique et programmer sa mise en œuvre

Saisir les enjeux de la transition écologique et valoriser le patrimoine architectural et urbain du XXe siècle

Cet objectif suppose différentes actions et étapes :

- Connaître l'histoire de l'architecture du XIXe et XXe à Lyon, de l'industrialisation, connaître les matériaux et modes constructifs utilisés à Lyon, leur comportement, connaître les entrepreneurs et ingénieurs qui ont œuvré localement... (voir *supra*) ;
- Capitaliser les études d'évaluation patrimoniale qui concernent le bâti du XXe siècle ;
- Inventorier les immeubles ordinaires/remarquables/exceptionnels, analyser, faire reconnaître dans les outils d'urbanisme, par des labels ou des protections patrimoniales.

Encourager une réhabilitation responsable du patrimoine contemporain

- Etudier au cas par cas en suivant une approche globale, ou par ensembles typologiques, ces architectures comprises comme le reflet d'une époque, de techniques, d'un contexte réglementaire et normatif. Une sélection est certainement à faire pour mieux conserver et agir de façon exemplaire, transmettre durablement en ayant déterminé les valeurs patrimoniales, les typologies, la représentativité, le cycle de vie... ;
- Le plan de gestion intégrera l'accompagnement des évolutions « raisonnées » avec une part importante donnée à la collégialité, à la formation et au conseil, à l'expérimentation, l'évaluation, en soutien aux activités de contrôle qu'implique le cadre législatif particulièrement dense ;
- A l'aune des enjeux écologiques, construire une approche différente de la restauration de ces immeubles anciens conçus à partir de matériaux essentiellement tirés de la nature : replacer la question architecturale, la plus-value de l'intervention du XXIe siècle sur ces objets du XXe constitue la piste la plus réaliste tenant compte des enjeux financiers ou techniques, des problématiques liées aux matériaux et aux fabricants. Cette qualité architecturale (dont la valeur d'usage, la réponse fonctionnelle) suppose d'interroger également les notions de confort, d'habitabilité en regard des exigences de sobriété énergétique, de réduction des impacts environnementaux ;
- Affirmer que le patrimoine du XXe siècle doit être considéré comme instrument de culture pour l'éducation et la formation des générations nouvelles (usagers, professionnels architectes et ingénieurs chercheurs, jeunes et étudiants).
- Au-delà de la réhabilitation, considérer ces patrimoines comme catalyseurs de création, d'innovation et de recherche à plusieurs échelles, de l'aménagement du territoire jusqu'aux espaces publics, tout en demeurant en cohérence avec la Valeur universelle exceptionnelle reconnue pour le bien inscrit.

4. Poursuivre un travail conjoint avec les différents services de l'Etat sur la protection de ce patrimoine des XIXe et XXe siècles

La cartographie des protections existantes à Lyon laisse apparaître une disparité de répartition des monuments historiques compréhensible au regard des historiques de protection et de reconnaissance patrimoniale. Ainsi, la faible proportion d'éléments protégés sur la rive gauche du Rhône témoigne de la prise en compte plus récente des patrimoines des XIXe et XXe siècles et des patrimoines non religieux.

A ce titre, les plus récentes protections montrent tout à la fois une mobilisation autour de ces éléments désormais mieux identifiés, nourris des études urbaines et des monographies, et d'une véritable évolution des regards publics posés sur les patrimoines récents. Les thématiques développées récemment dans les politiques de protections au titre des monuments historiques peuvent utilement nourrir l'évolution de la reconnaissance des patrimoines lyonnais encore insuffisamment protégés : **patrimoine du sport et des**

loisirs (urbanisme de loisir autour de la tête d'Or, notamment), **patrimoines préindustriels et industriels (patrimoines de la soie), patrimoines du XXe siècle (grands ensembles, patrimoine Tony Garnier)**. Attentif aux projets et au caractère structurant de ces biens, le dialogue entre la Ville de Lyon et l'Etat s'axera, pour la protection, sur ces patrimoines prioritaires. Plus largement, des sujets liés au patrimoine des anciennes industries lyonnaises, aux commerces, certaines églises des XIXe et XXe siècles ainsi que du patrimoine funéraire (la crypte des Brotteaux, cimetières Loyasse / Croix-Rousse / Guillotière), des réalisations de Georges Adilon et de Morog, des ensembles de logements et les services qui leur sont liés, pourraient émerger dans l'actualité des procédures de protection au titre des monuments historiques à venir.

Etudier précisément le cycle de vie des bâtiments en béton, et porter une vigilance sur l'impact carbone de la mise en place de protections des immeubles en béton.

Au-delà du patrimoine lié au béton, une attention sera également portée au mâchefer. Ce matériau léger, friable et poreux, est issu de la fusion de minerais ferreux et de la combustion de la houille dans les fours industriels, broyé et mélangé à un liant, le plus souvent la chaux. De la fin du XIXe aux années 1960, le mâchefer a été beaucoup utilisé pour la construction dans la région lyonnaise du fait de son faible coût et de son abondance. Le pisé de mâchefer, contrairement au pisé de terre, supprime en effet les problèmes d'humidité et augmente les caractéristiques mécaniques du matériau.

PILOTE(S)

Ville de Lyon, Direction de l'aménagement urbain (DAU) et Direction des affaires culturelles (DAC)

PARTENAIRE (S)

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : CRMH, UDAP, Conseillère architecture
Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes
CAUE
Métropole

CALENDRIER

2024-2030

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Les services de la Ville de Lyon (DAC) et de l'Etat (DRAC) seront mobilisés à hauteur de 20 j par an, soit 140 jours-hommes sur la période.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Nombre de protections nouvelles au titre des monuments historiques par édifices sur la période 2024-2030 ;
- Nombre de labels ACR nouveaux par édifices sur la période 2024-2030 ;
- Nombre de réalisations de travaux de restauration par édifices sur la période 2024-2030 ;
- Nombre d'études patrimoniales réalisées sur des édifices de la fin du XIXe et des XXe siècles ;

Indicateurs de résultat

- Mettre en place des indicateurs qualitatifs, établis par une réflexion collégiale autour de ces questions, en lien avec les objectifs d'évolution de la gouvernance.

Territoire d'impact

Périmètre du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et sa zone tampon (tous édifices patrimoniaux) et territoire métropolitain.



N°7

AXE STRATEGIQUE :

II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL :

II.2 Accompagner la transition écologique et aider au maintien des habitants au cœur du site

ACTION :

Elaborer et mettre en œuvre un plan global pour l'habitabilité du site

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Maintenir le caractère habité du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Maintenir, s'appuyer sur la qualité des tissus urbains et des espaces de nature, supports et attributs de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) pour accompagner la transition écologique et le renforcement de l'habitabilité du site ;
- Prendre en compte tous les aspects de l'habitabilité : environnementaux dont climatiques, sanitaires, sociaux et sociétaux ;
- Information, participation et partage sur l'adaptation au changement climatique.

NB : la question des conflits d'usages liés au tourisme est traitée dans la fiche-action n°11

CONTEXTE

La VUE du *Site historique de Lyon* reconnaît la qualité urbaine et architecturale des tissus urbains contenus dans l'emprise de ses fortifications jusqu'au XVIII^{ème} siècle et leur juxtaposition harmonieuse dans un paysage géomorphologique exceptionnel. Ce paysage urbain historique présente des quartiers urbains de forte densité, inscrits dans de grands espaces de nature (cours d'eau, balmes et collines).

Le bien inscrit présente un potentiel écologique indéniable, fournissant à la société plusieurs exemples d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à travers les bénéfices de son écosystème : effet de régulation opéré par ses cours d'eau, optimisation de la consommation d'espace par un bâti resserré au bilan carbone qui n'a plus à faire ses preuves, suivant des formes urbaines favorisant les ventilations, exemple d'évolution durable jusqu'à nos jours...Le patrimoine culturel peut transmettre un savoir traditionnel (exemple des ravalements) pour garantir la pérennité.

Le changement climatique représente l'une des principales menaces auxquelles sont confrontés les biens du Patrimoine mondial, susceptibles de porter atteinte à leur VUE. Comment le site de Lyon entend anticiper, gérer, atténuer les effets du changement climatique sur son patrimoine ?

L'adaptation du Patrimoine mondial au changement climatique passe par l'amélioration thermique du bâti existant et par l'adaptation des espaces publics et non bâtis, notamment ses grands espaces de nature. Ces deux constituants des tissus urbains reconnus par la VUE du site présentent des caractéristiques intrinsèques (géométriques, constructives, architecturales, environnementales...) qui nécessitent et induisent une approche basée sur l'existant.

Déjà, aujourd'hui, Lyon est une des villes les plus affectées par le changement climatique en France avec un réchauffement de + 2,4°C en moyenne depuis 1960. Selon les trajectoires du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à l'horizon 2100, Lyon pourrait atteindre les températures de Madrid ou d'Alger. L'adaptation du territoire face au réchauffement climatique est donc un enjeu majeur.

Les tissus urbains historiques lyonnais sont à la fois des solutions en eux-mêmes et la source de solutions innovantes adaptées à ces tissus, espaces de nature, architectures, modes de construction, modèles urbains. Le projet architectural, paysager et urbain de transition écologique peut et doit ainsi devenir le moteur d'une nouvelle adaptation du *Site historique de Lyon*.

Les solutions de l'adaptation sont par ailleurs souvent génératrices d'atténuation climatique (prise en compte des 9 limites planétaires, qui sont les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr).

Ce travail d'adaptation par le projet ouvre sur des solutions qui ne se limitent pas au périmètre inscrit mais peuvent être utilisées à l'échelle de toute la métropole. La réflexion menée dans le cadre du plan de gestion alimentera les actions en la matière sur d'autres secteurs non dépourvus de qualité patrimoniale (ville ordinaire, abords des monuments historiques ou Périmètres d'intérêt patrimonial, PIP)

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal, approuvé le 26 juin 2023 par la Métropole, est applicable depuis le 1^{er} juillet 2023. Il définit des règles à appliquer sur le territoire de la Métropole lorsque des dispositifs de publicité, d'enseignes ou de pré-enseignes s'installent. Les pouvoirs de police conférés à la collectivité dans le cadre de sa mise en œuvre ainsi que dans celui du contrôle du respect des autorisations temporaires d'occupation de l'espace public, apportent une contribution indéniable au maintien de l'habitabilité du site.

CONTENU

L'adaptation de la ville historique au changement climatique, moteur d'une nouvelle adaptation et mise en valeur, répondant à nos enjeux contemporains, est un des enjeux principaux de l'extension, la révision et l'efficacité des outils de gestion réglementaire (SPR, PSMV, PVAP...). A court terme, la ville a établi avec les acteurs de la construction et de la gestion immobilière une charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale. Cette signature engage collectivement à relever les défis sociétaux et environnementaux, pour que chaque bâtiment participe à la transition écologique.

Dans l'attente et dans la perspective de la mise en place de ces outils (*voir fiche-action n° 8*), la Ville et la Métropole mettent en place des outils de prospective (études thématiques) et d'intervention (aide financière, conseil aux particuliers, requalification du domaine public...) sur les deux pans de l'adaptation urbaine : le bâti et les espaces publics et non bâtis.

Pour l'ensemble de ces approches, les éléments de prospective utilisés s'appuieront sur les données d'évolution climatique modélisées aux horizons 2050 et 2100, sur la région lyonnaise.

La coordination des acteurs, l'échange, la concertation, le retour d'expériences sont des atouts pour la mise en œuvre de ces objectifs. Les ateliers du patrimoine sont les outils de coordination technique et participative des acteurs de l'aménagement et de la culture, et des habitants, à l'échelle de l'arrondissement, répondant à cette exigence. Les acteurs de l'habitat y seront intégrés. Ils sont un outil d'aide à la décision qui intègre les connaissances issues des réseaux professionnels et associatifs dans les domaines de l'aménagement urbain et de la culture. Ils consistent en l'organisation, dans chacun des arrondissements, de réunions régulières destinées à construire des modes de faire cohérents et valorisant pour la qualité patrimoniale des quartiers.

1. Les interventions pour la transition écologique du patrimoine bâti remarquable

La Ville de Lyon et la Métropole ont mis en place des aides spécifiques pour la rénovation énergétique du patrimoine ancien remarquable :

- a. Aides financières spécifiques pour l'amélioration thermique, conseil auprès des propriétaires portant sur les parcs privé et social protégés au titre des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) et des abords (EcorenoV, Eco-patrimoine, permanences conseil...);
- b. Aides financières pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti induisant ou participant à des actions d'amélioration thermique (aide à la valorisation architecturale, labels fiscaux de la Fondation du Patrimoine...);
- c. Interventions sur les bâtiments publics protégés au titre des SPR et des abords : plans performances énergétiques Ville / Métropole / Région / Etat... basés sur l'intervention d'un architecte du patrimoine.

La Ville de Lyon porte également une politique dynamique en matière de ravalement de façades. Cette action basée sur l'injonction a pour objectif de déclencher des travaux porteurs de qualité patrimoniale et d'efficacité énergétique. Elle est renforcée par la mise en place d'une charte lyonnaise du ravalement, outil négocié avec les acteurs du ravalement (du propriétaire à l'entreprise de travaux), dont le renouvellement était prévu mi-2024.

2. Etudier les solutions en faveur de l'habitabilité

L'habitabilité renvoie à l'adaptation de la ville aux enjeux contemporains, adaptation climatique en premier lieu, mais également autres éléments de confort et de désirabilité de la ville historique. Elle porte sur les éléments bâtis, sur l'espace public et les espaces non bâtis. Plusieurs programmes et études sont préconisés :

- Etude programmée de transition écologique de deux immeubles témoins des XVIIIème et XIXème siècle (Direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon, DAU) :
Cette étude intégrera la prise en compte du réchauffement climatique, solutions issues des qualités du bâti ancien, préservation, restitution et solutions innovantes, ainsi que l'acceptabilité financière pour les propriétaires ;
- Etude programmée des qualités patrimoniales et capacité de végétalisation des espaces publics du Vieux Lyon (DAU) :
Cette étude intégrera la prise en compte du réchauffement climatique, solutions issues des qualités de l'espace public des tissus urbains anciens, préservation, restitution et solutions innovantes ;
- Projets de requalification du domaine public et des parcs urbains (*voir fiche-action n° 5*) ;
- Travail de pédagogie et d'accompagnement à destination des copropriétés et des acteurs économiques, pour généraliser la bonne démarche qui cherche à améliorer le confort thermique, à atténuer les effets du changement climatique, éviter les solutions mal adaptées et faire appel à des professionnels pour une étude globale qui intègre l'audit architectural et énergétique ;
- Autres problématiques architecturales et urbaines : accessibilité, mixité fonctionnelle, maillage en équipements publics dans une approche de ville du quart d'heure, services publics ... ;
- Etude et inventaire combles et toitures du *Site historique de Lyon* (cahier de recommandations/DAU) ; recherche bibliographique sur les dispositions thermiques dans le bâti ancien ;
- Thématiques à croiser avec les travaux du groupe de réflexion pluridisciplinaire transversal (*cf. fiche-action n° 9*).

3. Mesurer l'habitabilité de la ville en 2050/2070

- La question de l'habitabilité de la ville à horizon 2050/70 est abordée à partir des études thématiques programmées, dans le cadre de l'étude de création du SPR et de la révision des documents de gestion patrimoniale (PSMV, PVAP) ;
- Etude d'exemples d'autres villes inscrites sur la liste du Patrimoine mondial (Italie, Espagne...) et participation à des groupes, consortiums, de réflexion, d'échange et de recherche (Feuille de route de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, OVPM, déclinées en réseaux collaboratifs thématiques : Bordeaux (Végétaliser et aménager les espaces publics pour rafraîchir la ville), Bruxelles (Protéger et renforcer la fonction résidentielle dans les centres historiques), Sites et Cités Remarquables...)

4. Approfondir la prise en compte des enjeux de propreté, sanitaires et d'hygiène dans la gestion du bien

- Implication des acteurs concernés y compris des usagers ; communication sur les dispositifs existants (Métropole de Lyon et Ville de Lyon) ;
- Action sur les tags (Ville de Lyon) ; propositions de mesures d'adaptation pour répondre aux enjeux actuels de la propreté (tags...) : prévention et pédagogie ; répression ; mesures de protection anti tag, renforcement des moyens d'effacement ;
- Coordination des collectivités concernées (Ville et Métropole de Lyon) ; traitement des tags sur les grands espaces publics ouverts (notamment sur les quais de Saône et du Rhône...) ;
- Intervenir sur l'encombrement des cours d'immeubles par les équipements type climatiseurs, pompes à chaleur, appentis, constructions annexes... pour renforcer une habitabilité de la ville dense autorisée par la limitation des nuisances, et la quête du vivre ensemble (entre habitants, usagers, touristes...) ;
- Reflexion et renforcement des moyens de lutte contre les aménagements contrevenants pouvant affecter la VUE du bien.

5. Echanger, communiquer sur la question de l'habitabilité

- Sur les dispositifs existants (aides au patrimoine bâti...) ;
- Sur les études prospectives ;
- Sur les projets d'espaces publics en cours et à venir (concertation...) ;
- Les ateliers du patrimoine, qui permettent la coordination des acteurs, favoriseront une participation élargie et l'élaboration ainsi que la mise en place des actions et outils ;
- A travers l'ensemble des acteurs concernés par les démarches partenariales et événements à engager ;
- *Via* des réunions et des visites en lien direct avec les habitants ;

PILOTE(S)

Ville de Lyon, DAU

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon, Direction du Cadre de vie

Métropole de Lyon, Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales (DUM/DPST), Délégation Gestion. et exploitation de l'espace public (DGEEP)

Ville de Lyon, Mission transition écologique (MTE)

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (UDAP)

Soutien technique : la DAU travaille en partenariat avec les organismes techniques nationaux (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien (CREBA), Ville et Aménagement Durable (VAD), Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon...), les écoles d'ingénieurs, l'école d'architecture de Lyon, les Universités, établissant un lien avec le monde de la recherche, et le groupe dédié présenté dans la fiche action n°9...

CALENDRIER

2024-2030

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Les financements engagés pour la période 2024-2026 sont les suivants :

Les moyens humains de la Ville de Lyon (DAU, Direction du Cadre de vie) seront mobilisés à hauteur de 100 jours par an, soit 700 jours-hommes sur la période 2024-2030. Les moyens humains de l'Etat seront également mobilisés à hauteur de 10 jours par an, soit 70 jours-hommes.

- Etude transition écologique du bâti ancien : 90 000€ (2024 -2026) ;
- Etude qualités patrimoniales et végétalisation des espaces publics du Vieux-Lyon 40 000 € (2024) ;
- Aides financières Eco-patrimoine 400 000 € (2023-2026) ;
- Conventions cour-traboules 200 000 € (2021-2026) ;
- Convention Fondation du Patrimoine 60 000 € (2022-2026) ;
- Aides Valorisation du Patrimoine Architectural 80 000 € (2021-2026) ;
- Autres études : 150 000 € (non financées à ce jour) ;
- Recours potentiel à des stages niveau M2 ;
- Financement d'un poste en renfort de la chargée de mission Transition écologique de la DAU (suivi des dispositifs d'aide : animation des commissions EcorenoV, instruction des aides Eco-patrimoine dont social, permanences conseil, suivi des études...) ;
- Nettoyement, « détagage », convention Ville/Métropole : 1 500 000€/an sur Lyon (financement Ville) ; budget en cours d'arbitrage par la métropole dans la cadre de la convention à intervenir ;
- Opérations sur le patrimoine immobilier de la Ville : Actions et montants seront à préciser dans le cadre de la mise en œuvre de cette fiche-action.

Beaucoup d'actions font partie de la gestion ordinaire de la Ville, adaptée aux caractéristiques du site Patrimoine mondial (qualités spatiales, densité de population, exigences patrimoniales...) et sont donc financées dans ce cadre.

Les enveloppes financières disponibles à compter de 2027 seront à définir par la prochaine mandature (qui portera sur 2027-2033).

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des études ;
- Conventions d'aides à l'amélioration thermique et à la mise en valeur du patrimoine ;
- Réalisation des projets espaces publics (*voir fiche-action n° 5*) et étude pour l'éventuelle mise en place du SPR élargi et outils de gestion (*voir fiche-action n° 8*) ;
- Actions de communication ;
- Nombre de détaggages ;
- Suivi des infractions (espace public, terrasses, etc.).

Indicateurs de résultat

- Champs d'étude couverts ;
- Nombre et montant des aides apportées (retours qualitatifs des bénéficiaires) ;
- Nombre d'ateliers du patrimoine et sujets traités ;
- Nombre et impact des actions de communication ;
- Nombre de personnes ayant pu bénéficier de conseil ;
- Questionnaire / sondage sur la perception de l'habitabilité par les habitants ?
- Analyse de l'évolution des logements vacants dans le cadre de l'observatoire urbain.

Territoire d'impact

Bien inscrit au Patrimoine mondial et sa zone tampon ; Ville de Lyon.



N°8

AXE STRATEGIQUE :

II. Préserver, protéger, restaurer le bien, ses abords, son territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL :

II.3 Poursuivre la modernisation des outils réglementaires de protection (dont les SPR) ainsi que la mise en cohérence des documents d'urbanisme et de planification en garantissant la préservation de la VUE, apprécier l'impact des projets d'aménagement

ACTION :

Prendre en compte dans le Plan de Gestion la mise en place du nouveau Site patrimonial remarquable (SPR)

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Répondre à l'engagement de préservation et de mise en valeur du *Site historique de Lyon* en mobilisant les outils les plus adaptés du droit national français ;
- Améliorer la préservation et la mise en valeur du bien par la création d'un nouveau Site patrimonial remarquable (SPR) pour les entités Renaissance et Presqu'île, à partir du SPR du Vieux Lyon, dans le respect de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) ;
- Concilier les enjeux de préservation du patrimoine, du développement urbain et économique en intégrant la transition écologique dans les documents d'urbanisme patrimonial liés au bien inscrit ;
- Préparer le lancement des outils de gestion du futur SPR, révision/extension du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) puis du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

CONTEXTE

La création d'un nouveau SPR pour les entités urbaines Renaissance et Presqu'île au sein du périmètre inscrit au Patrimoine mondial est étudiée, en tant que première étape d'une stratégie de mise en place progressive de SPR pour la préservation et mise en valeur du bien. Il est envisagé, au cours de ce plan de gestion, de créer ce nouveau SPR et d'engager l'élaboration des outils de gestion du SPR. Plus qu'un aboutissement, c'est la démarche de projet urbain à l'œuvre qui montre la volonté constante des trois partenaires, Métropole, Ville et Etat, de répondre à l'engagement pris auprès de la communauté internationale de préserver le site et sa VUE et d'accompagner l'évolution de la ville historique, cœur dynamique de l'agglomération et les différents projets au quotidien, dans une démarche de recherche de modernisation des outils d'urbanisme patrimonial, projet urbain, expérimentation et participation citoyenne.

Un enjeu fort de la révision des outils de gestion est de répondre aux attentes exprimées par les partenaires de prendre en compte les enjeux conjoints de protection et de mise en valeur du patrimoine et de transition écologique, notamment dans l'objectif de favoriser « l'habitabilité » du site historique dans le contexte des dérèglements climatiques (*voir fiche-action n°7*).

La Métropole de Lyon, autorité compétente en matière de Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), mènera la procédure de création de SPR en partenariat avec l'État et avec la Ville de Lyon, ce qui permettra ensuite d'engager la révision et l'éventuelle extension du PSMV ainsi que la mise en place d'un outil de gestion complémentaire de type PVAP.

Pour préparer le SPR, une étude préalable à l'échelle du bien inscrit et de sa zone tampon, avec un zoom sur le SPR et PSMV du Vieux Lyon, a été réalisée en 2022-2023, en partenariat avec l'État et la Ville de Lyon, définissant une stratégie d'action à l'échelle du périmètre inscrit, et avec une 1^{ère} étape de SPR.

CONTENU

1. Une démarche d'étude partenariale ambitieuse à l'échelle du bien inscrit et de sa zone tampon qui a conduit à une stratégie de mise en place progressive de SPR avec l'étude d'une 1^{ère} étape de SPR

Au travers de cette future étude de SPR, il s'agit d'identifier les grands enjeux en termes de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine, et plus largement de définition d'un projet urbain dans le contexte de la transition écologique pour ces secteurs centraux du bien inscrit, enjeux auxquels devront répondre les futurs outils de gestion du SPR, PSMV et PVAP.

En effet, le territoire est concerné par les épisodes de surchauffe estivale, de phénomènes d'îlots de chaleur urbains, de chaleur nocturne, qui affectent l'habitabilité pendant ces épisodes. Pour faire face à l'urgence économique, sociale et environnementale, la Métropole de Lyon propose une nouvelle dynamique pour son territoire, ses acteurs économiques et ses habitants. La Ville de Lyon s'est engagée dans la démarche « Lyon 2030 » pour laquelle elle a été sélectionnée par la Commission Européenne, parmi les 100 villes pionnières pour la neutralité climatique en 2030.

C'est une démarche d'étude partenariale ambitieuse à l'échelle du bien inscrit et de sa zone tampon qui a permis d'aboutir à cette stratégie de mise en place progressive de SPR au sein du bien inscrit avec une première étape de création d'un nouveau SPR en partant de celui du Vieux Lyon.

1.1. Démarche

L'engagement co-porté par l'État, la Métropole et la Ville de Lyon, de préserver et mettre en valeur le *Site historique de Lyon*, a permis la mise en place d'un partenariat définissant les objectifs d'une étude de cadrage patrimoniale, urbaine, paysagère et environnementale préparatoire à l'évolution du SPR du Vieux Lyon (31ha), portée à l'échelle du bien inscrit (427 ha) et de sa zone tampon (323ha). Les expertises croisées en urbanisme, paysage, architecture, patrimoine, environnement et énergie de l'équipe d'étude ont permis de mettre en valeur les nombreuses synergies entre les enjeux de protection patrimoniale et de transition écologique, en démontrant les qualités bioclimatiques de la ville historique à toutes les échelles (paysagère, urbaine, architecturale), qualités à préserver, restaurer et améliorer.

L'étude de cadrage a fait l'objet d'une commande partagée et cofinancée par les trois partenaires. L'étude, à travers ses deux volumes diagnostic/enjeux et scénarii d'évolution, établit l'état des lieux et l'analyse du bien inscrit, de ses outils de protection et de ses enjeux patrimoniaux et écologiques à chaque échelle, avec un focus sur le SPR et le PSMV du Vieux Lyon. Fort de ce diagnostic, des secteurs à enjeux ont été définis, des propositions de scénarios argumentés établies, aboutissant au choix d'engager une étude de définition du périmètre et une concertation sur la création d'un SPR Renaissance-Presqu'île (extension du SPR du Vieux Lyon) dans une stratégie globale de renforcement de la protection du bien inscrit.

Les entités urbaines cohérentes définies dans le diagnostic constituent le socle de la réflexion des différents scénarios d'évolution des outils de protection du patrimoine proposés. En effet, il est important de penser des périmètres pour l'évolution du SPR du Vieux Lyon au sein du bien, en cohérence avec le grand paysage, les tissus urbains et l'architecture, conscient de leurs caractéristiques bioclimatiques propres. De plus, il s'agit également de réaffirmer une ambition forte en matière de protection et de mise en valeur à l'échelle du bien inscrit, de mise en valeur du paysage urbain historique, tout en pensant un projet de cohérence territoriale

qui prenne en compte les enjeux de transition écologique dans des outils réglementaires efficaces, sans oublier la temporalité des calendriers d'enchaînement des procédures. Ce projet s'inscrit dans le contexte juridique de la loi LCAP.

Le scénario retenu à l'issue de l'étude de cadrage répond à la volonté partagée de créer un SPR sur les entités urbaines cohérentes Renaissance et Presqu'île d'environ 165 hectares. Cela fait écho aux fortes attentes exprimées par la Métropole et la Ville de Lyon de prendre en compte les enjeux conjoints de protection du patrimoine et de transition écologique, avec les objectifs suivants :

- Transition écologique, dimension environnementale et paysagère ;
- Préservation architecturale, urbaine et paysagère ;
- Modernisation de l'outil réglementaire du SPR du Vieux Lyon et mise en place d'un projet et de règles partagées en SPR pour améliorer l'anticipation des projets, la lisibilité des règles, l'instruction des dossiers, en matière d'intervention sur le bâti et sur les espaces non-bâti anciens au service de l'habitabilité du site, de la qualité de vie en ville et de la mixité sociale tout en prenant en compte les adaptations sociétales.

1.2 Périmètre prévisionnel

Le périmètre prévisionnel suivant a été proposé pour l'extension du SPR du Vieux Lyon en vue de la création du nouveau SPR sur les entités urbaines cohérentes Renaissance et Presqu'île, à l'issue de l'étude de cadrage portant sur le site Unesco et sa zone tampon de 2022/2023. Il comprend 191 monuments historiques, dont 111 dans le périmètre du SPR du Vieux Lyon et 80 dans le périmètre d'extension projeté.

Carte des entités urbaines du site Unesco et Zone tampon

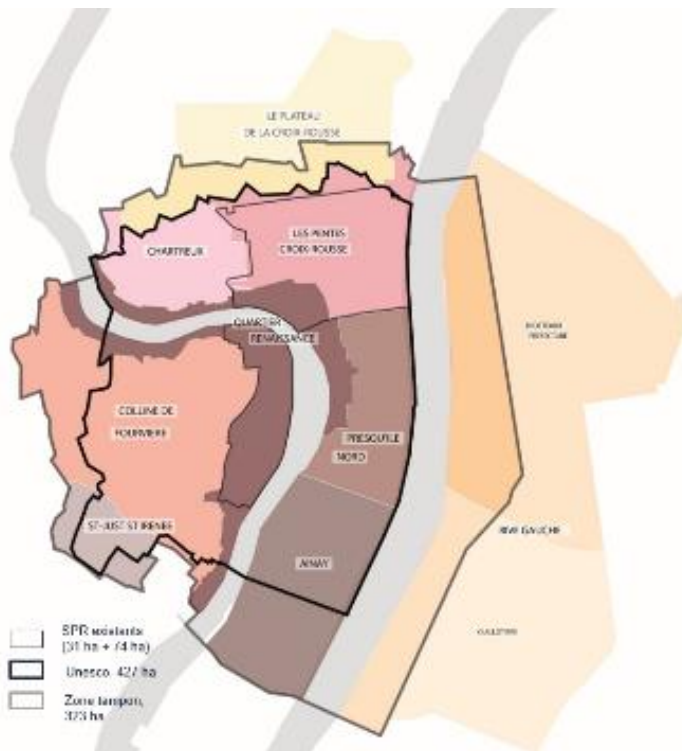
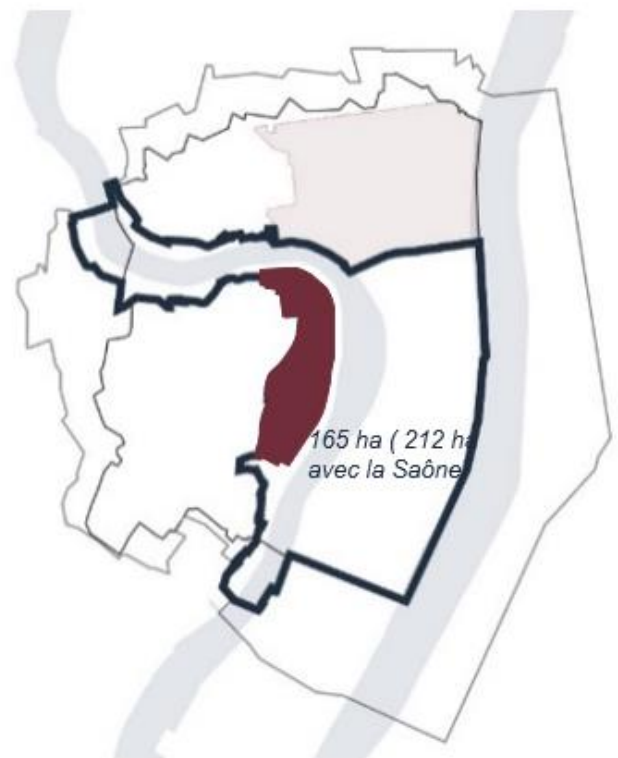


Schéma du SPR Renaissance et Presqu'île envisagé



3. Le projet de création d'un nouveau SPR, objet et contenu

2.1. Création du SPR Renaissance et Presqu'île - Objet

L'objectif est d'étudier la création d'un nouveau SPR au sein du site Unesco de Lyon pour les entités urbaines Renaissance et Presqu'île. Cette création de SPR Renaissance-Presqu'île prendra la forme juridique de l'extension du SPR du Vieux Lyon.

Il s'agirait de créer un nouveau SPR en articulant les enjeux de préservation et mise en valeur du patrimoine et les enjeux de la transition écologique, en particulier l'adaptation de la ville historique au dérèglement climatique, sur le plan du bâti ainsi que sur le plan des espaces libres, privés ou publics, avec des attentes fortes en matière d'amélioration patrimoniale et thermique du bâti ancien et de renforcement de la nature et de la biodiversité dans ces quartiers historiques.

L'étude d'extension du SPR du Vieux Lyon pourra s'appuyer en particulier sur l'étude de cadrage patrimoniale, urbaine, paysagère et environnementale menée à l'échelle du bien inscrit et de sa zone tampon, rendue fin 2023 et sur l'ensemble des données existantes, dont l'étude de définition de la valeur patrimoniale de la Saône en cours de réalisation.

2.2. Création du SPR Renaissance et Presqu'île - Contenu

La création du SPR comprendrait les éléments suivants et la procédure associée au titre du code du patrimoine (loi LCAP du 7 juillet 2016) :

- Justifier et préciser le périmètre à proposer pour un classement au titre des SPR ;
- Préciser et justifier une proposition d'outils de gestion pour le SPR et de périmètre pour ces outils ;

La création du SPR se composerait de deux phases : étude puis procédure

Phase 1, SPR : constitution du dossier d'étude préalable du SPR

- Prise de connaissance, synthèse des données existantes et des projets en cours ;
- Élaboration du diagnostic général urbain, patrimonial, paysager et environnemental ;
- Enjeux et proposition de délimitation d'un périmètre de SPR ;
- Propositions d'outils de gestion du SPR et de périmètre pour ces outils.

Phase 2, SPR : procédure, de l'arrêt du projet au classement au titre des SPR

- Élaboration du dossier d'arrêt de projet de SPR ;
- Passage en commission locale des SPR et en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) ;
- Enquête publique ;
- Mise à jour du dossier de SPR pour le classement au titre des SPR ;
- Création du SPR par classement au titre des SPR par arrêté ministériel.

Maîtrise d'ouvrage, suivi de l'étude et partenaires

L'étude d'extension du SPR est co-commanditée et co-financée par les trois partenaires Métropole de Lyon, Ville de Lyon et État, représenté par la DRAC.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Métropole de Lyon, au titre de sa compétence en urbanisme. Conformément au code du patrimoine, le classement au titre des SPR relève de la compétence de l'État et est effectué par arrêté du ministre de la culture.

4. Les effets attendus du nouveau SPR :

3.1. Penser l'articulation avec le document d'urbanisme, les projets urbains en cours (espaces publics et bâti) et la recherche d'expérimentation

Cette création de SPR est à situer dans un projet de ville global environnemental et sociétal pour ce vaste espace du centre historique de Lyon, répondant aux enjeux de :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine avec des outils modernisés ;
- Intégration des enjeux liés à la transition écologique et énergétique en conciliant protection du patrimoine et enjeux environnementaux, en s'appuyant en particulier sur le potentiel écologique du patrimoine et en renforçant celui-ci ;
- Maintien et renforcement de l'offre commerciale, économique, culturelle attractive de l'hyper centre ;
- Diversification de l'offre de logement avec un souhait fort de maintien des familles dans le centre et de production de logements abordables ;
- Préservation et renforcement de la nature en ville, avec des actions d'amélioration de la place du végétal dans les récentes modifications du PLU-H en matière de pleine terre, des actions de désimperméabilisation des espaces publics, des cours d'établissements scolaires... ;
- Recherche de mobilité décarbonée associée à un partage de l'espace public au bénéfice des piétons et des modes actifs.

Cette extension de SPR serait également l'occasion de montrer que la ville constituée est durable, qu'elle peut accueillir de nouvelles pratiques, permettre le développement de nouveaux usages, en particulier sur l'espace public et constituer un support de résilience pour la transition écologique, **que la dimension et valeur patrimoniale et paysagère de la ville contribuent à l'habitabilité du Site historique de Lyon.**

Articulation avec le PLU-H et ses évolutions (évolution de l'orientation d'aménagement et programmation (OAP) Unesco avec la modification n°4) :

Les périmètres SPR sont annexés au PLU-H, leurs outils de gestion constituent un document d'urbanisme (PSMV) ou une annexe au PLU-H (PVAP). Le PLU-H intercommunal de la Métropole de Lyon approuvé en 2019 a fait l'objet de plusieurs modifications. La modification n°4 (approbation fin 2024) comprend **l'évolution de l'OAP Unesco** portant sur les 750 ha du bien inscrit et de sa zone tampon afin d'améliorer la prise en compte des enjeux de la transition écologique, au regard de la spécificité de la ville ancienne.

En parallèle de cette extension du SPR du Vieux Lyon seront également menées des actions de participation citoyenne, ainsi que des expérimentations encadrées et opérations test qui pourront servir de préfiguration pour le futur SPR et ses outils de gestion : favoriser et accompagner la réalisation d'opérations d'amélioration patrimoniale et thermique du bâti ancien, ainsi que les transformations des espaces non bâtis, privés et publics pour l'acclimatation des quartiers anciens face aux évolutions et réchauffement climatiques, avec un souhait important de végétalisation.

La participation citoyenne s'engage dès la mi-2024, avec le rassemblement d'habitants et d'associations au sein du « Forum Patrimoine Transition », permettant d'aboutir à un diagnostic partagé puis à des propositions citoyennes.

Des études patrimoniales, en accompagnement des projets portant sur le bâti et les espaces publics, sont prévues en 2024 par la Ville de Lyon, en partenariat avec la Métropole et la DRAC :

- étude d'élaboration de Fiches patrimoniales sur les espaces publics du SPR du Vieux Lyon, en accompagnement de futurs projets tests de végétalisation et apaisement des espaces publics ;

- étude pour l'amélioration patrimoniale et thermique sur deux immeubles anciens dans le périmètre du bien inscrit ;

Le projet de SPR pourrait également s'appuyer sur les expériences des opérations stratégiques d'espace public en cours au sein du *Site historique de Lyon* et inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissement de la Métropole et de la Ville de Lyon : Rive Droite du Rhône, Apaisement Presqu'île, réaménagement du Boulevard de la Croix Rousse, entrées des théâtres antiques. (voir fiche-action n°5).

3.2. Faciliter la gestion et le financement de travaux par les propriétaires grâce à la fiscalité induite par le SPR, en particulier la Fondation du patrimoine

Dès la création de SPR, et sans attendre les documents de gestion (PSMV et PVAP), tous les immeubles en SPR seraient éligibles au label fiscal de la Fondation du patrimoine. Cela concernerait donc tous les propriétaires payant des impôts et pouvant défiscaliser le montant des travaux d'amélioration patrimoniale et thermique de leurs immeubles. Les aides de la Fondation du patrimoine sont intéressantes pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs pouvant déjà défiscaliser en partie leurs travaux.

En attendant les aides prévues au titre de la Fondation du patrimoine et de la loi Malraux dès la création du SPR, la Ville de Lyon a approuvé un dispositif d'aides techniques et financières spécifiques à l'amélioration thermique du bâti ancien : aide éco patrimoine, accompagnement à l'élaboration et instruction de projets, soutien financier aux études patrimoniales et thermiques, aux enduits correcteurs ou isolants thermiques ; logement social). Ces **dispositifs d'aide des collectivités** (Eco patrimoine Ville de Lyon, EcoRénov' Métropole et dispositif technique d'accompagnement) sont importants pour les opérations d'amélioration patrimoniale et thermique du bâti ancien, en particulier, mais pas seulement, dans le périmètre du bien inscrit.

3.3. Préparer la création ultérieure de futurs outils de gestion

L'étude de création du SPR Renaissance et Presqu'île/extension du SPR du Vieux Lyon contribuera également à préparer les étapes suivantes, c'est à dire la mise en place des outils de gestion du SPR : PSMV du Vieux Lyon à réviser et ajuster géographiquement et PVAP à élaborer :

- Nouveaux enjeux et objectifs de la révision du PSMV, en s'appuyant sur le diagnostic territorial et patrimonial du SPR : enjeux patrimoniaux, transition écologique et énergétique, amélioration de l'accessibilité des logements, espaces publics, archéologie... ;
- Périmètre géographique des outils de gestion du SPR, PSMV du Vieux Lyon et futur PVAP ;
- Repérage des études et des partenariats nécessaires, en particulier pour la réalisation de fiches immeubles (nombre, contenu, niveau de précision...) ;
- Etapes suivantes d'étude et procédures pour les outils de gestion du futur SPR.

3.4 Prévoir les moyens d'instruction, de suivi et accompagnement

Ce temps d'étude de création du SPR permettra de réfléchir aux besoins supplémentaires en matière d'instruction des futurs outils de gestion du SPR et, dès à présent, au dimensionnement des outils et ressources, humaines et financières, en matière d'accompagnement, d'instruction et de soutien aux projets d'évolution du bâti et des espaces libres publics et privés (ingénierie technique, financière, outils d'accompagnement, conseil, guide, promotion, explication, communication...).

PILOTE(S)

Métropole de Lyon : Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales (DUM/DPST)

PARTENAIRE (S)

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (UDAP)
Ville de Lyon

CALENDRIER

2024 : concertation "Forum Patrimoine Transition"

2025-2027 : création du SPR sous réserve de l'avis des parties prenantes

2028 : préparation de la révision/extension du PSMV

2029 : engagement des outils de gestion du SPR : révision/extension du PSMV du Vieux Lyon puis PVAP selon calendrier à préciser

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Temps agent : agents Métropole de Lyon, Ville de Lyon, DRAC (ABF et autres services), Agence d'urbanisme de l'aire Métropolitaine lyonnaise en contribution et future équipe d'étude SPR.

Coût :

- environ 200 000 € TTC pour l'étude de création du SPR, en cofinancement DRAC, Métropole de Lyon, Ville de Lyon
- coûts des actions associées, non définis à ce jour, en particulier pour la participation citoyenne et l'accompagnement des projets opérationnels.
- coût des futurs outils du SPR à définir à la suite de la création du SPR, en cofinancement DRAC, Métropole de Lyon, Ville de Lyon.

Financeurs : Métropole de Lyon, DRAC et Ville de Lyon.

Beaucoup d'actions font partie de la gestion ordinaire de la Ville, adaptée aux caractéristiques du site Patrimoine mondial (qualités spatiales, densité de population, exigences patrimoniales...) et sont donc financées dans ce cadre.

Les enveloppes financières disponibles à compter de 2027 seront à définir par la prochaine mandature (qui portera sur 2027-2033).

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

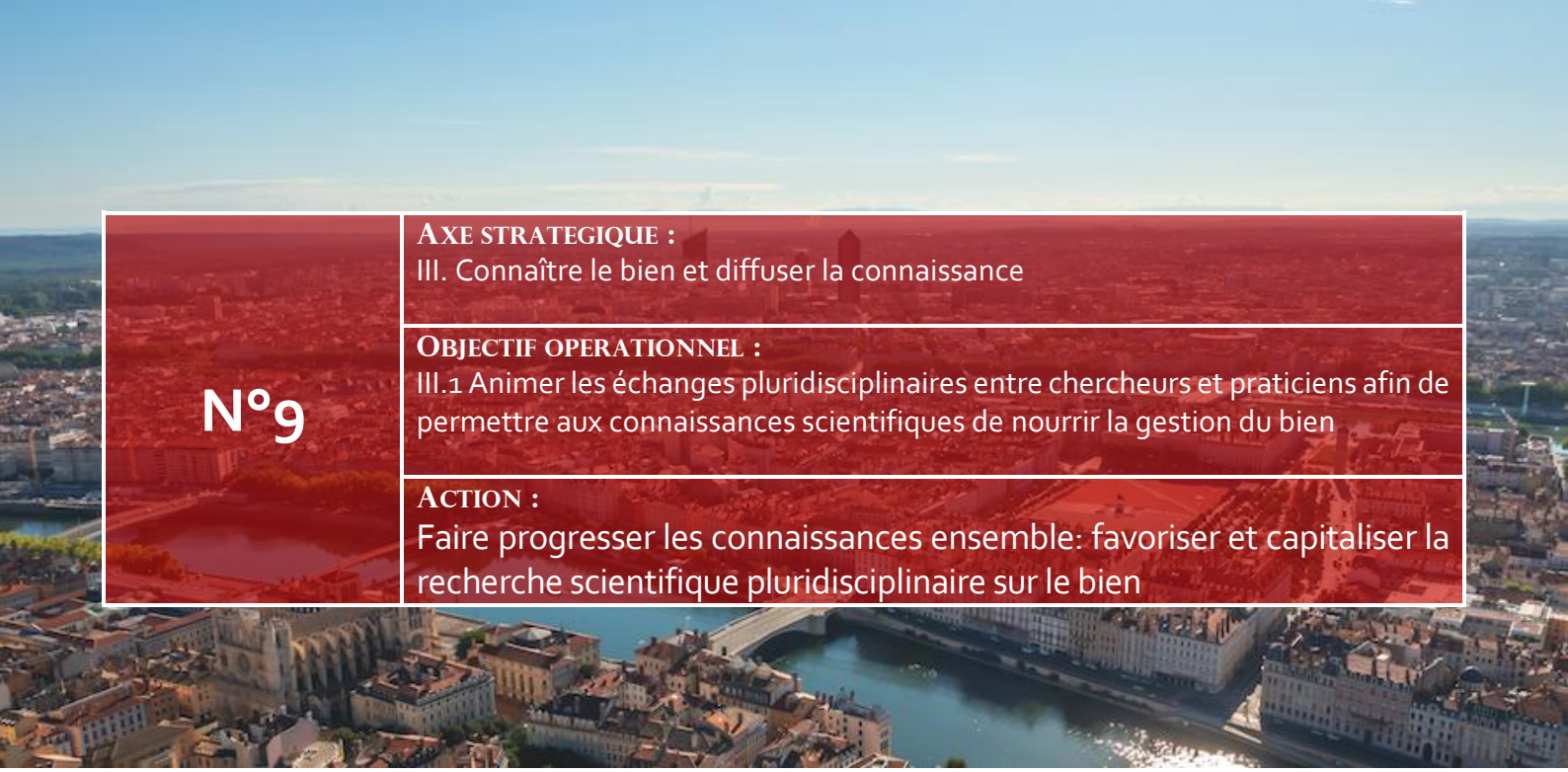
- Participation citoyenne : participation des acteurs du patrimoine et de l'habitat à travers un "Forum Patrimoine Transition" et participation citoyenne (pilotage Ville de Lyon avec accompagnement Métropole de Lyon), participation citoyenne pendant l'étude de création du SPR (2025-2027) en particulier via l'Atelier du Patrimoine Ville de Lyon, l'Université citoyenne de la Ville de Lyon, la commission locale des SPR.
- Étapes principales de la procédure de SPR : engagement du SPR par délibération de la Métropole, arrêt de projet du SPR par délibération de la Métropole, classement au titre des SPR par arrêté du ministre de la culture ;

Indicateurs de résultat

- Pourcentage du site Patrimoine mondial couvert par un SPR ;
- Nombre de bâtiments mis en chantier de réhabilitation ;
- Révision des outils de gestion.

Territoire d'impact

- Territoire directement concerné : territoire d'environ 165 ha pour le futur SPR, au sein du *Site historique de Lyon* (427 ha et 323 ha pour sa zone tampon), constitué par les entités urbaines Renaissance et Presqu'île, comprenant une partie du 5^{ème} arrondissement, du 2^{ème} arrondissement et une partie du 1^{er} arrondissement ;
- Influence à l'échelle du bien inscrit, de sa zone tampon et de son cadre distant, notamment par l'ensemble des dispositifs de guides, d'ingénierie et aide financière aux travaux en bâti ancien ;
- Rayonnement à l'échelle nationale voire internationale via les échanges de pratiques et la participation de la Ville et de la Métropole aux réseaux tels que l'ABFPM.



N°9

AXE STRATEGIQUE :
III. Connaître le bien et diffuser la connaissance

OBJECTIF OPERATIONNEL :
III.1 Animer les échanges pluridisciplinaires entre chercheurs et praticiens afin de permettre aux connaissances scientifiques de nourrir la gestion du bien

ACTION :
Faire progresser les connaissances ensemble: favoriser et capitaliser la recherche scientifique pluridisciplinaire sur le bien

ENJEUX ET OBJECTIFS

La création d'un groupe de réflexion pluridisciplinaire se donne pour objectifs de mettre à disposition l'intégralité des connaissances et des recherches en cours et à venir sur le territoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, pour l'ensemble des interlocuteurs, quel que soit leur domaine d'intervention : urbanisme, géographique, patrimonial, touristique...

La mutualisation de ces données, intégrant une vision prospective (sujet de recherche en cours), permettra d'orienter au mieux les nouvelles recherches, sur la base des données déjà acquises, et de proposer des sujets nouveaux et complémentaires aux recherches déjà engagées. L'enjeu majeur est d'intégrer l'ensemble des recherches, y compris celles dans le domaine des sciences de l'ingénieur développées dans le cadre de la transition écologique (*voir fiche-action n° 7*).

En réunissant ce groupe pluridisciplinaire, le second enjeu est également de partager les problématiques de gestion que pose aujourd'hui le bien inscrit pour les proposer comme sujets de recherche. Cette meilleure diffusion des problématiques vise à favoriser des solutions novatrices et holistiques.

CONTEXTE

De nombreux acteurs sont producteurs de connaissances : universités, laboratoires de recherches, agence d'urbanisme, praticiens et services publics. Actuellement, ces données pluridisciplinaires sont difficilement identifiables du fait de leur diversité, tant des sources et des contenus que des supports de diffusion. Pour autant, ces données, bien que spécialisées, peuvent intéresser d'autres champs disciplinaires.

1. Mettre en place un groupe de travail de type atelier du patrimoine des chercheurs et des praticiens (trimestriel dans un premier temps) pour orienter ces actions et redéfinir plus précisément le périmètre et le calendrier des actions à conduire pour atteindre les premiers résultats. Parmi les pistes envisagées à ce stade de la réflexion :

- Réaliser un premier annuaire des acteurs du patrimoine et de la recherche (dont étudiants et doctorants) intervenant sur le périmètre du bien inscrit dans tous les domaines de la connaissance ;
- Recenser les actions réalisées et en cours ;

Orienter des domaines de recherche en partageant les besoins du gestionnaire du bien et en proposant des sujets de recherche et des stages longs rémunérés.

2. Poursuivre l'état des lieux de la connaissance

Il convient d'effectuer un recensement exhaustif de la connaissance déjà disponible sur le bien, articles, monographies, travaux universitaires et des écoles supérieures (architecture, ingénieurs, sciences sociales, environnement...) en :

- Constituant un catalogue numérique du bien ;
- Capitalisant sur les travaux similaires réalisés par la Métropole, la Ville de Lyon, l'Agence d'urbanisme, les archives municipales et départementales, le Musée Gadagne, le Service archéologique de la Ville de Lyon, les Services de l'État (Service Régional de l'Archéologie, Conservation Régionale des Monuments Historiques, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine...), l'Université, les centres de recherche...
- Recensant également les études exemplaires privées sur le bâti ordinaire à l'occasion de travaux de réhabilitation et notamment réfléchir à la création d'un centre de ressources pérenne pour regrouper et diffuser la connaissance.

Plusieurs outils, déjà existants, peuvent être utilisés :

- La **bibliothèque municipale de Lyon** dispose d'un site internet robuste avec un onglet « collections patrimoniales spécialisées ». Une ressource Patrimoine mondial pourrait être créée pour recenser l'ensemble des travaux publiés et accessibles, et engager une politique d'acquisition si besoin. La bibliothèque municipale dispose d'un large réseau et d'une possibilité de prêt interinstitutionnel, ce qui permet une bonne accessibilité des sources.
- Afin de capitaliser également sur les travaux de recherche en cours, il serait pertinent d'être accompagné par l'institut de recherche **Huma-Num** qui propose un ensemble de services et outils pour les données numériques produites dans les projets de recherche en Sciences humaines et sociales. Ces projets doivent être pilotés par un membre académique de la recherche. La mission première de Huma-Num est d'assurer la préservation du patrimoine scientifique des laboratoires et, plus particulièrement, des données et documents acquis ou réalisés dans le cadre d'opération de recherche : corpus, bases de données, bases documentaires, systèmes d'information...

3. Faciliter le partage de connaissance cartographique géolocalisée (Interopérabilité des bases SIG Ville, Inventaire général, bases archéologiques...)

Compte-tenu de la complexité de l'interopérabilité des données, il est nécessaire de bénéficier d'une expertise particulière. Le préalable à cette mission nécessite que chacune des bases mères identifiées soient mises à jour régulièrement, soient techniquement pérennes et disposent d'un modèle conceptuel de données stable. Il s'agira notamment de :

- Réaliser un état des lieux des bases existantes en recensant leur périmètre, leur contenu, leur fréquence de mise à jour et les contrôles de cohérence exercés (20 jours ; 2025) ;
- Mettre à disposition cet inventaire des bases de données existantes sur le bien dans les centres de ressources décrits précédemment et communiquer sur les conditions actuelles de consultation et d'utilisation (2025) ;
- Engager une première réflexion pour identifier les besoins spécifiques en matière de partage de données. Quelles données doivent être partagées, qui en aura besoin, et dans quel but ? (20 jours ; 2025-2026) ;
- Concevoir une architecture des données qui prenne en compte la sécurité, la performance, l'extensibilité et les exigences spécifiques du partage de données (2026) ;
- Standardiser les données en établissant des normes pour la structure et la qualité des données afin de garantir une cohérence lors du partage entre différentes bases de données (2026) ;
- Mettre en place une plate-forme grand public de géolocalisation des ressources archivistiques et documentaires disponibles, qui s'appuierait entre autres sur les données produites par les services d'archives lyonnais (Archives Municipales de Lyon – AML – et Archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon – ADRML) et déjà accessibles en ligne (2026-2027).
- Définir les modalités administratives et juridiques (30 jours 2027) ;
- Mettre en place le SIG et la base de données associée (1 ETP Service archéologique de la Ville de Lyon – SAVL – ou Direction de l'Aménagement Urbain - DAU – à partir de 2028-29) ;
- Moissonner régulièrement les bases de données mères pour mettre à jour la base Patrimoine mondial (rythme à définir pour chacune des bases).

4. Reprendre les échanges entre les chercheurs travaillant à l'inventaire du bâti ancien et valoriser les résultats (voir fiche-action n°4)

Le Service régional de l'inventaire (SRA) comme le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) poursuivent les missions d'inventaire du patrimoine bâti dans le 5^e arrondissement comme dans la Presqu'île. Les travaux engagés depuis de nombreuses années gagneraient à être mutualisés et communiqués au plus grand nombre. Il s'agira de formaliser cette collaboration dans une nouvelle convention (la précédente signée le 19 septembre 2019 est arrivée à échéance en 2023) afin de finaliser les travaux engagés. Un bilan de l'usage des trois outils de médiation numériques (patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr, inventaire-rra.hypotheses.org et auvergne-inventaire.fr) sera entrepris afin de privilégier les outils les plus pertinents.

Par ailleurs, les restaurations du bâti dans le périmètre du bien inscrit conduisent le SRA à prescrire des diagnostics et fouilles préventives lors de ces travaux.

La valorisation de ces travaux sera entreprise, en lien avec la programmation du Musée de l'Histoire de Lyon.

5. Communiquer des actions engagées par le groupe pluridisciplinaire à tous les partenaires : objectifs, supports et publics à définir (20 jours dès 2025)

PILOTE(S)

Ville de Lyon : DAU, SAVL

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon, AML, DAU-observatoire urbain
ADRML
Urba Lyon
Métropole
DRAC, SRA, CRMH, UDAP
Région, Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel
DRAC, SRA, CRMH, UDAP
UMR 5600 (Environnement, Ville, Société)
Labex IMU (Intelligences des Mondes Urbains)
École nationale des travaux publics de l'État
École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
Lyon 2 Master Patrimoine Architecture Mondialisation

CALENDRIER

Le calendrier est indiqué par action dans le corps du texte.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Le financement des différentes actions est envisagé comme suit :

- Action 1 : Ville : 20 jours-hommes par an
- Action 2 : Ville : un contrat CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) serait une ressource nécessaire pour assister le groupe de travail, mettre en place les outils de partage de la connaissance et participer aux récolements des données.
- Action 3 : Ville : 180 jours-hommes et création d'un poste de chargé de SIG ou prestation externe à définir
- Action 4 Ville : 20 jours-hommes , 10 000 €

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Respect du calendrier trimestriel proposé

Indicateurs de résultat

- Constitution et tenue du groupe de travail ; contenus traités ;
- Création et activité du centre de ressources ;
- Mise en place des SIG et des bases de données.

Territoire d'impact

Bien inscrit et sa zone tampon, Ville et Métropole de Lyon.



N°10

AXE STRATEGIQUE :
III. Connaître le bien et diffuser la connaissance

OBJECTIF OPERATIONNEL :
III.2 Promouvoir les valeurs du bien inscrit et favoriser les échanges de bonnes pratiques

ACTION :
Penser, mettre en œuvre et coordonner un dispositif concerté d'interprétation du Patrimoine mondial

ENJEUX ET OBJECTIFS

La Ville de Lyon, suite au bilan du premier plan de gestion indiquant un déficit d'actions dans ce domaine, et conformément aux attentes exprimées par la Commission locale Unesco (CLU), se fixe pour objectif de mettre en place un dispositif d'interprétation du Patrimoine mondial visant à renforcer la connaissance autour de l'inscription et à en accroître son appropriation par les habitants.

Il s'agira de définir précisément, en amont, les attentes et les besoins en termes de dispositif d'interprétation, d'affiner les objectifs et de concevoir les conditions de mise en œuvre d'un tel dispositif. Il conviendra, en particulier, de s'interroger sur la question des publics.

Le *Site historique de Lyon* présente la particularité d'être vaste et de rassembler différentes institutions et de nombreux acteurs impliqués dans la gestion du bien ainsi que dans sa mise en récit. Ces structures et institutions fonctionnent toutefois de manière éclatée : elles sont peu en relation, ne fonctionnent pas dans une logique de réseau sur le sujet du Patrimoine mondial. Une articulation harmonieuse entre les institutions culturelles patrimoniales du territoire est à construire, avec un besoin d'animation de ces structures sur le sujet du *Site historique de Lyon*. C'est tout cet écosystème lyonnais - y compris dans ses faiblesses - qu'il s'agit de prendre en compte dans la définition d'un dispositif d'interprétation du Patrimoine mondial :

- Développer un projet scientifique et culturel en adéquation avec la nature et les objectifs du dispositif qui aura été retenu ;
- Proposer un dispositif qui soit réellement à la disposition des visiteurs (Lyonnais, Grand lyonnais et au-delà), et qui aille à leur rencontre ;
- Développer une programmation sur la base d'un travail partenarial ;
- Associer les citoyens à chaque phase de réflexion pour la mise en place du dispositif d'interprétation.

CONTEXTE

Les travaux engagés dans le cadre de la révision du plan de gestion de 2013 ont montré à la fois le déficit en matière d'interprétation du périmètre et de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, et également les attentes exprimées en la matière par les différents acteurs sur le territoire, et notamment les acteurs du milieu associatif.

Ce besoin de mettre en place un dispositif d'interprétation est à envisager dans l'environnement du site urbain lyonnais dans son ensemble, qui présente un nombre d'acteurs culturels important, dont l'offre d'activités et de contenus est très riche sur le site mais néanmoins sans réelle cohérence avec la VUE du bien.

Parmi ces acteurs, on notera les Musées d'Histoire de Lyon (avec Gadagne qui a achevé sa mue avec la proposition de nouveaux parcours muséaux), le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique (MICG), le réseau des bibliothèques municipales, le Service archéologique de la ville de Lyon (SAVL), Lugdunum - musée et théâtres romains, les Archives municipales, l'Office de Tourisme, etc.

Ces acteurs peuvent constituer de très bons relais et des lieux pour la mise en place d'un dispositif d'interprétation à propos du site, de la VUE, en direction des habitants et visiteurs quels qu'ils soient.

CONTENU

1. Analyse comparative des dispositifs d'interprétation existants

L'étude d'exemples de Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) dans d'autres sites urbains français peut apporter des éléments à la réflexion amont d'un dispositif d'interprétation à Lyon.

Le site du Patrimoine mondial *Bassin minier du Nord Pas-de-Calais* (paysage culturel s'étendant sur plus de 130 communes et doté de dispositifs de médiation de son inscription), mais également de villes comme Bordeaux, Le Havre, Nice, ou Strasbourg peuvent être intéressants à analyser, chacun dans leurs spécificités.

Dans la mesure où les exemples de sites urbains du Patrimoine mondial ne sont pas si nombreux en France, le Label Ville et Pays d'art et d'histoire pourra également être une source d'information et de réflexions, tout comme des exemples de villes inscrites au Patrimoine mondial dans d'autres pays européens, comme la ville allemande de Wismar.

Les objectifs, les outils ou supports développés par ces différents sites, même s'ils sont différents, peuvent nourrir les réflexions et permettre d'identifier les singularités du bien inscrit pour développer un outil d'interprétation de type CIAP adapté au cas lyonnais. Le caractère conceptuel de la VUE constitue par exemple une difficulté à expliquer et faire comprendre aux habitants et visiteurs. L'analyse d'autres exemples peut aider à enrichir notre approche.

2. Etude de l'existant, identification des besoins et définition des objectifs en termes de médiation et d'interprétation du Patrimoine mondial

Une première étape consistera à faire le diagnostic de ce qui existe déjà, de ce qui fonctionne ou pas, et des manques dans l'offre actuelle de médiation autour du site. En effet, si peu de choses existent sur le Patrimoine mondial à proprement parler, de nombreux éléments de récit existent déjà, qui sont en lien avec la VUE.

En termes de contenus. Le travail à faire sera de discriminer ce qu'on souhaite raconter concernant le site et son inscription, et ce qui est du ressort d'une autre mise en récit du patrimoine qui existe déjà : aujourd'hui, il existe un flou entre le Patrimoine mondial et les autres patrimoines qu'il convient de clarifier. Le dispositif d'interprétation du Patrimoine mondial ne peut embrasser ou synthétiser la diversité des patrimoines présents (ou en devenir) sur le territoire, mais doit se concentrer sur la VUE (qui comprend des pistes d'ouverture vers certaines autres thématiques, mais pas toutes).

Par ailleurs, dans le dispositif actuel, on renvoie le plus souvent sur des thématiques chronologiques. D'autres approches sont possibles : une approche plus territoriale par exemple, en lien avec la question du périmètre inscrit.

L'étude des contenus portera sur tous les outils existants dans les différents lieux ou ceux portés par les différents acteurs (dispositifs scénographiques, outils de médiation, dispositifs de médiation...).

En termes de logique géographique. La question du maillage de ce territoire par des institutions et lieux, susceptibles d'endosser des contenus et une action-programmation culturelle sur le Patrimoine mondial, est à étudier. Il s'agit de faire l'inventaire des différents acteurs de l'écosystème lyonnais et de la place qu'ils pourront jouer dans la mise en œuvre du dispositif d'interprétation.

Le bien inscrit et sa zone tampon représentent environ 750 ha. Il faudra interroger la pertinence d'un lieu unique d'interprétation et/ou de programmation vers lequel devraient se rendre les publics ou celle d'un dispositif qui irait au-devant des usagers de la ville (habitants, travailleurs, visiteurs...) dans des lieux d'accueil du public déjà existants.

En termes de publics. Il s'agit aussi :

- de comprendre si le site Patrimoine mondial est connu et quelles seraient les attentes des visiteurs en la matière ;
- d'arbitrer entre les différents publics que l'on souhaite toucher. Ce travail sera à mener sur une typologie des publics définie en fonction de leur usage du dispositif d'interprétation (découverte de loisirs ; pédagogie et vulgarisation scientifique ; appropriation et « habitation » du site...).

A cet égard, l'exemple de ce qui a été fait en 2023 avec une programmation commune des principales institutions de la Ville autour des 25 ans de l'inscription UNESCO pourra constituer une base de réflexion.

3. Définir le type de dispositif, son projet scientifique et culturel ainsi que les moyens nécessaires à sa mise en place :

Sur la base de l'inventaire des lieux et structures pertinents et des ressources, de l'identification partagée des besoins et des objectifs assignés au dispositif d'interprétation, les différents éléments suivants seront envisagés :

Concernant le dispositif lui-même (lieux et outils), les questions suivantes seront étudiées :

- Pertinence d'un guichet unique ou d'un centre multipolaire ?
- Création d'un nouveau lieu ou appui sur un/des lieux existants ?
- Lieu central ou excentré pour accompagner la réorientation de fréquentation ?
- Quelle proximité avec les habitants ?

Pour répondre à ces questions, on envisagera les lieux permettant de rendre visible un dispositif d'interprétation, d'offrir un maillage territorial intéressant et d'être au plus près des habitants.

Parmi les structures déjà existantes, on envisagera le réseau des bibliothèques municipales, le musée des Beaux-Arts, les musées de société de la Ville (musée de l'imprimerie, musées Gadagne), Lugdunum musée et théâtres romains, le Musée d'Art Contemporain, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, l'Office du tourisme, le Service archéologique de la Ville de Lyon, etc.

Les Archives municipales, par les missions qui sont les leurs, et bien qu'étant en dehors du périmètre inscrit, seront également considérées. Des lieux associatifs ou autres doivent également être questionnés : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la librairie Archipel, l'association Renaissance du Vieux Lyon, le musée de la Miniature et du Cinéma, la Maison Carrée de Fourvière, les Archives départementales, la DRAC (dont le Centre de documentation), l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, les bibliothèques universitaires ...

Concernant les contenus :

- création d'un scénario sur les contenus en fonction des priorisations des publics ;
- étude des différents dispositifs (différents niveaux d'importance) : dispositifs pérennes complexes, simples, outils scénographiques, outils de médiation, etc. ;
- chiffrage des besoins en conception, fabrication, installation et maintenance qui en découlent en fonction de la définition du dispositif final d'interprétation ;

Un travail de mise en cohérence et de complémentarité avec l'outil numérique (*voir fiche-action n°13*) sera étudié et mis en œuvre.

Enfin, un calendrier de mise en œuvre sera proposé et soumis à la validation politique, par le biais de la CLU.

4. Mettre en réseau et coordonner les institutions existantes

Au-delà des institutions participant au dispositif de médiation lui-même, il s'agit ici de mettre en réseau et de coordonner les institutions patrimoniales, culturelles, touristiques, de l'aménagement et de l'architecture existantes afin de permettre à chacune d'aborder la question du Patrimoine mondial en ses murs et de rendre visible les initiatives existantes. Il s'agira donc de porter une médiation globale sur le bien dans différents lieux puis de la décliner site par site.

Au-delà des institutions publiques déjà mentionnées, d'autres institutions telles que la Région (Service de l'Inventaire du Patrimoine), les Archives départementales, ou encore le Musée Urbain Tony Garnier pourront être associées aux réflexions.

D'une manière générale, on identifiera trois types de partenaires : les fournisseurs de contenus, ceux qui pourraient participer à la programmation et ceux qui pourraient accueillir des dispositifs ou des expositions. Parmi cette dernière catégorie, on identifiera également les lieux d'accueil susceptibles d'accueillir une exposition sans toutefois la porter.

Cette organisation pose la question de la coordination de ce réseau d'acteurs.

La coordination de tous ces acteurs fera partie de la feuille de route du poste de chef de projet UNESCO créé dans le cadre de ce plan de gestion.

Le développement de supports de médiation à disposition des acteurs du territoire sera étudié, comme le développement de kits de médiation.

De même, des actions récurrentes de formation communes au Patrimoine mondial en général, à la VUE et au site en particulier seront organisées, avec ces acteurs auxquels s'adjoindront tous ceux de la mise en récit présents sur le territoire lyonnais (guides conférenciers, indépendants...).

Le premier élément de la mise en réseau de ces institutions portera sur l'élaboration d'un dispositif de médiation autour du Patrimoine mondial.

5. Coordonner une programmation culturelle et événementielle portant sur la VUE et le bien inscrit

Il s'agira de donner de la visibilité au dispositif d'interprétation, de l'installer dans le paysage institutionnel lyonnais.

La question de l'appropriation de cet enjeu Patrimoine mondial par les institutions et leur capacité à les restituer sont des éléments importants du dispositif, renvoyant à la question de la formation.

Tout intervenant doit pouvoir s'approprier le périmètre, les éléments constitutifs de la VUE et être en capacité de les transmettre aux différents publics.

La Ville de Lyon portera cette ambition en développant un dispositif solide de formation et/ou de tutorat en direction des institutions.

Pour cela, elle s'appuiera sur les formations sur la VUE disponibles au sein de l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), en l'adaptant le cas échéant aux caractéristiques du site lyonnais. Elle veillera, comme préalable à cette démarche, à favoriser les échanges et moments de rencontres entre les acteurs concernés, de manière à favoriser le développement d'une culture commune autour des enjeux induits par l'inscription au Patrimoine mondial.

Il s'agira par ailleurs de donner de la visibilité aux dispositifs existants à destination des citoyens et visiteurs tels que les Journées européennes du Patrimoine, les RDV du patrimoine, etc. Il s'agira également de renforcer ou d'enrichir, en termes de contenus, la dimension Patrimoine mondial de dispositifs existants déjà tels que les balades urbaines par exemple.

En complément, d'autres événements pourront être envisagés, autour de la question de la VUE, du périmètre et plus globalement du Patrimoine mondial. A titre d'exemples, on pourra considérer : la matérialisation des portes du périmètre, la mise en valeur de murs par la réalisation de fresques murales, un cycle de conférences sur l'atlas historique, l'édition des travaux de l'inventaire sur le site, l'élaboration d'outils print et web sur la VUE (dessine-moi ta VUE), etc.

6. Impliquer les habitants dans l'appropriation de l'inscription

L'objectif est de s'inscrire dans un processus de co-construction du dispositif : il s'agira de définir, d'une part, quelles associations et acteurs experts peuvent être associés à la démarche et, d'autre part, comment vérifier auprès des citoyens la pertinence et la cohérence du projet (groupe test, consultation sur des sujets précis...).

Le dispositif d'interprétation du Patrimoine mondial sera envisagé et conçu comme un espace d'échanges avec les citoyens.

Il s'agira de renforcer la place accordée aux citoyens et tout particulièrement aux jeunes publics, ce qui se traduira également dans la programmation envisagée, avec par exemple l'organisation d'ateliers permettant la transmission de savoir-faire.

Des initiatives telles que celles de Gadagne (Lyon sur le divan, vélomusée) à la rencontre des Lyonnaises et Lyonnais pourront servir de base aux réflexions et propositions.

PILOTE(S)

Ville de Lyon, Direction des affaires culturelles

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon, Bibliothèque municipale

Ville de Lyon, SAVL

Ville de Lyon, Archives Municipales

Ville de Lyon, Musées Gadagne

Métropole de Lyon, Office de tourisme

Métropole de Lyon, Musée Lugdunum

CAUE

DRAC Auvergne Rhône-Alpes, référent Patrimoine Mondial

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Archives départementales du Rhône et de la Métropole

Musée Urbain Tony-Garnier

Milieu associatif : Renaissance du Vieux Lyon (RVL), Sauvegarde et Embellissement de Lyon (SEL), Grenat (guides conférenciers) ...

CALENDRIER

« Benchmark » : 2024- 2025

Identification des besoins et objectifs : 2025-2026

Définition du dispositif et des modalités de sa mise en œuvre : 2026-2027

Inauguration : 2028 pour les 30 ans de l'inscription UNESCO.

La programmation culturelle pourra démarrer dès 2025 et servir d'expérimentation nourrissant les travaux du dispositif.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

- Pour la démarche d'étude pour la mise en place du dispositif :
 - Les services de la Ville de Lyon (Chef de projet UNESCO, Direction des affaires culturelles) seront mobilisés à hauteur de 50 jours par an, soit un total de 350 jours-hommes sur la période 2024-2030.
 - Les structures culturelles de la Ville impliquées dans la démarche (Archives municipales, Bibliothèque municipale, Musées d'histoire de la Ville) seront impliquées à hauteur de 30 jours par an, soit 210 jours-hommes sur la période 2024-2030.
 - La Métropole (Musée Lugdunum et Office de Tourisme) sera mobilisée à hauteur de 20 jours par an, soit 140 jours-hommes sur la période 2024-2030.
 - L'Etat (DRAC) sera mobilisé à hauteur de 10 jours par an, soit 70 jours-hommes sur la période 2024-2030.
- Le financement de l'étude des publics, dont le périmètre sera validé au début de la démarche, reste à définir.
- Le budget de mise en œuvre (budget de scénographie, graphisme, fabrication, etc.) sera à définir au cours de la démarche.
- Le coût de la formation médiation VUE de l'ABFPM s'élève à 600 € par personne.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Mise en place du dispositif d'interprétation pour les 30 ans de l'inscription (2028)

Indicateurs de résultat

Elaboration de la méthode :

- Nombre de réunions ;
- Nombre de partenaires mobilisés : primaires et secondaires (habitants, associations etc.) ;
- Participation de la société civile à la démarche : degré d'implication, typologie des partenaires embarqués dans les réflexions autour du dispositif ;
- Degré d'innovation et d'adaptation au territoire et aux besoins actuels ;
- Intégration de pratiques nouvelles ou émergentes.

Mise en place du dispositif :

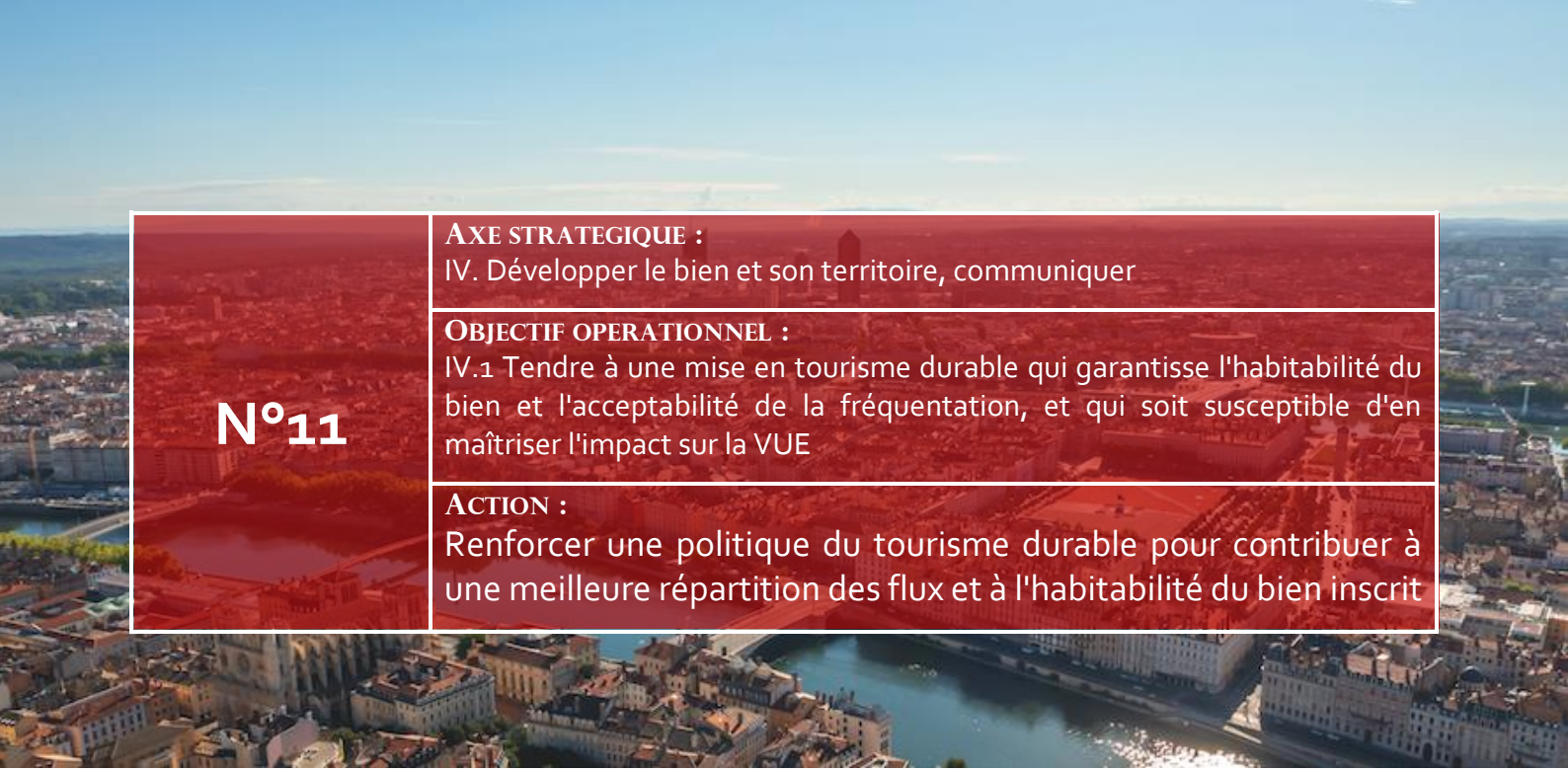
Les indicateurs permettant d'évaluer le dispositif retenu au regard de ses objectifs et mission seront définis au début de la démarche, parmi lesquels :

- Nombre de personnels formés à la thématique du Patrimoine mondial ;
- Nombre d'actions de médiation ;
- Nombre de visiteurs ;

On envisagera la mise en place d'un dispositif de mesures qualitatives de la perception du bien en fonction des moyens disponibles.

Territoire d'impact

Site inscrit, zone tampon, et diffusion nationale et internationale par le biais des visiteurs touchés.



N°11

AXE STRATEGIQUE :

IV. Développer le bien et son territoire, communiquer

OBJECTIF OPERATIONNEL :

IV.1 Tendre à une mise en tourisme durable qui garantisse l'habitabilité du bien et l'acceptabilité de la fréquentation, et qui soit susceptible d'en maîtriser l'impact sur la VUE

ACTION :

Renforcer une politique du tourisme durable pour contribuer à une meilleure répartition des flux et à l'habitabilité du bien inscrit

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Garantir l'acceptabilité du tourisme par les **habitants** ;
- Développer un tourisme soutenable ;
- Garantir l'adéquation entre l'exceptionnalité du site et la qualité des **offres** ;
- Renforcer l'**accessibilité** pour tout type de handicap.

CONTEXTE

Le bien inscrit au Patrimoine mondial présente des pics de fréquentation sur des secteurs bien identifiés (en particulier Vieux Lyon et rue Saint-Jean, Fourvière...) qui émergent comme des marqueurs de sur-tourisme.

La Métropole s'est dotée d'un schéma de développement du tourisme responsable 2021/2026 qui définit le cadre stratégique de sa politique touristique. Ce document fixe des objectifs et orientations stratégiques qui ont vocation à être déclinés de manière opérationnelle.

Un de ses grands objectifs consiste à construire un tourisme plus inclusif, participatif et respectueux des habitants en particulier en ce qui concerne la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) :

- En veillant à assurer une meilleure répartition des flux pour désengorger les lieux les plus fréquentés, en lien avec les enjeux de mobilités associés et au partage de l'espace public ;
- En s'attachant à réduire les conflits d'usage entre touristes et habitants, en maintenant une habitabilité suffisante des logements.

L'Office de tourisme a déjà commencé à engager des actions en termes de diversification de l'offre, d'adaptation de la communication et de déploiement d'outils pour anticiper des conflits d'usage.

1. Diversifier les thématiques, les parcours, les modalités d'accès et les modes de visite pour désengorger les zones tendues

- Poursuivre l'élargissement de la palette des offres sur l'ensemble du site mais aussi sur le territoire de la Métropole pour une meilleure gestion des flux ;
- Renforcer la communication sur les autres secteurs et valeurs du *Site historique de Lyon* (hors Vieux Lyon et traboules) en élargissant le périmètre du quartier Renaissance dans la perception des visiteurs et prescripteurs ;
- Poursuivre le travail sur les nouvelles conventions traboules pour élargir la liste sur des secteurs hors Vieux Lyon ;
- Mesurer l'impact des modes de transports et stationnements à proximité des sites les plus fréquentés.

2. Animer la communauté des opérateurs du tourisme pour conforter et développer les outils de bonne pratique en matière de respect des habitants et du patrimoine

- Identification des différents opérateurs concernés, acteurs du guidage, croisiéristes, autocaristes et autres prestataires touristiques ;
- Mise en place de communautés et groupes de travail pour communiquer, sensibiliser et partager les bonnes pratiques ;
- Mise en place d'outils dédiés en fonction des cibles et des communautés : chartes de bonnes pratiques, documents de sensibilisation, affiches, etc. ;
- Poursuite du dispositif de médiation des bénévoles du Tourisme dans les secteurs les plus sensibles du Vieux Lyon.

3. Rendre les habitants acteurs du tourisme de leur territoire

- Communiquer sur l'ensemble des dispositifs déployés au bénéfice des habitants : protection de la part de résidences principales, développement de la part de logement social, réglementation des meublés tourisme, Charte pour la qualité de la vie nocturne, autres chartes, etc. ;
- Poursuivre l'étude sur la perception du tourisme par les habitants ;
- Organiser des enquêtes régulières auprès des habitants ;
- Organiser des rencontres "Tourisme et Habitants" entre habitants et professionnels du tourisme pour produire un cahier d'idées ;
- Utiliser ces rencontres pour travailler en focus groupes sur des propositions de nouvelles offres sur le territoire.

4. Renforcer l'accessibilité pour tout type de handicap

- Promouvoir la marque « Tourisme et Handicap » et mettre en œuvre des programmes d'accompagnement des entreprises du secteur touristique vers cette marque ;
- Développer une offre de médiation adaptée ;
- Communiquer sur cette offre ;

5. Organiser les Etats généraux de la propreté

- Réaliser un état des lieux ;
- Définir les actions à mettre en œuvre et identifier les acteurs impliqués ;
- Poursuivre la politique de mise à disposition de sanitaires publics ;
- A lier avec la politique sur les tags ? *(en lien avec les fiches-actions n°3 et 5)*

6. Garantir la qualité des intervenants sur la VUE

- Mettre en place un programme partagé de formations *(en lien avec fiche-action n°10)* avec l'ABFPM et les acteurs et experts du site ;
- Garantir la pédagogie sur la VUE dans les formations universitaires Guides conférenciers et autres concernés ;
- Créer une dynamique d'accompagnement afin de toucher les intervenants privés ou indépendants ;

PILOTE(S)

Métropole (tourisme) et OnlyLyon Tourisme et Congrès (Office de Tourisme de la Métropole de Lyon)

Ville de Lyon pour les actions relevant de la formation (Direction des Affaires Culturelles) et de la propreté (Direction des Affaires Culturelles en lien avec la Direction Cadre de Vie).

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon, Direction de l'Aménagement urbain

Ville de Lyon, Direction des affaires culturelles

Métropole de Lyon, Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales (DUM/DPST) ; Direction maîtrise d'ouvrage urbaine (DUM/DMOU) ; Délégation urbanisme et mobilité

Associations Grenat, Renaissance du Vieux-Lyon et Ancovar

CALENDRIER

2024 -2030.

Les actions présentées ici figurent au plan de mandat qui court jusqu'en 2026. Elles seront à confirmer au-delà de cette période.

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Actions financées dans cadre du plan d'actions de l'Office de Tourisme :

- Axe 1 : budget global marketing Com pour la Métropole de Lyon (59 communes) : 520 000 €
- Axe 2 : budget de réalisation de la nouvelle charte : 2 000 €, Budget bénévoles : 40 000 €
- Axe3 : coût étude TCI Research : 25 000 €, Habitants : 3 000 €
- Axe 4 : 10 000 €
- Axe 5 et 6 : à définir selon les modalités retenues et les budgets disponibles

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Part des offres de l'Office de Tourisme hors secteur Vieux Lyon ;
- Nombre de nouvelles conventions Cours-Traboules ;
- Nombre de réunions réalisées avec les acteurs du tourisme ;
- Nombre de chartes réalisées ;
- Nombre de rencontres entre les habitants et les professionnels du tourisme ;
- Nombre de questionnaires habitants collectés ;
- Nombre de communications sur le sujet de l'accessibilité ;
- Nombre d'entreprises accompagnées ;
- Nombre de professionnels labellisés Tourisme et Handicap.

Indicateurs de résultat

- Nombre de contacts des bénévoles du tourisme ;
- Nombre de flyers distribués ;
- Taux d'acceptabilité du tourisme (TCI research) ;
- Nombre d'offres proposées par les habitants mises en œuvre ;
- Nombre d'offres touristiques adaptées (accessibilité) produites.

Territoire d'impact

Bien inscrit et sa zone tampon, Ville et Métropole de Lyon.



N°12

AXE STRATEGIQUE :

IV. Développer le bien et son territoire, communiquer

OBJECTIF OPERATIONNEL :

IV.1 Tendre à une mise en tourisme durable qui garantisse l'habitabilité du bien et l'acceptabilité de la fréquentation, et qui soit susceptible d'en maîtriser l'impact sur la VUE

ACTION :

Repenser la signalétique patrimoniale et touristique au sein du bien, et donner de la visibilité à l'inscription au Patrimoine mondial

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Renforcer la connaissance et l'appropriation de l'inscription Patrimoine mondial par les habitants ;
- Expertiser les besoins réels que recouvre la demande de signalétique ;
- Expertiser la pertinence des dispositifs envisageables, leur efficience ;
- S'attacher à une approche à l'échelle de la ville, qui prenne en compte la spécificité du *Site historique de Lyon* (étendue spatiale, tissu urbain multifonctionnel, profondeur chronologique, extrême diversité thématique) et les fonctions remplies par les différentes signalétiques ;
- Prendre en compte et objectiver le contexte de demande importante des associations sur le sujet.

CONTEXTE

Le *Site historique de Lyon* est vaste (427 ha et 323 pour sa zone tampon) et densément peuplé. Il rassemble de très nombreux centres d'intérêt patrimonial, dans un environnement aux multiples signaux.

De nombreuses et différentes signalétiques sont présentes et se superposent sur le site. Elles s'ajoutent à tous les dispositifs de signalement présents dans un centre urbain multifonctionnel et dynamique (enseignes commerciales, publicités, affiches diverses, plaques de rue, signalétiques directionnelles...). Les différentes signalétiques patrimoniales - parmi lesquelles on citera notamment les panneaux « Mémoire de Lyon » (1996-1999), les parcours Ruedi Baur des pentes de la Croix-Rousse et celui du jardin des hauteurs, les tables d'orientation Unesco - les panneaux patrimoniaux complémentaires installés par la Ville, sont très hétérogènes, datent de périodes différentes et sont porteurs de thématiques et angles de vue différents. Pour certains d'entre eux, il n'est pas possible de les mettre à jour.

Concernant plus spécifiquement la signalétique du bien inscrit (*projet porté et abouti dans le précédent plan d'action – fiche-action n° 11*), celle-ci n'a pas vraiment trouvé sa place auprès du public par manque de valorisation et de mise en œuvre complète de la partie numérique. Aujourd'hui, elle s'avère peu efficace : dégradée, renvoyant sur des contenus non disponibles (renvoi sur internet caduc) et coûteuse en entretien.

Le milieu associatif exprime régulièrement son attente forte sur le sujet. Si on peut distinguer trois types de signalétiques (signalétique d'interprétation ou patrimoniale, signalétique directionnelle et jalonnement) la demande sur le site lyonnais porte essentiellement sur une signalétique d'interprétation, mais aussi sur une

signalétique directionnelle sans toutefois s'inscrire, pour cette dernière, dans une approche globale et concertée.

De nombreux acteurs impliqués sur cette thématique et de nombreuses associations expriment régulièrement leur souhait d'entamer une réflexion sur le sujet.

La répartition des compétences entre la Ville et la Métropole reste à stabiliser sur le sujet de la signalétique en général, et de la signalétique d'interprétation patrimoniale en particulier.

Dans le cadre du projet sur le Grand Site Fourvière, une pré-étude de l'existant et de son efficience a été menée et pourra contribuer aux réflexions.

Un projet majeur est actuellement conduit par Lugdunum autour de la signalétique archéologique à l'échelle du site Fourvière, de la ville puis de la Métropole, et pourra également alimenter et nourrir les réflexions sur le sujet de la signalétique.

Enfin, ces réflexions seront à engager en cohérence avec la mise en place du dispositif d'interprétation du patrimoine mondial (*voir fiche-action n° 10*) et le développement d'un outil de valorisation numérique (*voir fiche-action n°13*).

CONTENU

1. Faire un état des lieux de l'existant en termes de signalétique d'interprétation

Un premier état des lieux de la situation relative à la signalétique devra porter sur les deux dimensions suivantes :

- D'une part, clarifier le cadre administratif, lister les différents acteurs, comprendre leurs compétences respectives et étudier la gouvernance de ce système d'acteurs ;
- D'autre part, réévaluer les différents dispositifs mis en place (et parfois non achevés) et évaluer leur efficience au regard des enjeux et besoins actuels et de l'évolution des usages (smartphone...).

Ainsi, la signalétique Unesco du précédent plan d'actions, qui a été, dans le cadre du bilan, évaluée comme non satisfaisante, doit être analysée, et les raisons de sa non efficience déterminées.

Les citoyens, au travers des conseils de quartiers par exemple, ainsi que les associations investies sur le sujet, pourraient être mobilisés pour réaliser un inventaire de l'existant (liste de tous les points, état sanitaire, remarques sur les textes ...).

Cet état des lieux sera à mettre en regard des études et travaux existants afin de capitaliser sur les réflexions en cours et actions prévues à moyenne échéance : étude diagnostic sur la signalétique Grand Site Fourvière et projet Lugdunum.

L'état des lieux doit également permettre de travailler à une bonne coordination et complémentarité entre les actions prévues à l'échelle de la Métropole dans le cadre du projet Lugdunum et les actions prévues à l'échelle de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan de gestion.

(*Voir fiche-action n°4*)

2. Recenser les besoins des publics en guidage (directionnel, jalonnement) ainsi qu'en offre de médiation *in situ* en autonomie. Etudier les typologies de dispositifs efficaces pour répondre à ces besoins.

En premier lieu, il s'agira, comme socle de la réflexion et en capitalisant sur les réflexions menées par les équipes de Lugdunum en amont de leur projet signalétique, d'étudier :

- La pratique des publics en matière de signalétique : quels dispositifs, quelle efficacité, pour quels publics et quels attendus ;
- Quelle nécessité et complémentarité avec les contenus web, application, print, etc. ;

En second lieu, la question de l'usage par les différents publics, doit être étudiée.

Elle pourrait être mutualisée avec l'étude des publics qui sera conduite dans le cadre des réflexions pour le déploiement d'un dispositif d'interprétation du Patrimoine mondial qui serait complétée par l'étude sur les usages des signalétiques existantes :

- Quels publics ?
- Quels retours ? Quel type d'usages : parcours ? opportunité ?
- Quelles attentes ?

Comme dans la fiche-action n°10, l'étude des publics doit permettre d'arbitrer sur les différents publics à toucher et sur leur priorisation.

L'état des lieux de l'existant réalisé dans la phase précédente sera à analyser en regard de l'expression des besoins et d'un arbitrage sur ces besoins : quelle pratique de la signalétique aujourd'hui sur le site ? Y a-t-il, par exemple, l'utilisation de parcours ?

Sur la base des résultats de ces travaux, une phase de réflexion doit nous permettre de définir le sens à donner à une signalétique sur le patrimoine mondial et trouver une logique qui permette d'explicitier la VUE.

Les projets précédents sont à relire à la lumière des besoins actuels : ils croisaient chaque thématique avec différentes périodes. Il s'agira, à travers cette fiche-action, de réintégrer ces éléments dans la signalétique tout en l'articulant avec différents contenus (contenus web, print, panneaux de signalétique).

Ces réflexions intégreront les travaux en cours sur la formalisation, dans l'espace, de l'inscription du site historique, des entrées de la ville ou encore des points de vue.

3. Définir le type de dispositif signalétique, son projet scientifique et culturel ainsi que les moyens nécessaires à sa mise en place.

Sur la base de l'état des lieux de l'existant ainsi que de la définition des besoins, une orientation stratégique sera mise en œuvre à travers différents principes d'action, notamment :

- La définition des publics cibles ;
- La définition du périmètre des contenus que l'on souhaite dispenser et qui doivent permettre de soutenir le récit et la pédagogie autour de la VUE (*même travail que pour la fiche-action n° 10, il ne s'agit pas de chercher à inclure tous les récits sur tous les types de patrimoines*) ;
- La définition de l'emprise géographique du dispositif, notamment en lien avec la question des entrées dans le site et des points de vue ;
- La traduction des axes chronologique et thématique dans la signalétique ;
- L'articulation des différents supports ;

- La définition des associations et acteurs experts pouvant être associés à la démarche, en vérifiant auprès des citoyens la pertinence et la cohérence du projet (groupe test, consultation sur des sujets précis...). La mise en cohérence avec la nouvelle signalétique directionnelle (projet signalétique directionnelle piétonne, Parc des Balmes...).

4. Veiller à la bonne intégration de la signalétique dans le paysage urbain

Le site urbain comprend déjà de nombreuses informations.

Il conviendra de concevoir une signalétique sobre, en adéquation avec l'environnement patrimonial du site. L'Architecte des bâtiments de France (ABF) sera consulté sur la question de l'intégration de la signalétique dans le paysage urbain.

5. Communiquer sur l'inscription Patrimoine mondial

Cette action complète la *fiche action-n°13*. Elle consiste à rendre plus visible l'emblème officiel du patrimoine mondial et à signaler plus systématiquement l'inscription sur les supports de communication touristiques. La manière dont on peut matérialiser l'inscription sur le site, au-delà du Vieux-Lyon, sera également envisagée.

6. Anticiper maintenance, alimentation, évolution

Cet aspect devra être pris en compte à toutes les phases du projet afin de garantir le fonctionnement, la pérennité ainsi que les moyens afférents à déployer.

PILOTE(S)

Ville de Lyon, Direction des affaires culturelles

PARTENAIRE (S)

Les différents contributeurs sont les suivants :

Lugdunum, musée et théâtres romains

Gadagne, Musées d'histoire de Lyon

Archives municipales de Lyon

Bibliothèque municipale de Lyon

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel

Ville de Lyon, Direction de la mobilité urbaine (DMU), Direction de la biodiversité et de la nature en ville (DBNV)

Métropole de Lyon : Office de Tourisme, Direction des Infrastructures et Exploitation des Mobilités (DIEM), Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales (DUM/DPST)

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, référent Patrimoine mondial, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Association Grenat (Guides conférenciers)

Différents groupes projet pourront être mis en place au début du projet, sous la responsabilité de la Direction des affaires culturelles (DAC) pour :

- La définition des orientations stratégiques (COPIL) ;
- La définition de l'architecture de la signalétique (COTECH) ;
- La rédaction des contenus.

Par ailleurs, un conseil scientifique sera mis en place pour veiller à la rigueur scientifique des contenus proposés. L'ABF sera associé aux réflexions portant sur l'intégration urbaine de la signalétique. La place et la contribution des associations dans le dispositif seront définies explicitement en début de projet.

CALENDRIER

Etat des lieux : 2025

Définition des besoins : 2025-2026

Définition de la méthode et des principes d'action : 2026-2027

Déploiement des orientations retenues : 2028-2030

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Concernant la démarche d'étude pour la mise en place du dispositif :

Les services de la Ville de Lyon (Chef de projet UNESCO, DAC, Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), Service Archéologique de la ville de Lyon (SAVL), Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville, Direction de la Mobilité Urbaine, seront mobilisés à hauteur de 70 jours par an, soit 490 jours-hommes pour la période 2024-2030.

Les institutions culturelles de la Ville de Lyon (Archives Municipales, Bibliothèques, Musées d'histoire de la ville) seront mobilisées à hauteur de 25 jours par an, soit 175 jours-hommes sur la période 2024-2030.

Les services de la Métropole (Lugdunum et Office de Tourisme) seront mobilisés à hauteur de 20 jours par an, soit 140 jours-hommes sur la période 2024-2030.

Enfin l'Etat participera à cette action à hauteur de 10 jours par an, soit 70 jours-hommes sur la période 2024-2030.

Le financement du dispositif sera défini en cours de période, sur la base de la solution retenue et des moyens disponibles (budget de mise en œuvre, ergonomie, graphisme fabrication...)

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Livrable : étude des publics ;
- Mise en œuvre des orientations retenues à l'issue des phases 1 et 2 (application, déploiement de panneaux de signalisation, mise à jour d'anciens supports, etc...).

Indicateurs de résultat

- Nombre de panneaux répertoriés/inventoriés ;
- Nombre de panneaux dont le contenu a été vérifié, mis à jour ;
- Nombre de panneaux complémentaires éventuellement déployés ;
- Qualité des outils déployés ;
- Nombre de visiteurs impactés par la signalétique déployée/revisitée.

Territoire d'impact

Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.



N°13

AXE STRATEGIQUE :

IV. Développer le bien et son territoire, communiquer

OBJECTIF OPERATIONNEL :

IV.3 Communiquer sur le bien

ACTION :

Mettre en place un outil de valorisation numérique du bien inscrit

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Faire connaître le *Site historique de Lyon* inscrit en créant un site de communication dédié ;
- Partager la connaissance du site et sa Valeur Universelle Exceptionnelle, et contribuer ainsi à sa bonne appropriation par les habitants et les visiteurs ;
- Rassembler, sur un portail unique, l'ensemble des ressources ;
- Etudier la possibilité d'un espace dédié au sein du site, permettant les échanges entre professionnels et acteurs ;
- Faire le lien avec les réflexions en cours sur la mise en place d'un dispositif d'interprétation du patrimoine mondial et sur la signalétique ;
- S'appuyer sur les outils existants sur le site lyon.fr (agenda, ...) et sur les sites des institutions concernées par le *Site historique de Lyon* (institutions culturelles patrimoniales, OT, services de l'Etat, Service de l'inventaire Général du Patrimoine culturel).

CONTEXTE

La Ville de Lyon a entamé en 2023-2024 la refonte de son site internet, en plaçant l'utilisateur au cœur de ses réflexions et en se fixant des objectifs ambitieux en termes de sobriété et d'accessibilité numériques.

La dimension patrimoniale de la politique de la Ville de Lyon fait partie de ces réflexions. La création d'un portail sur la thématique Patrimoine mondial est d'ailleurs inscrite au Schéma directeur des Systèmes d'Information 2024-2026.

Par ailleurs, un premier travail de recensement de l'existant sur les attributs (du patrimoine en général et plus spécifiquement sur le patrimoine urbain), a été conduit sur le site Lyon.fr et d'autres sites patrimoniaux. Un premier travail de cadrage sur un projet de site / portail a été conduit.

De nombreux contenus existent sur le site lyon.fr (contenu relatif au site historique dans une rubrique dédiée) et sur d'autres sites qui pourront être exploités dans le futur site.

1. Définition des besoins et des objectifs

a. Evaluer les besoins et définir les objectifs visés par le déploiement d'un outil numérique grand public

Il conviendra, dans un premier temps, d'identifier et d'étudier les différents usages possibles des utilisateurs du site (parcours utilisateur), parmi lesquels pourront figurer :

- La communication institutionnelle :

Celle-ci a vocation à apporter des éléments relatifs à la valorisation de l'inscription du site inscrit au Patrimoine mondial, à préciser le rôle des différentes collectivités et acteurs dans la gestion du bien, etc.

- La pédagogie et la médiation culturelle :

Elle a vocation à apporter des contenus de vulgarisation scientifique relatifs au *Site historique de Lyon* : par exemple, explicitation du périmètre et de la VUE, des attributs, des éléments majeurs, la chronologie de l'évolution du site, les différents matériaux présents sur le site, etc. La solution retenue pourra comprendre des renvois vers les sites des structures qui portent également la pédagogie et la médiation culturelle du site historique.

- L'aide à la visite :

Elle consiste à proposer des contenus permettant aux visiteurs du site historique de préparer leur visite et de comprendre les spécificités du site lyonnais : présentation des incontournables et des lieux à découvrir, parcours, modalités de visite, documentation, etc.

La solution retenue pourra comprendre des renvois vers les sites des structures et acteurs de la visite et de la mise en récit du site.

- La communication événementielle :

Elle proposera un agenda des différents événements en lien avec le site inscrit. Cette communication sera articulée avec les informations présentes sur le site de la Ville de Lyon et des différents acteurs parties prenantes à la gestion et animation du site historique.

- L'accès aux ressources :

Elle consiste à rendre accessibles les outils disponibles (tels que les cahiers de recommandations) et les démarches pratiques : comment, par exemple, rénover ses menuiseries au sein du périmètre inscrit ? La solution retenue pourra comprendre des renvois vers les sites ressources en termes d'accompagnement aux aménageurs et autres acteurs.

Le niveau de précision des contenus est à définir et une fonction « portail » assurera la liaison vers les sites des autres acteurs impliqués, à des degrés divers, dans la gestion et la valorisation du bien inscrit.

La traduction du contenu en différentes langues sera considérée. Le nombre de langue dépendra des moyens disponibles et des besoins identifiés.

Ce premier travail permettra d'évaluer les besoins en fonction du profil des usagers du site (qu'il s'agisse par exemple d'un habitant- aménageur, habitant usager, habitant visiteur) et de définir leur parcours utilisateur, etc.

b. Evaluer les besoins d'une plateforme permettant les échanges

Les différents partenaires et acteurs de la gestion et de l'animation du site historique seront consultés afin d'identifier le besoin éventuel d'une plateforme de communication, d'échanges, de création de partenariats entre habitants, professionnels et d'un espace de mise en commun et d'échange des ressources et documents, ce qui permettra également un partage d'expérience.

Le besoin éventuellement identifié sera mis en regard des moyens disponibles pour une mise en œuvre.

c. Analyse comparative et évaluation de l'existant

La poursuite des objectifs 1.1 et 1.2 s'appuiera sur une évaluation des dispositifs existants, tels que l'onglet « patrimoine » du site lyon.fr, ou encore les sites des différents acteurs de la médiation du PM (Gadagne, le site internet Historical Cities, Office de Tourisme, ...)

Par ailleurs, une analyse des sites internet des principaux sites inscrits au Patrimoine mondial et comparables au *Site historique de Lyon* sera effectué afin d'enrichir la démarche et de nourrir les réflexions (sites et portails existants en matière de valorisation du patrimoine mondial en France et dans le monde).

2. Définir l'outil à développer et les éléments de méthode pour sa mise en œuvre

Sur la base des études réalisées à l'étape précédente, l'outil le plus adapté ainsi que la méthode pour son développement seront définis

Tout au long de la démarche, un dispositif permettant d'associer au maximum les parties intéressées sera mis en place.

Les questions d'organisation, de gestion et d'animation du site seront anticipées, en évaluant les moyens nécessaires en fonctionnement (moyens humains et financiers) concernant l'hébergement, la maintenance et le développement.

La question de la traduction dans différentes langues sera étudiée et mise en œuvre conformément aux moyens disponibles.

3. Veiller à la bonne adéquation entre l'outil développé et les objectifs de médiation tels que définis dans le cadre des réflexions en cours pour la mise en place d'un système d'interprétation du patrimoine mondial

Plusieurs actions du présent plan de gestion seront complémentaires avec la démarche de déploiement d'un site/portail internet dédié. La mise en cohérence et la complémentarité entre les outils à l'étude dans le cadre du plan de gestion et ceux existants ou en cours de développement par la Ville de Lyon ou les différents acteurs seront recherchées.

(voir aussi la Fiche-action n° 10 portant sur le dispositif d'interprétation et la Fiche-action n°12 portant sur la signalétique).

PILOTE(S)

Ville de Lyon : Direction de la Communication Externe, Directions Système d'information et Transformation Numérique, Direction des Affaires Culturelles.

PARTENAIRE (S)

Ville de Lyon, DAU, SAVL

Office du Tourisme

DRAC, correspondant PM

ABFPM

AML

BML

MHL

Lugdunum

Milieu associatif : Renaissance du Vieux Lyon (RVL), Sauvegarde et Embellissement de Lyon (SEL), Grenat (Guides conférenciers)

ABFPM

CALENDRIER

Première phase d'étude « métier » : 2024-2025

Etude de cadrage SDSI et mise en œuvre de la solution retenue : 2025-2027

MONTANTS ET FINANCEMENTS

Un budget de 67 000 € est inscrit au Schéma Directeur des Systèmes d'Information pour les dépenses d'investissement ;

Les dépenses de fonctionnement (qui couvrent la maintenance, l'hébergement, ainsi que l'animation du site) seront à définir sur la base du dispositif retenu (outil et organisation).

La Ville de Lyon dédiera 30 jours par an, soit 90 jours-hommes au pilotage du projet, sur la période 2024-2026.

La partie opérationnelle sera à définir en fonction du dispositif retenu.

EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- Livraison de préconisations en matière de cadrage et d'orientation ;
- Conception d'un site ;
- Déploiement d'un site ;
- Nombre d'acteurs impliqués et qualité des acteurs ;
- Mobilisation des différentes institutions culturelles ;
- Respect du budget sur la dimension investissement ;

Indicateurs de résultat

- Nombre de visiteurs uniques ;
- Durée de la visite ;
- Tests utilisateurs mesurant l'efficacité du parcours utilisateur.

Territoire d'impact

Ville, métropole, France et monde.



ANNEXES

1. ARRETE PREFECTORAL ET DELIBERATIONS APPROUVANT LE PLAN DE GESTION 2024-2030

1. ARRETE PREFECTORAL

2. DELIBERATION VILLE DE LYON

Projet de délibération

Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'Unesco (2024-2030)

Conseil Municipal du 30 Mai 2024

Depuis 1972, année de l'adoption par l'Unesco de la Convention du patrimoine mondial, 1 199 Biens ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, parmi lesquels moins d'un quart représente des sites urbains.

Il y a 25 ans, en décembre 1998, sous l'impulsion de passionnés de leur ville, de citoyens et citoyennes engagés, d'élus convaincus et d'experts inventifs, l'Unesco inscrivait le Site historique de Lyon sur la Liste du Patrimoine mondial.

En 2012, la « Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle » (DVUE) du Site historique de Lyon a été établie en concertation entre les partenaires et transmise à l'Unesco par l'Etat français.

Pour l'Unesco, la « Valeur Universelle Exceptionnelle » (VUE) signale une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

Pour le site lyonnais, elle a pointé trois caractéristiques majeures : la *confluence*, la *cohérence du modèle urbain* et l'*urbanité*, qui désigne à la fois le vivre en ville et les caractéristiques urbaines et architecturales des espaces.

Ainsi, à Lyon, la manière dont la cité s'est approprié le Site historique et s'y met en scène est *exceptionnelle* : deux cours d'eau qui serpentent entre trois collines forment une presqu'île et se rejoignent en un confluent, et présentent une configuration unique. Ses 2 600 ans d'histoire témoignent également de son caractère *universel* : le Site historique s'est déployé, sans rupture, vers l'est, offrant au visiteur un paysage urbain harmonieux dans lequel il peut lire toute son histoire. Toutes les époques sont représentées à travers des lieux et des édifices qui composent le Site historique de Lyon. Dans ce paysage historique se tisse la trame propre à toute la vie urbaine de la cité.

Pour mémoire, le Site historique de Lyon inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial par l'Unesco couvre l'hyper centre de Lyon, soit l'emprise de la ville au sein de ses remparts, telle qu'elle se présentait jusqu'au XVIII^e siècle. Les 427 hectares du Site comprennent : la colline de Fourvière, le Vieux Lyon, les pentes de la Croix-Rousse et la presqu'île nord jusqu'à Ainay.

À cela s'ajoutent les 323 hectares de la "zone tampon", notamment les rues au-delà du boulevard de la Croix-rousse et la rive gauche du Rhône jusqu'aux avenues de Saxe et Jaurès. L'objectif est de penser la préservation et la mise en valeur du patrimoine au-delà du Site historique stricto sensu en considérant l'ouverture sur la ville contemporaine.

La célébration des 25 ans de l'inscription du site au Patrimoine mondial de l'Unesco, coordonnée par la Ville à l'automne dernier, a été l'occasion pour les acteurs du patrimoine de mesurer le chemin parcouru et d'engager une réflexion autour de sa préservation et de son adaptation aux défis du 21^e siècle.

1. Pourquoi un Plan de gestion ?

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP n°2016-925) du 7 juillet 2016 a entériné dans le Code du patrimoine l'obligation pour tous les sites français du Patrimoine mondial de se doter d'un Plan de gestion. Cette exigence traduit la nécessité, pour les villes historiques, de concilier la sauvegarde du patrimoine et l'évolution nécessaire du territoire.

Ce Plan de gestion vise à assurer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien. Il comprend des mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre et est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce Bien et, le cas échéant, de sa zone tampon.

Précurseur dans la prise de conscience de ces enjeux qui doivent se nourrir réciproquement plus que s'opposer, la Ville de Lyon a adopté son premier Plan de gestion dès décembre 2013, soit quinze ans après l'inscription de son Site historique. Il a été délibéré par la Ville au Conseil municipal du 20 janvier 2014, et son Plan d'action (16 fiches actions) portait sur la période 2014-2019. Cette première feuille de route a permis de structurer une véritable politique du patrimoine à l'échelle de toute la ville.

Le bilan positif de la mise en œuvre du premier Plan de gestion a montré que la majeure partie des actions prévues a été réalisée conformément à ce qui était envisagé.

Soucieuse d'intégrer les enjeux contemporains du patrimoine, la Ville de Lyon a entrepris la révision de son Plan de gestion Unesco. Dès 2021, elle a renouvelé la Commission locale Unesco, lors du Conseil municipal du 18 novembre 2021 et du Conseil métropolitain du 24 janvier 2022, et institué par arrêté préfectoral le 22 juillet 2022. Cette commission tripartite État, collectivités territoriales et corps d'experts, est chargée de la mise en œuvre et des évolutions du Plan de gestion.

Elle a également pour mission de veiller à la bonne conservation du Bien en vue de l'élaboration des rapports périodiques sur le Patrimoine mondial Unesco, d'examiner les projets susceptibles d'affecter la VUE, d'informer l'administration centrale et d'assurer la concertation entre les acteurs. Elle est l'organe de pilotage politique du Plan de gestion.

La Ville de Lyon a lancé la démarche d'élaboration de son deuxième Plan de gestion fin 2022. Il s'agit, à travers ce nouveau document, de traduire une vision intégrant les problématiques actuelles de la ville et en particulier les attentes environnementales pour faire face au défi climatique.

Pour cela elle a mis en place une large démarche de concertation, visant à associer l'ensemble des partenaires de la gestion du Bien.

Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un Plan d'action, composé de 13 fiches actions.

Celui-ci a été adopté par la Commission locale Unesco du 15 mars 2024. Il institue un cadre de travail par lequel l'Etat, le gestionnaire du Bien (la Ville) et ses partenaires, s'engagent à préserver et valoriser la VUE du Bien ainsi qu'à le transmettre aux générations futures.

Parallèlement, la Ville s'est engagée avec la DRAC dans le 3^e Rapport périodique : ce processus d'évaluation par l'Unesco des Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial a lieu tous les 10 ans environ. Il permet d'apprécier notre capacité à protéger le Bien des facteurs pouvant l'affecter, la manière dont la Ville le gère (y compris les moyens humains et financiers alloués) mais également les efforts en termes de recherche sur le bien. Enfin il questionne aussi les actions entreprises concernant l'éducation, l'information ou la sensibilisation des différents publics à la Valeur Universelle Exceptionnelle, ou encore la manière dont les visiteurs sont gérés. Ce rapport périodique a été rédigé par la Ville, entre décembre 2022 et juillet 2023, puis transmis en septembre par la France à l'Unesco.

Il a permis de mettre en lumière les résultats suivants :

- La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien a été préservée.
- Les facteurs de risque qui pourraient impacter le Bien sont stables ou décroissants
- La présentation et l'interprétation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées

2. Un Plan de gestion Unesco élaboré dans le cadre d'une large concertation afin de répondre aux enjeux actuels

La révision du Plan de gestion Unesco et l'élaboration de son Plan d'action 2024-2030 ont été envisagées de la manière la plus ouverte possible. Une large dynamique s'est ainsi engagée visant à recueillir les points de vue des différentes parties prenantes associées à la gestion du Bien : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, le milieu associatif et les citoyens à travers la tenue de groupes de travail thématiques et techniques.

Le recueil de la parole des experts et du milieu associatif dans les domaines aussi variés que la culture, le patrimoine, l'urbanisme, la transition écologique, la mobilité, la biodiversité, a permis d'enrichir la démarche, de nourrir les réflexions et de définir très finement les enjeux actuels en y intégrant les problématiques et attentes tant environnementales que sociétales.

Un enjeu transversal est affirmé de manière forte : préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien en tant que support de résilience au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique vers lequel devront converger les orientations stratégiques et les actions.

Parmi les orientations stratégiques, sont réaffirmés les objectifs de protection, de restauration et de valorisation de l'ensemble des patrimoines urbains bâtis et des espaces naturels de la VUE du Bien ; la poursuite de la modernisation des outils réglementaires et leur articulation avec la préservation de la VUE du Bien; la promotion des valeurs du Bien inscrit ; l'animation des échanges pluridisciplinaires entre chercheurs et praticiens ; une mise en tourisme durable, ainsi que la mise en place d'une gouvernance qui place l'utilisateur au cœur des actions envisagées.

La Commission locale Unesco a validé ces orientations stratégiques, ainsi que les 13 fiches actions qui composent le Plan d'action et qui permettent leur mise en œuvre.

3. Le Plan d'action

Le Plan d'action affiche une ambition très forte : l'impact du changement climatique et la prise en compte des enjeux de transition écologique dans le périmètre du Bien inscrit et de sa zone tampon constituent le socle de la réflexion engagée dans le cadre de la révision du Plan de gestion.

Il s'agit d'un enjeu véritablement central et transversal vers lequel convergent les orientations stratégiques et les actions qui en découlent. En cela il dépasse un simple enjeu émergent qui serait intégré parmi une liste d'actions dédiées à la gestion du Bien.

Cet accent mis sur la transition écologique a notamment pour objectif de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien en dépit des aléas climatiques, mais également d'inscrire la gestion du Bien dans les actions d'adaptation aux effets du réchauffement climatique.

Le Plan d'action s'appuie sur les éléments suivants :

- La gouvernance du Bien (fiches actions 1 et 2) est confortée dans sa dimension à la fois stratégique et technique : le rôle de la Commission locale Unesco est réaffirmé comme instance de pilotage politique de la mise en œuvre des actions du Plan de gestion. Elle sera aidée dans ses travaux par un comité technique. Consciente des enjeux et des besoins pour

une mise en œuvre optimale des actions, la Ville de Lyon renforce cette gouvernance par l'instauration d'une mission Site Unesco, animée par un chef de projet dont les actions principales consisteront à la mise en œuvre du Plan de gestion, l'animation des acteurs impliqués et la représentation du Site Patrimoine mondial dans les interfaces avec les partenaires. La Ville réaffirme sa participation aux réseaux du patrimoine au niveau national et mondial, pour s'inscrire dans une démarche de solidarité et partager l'expérience de la gestion du Site historique de Lyon.

- Le deuxième axe fort du Plan de gestion, porte sur la protection, la restauration et la valorisation des patrimoines urbains, bâtis, non bâtis et les espaces naturels ; la préservation de la VUE du Bien en tant que support de résilience au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique ainsi que la prise en compte renforcée de la VUE dans les opérations de conservation et de restauration (fiche action 3). Le patrimoine archéologique est largement valorisé et le programme d'interventions (qu'il s'agisse des sites ou des collections) est amplifié avec, par exemple, la réalisation d'études portant sur l'amphithéâtre, les arêtes de poisson ou encore le site de la Visitation. (fiche action 4).

Les interventions sur l'espace public, les démarches de projet et de gestion sont intégrées au Plan de gestion afin de garantir la cohérence avec la VUE. Leur accompagnement intègre les aspects relatifs à la végétalisation, la qualité de l'espace public diurne et nocturne, ou encore la préservation du paysage urbain historique dans les opérations stratégiques d'espaces publics (fiche action 5). Enfin la valorisation des patrimoines urbains intègre une action spécifique sur le patrimoine bâti et urbain des XIX^e et XX^e siècles avec un programme de connaissance et de valorisation (fiche action 6).

- L'accompagnement au maintien des habitants au cœur du site est une fiche action centrale du Plan de gestion Unesco. Pour ce faire, elle propose de s'appuyer sur la qualité des tissus urbains et des espaces de nature, en prenant en compte tous les aspects de l'habitabilité : environnementaux, sanitaires, climatiques, sociaux, sociétaux... (fiche action n°7)
- L'engagement de préservation et de mise en valeur du Site historique de Lyon, la conciliation des enjeux de préservation du patrimoine, du développement urbain et économique en intégrant la transition écologique passe également par la modernisation des outils réglementaires de protection ainsi que la mise en cohérence des documents d'urbanisme et de planification. Les réflexions en cours sur la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour les entités urbaines Renaissance et Presqu'île au sein du périmètre inscrit au Patrimoine mondial montrent la volonté constante des trois partenaires que sont la Ville, la Métropole et l'Etat, de préserver la VUE tout en accompagnant l'évolution de la ville historique dans une démarche de recherche de modernisation des outils d'urbanisme patrimonial, projet urbain, d'expérimentation et de participation citoyenne. (fiche action 8).
- La création et l'animation d'un groupe de réflexion pluridisciplinaire (fiche action n°9) se donne pour objectif de mutualiser les données relatives à la connaissance et aux recherches en cours, en intégrant une vision prospective permettant d'orienter les nouvelles recherches et permettre ainsi de nourrir la gestion du Bien.
- Dans le but de promouvoir les valeurs du Bien inscrit et de favoriser les échanges de bonnes pratiques, la mise en place d'un dispositif d'interprétation du Patrimoine mondial vise à renforcer la connaissance autour de l'inscription et à en accroître son appropriation par les habitants. (fiche action 10).
- La mise en tourisme avec un objectif de durabilité permet de garantir l'habitabilité du Bien, l'acceptabilité de la fréquentation et de maîtriser son impact sur la VUE. Elle se décline en deux actions principales : poursuivre et renforcer le développement soutenable du tourisme, en garantissant son acceptabilité par les habitants (fiche action n°11) et repenser la

signalétique patrimoniale et touristique tout en donnant plus de visibilité à l'inscription du Patrimoine mondial. (fiche action n°12).

- Enfin les actions relatives à la communication sur le Bien sont également traitées dans le Plan de gestion avec la mise en place d'un outil de valorisation numérique du Bien inscrit (fiche action n°13). Cet outil sera élaboré en lien avec les réflexions sur la mise en place d'un dispositif d'interprétation et sur la signalétique. S'appuyant sur les outils existants, il permettra de partager la connaissance du site et contribuera à sa bonne appropriation par les habitants et les visiteurs.

Le Plan d'action Unesco 2024-2030 fera l'objet de points réguliers quant à sa mise en œuvre. Il sera également évalué de manière rigoureuse, notamment grâce aux indicateurs définis dans les fiches actions. La Commission Locale Unesco, qui a vocation à se réunir une fois par an, sera l'instance devant laquelle les avancées, dans la mise en œuvre des différentes actions, seront présentées.

La majorité des actions prévues dans ce Plan de gestion sont des actions inscrites au Plan de Mandat et au Plan Pluriannuel d'Investissement en cours.

Les actions proposées pour la période postérieure à 2026 seront complétées sur le mandat politique suivant.

La révision du Plan de gestion 2024-2030 du Site historique de Lyon, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial par l'Unesco est approuvée.

3. DELIBERATION METROPOLE DE LYON

2. TABLEAU DE SYNTHÈSE : MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN DE GESTION 2013

Tableau de synthèse - Mise en oeuvre du plan de gestion de Lyon

ORIENTATIONS	ACTIONS	Etat de l'action	Observations relatives à l'état de l'action	Sous-actions	Etat des sous-actions	Observations relatives à l'état de la sous-action	Pertinence de l'action pour la préservation de la VUE
1. Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine	1.1. Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H)	Menée à bien		Intégration du site historique au sein du PADD	Menée à bien	Modification n°3 du PLUH en cours	Très forte
				Création d'une OAP spécifique au Site historique et à la zone-tampon	Menée à bien		Très forte
	1.2. Révision des outils portant sur les espaces protégés	Ne sait pas / Autre	AUTRE = une partie menée à bien, une partie qui s'engage maintenant	Révision et extension du PSMV du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon	En cours, retard important		Très forte
				Transformation de la ZPPAUP des pentes de la Croix-Rousse en AVAP	Menée à bien		Très forte
	1.3. Développement des ateliers du patrimoine	Menée à bien	se poursuit				Forte
	1.4. Création de l'observatoire du patrimoine urbain	En cours, bien engagée	Edition des 2 premiers cahiers en 2018 Les autres cahiers sont réalisés mais pas encore édités			Nouvelle édition à prévoir en 2028 – périodicité 10 ans (à confirmer)	Forte
	1.5. Elaboration d'un plan de référence du site historique	En cours, bien engagée		1e phase : analyse historique, morphologique et paysagère du site	Menée à bien	Les phases 2 et 3 sont à engager en lien avec les fortes évolutions intervenues ces dernières années (depuis 2020) et les projets du mandat en cours.	Forte
				2e phase : enjeux transversaux pour l'adaptation et l'évolution du site en synergie avec son paysage urbain historique (en lien avec l'observatoire)	En cours, retard important		Forte
				3e phase : Propositions d'orientations stratégiques	En cours, retard important		Forte
	1.6. Poursuite de l'étude thermique du bâti ancien	Menée à bien	Après 2019, de nombreuses évolutions, tant sur les enjeux que sur les outils sont en cours. A CONSOLIDER / FAIRE EVOLUER				Forte
2. Approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances	2.7. Renforcement de la coopération scientifique et culturelle	Modifiée		Mutualisation des données par l'élaboration d'une métabase identifiant la localisation des sources disponibles sur le périmètre inscrit et sa zone tampon	Modifiée	FAB - PAT projet de maquette 3D web collaborative et participative, avec le LABEX IMU > ABANDONNÉ, A REQUESTIONNER	Forte
				Production de contenus à archiver également dans le cadre de cette mutualisation de données, et partenariats concrets sur des projets de recherche ou opérationnels	Modifiée	Convention avec le SRI- Inventaire Général > action en cours =retard important sur la mutualisation des données (capitalisation) =mais travaux de recherches aboutis et qui se poursuivent =début de la restitution aux publics SE POURSUIT	Moyenne

3. Conservation préventive et restauration du patrimoine	3.8. Consolidation de la chaîne archéologique	En cours, bien engagée		Développement et mise en partage de la base de données SIG ALyAS	En cours, bien engagée		Forte
				Etude de faisabilité pour la création d'un centre de conservation et d'étude	Abandonnée		Forte
				Mise en place des procédures de mutualisation des données	Ne sait pas / Autre	-Retard sur les données -Mais importante fluidification des process entre Ville (SAVL) et Etat (SRA) + fonctionnement étroit Urba/Archéo	Moyenne
				Amplification d'une politique de diffusion et de restitution des résultats en direction de tous les publics.	En cours, bien engagée	- Projet de mise en ligne des rapports d'opérations archéologiques (avec cartographie géoréférencée) - Travail sur l'intégration pour mise en ligne des données sur le bâti (dont l'inventaire architectural du Vieux Lyon)	Forte
	3.9. Restauration du patrimoine monumental et archéologique			Restauration MH	En cours, bien engagée	3e convention / restaurations MH hors convention / 4e convention 2019-2024 SE POURSUIT : MANQUE DE FAIRE-SAVOIR	Très forte
				Restauration patrimoine archéologique	En cours, retard important	-Quelle répartition Ville / Metro -Evolution 'parcs' archéo ?	Très forte
4. Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel	4.10. Positionnement des musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique	Ne sait pas / Autre	-QUESTIONNER LA DEFINITION DU POLE D'INTERPRETATION -QUESTIONNER LA MEDIATION SPECIFIQUE sur LA VUE et le PAT MONDIAL par rapport au PAT en général	Développer des outils et des dispositifs portés par les Musées Gadagne, dans et hors les murs, pour interpréter la V.U.E. aux yeux des publics et sensibiliser ces derniers	Modifiée	De nombreuses expérimentations et actions (BU, patrimoine et moi, nouvelles expos de référence) mais appropriation et médiation sur la VUE rare	Très forte
				Animer le réseau des institutions culturelles concernées par la sensibilisation aux valeurs du bien inscrit.	Oubliée	-Quelles institutions -Questionner la légitimité, la définition d'animation	Moyenne
	4.11. Mise en place d'un plan signalétique du site historique	Menée à bien	Impact non satisfaisant	Mise en place d'une signalétique localisée, hiérarchisée à travers du mobilier varié et cohérent et assurant à la fois lisibilité et intégration dans l'environnement	Menée à bien	Pas appropriée, mal communiquée A REQUESTIONNER en lien avec 5.15 notamment	Très forte
				Élaboration et expérimentation de "nouveaux services sans contact (NFC)"	Menée à bien	Pas appropriée, mal communiquée, non suivie (site internet) A REQUESTIONNER en lien avec 5.15, 4.12 et 4.10	Insuffisante
	4.12. Refonte du volet patrimonial du site web culturel de la ville de Lyon	Abandonnée	N'a pas pu aboutir faute de moyens et d'engagement des acteurs principaux A REFORMATER ET RECONDUIRE			Un travail à néanmoins été mené (diag de l'existant et réflexion sur scénarios d'action)	Forte
	4.13. Confortement du réseau des institutions culturelles dans les quartiers politique de la ville	Ne sait pas / Autre	A interroger : quel rapport avec la VUE/"noyée" dans les actions de la charte de coopération culturelle				Insuffisante
	4.14. Partage des valeurs universelles dans les quartiers anciens inscrits en « politique de la ville »	Ne sait pas / Autre	A interroger : quel réel attendu et quelle réelle mise en oeuvre ?				Insuffisante

5. Tourisme et valeur universelle du patrimoine	5.15. Diversification des offres touristiques en lien avec la Valeur universelle exceptionnelle	Menée à bien		Conception et commercialisation d'offres touristiques aux contenus culturels respectueux de la valeur universelle exceptionnelle + développement de nouvelles offres de découverte complémentaires	Menée à bien	A interroger : la médiation de la VUE parmi les autres thématiques SE POURSUIT	Forte
				Création d'outils pour garantir la qualité de la mise en récit : charte du guidage/ formations	Menée à bien	A interroger : marketing territorial / formations VUE etc SE POURSUIT	Forte
6. Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial	6.16. Programme d'échange et de coopération sur les nouveaux acteurs et les nouvelles pratiques dans la gestion du patrimoine urbain	Menée à bien		ABFpm	En cours, bien engagée	Adhésion, co-présidence commission RI, participations aux rencontres et actions (travail avec asso européennes, formation VUE...). SE POURSUIT	Forte
				OVPm	Menée à bien	Adhésion, présidence, participations aux rencontres et actions. ARRETEE	Moyenne
				Sites et Cités remarquables	En cours, bien engagée	Adhésion, co-présidence participations aux rencontres et actions SE POURSUIT	Moyenne
				Projet européen ROCK	Menée à bien	Participatipon comme 'role model city'. Nombreuses actions terminées, dont certaines restent à capitaliser.	

3. LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS DANS LE PERIMETRE DU BIEN ET DE LA ZONE TAMPON

3.1. LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS DANS LE PERIMETRE DU BIEN

MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE BIEN « SITE HISTORIQUE DE LYON »		
Nom	Localisation	Protection
Institution des Chartreux Ancienne abbaye	58 rue Pierre Dupont (1 ^{er})	classement le 03/02/1995
Immeuble	13 quai Lassagne ; 25-27 rue Royale ; 1 rue Violi (1 ^{er})	inscription le 12/10/1990
Institution des Chartreux Bâtiments situés au nord et au sud de la chapelle	58 rue Pierre Dupont (1 ^{er})	inscription le 27/01/1987
Lycée Diderot	43 cours du Général-Giraud (1 ^{er})	inscription le 19/11/1991
Fontaine	21 montée Saint-Sébastien (1 ^{er})	inscription le 09/10/1954
Ensemble palais Saint Pierre Eglise Saint-Pierre des Terreaux	23 bis rue Chenavard (1 ^{er})	classement le 16/02/1921
Château de la Tourette Porte principale	boulevard de la Croix Rousse (1 ^{er})	classement le 22/01/1910
Couvent des carmélites	montée des carmélites (1 ^{er})	inscription le 26/10/1942
Immeuble	4 rue de Thou ; 5 petite rue des Feuillants (1 ^{er})	inscription le 23/12/1981
Immeuble Façade sur rue	8 grande rue des Feuillants (1 ^{er})	inscription le 12/10/1990
Cour des Voraces	9 place Colbert ; 14 bis montée Saint-Sébastien (1 ^{er})	inscription le 28/08/1990
Institution des Chartreux Maisons du prieur et grille d'entrée	58 rue Pierre Dupont (1 ^{er})	inscription le 18/05/1992
Fontaine Bartholdi	place des Terreaux (1 ^{er})	classement le 29/09/1995
Immeuble Appartement du 3ème étage	15 quai Lassagne ; 31 rue Royale (1 ^{er})	classement le 07/02/1994
Institution des Chartreux Chapelle	58 rue Pierre Dupont (1 ^{er})	classement le 27/01/1987
Immeuble Appartement au 1er étage du 3 quai Lassagne Salon médian	3 quai Lassagne ; 5 rue Royale (1 ^{er})	inscription le 12/10/1990
Immeuble	19 place Tolozan (1 ^{er})	inscription le 15/09/1954
Immeuble Parties inscrites	15 quai Lassagne ; 31 rue Royale (1 ^{er})	inscription le 12/10/1990
Immeuble	9 quai Lassagne ; 17 rue Royale (1 ^{er})	inscription le 12/10/1990
Condition publique des Soies	7 rue Saint-Polycarpe (1 ^{er})	inscription le 20/02/1980
Couvent des Augustins Galeries du cloître	58-59 quai Saint-Vincent ; 9 rue des Augustins (1 ^{er})	inscription le 28/12/1984
Immeuble	3 quai Lassagne ; 5 rue Royale (1 ^{er})	inscription le 12/10/1990

Couvent des Augustins Eglise Saint-Vincent	58-59 quai Saint-Vincent ; 9 rue des Augustins (1 ^{er})	classement le 28/12/1984
Eglise Saint-Polycarpe	25 rue René Leynaud (1 ^{er})	classement le 20/10/1982
Ensemble palais Saint Pierre Palais Saint-Pierre Façades et toitures	20 place des Terreaux (1 ^{er})	classement le 08/08/1938
Eglise Saint-Bruno des Chartreux	58 rue Pierre Dupont ; allée des Marronniers (1 ^{er})	classement le 23/09/1911
Ensemble palais Saint Pierre Palais Saint-Pierre Parties inscrites	20 place des Terreaux (1 ^{er})	inscription le 28/05/1927
Hôtel de Ville	1 place de la Comédie (1 ^{er})	classement le 12/07/1886
Grenier d'Abondance	6 quai Saint-Vincent (1 ^{er})	classement le 03/02/2014
Amphithéâtre romain des trois Gaules	rue des Tables Claudiennes ; rue Burdeau ; rue Terme (1 ^{er})	classement le 27/11/1961
Synagogue	13 quai Tilsitt (2 ^e)	inscription le 05/12/1984
Immeuble	8 rue du Plat (2 ^e)	inscription le 02/03/2006
Immeuble	10 rue du Plat (2 ^e)	inscription le 07/03/2006
Maison Porte sur rue	rue Paufigue (2 ^e)	inscription le 19/10/1927
Maison Porte Renaissance de l'ancien portail	15 rue Vaubecour (2 ^e)	inscription le 15/09/1954
Statue de Louis XIV située place Bellecour	place Bellecour (2 ^e)	inscription le 25/03/2016
Musée de l'Imprimerie et de la Banque	13 rue de la Poulaille (2 ^e)	classement le 23/09/1964
Place Bellecour 23 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour Place Le Viste - 105 rue Ed. Herriot	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 1 rue Victor Hugo	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 22 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 4 rue Victor Hugo	4 rue Victor Hugo (2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 30 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 5 place Le Viste - 68 rue de la République	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 16 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 24 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 31 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Immeuble	3 rue du Colonel Chambonnet (2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 25 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 9 place Bellecour - 20 rue Gasparin	20 rue Gasparin (2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 24 bis place Bellecour	1 rue Auguste Comte (2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 1 place Le Viste - 1 rue de la Barre	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Immeuble	58 rue Mercière ; 27 quai Saint-Antoine (2 ^e)	classement le 08/03/1983

Place Bellecour 7 rue Antoine de Saint-Exupéry	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 17 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Hôtel Horace Cardon (Ancien)	68 rue Mercière (2 ^e)	inscription le 26/03/1981
Place Bellecour 11 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Hôtel Claret de la Tourette Peinture représentant L'Amour et Psyché par Sarrahat, au plafond de la cage d'escalier	8 rue Boissac (2 ^e)	classement le 17/02/1965
Place Bellecour 2 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 3 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 4 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 5 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 1 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 21 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 10 place Bellecour - 29 rue Gasparin	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 34 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Fontaine des Jacobins	place des Jacobins (2 ^e)	inscription le 18/05/1992
Place Bellecour 36 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 8 place Bellecour - 17 rue Emile Zola	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 28 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 4 place Le Viste - rue de la République	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 20 place Bellecour - 2, rue de la Charité	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 12 place Bellecour - 106 rue Ed. Herriot	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 18 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 35 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 26 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 1 rue de Boissac	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 6 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 15 place Bellecour - 2 place Le Viste	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 7 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 19 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941

Place Bellecour 29 place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Hôtel de Varey	2 rue Auguste Comte ; place Bellecour (2 ^e)	inscription le 21/12/1984
Place Bellecour 37 place Bellecour - rue Col. Chambonnet	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 33 place Bellecour - 3 rue Paul Lintier	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 4 rue Paul Lintier - place Bellecour	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Place Bellecour 27 place Bellecour - 2 rue de Boissac	(2 ^e)	inscription le 07/03/1941
Hôtel de Cuzieu (ancien)	30 rue Sainte-Hélène (2 ^e)	inscription le 25/03/1982
Hôtel de l'Europe Salle au plafond à caisson (1er étage)	1 rue Colonel Chambonnet ; 13 place Antonin Gourju (2 ^e)	classement le 10/09/1996
Hôtel de l'Europe Salon dit de Minerve (2e étage)	1 rue Colonel Chambonnet ; 13 place Antonin Gourju (2 ^e)	classement le 10/09/1996
Hôtel de l'Europe Salon dit d'Hercule (2e étage)	1 rue Colonel Chambonnet ; 13 place Antonin Gourju (2 ^e)	classement le 10/09/1996
Immeuble Escalier avec sa rampe en fer forgé	25 rue Sala (2 ^e)	inscription le 09/12/1983
Théâtre des Célestins	place des Célestins (2 ^e)	inscription le 21/03/1997
église Saint-Martin-d'Ainay	2 rue des Remparts d'Ainay (2 ^e)	classement le 18/04/1914
Hôtel de Sarron (ancien)	46 rue de la Charité (2 ^e)	inscription le 19/11/1991
Hôtel de l'Europe Hôtel (hors parties classées)	1 rue Colonel Chambonnet ; 13 place Antonin Gourju (2 ^e)	inscription le 10/09/1996
Eglise Saint-Bonaventure	place des Cordeliers (2 ^e)	inscription le 28/05/1927
Hôtel de Lacroix-Laval	30-32 rue de la Charité (2 ^e)	inscription le 20/04/1957
Lycée Ampère la chapelle	31-29 rue de la Bourse (2 ^e)	classement le 23/08/1939
Eglise Saint-Nizier	place Saint-Nizier (2 ^e)	classement le 18/04/1914
Palais du commerce	place des Cordeliers ; place de la Bourse (2 ^e)	classement le 10/02/1994
Lycée Ampère Parties inscrites	31-29 rue de la Bourse (2 ^e)	inscription le 22/09/1944
Hôtel-Dieu	rue de l'Hôpital ; quai Jules Courmont (2 ^e)	classement le 22/11/2011
Immeubles	3 à 8 place Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 25/03/1938
Mausolées romains de Trion (vestiges)	place Eugène Wernert (5 ^e)	classement le 12/08/1905
Maison Galerie dite de Philibert Delorme	8 rue Juiverie (5 ^e)	classement le 05/10/1920
Aqueduc du Gier Vestiges	29, 30, 31 rue Roger Radisson (5 ^e)	inscription le 21/12/1964
Maison Façades	14 rue Lainerie (5 ^e)	inscription le 28/05/1927
Maison Porte	10-12 rue Saint-Georges (5 ^e)	inscription le 22/07/1986
Maison Façade sur rue	7 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 28/05/1927
Maison	9 rue saint Jean (5 ^e)	inscription le 28/05/1927
Aqueduc du Gier Réservoir de l'Angélique	(5 ^e)	inscription le 18/02/1991
Maison Façade nord	1 montée Saint-Barthélémy ; 4 rue Juiverie (5 ^e)	inscription le 07/07/1936
Maison Galerie voûtée sur cour	11 rue Saint-Jean ; 9 quai Romain Rolland (5 ^e)	inscription le 28/05/1927
Maison Escalier	11 rue Saint-Jean ; 9 quai Romain Rolland (5 ^e)	inscription le 28/05/1927
Fontaine du Taurobole	19 rue des Macchabées (5 ^e)	inscription le 02/02/1987
Maison Thomassin Façades et versant de toiture sur la place	2 place du Change ; 3 quai Romain Rolland (5 ^e)	classement le 22/12/1941
Immeuble	10 rue Juiverie (5 ^e)	inscription le 06/08/1954
Mur gallo-romain	4 rue Cléberg (5 ^e)	classement le 16/10/1975
Loge du Change Façade	place du Change ; rue Soufflot ; rue de la Loge (5 ^e)	classement le 03/05/1913

Aqueduc du Gier Réservoir	rue Roger Radisson (5 ^e)	classement le 05/01/1960
Immeuble Vestiges	17 ter et 19 ter rue des Macchabées (5 ^e)	inscription le 19/05/1965
Maison	16 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	20 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	44 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 23/07/1937
Maisons Maison	6 rue de la Fronde (5 ^e)	inscription le 27/07/1937
Maison	38 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	48 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	18 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	2 place neuve Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Immeuble	10 rue Lainerie (5 ^e)	classement le 04/03/1996
Maison	64 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	3 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Mur romain	Angle Ouest de la rue Cléberg ; montée de Fourvière (5 ^e)	classement le 03/01/1963
Maison	6 rue de Gadagne (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	3 place neuve Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	17 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 27/07/1937
Maison	21 rue Juiverie (5 ^e)	inscription le 22/02/1978
Maison	8 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 23/07/1937
Maison	1 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison Thomassin Galerie sur cour et escalier en vis	2 place du Change ; 3 quai Romain Rolland (5 ^e)	inscription le 28/05/1927
Maison	7 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	25 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	1 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	21 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	14 rue de la Bombarde (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	62 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	6 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison Thomassin Plafond peint	2 place du Change ; 3 quai Romain Rolland (5 ^e)	classement le 12/06/1992
Maison	1 place du Gouvernement (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	9 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Vestiges d'un édifice antique souterrain	1 place des Minimes (5 ^e)	classement le 05/12/1975
Maison	15 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	4 rue de la Fronde (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	66 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	3 rue de la Baleine (5 ^e)	inscription le 14/06/1937
Maison	26 quai de Bondy (5 ^e)	inscription le 27/04/1954
Maison	19 rue des Trois Maries (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maisons Maison	7 rue de Gadagne (5 ^e)	inscription le 27/07/1937
Maison	32 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Egout gallo-romain	rue Roger Radisson ; 3 place de Fourvière (5 ^e)	classement le 05/10/1960
Maison	26 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	1 place de la Baleine (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	28 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Hôpital de l'Antiquaille Caveau de Saint Pothin	1 rue de l'Antiquaille (5 ^e)	classement le 06/07/2005
Maison	36 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	2 rue de la Fronde (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison Plafond décoré	10-12 rue Saint-Georges (5 ^e)	inscription le 22/07/1986
Maison	27 rue Saint-Jean ; 6 rue des Trois-Maries (5 ^e)	inscription le 12/07/1937

Maison	23 rue Juiverie (5 ^e)	inscription le 17/04/1952
Maison	3 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	5 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	23 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Immeuble	3 place du Change (5 ^e)	inscription le 30/07/1938
Immeuble Plafond peint de l'appartement situé au 1er étage sur rue	16 rue Juiverie (5 ^e)	classement le 12/06/1992
Maison	30 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 23/07/1937
Maison	1 place neuve Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	29 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	4 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	2 place du Gouvernement (5 ^e)	inscription le 13/10/1937
Maison	31 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	11 rue Saint-Jean ; 9 quai Romain Rolland (5 ^e)	inscription le 28/05/1927 ; inscription le 31/12/1998
Maison	10 rue de la Bombarde (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Immeuble	70 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 24/11/1937
Maison	8 rue de la Bombarde (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	52 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	21 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Lycée Saint-Just Conserve d'eau dite Les Bains romains	23 rue des Farges (5 ^e)	classement le 18/04/1914
Immeuble	5 place du Gouvernement (5 ^e)	inscription le 16/01/1990
Maison	33 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	31 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	50 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	1 rue de la Baleine (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	2 rue Saint-Jean ; 5 rue de Gadagne (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	110 quai Pierre Scize (5 ^e)	inscription le 05/01/1954
Maison	19 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 07/06/1937
Maison	13 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	5 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 14/06/1937
Maison	3 rue Soufflot (5 ^e)	inscription le 23/07/1937
Maison	40 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	24 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	4 quai Romain Rolland (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	29 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 14/06/1937
Maison	46 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 23/07/1937
Maison	42 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	1 rue Soufflot (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Loge du Change Loge en totalité y compris le perron et à l'exclusion de la façade	place du Change ; rue Soufflot ; rue de la Loge (5 ^e)	inscription le 01/07/2013
Maison Thomassin Façades et toitures sur cour et sur quai, cave	2 place du Change ; 3 quai Romain Rolland (5 ^e)	inscription le 17/07/1990
Maison	41 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	60 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	16 rue du Bœuf (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	6 rue Saint-Étienne ; 6 rue Mandelot (5 ^e)	inscription le 12/04/1937
Maison	34 rue Saint-Jean (5 ^e)	inscription le 23/07/1937
Villa Florentine	25, 27 montée saint Barthélemy (5 ^e)	inscription le 22/07/1986

Site archéologique de Saint-Just Les Minimes (vestiges)	rue des Tourelles ; 11 rue des Macchabées (5 ^e)	classement le 02/01/1984
Maison du Chamariar Hôtel d'Estaing	37 rue Saint-Jean (5 ^e)	classement le 15/09/1943
Eglise Saint-Irénée	51 rue des Macchabées (5 ^e)	classement le 31/12/1862
Hôtel de Gadagne	10-14 rue de Gadagne (5 ^e)	classement le 05/10/1920
Maison	15-17 montée Saint-Barthélémy (5 ^e)	inscription le 07/06/1926
Palais Saint-Jean	avenue Adolphe Max (5 ^e)	inscription le 17/04/1952
Eglise Saint-Georges	place François Bertras ; 37 rue Saint-Georges (5 ^e)	inscription le 29/12/1982
Vestiges du groupe épiscopal	rue Mandelot (5 ^e)	classement le 05/09/1986
Eglise Saint-Just	39-41 rue des Farges (5 ^e)	classement le 18/12/1980
Calvaire Saint-Irénée	rue des Macchabées (5 ^e)	inscription le 08/06/2021
Hôpital de l'Antiquaille Bâtiments de l'ancien couvent de la Visitation	1 rue de l'Antiquaille (5 ^e)	inscription le 21/01/2005
Parc archéologique de Fourvière Odéon	(5 ^e)	classement le 05/09/1905
Eglise Saint-Paul	place Gerson ; rue Saint-Paul (5 ^e)	classement le 12/12/1996
Parc archéologique de Fourvière Temple de Cybèle	12 rue de l'Antiquaille (5 ^e)	classement le 20/10/1983
Ancien couvent de la Visitation	23 rue Roger Radisson (5 ^e)	inscription le 12/12/2013
Maison de Pauline Jaricot	42 montée Saint-Barthélémy (5 ^e)	inscription le 10/02/2004
Palais de Justice de Lyon	place Duquaire (5 ^e)	classement le 13/02/1996
Cathédrale Saint-Jean et ancienne manécanterie	place Saint-Jean (5 ^e)	classement le 18/04/1914
Parc archéologique de Fourvière Théâtre	6 rue de l'Antiquaille (5 ^e)	classement le 06/10/1905
Edifice gallo-romain	lieu-dit "La Sarra" (5 ^e)	classement le 04/01/1965
Parc archéologique de Fourvière Terrains autour du site archéologique	(5 ^e)	classement le 23/07/1935
Parc archéologique de Fourvière Terrains autour du site archéologique	(5 ^e)	classement le 14/12/1935
Parc archéologique de Fourvière Terrains autour du site archéologique	(5 ^e)	classement le 21/05/1933
Sanctuaire de Fourvière	(5 ^e)	classement le 25/03/2014

3.2. LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS DANS LE PERIMETRE DE LA ZONE TAMPON

MONUMENTS HISTORIQUES DANS LA ZONE TAMPON DU BIEN « SITE HISTORIQUE DE LYON »		
Nom	Localisation	Protection
Poste d'aiguillage 1 de Lyon Perrache	(2 ^e)	inscription le 23/03/2023
Hôtel Terminus Façades et toitures	12 cours de Verdun (2 ^e)	inscription le 17/02/1997
Hôtel Terminus Intérieurs classés	12 cours de Verdun (2 ^e)	classement le 24/11/1997
Café Salle avec son décor de boiseries et de céramiques peintes	23 quai Augagneur (3 ^e)	inscription le 21/12/1984
Préfecture du Rhône	29 cours de la Liberté ; 106 rue Pierre Corneille (3 ^e)	inscription le 26/10/1981
Temple protestant	6 cours de la Liberté ; 3 quai Augagneur (3 ^e)	classement le 28/07/2011
Hôtel du gouverneur militaire	38 avenue Foch ; 29 rue Malesherbes (6 ^e)	classement le 04/08/2015
Fontaine place Maréchal Lyautey	place du Maréchal Lyautey (6 ^e)	inscription le 28/07/1975
Ancienne école Vétérinaire	3 quai Chauveau (9 ^e)	inscription le 22/05/1978

4. PRESENTATION DES OPERATIONS STRATEGIQUES D'ESPACES PUBLICS EVOQUEES DANS LA FICHE ACTION N°5

SOMMAIRE

- 1. LES TERRASSES PRESQU'ILE
- 2. REAMENAGEMENT DE LA RIVE DROITE
- 3. PRESQU'ILE A VIVRE
- 4. AMENAGEMENT DU PARVIS DES THEATRES ANTIQUES
- 5. REQUALIFICATION DU BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE
- 6. PARC DES BALMES,
- 7. JARDIN DU ROSAIRE

● 1. LES TERRASSES PRESQU'ÎLE



a) Les enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine...

Les travaux des Terrasses de la Presqu'île consistent à réaménager les quais de la Saône à Lyon, au niveau du secteur Saint-Antoine, face au Vieux Lyon et à la colline de Fourvière. Deux hectares réaménagés avec un belvédère, un jardin fluvial et une promenade au bord de l'eau, permettant ainsi de retrouver le "bas port" d'autrefois. Après la livraison des places Saint-Nizier et d'Albon et du quai Saint-Antoine fin 2021, les travaux sont en cours sur les quais haut et bas, pour une livraison prévue en 2024.

La réalisation des Terrasses Presqu'île, **nouvel espace public de 2 hectares**, représente la dernière séquence d'aménagement des Rives de Saône en centre-ville. Ce projet se concrétise par :

- La construction du nouveau parking Saint-Antoine sous les quais du même nom par Lyon Parc Auto. Ce parking de 787 places véhicules réparties sur 5 niveaux a été livré en juin 2021.
- l'aménagement d'un grand jardin fluvial de 8500 m² au plus près de l'eau, qui prolonge la promenade piétonne des bords de Saône. Les travaux sur le quai bas, en lieu et place de l'ancien parking, ont débuté en mars 2022.
- L'aménagement du quai Saint-Antoine, livré en 2021, a permis d'apaiser la circulation et de donner plus de place aux piétons, aux cyclistes et aux bus.
- Le réaménagement des places Saint-Nizier et d'Albon. Libérées du stationnement, elles offrent désormais des espaces de détente et de convivialité face à la colline de Fourvière.

L'aménagement des Terrasses de la Presqu'île est confié à un groupement d'entreprises dont Wilmotte & Associés sont mandataires.

Quelques chiffres clés

- 2 hectares de projet (1,1 hectare pour le quai haut ; 8500 m² pour le quai bas dont 1200 m² de square)
- 130 arbres plantés en pleine terre, 8600 arbustes et 11 000 vivaces
- 400 mètres de promenade au bord de la rivière
- 35 mètres de largeur maximale de quai au niveau jardin fluvial
- 14 000 tonnes de gravats évacués par voie fluviale pour la démolition du parking

b) Gouvernance (Pilote, Partenaires, gestionnaires...)

La Métropole de Lyon est le maître d'ouvrage de l'opération et travaille de manière étroite avec la ville de Lyon. Elle a mis en place, en lien avec ses partenaires (Ville de Lyon, mairies d'arrondissement...) des instances de coordination et de pilotage du projet, ainsi qu'un comité de suivi participatif rassemblant les élus.

Les gestionnaires associés au projet sont nombreux (voirie, feux tricolores, réseaux, assainissement, nettoyage, arbres, éclairage public...), à la fois côté Métropole et côté Ville, selon les compétences de chacune des 2 collectivités.

L'ensemble du projet est construit en lien fort avec la DRAC, au titre de l'archéologie préventive et de la conservation et mise en valeur des monuments historiques.

Les acteurs économiques du secteur sont également fortement associés et des instances participatives sont organisées régulièrement par sous-secteur de projet et par thématique (urbanisme transitoire, logistique urbaine, mobilités...).

c) Calendrier

2024 : travaux du bas port (jardin fluvial, terrasse intermédiaire) et du belvédère sur le quai haut.

d) Évaluation

Indicateurs de réalisation

Procédures : dossier loi sur l'eau, Étude d'impact-septembre 2011

Chantiers en cours – livraison attendue en 2024

Indicateurs de résultat

Néant

Territoire d'impact

Site Unesco et au-delà : Presqu'île, la ville de Lyon, la métropole de Lyon, la région Auvergne-Rhône Alpes, Territoire national

● 2. REAMENAGEMENT DE LA RIVE DROITE

a) Enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine...

Projet d'ampleur, l'aménagement des quais en rive droite du Rhône va permettre de renouer un lien entre ville et fleuve. Long de 2,5 km, ce futur espace public est porteur de la vision de la Métropole de Lyon d'un urbanisme bienveillant et résilient, mettant en valeur le patrimoine de la presqu'île, cœur du secteur Unesco. La rive droite demain sera un lieu de vie sociale, de loisirs, de biodiversité.



Trop longtemps coupés du Rhône par la voie rapide pour voitures en rive droite, le projet ambitionne de reconnecter les lyonnais au fleuve à travers des aménagements dédiés :

- 4 nouvelles grandes terrasses au plus près de l'eau
- 9 belvédères contemplatifs
- L'ouverture de bas ports



Ville et fleuve : un écosystème partagé

Laisser la nature exister en ville est l'une des ambitions fortes du projet. L'aménagement d'une ripisylve urbaine permettra le développement d'un milieu riche en biodiversité, frais et en permanente évolution.

Pour tous les publics, des usages diversifiés

Les aménagements piétons vont permettre de nouvelles pratiques commerciales et des rez-de-chaussée actifs avec l'installation de 17 800 m² de terrasses réglementées. Ces nouvelles activités seront réfléchies en lien avec les commerces à l'intérieur de la Presqu'île. Rive droite du Rhône est un projet pour toutes et tous. Le site a pour vocation d'accueillir toutes les générations et d'inventer des lieux où se rencontrent et se mélangent les populations.

Un patrimoine valorisé

La mise en valeur des sites patrimoniaux en bord de Rhône tels que l'Hôtel Dieu, des structures paysagères constitués par les alignements d'arbres historiques, des quais et des murs perrés, et des vues sur le grand paysage est la composante essentielle du projet. Rive droite du Rhône entreprend de retrouver l'esprit de la promenade des quais hauts du 19e siècle, véritable lieu de vie et de détente.

Un espace public libéré

Le long du Rhône, les mobilités seront repensées grâce à un meilleur partage de l'espace public et une simplification des circulations. La place dévolue aux modes actifs sera augmentée, la circulation des transports en communs simplifiée et les accès automobiles nécessaires aux riverains et à l'activité commerciale de la Presqu'île maintenus.

Avec des enjeux plus généraux d'appropriation des espaces par les habitants, régénération de la biodiversité du fleuve, impact de la végétalisation sur le confort climatique, adaptation des mobilités à la nouvelle offre

b) Gouvernance (Pilote, Partenaires, gestionnaires...)

La maîtrise d'ouvrage de ce projet d'espace public est assurée par la Métropole de Lyon, en collaboration étroite avec la Ville de Lyon. Sont également associés de manière étroite :

- L'Architecte des Bâtiments de France, associé dès le programme et la validation du projet retenu à l'issue du dialogue compétitif, ainsi qu'au fil de l'ensemble des études de conception.
- VNF (Voies Navigables de France) en charge de la gestion du Rhône et de ses berges
- SYTRAL Mobilités, afin d'assurer une desserte efficace en transports en commun de tout ce secteur

La gestion de l'espace public sera assurée par la Métropole et la Ville de Lyon en fonction de leurs compétences respectives.

c) Calendrier

2021 : études de programmation

2022 : concertation auprès des habitants.

2022/2023 : un dialogue compétitif entre 4 équipes de concepteurs a permis de désigner un maître d'œuvre mi 2023.

2023/2024 : études de conception

2025 : évaluation environnementale et autres procédures

2025/2026 : première phase de travaux d'espaces publics

2027/2032 : suite et fin des travaux

d) Financement

Le projet est évalué à 60 M€ HT, en très grande partie à la charge de la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon participera à hauteur des prestations de sa compétence (éclairage public, fontainerie, espaces verts...)

e) Évaluation

Indicateurs de réalisation

Évaluation environnementale

Permis d'aménager

Archéologie préventive

Avancement des travaux

Indicateurs de résultat

néant

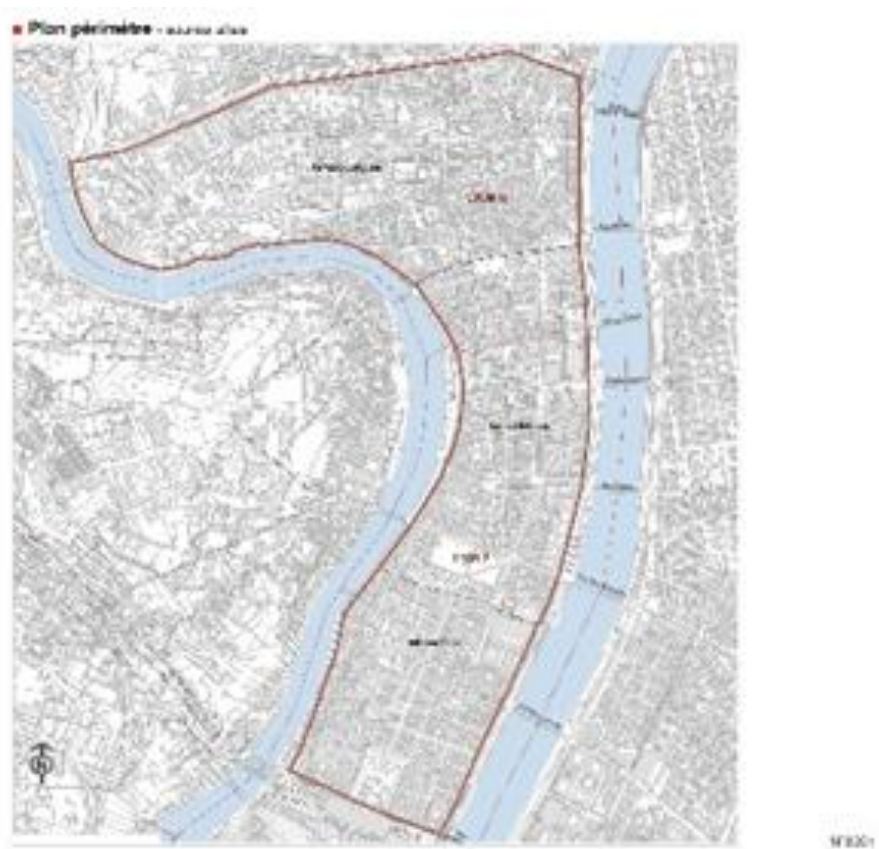
Territoire d'impact

Site Unesco et au-delà : Presqu'île et rive Gauche, la ville de Lyon, la métropole de Lyon, la région Auvergne-Rhône Alpes

● 3. PRESQU'ILE A VIVRE



a) Enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine...



Le site historique de Lyon, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, est constitué d'un ensemble de quartiers qui ont formé pendant plus de 20 siècles l'hyper centre de la Ville contemporaine. Il demeure aujourd'hui plus que jamais support de fonctions urbaines fondatrices, et porteur d'image pour l'agglomération.

Préservation, mise en valeur du patrimoine, support d'activités humaines actuelles, modèle de mixité fonctionnelle, ces quartiers supportent des enjeux majeurs d'agglomération qui nécessitent un suivi adapté de la connaissance de leurs évolutions pour l'orientation de l'action urbaine.

Ces enjeux se déclinent en grandes questions, participant à la gestion de l'agglomération contemporaine et à ses dynamiques :

- Conserver des quartiers vivants, habités et actifs
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, architectural, urbain et paysager
- Renforcer les activités d'hyper centre, valoriser la vitrine de l'agglomération, positionner le site dans un hyper centre élargi
- Maintenir la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle du site

Le projet porté par la Métropole vise à transformer la Presqu'île – entre Bellecour et Hôtel de Ville – en un espace apaisé, grâce à la piétonnisation et à la végétalisation du secteur.

Acteur majeur des déplacements dans cet espace central de la vie lyonnaise, le réseau de transports en commun se doit d'être au cœur de ce projet et son organisation repensée pour l'accompagner.

L'objectif de la Métropole est la piétonisation et la végétalisation des espaces publics de la Presqu'île.

Créer des balades urbaines agréables et continues pour :

- ⇒ Améliorer le cadre de vie **des habitants**
- ⇒ Renforcer l'attractivité **des commerces**
- ⇒ Améliorer l'expérience de **ses visiteurs**
- ⇒ Valoriser le patrimoine de **la Presqu'île** (secteur UNESCO)

Réaménager des rues piétonnisées en assurant :

- ⇒ Amélioration des parcours piétons et cycles pour développer les mobilités décarbonées
- ⇒ Végétalisation des parcours piéton
- ⇒ Création d'îlots de fraîcheur et d'espaces de rencontres
- ⇒ Matérialisation des axes cyclables pour éviter les conflits d'usage
- ⇒ Mise en valeur des trames historiques

Rééquilibrer les mobilités

- ⇒ Mise en place d'une Zone à trafic limité
- ⇒ Nouvelle desserte Bus : réorganiser le réseau de transport en commun de surface
- ⇒ Garantir l'accessibilité de la presqu'île pour toutes et tous

Ce projet sera constitué d'un ensemble d'opérations localisées, notamment :

- Secteur Ferrandière-Tupin
- Rue Emile Zola
- Rue de l'ancienne préfecture
- Rue Major Martin
- Rue Grenette
- Secteur Garet-Mulet-Neuve
- Diverses adaptations voirie Bus
- Sites bornés
- Montée Saint Sébastien
- Martinière Rambaud

- Serlin/Arbre sec
- Rue de la République
- Place des Cordeliers
- Secteur Bas des pentes

b) Gouvernance (Pilote, Partenaires, gestionnaires...)

La Métropole de Lyon est le maître d'ouvrage de l'opération et travaille de manière étroite avec la Ville de Lyon. Elle a mis en place, en lien avec ses partenaires (Ville de Lyon, mairies d'arrondissement...) des instances de coordination et de pilotage du projet, ainsi qu'un comité de suivi participatif rassemblant les élus.

Les gestionnaires associés au projet sont nombreux (voirie, feux tricolores, réseaux, assainissement, nettoyage, arbres, éclairage public...), à la fois côté Métropole et côté Ville, selon les compétences de chacune des 2 collectivités.

L'ensemble du projet sera construit en lien fort avec la DRAC, au titre de l'archéologie préventive et de la conservation et mise en valeur des monuments historiques, du site Unesco en lien avec le futur projet site patrimonial remarquable (cf fiche SPR).

Les acteurs économiques du secteur sont également fortement associés et des instances participatives sont organisées régulièrement par sous-secteur de projet et par thématique (urbanisme transitoire, logistique urbaine, mobilités...).

Les partenaires du projet sont les suivants (SYTRAL, Lyon Parc Auto, INDIGO, DRAC, UDAP, VNF...)

c) Calendrier

Les prochaines étapes du projet vont se dérouler comme suit :

2024-2025 : livraison progressive des premiers d'aménagement (adaptations de voirie, nouveau plan de circulation, aménagements transitoires sur la rue de la République, travaux de transformation sur la place des Cordeliers et la rue Serlin, 1^{er} travaux d'aménagement de voirie et végétalisation).

L'ensemble des projets en Presqu'île font l'objet d'une coordination des travaux et une prise en compte des contraintes de la vie riveraine (commerces, logistique, événementiel...)

d) Financement

Un budget de 10 M€ a été inscrit à la PPI actuelle, permettant de réaliser les études préalables, des travaux du plan de circulation, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux d'aménagement de quelques secteurs.

Les travaux d'aménagement à venir sont estimés à 35 M€ et devront être votés au prochain mandat.

e) Évaluation

Indicateurs de réalisation

Procédures : concertation, Permis d'aménager

Mise en place de la Zone à Traffic Limité (aire de circulation locale)

Piétonnisation et végétalisation

Indicateurs de résultat

Néant

Territoire d'impact

Site Unesco et au-delà : Presqu'île, la ville de Lyon, la métropole de Lyon, la région Auvergne-Rhône Alpes, Territoire national

● 4. AMENAGEMENT DU PARVIS DES THEATRES ANTIQUES



a) Enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine...

La géographie du site de Fourvière est exceptionnelle. La topographie accidentée (fortes pentes, remblais et talus artificiels) dégage de nombreux points de vue emblématiques sur l'agglomération de Lyon, la Presqu'île, la Confluence ou Vaise.

Au cœur du périmètre de patrimoine mondial de l'Unesco, le site de Fourvière accueille une densité de monuments protégés au titre des Monuments historiques.

Accueillant chaque année 2,5 millions de visiteurs pour la basilique de Fourvière, plus de 650 000 pour les théâtres antiques de Lugdunum, et 75 000 visites guidées du Vieux Lyon, la colline de

Fourvière est le site en accès libre le plus visité de la métropole de Lyon et de la région Auvergne-

Rhône-Alpes. Il attire également de nombreux visiteurs et spectateurs : 650 000 au festival des Nuits de Fourvière, 125 000 visiteurs au Musée Lugdunum et 220 000 pour le musée du cinéma et des miniatures.

Sur la période 2018-2020 la démarche « Grand Site de Fourvière » a initié un projet de mise en valeur de la colline : cette démarche a permis d'établir un diagnostic partagé du territoire et la construction d'un plan d'actions concerté avec les acteurs du site.

Le projet de requalification des parvis des théâtres antiques constitue une des actions retenues pour le réaménagement de ce site d'exception. Il concerne le périmètre suivant :

- Les rues Antiquaille et Cléberg, entre la place des Minimes et la rue Decourtray
- La place des Minimes
- Les jardins Odéon, Magnéval, et le jardin de l'ancienne Maison de la Métropole

Les grandes thématiques de cette opération :

- Amélioration des cheminements piétons pour relier les sites touristiques
- Mise en valeur des vues lointaines et des paysages, végétalisation
- Mise en valeur de l'histoire du quartier et des différentes strates d'époques de construction
- Création d'un parcours touristique lisible
- Réalisation de belvédères ou autres points de vue, plantation d'arbres
- Mise en valeur des différents sites historiques

Les enjeux de cette opération se déclinent comme suit :

Enjeux d'aménagement et de confortement des espaces paysagers

- Renforcer la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur urbaine, engager un programme de replantation
- Valoriser les vues sur le paysage
- Ouvrir et rendre visible les différents jardins pour mieux orienter les cheminements touristiques
- Relier les sites touristiques emblématiques entre eux, conforter le maillage piéton de la colline
- Développer des espaces et des fonctionnalités répondant aux besoins des usagers tout en mettant en valeur l'identité des lieux et les strates de l'histoire emblématique du quartier

Enjeux en lien avec le site des théâtres

- Permettre la cohabitation des usages en préservant et valorisant le site à toutes les périodes de l'année
- Guider et rendre visible le site depuis la sortie du funiculaire Minimes (signalétique, information)
- Valoriser le parvis et améliorer l'accueil des publics (espaces d'interprétation du site, aménités, ombrage, abris...)
- Développer l'accessibilité PMR et améliorer les cheminements et les espaces d'attente
- Organiser au mieux les fonctions logistiques en articulation avec les usages de visite et les usagers du quotidien (scolaires notamment)

Enjeux de mobilité

- Sécuriser et conforter les itinéraires piétons
- Aller vers un meilleur partage de l'espace public et maîtriser la circulation automobile en réduisant les volumes de trafic
- Améliorer la signalisation piétonne notamment pour rendre intuitif le parcours touristique
- Finaliser le maillage cyclable en traitant les discontinuités d'aménagements et renforcer l'offre de stationnement vélo
- Organiser le stationnement et la circulation des cars de tourisme et des poids lourds ainsi que la logistique des équipements du secteur

b) Gouvernance (Pilote, Partenaires, gestionnaires...)

La Métropole de Lyon est le maître d'ouvrage de l'opération et travaille de manière étroite avec la Ville de Lyon.

Les gestionnaires associés au projet sont nombreux (voirie, feux tricolores, réseaux, assainissement, nettoyage, arbres, éclairage public...), à la fois côté Métropole et côté Ville, selon les compétences de chacune des 2 collectivités

L'ensemble du projet sera construit en lien fort avec la DRAC, au titre de l'archéologie préventive et de la conservation et mise en valeur des monuments historiques.

Les acteurs culturels et historiques du secteur seront également fortement associés et le partage des usages des espaces publics fera partie intégrante de la réflexion.

Cette gouvernance a pour objectif de souligner l'histoire riche du quartier et donc sa valeur universelle exceptionnelle.

c) Calendrier

Etudes préalables et concertation réglementaire : printemps 2023

Programme d'aménagement : hiver 2024

Etudes de maîtrise d'œuvre : printemps 2024

Travaux de démolitions préalables : automne 2024

Aménagements transitoires : 2025

Travaux globaux d'aménagement à partir de 2027.

d) Financement

Un budget de 3,5M€ a été inscrit à la PPI actuelle, permettant de réaliser les études préalables, les travaux de démolition, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux préalables sur les réseaux d'assainissement et les aménagements transitoires.

Pour les travaux d'aménagement du site, 10 millions d'euros (estimation) devront être votés au prochain mandat.

e) Évaluation

Indicateurs de réalisation

Procédures : concertation ; évaluation environnementale, Permis d'aménager,

Apaisement des circulations

Végétalisation

Indicateurs de résultat

Néant

Territoire d'impact

Site Unesco et au-delà : Le territoire de la colline de Fourvière et ses habitants. Le rayonnement du site et des équipements culturels et historiques implique un territoire d'impact plus élargi, avec des visiteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

● 5. REQUALIFICATION DU BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE



a) Enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine, ...

Étant donné sa dimension, son histoire et les usages qu'il permet, le boulevard de la Croix-Rousse est un espace public majeur de l'hyper centre de Lyon, mais également un espace qui participe à l'identité et à la vie du quartier, avec une forte valeur d'usages.

En 1852, date du rattachement de la Croix-Rousse à Lyon, le rempart de la Croix-Rousse est détruit pour faciliter l'intégration de ce nouveau quartier dans la ville, permettant la réalisation en 1865 du boulevard de l'Empereur sur un profil de 36 mètres avec de larges trottoirs densément plantés. Très vite, le marché de la Croix-Rousse s'y installe, ainsi que la vogue des Marrons. Un tissu urbain qui laisse encore percevoir les traces du passé : le boulevard constitue la limite nord du site Unesco de Lyon. La présence des anciennes fortifications se lit encore aujourd'hui par l'emprise du boulevard planté et par la forme urbaine de la rive nord. De fait, l'emprise importante et l'unité du boulevard (alignement de rangées de platanes) dans un tissu urbain dense demeure l'élément le plus lisible attestant des strates de l'histoire du quartier.

Les nombreux usages, le dépérissement progressif des arbres historiques au sein de la structuration paysagère, les dégradations et les dysfonctionnements constatés amènent à repenser et reprendre prioritairement la partie centrale du boulevard.

Le périmètre du projet de requalification porte sur la section du boulevard située entre la rue de la Tourette et la rue des Pierres plantées, soit sur 680 mètres environ.

L'objectif général du projet est de recréer sur le boulevard un lieu de promenade apaisé et inclusif. Les orientations poursuivies sont les suivantes :

- Préserver le caractère patrimonial du boulevard : un caractère patrimonial qui se révèle aussi bien dans la structure du boulevard (générosité des espaces piétons, trame arborée) que dans les usages qui s'y développent (marché, vogue),
- Unifier la perception du boulevard par l'établissement d'une identité dans sa matérialité,
- Conforter la trame végétale et proposer une végétalisation sur certains espaces interstitiels : reformer le double alignement d'arbres en tenant compte de l'adaptation des espèces au dérèglement climatique et apporter une strate végétale complémentaire sur les trottoirs tout en conciliant les usages (marché, vogue) qui s'y déroulent.

- Renforcer le caractère de zone apaisée en cohérence et dans la continuité du projet « Apaisement Presqu'île » pour favoriser la cohabitation de tous les usages et garantir l'intérêt des habitants pour la rénovation de leur boulevard
- Améliorer la valeur d'usage des trottoirs : accueillir et favoriser des usages en dehors des périodes de marché et de vogue (promenade, repos, etc.),
- Étendre et connecter les aménagements cyclables : permettre une connexion du maillage des Voies lyonnaises par le boulevard,
- Intégrer et adapter les occupations foraines : le marché et la vogue font partie intégrante de l'identité du boulevard de la Croix-Rousse.

b) Gouvernance (Pilote, Partenaires, gestionnaires...)

La Métropole de Lyon est le maître d'ouvrage de l'opération et travaille de manière étroite avec la Ville de Lyon.

Les gestionnaires associés au projet sont nombreux (voirie, feux tricolores, réseaux, assainissement, nettoyage, arbres, végétalisation, éclairage public, marché forain...), à la fois côté Métropole et côté Ville, selon les compétences de chacune des 2 collectivités.

L'Architecte des Bâtiments de France est associé tout au long du projet.

Cette gouvernance a pour objectif de souligner l'histoire riche du quartier et donc sa valeur universelle exceptionnelle

c) Calendrier

2022-2023 : Études préalables – Concertation préalable – Programme

2024-2025 : Études de maîtrise d'œuvre

2024-2025 : Travaux de réseaux

2026 et suivantes : Travaux de requalification

d) Financement

Le budget principal de l'opération est estimé à 10 000 000 € TTC.

Il est financé au titre de la PPI 2021-2026, à hauteur de 3 000 000 € TTC.

Au titre de la prochaine PPI 2027-2032, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 7 000 000 € TTC devra être votée.

La Ville de Lyon participera à hauteur des prestations de sa compétence (éclairage public, fontainerie, espaces verts...). La participation de la Ville est estimée à 1 900 000 €.

e) Évaluation

Indicateurs de réalisation

- Concertation préalable réglementaire (7 novembre au 23 décembre 2022)
- Permis d'aménager
- Végétalisation

Indicateurs de résultat

néant

Territoire d'impact

Le quartier, la ville de Lyon et les communes alentour

● 6. PARC DES BALMES,

a) Enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine...

Ce projet majeur constitue une étape supplémentaire dans la création d'un nouveau sentier naturé à Lyon. Il vise à permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de découvrir des vues exceptionnelles et de se promener dans un grand espace naturel préservé au cœur de la ville.

Il s'appuiera sur la création de sentiers jardins et belvédères au sein des balmes de Fourvière, dans les 5^è et 9^è arrondissements.

A travers ce projet, la Ville de Lyon souhaite réaliser des cheminements piétons pour les déplacements du quotidien des riverains, mais aussi pour un usage récréatif de promenades, d'activités ludiques ou sportives, plus particulièrement pour les habitants des secteurs proches carencés en espaces naturels, tels que la Presqu'île, la Croix-Rousse et le bas des pentes de Fourvière.

Ce projet est l'occasion de replacer ce site exceptionnel dans son histoire et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la Colline de Fourvière. Il répond au double enjeu de poursuivre et amplifier le développement d'espaces de nature en cœur de ville, en créant de nouveaux lieux, mais aussi en aménageant et en rendant accessibles des secteurs existants.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la promenade initiée par le parc des Hauteurs dans les années 1990-2000, dont ces futurs cheminements permettront d'en compléter l'itinéraire et de proposer une boucle et des radiales reliant le Vieux Lyon, les quais de Saône et le plateau de Fourvière entre Saint Just et Loyasse. Il bénéficiera également d'une bonne desserte en transports en commun (métros Saint Jean, Valmy, Gorge de Loup et funiculaires).

b) Gouvernance (pilote, partenaires, gestionnaires...)

La Ville de Lyon est Maître d'ouvrage de l'opération sur 4 séquences d'étude à arbitrer.

Arbitrages en Avril 24 des séquences réalisables (critère technico-économique / foncier).

Tranche ferme de réalisation : requalification de la frange sud de la place abbé Larue (5^è) dans le cadre d'une CTMO (Ville / Métropole) portée par la ville

Pilote : VDL – DBNV

Partenaires : Métropole - DRAC (UDAP-SRA) – DREAL (espèces protégées et inspection des sites)

Gestionnaires : Métropole – VDL (DBNV / DEU / Cadre de vie...)

c) Calendrier

2024 : Etudes de maîtrise d'œuvre, analyse et choix des entreprises pour les marchés de travaux

2025-2026 : Travaux

d) Financement

Budget PPI : 5,28 M€

Dont fonds de concours Métropole au titre du volet II du pacte métropolitain de 2.7M€

e) Evaluation

Indicateur de réalisation

Réalisation conformément au calendrier initialement prévu (mise en œuvre pour 2026)

Indicateur de résultats

Nombre de visiteurs, provenance

Indicateurs permettant de mesurer l'impact du parc sur la biodiversité

Territoire d'impact

Ville de Lyon et les communes alentour

● 7. JARDIN DU ROSAIRE

a) Enjeux environnementaux, climat mobilité, végétal, patrimoine...

Le Jardin du Rosaire, classé Monument Historique et pièce majeure du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est un site patrimonial emblématique de la ville de Lyon. D'une superficie de 2.5 hectares, il constitue un espace public boisé sur le versant Est de la colline de Fourvière et s'inscrit dans les balmes qui marquent profondément l'identité du grand paysage lyonnais. L'état de dégradation des cheminements, des talus, du patrimoine végétal menace la pérennité du site, et nécessite d'engager une restauration de ce secteur à forte valeur paysagère, patrimoniale et culturelle avec des enjeux forts de préservation et de mise en valeur.

La Ville de Lyon, représentée par la Direction biodiversité et nature en ville (anciennement Direction des espaces verts) a confié au groupement représenté par RL&A, une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la restauration du jardin et l'élaboration d'un plan de gestion, ainsi que les missions complémentaires de diagnostic, d'études géotechniques et de mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination).

La volonté d'intégrer le jardin dans les parcours piétonniers de la colline (hier le parc des Hauteurs et demain le parc des Balmes), la haute fréquentation du site avec plus de 2,5 millions de personnes par an, et l'état très dégradé des composants actuels du jardins (matériaux, mobilier, végétal ...) sont les paramètres à l'initiative du projet de restauration engagé par la Ville de Lyon. Le site revêt des valeurs paysagère, patrimoniale et culturelle, exceptionnelles.

Le diagnostic, le plus exhaustif possible, a traité des sujets suivants : Étude historique et critique d'authenticité, potentiel archéologique, analyse fonctionnelle, état sanitaire des ouvrages et du vivant : diagnostic arboricole, écologique, paysager, architectural, technique et géotechnique.

En prenant en compte toutes ces données, les axes retenus pour le parti d'intervention sont les suivants :

- **Maintenir et pérenniser le socle de verdure de la basilique et les vues "iconiques"** de la colline dans le grand paysage tout en préservant les points de vue historiques essentiels
 - Respecter la vocation du lieu en maintenant un programme respectueux du site autour des activités, installées depuis le début du XIXe siècle, de **marche, de promenade, de déambulation et de contemplation**.
 - Retrouver la présence et le caractère des éléments à valeur patrimonial
 - Hiérarchiser les espaces, **révéler les ambiances** et définir les niveaux d'intensité d'usage, en cohérence avec la vocation d'origine de ces espaces, documentée par les archives : **Espaces de repos et de contemplation, espaces de promenade, espace sanctuarisé, réserve de biodiversité**
 - **Réactiver les parcours historiques** (actuellement confus et illisibles), en articulation avec les continuités piétonnes de la colline et le parc des balmes. Réactiver les **accès historiques** et améliorer la lisibilité et la présentation des **entrées du jardin, sécuriser les accès principaux**.
 - Retrouver les **chemins de pèlerinage** : rétablir le lacet manquant du chemin de sainte-Philomène sur le clos Jaricot pour pouvoir le parcourir en intégralité
 - **Restaurer les revêtements de sol** avec des matériaux pérennes, en améliorant la lisibilité entre les chemins de pèlerinage caractérisés par une forte pente (circulation est-ouest)
 - **Évoquer les anciennes stations** et l'accompagnement de la liturgie du rosaire par une mise en valeur de leurs emplacements par l'évocation avec des éléments symboliques et un accompagnement autour d'une scénographie végétale pour marquer les lieux de pauses ou de ralentissement lors de l'ascension du chemin du Rosaire.
 - Rester attentif aux articulations et aux **points de vue** qui proposent aux visiteurs une expérience contemplative et méditative.

- Retrouver la scénographie végétale à l'emplacement des anciennes stations
- Préserver et rester attentifs aux nombreux **vestiges archéologiques** : le parti du projet s'appuie sur le postulat de 2000 ans d'histoire avec des vestiges antiques et des éléments structurants du moyen âge jusqu'à la fin de l'achèvement de la basilique en 1896.
- Croiser, intégrer comme axe de conception et coordonner tous les **enjeux techniques** tout en respectant les valeurs patrimoniales : gestion de l'eau, système de récupération des eaux pluviales, éclairage, problématiques de sol et de géotechnique, taille des arbres, gestion de l'eau, adaptation du patrimoine végétal au changement climatique.
- Restaurer les maçonneries en péril, stabiliser les zones de talus fragiles du point de vue géotechnique. Intervenir sur les végétaux, lorsqu'ils mettent en péril l'état futur des maçonneries.
- Créer les conditions favorables à la régénération des arbres Régénérer la balme végétalisée et la voûte d'ombrage (plan de gestion) et préserver les ambiances spécifiques de chaque clos par la gestion du végétal et de la lumière
- Conserver et renforcer le **réservoir de biodiversité**. La frange nord du jardin du Rosaire sera à ce titre sanctuarisée.
- Rechercher une unité à l'échelle du jardin par une harmonisation du dessin et des modèles de serrurerie. Actuellement les serrureries présentent des dessins disparates et souvent inadaptés au site. Requalifier les accès avec la création de nouveaux portails au dessin adapté au projet d'origine.
- Donner une lecture claire des limites parcellaires avec la création d'un seul type de modèle de grille de clôture en remplacement des anciennes grilles inadaptées, et en utilisant un seul vocabulaire de serrurerie
- Intégrer un mobilier dialoguant avec le site et en évocation des anciennes stations.

Le projet de restauration sera mis en œuvre en deux phases de réalisation :

- **La première phase**, livrée à l'horizon 2025, porte sur le périmètre classé MH, et se divise en deux tranches de travaux : Une tranche ferme qui concerne les travaux structurants de restauration.

Une tranche optionnelle pour les travaux d'entretien des maçonneries (Le critère d'affermissement des tranches optionnelles est économique : la somme de tout ou partie des options après appel d'offre travaux devra s'inscrire dans l'enveloppe estimative travaux pour pouvoir être affermée. Les options non affermées passeront en plan de gestion).

- **Une seconde phase** sur un mandat ultérieur pourra intervenir sur le périmètre non classé MH.

Parallèlement au projet de restauration, un **plan de gestion** est élaboré sur l'emprise globale du jardin. Il précise toutes les interventions qui n'ont pas été décrites dans le projet de restauration et donne l'ensemble des informations et préconisations à respecter pour maintenir une bonne gestion, veiller au bon fonctionnement du jardin, garantir sa durabilité, dimensionner les opérations d'entretien, et faciliter l'examen des futures autorisations de travaux.

b) Gouvernance (pilote, partenaires, gestionnaires...)

Pilote : VDL – DBNV

Partenaires institutionnels :

Métropole

Fondation Fourvière - ECAM

DRAC (CRMH-UDAP-SRA)

DREAL (espèces protégées)

VDL : SAVL / DEA

Gestionnaires : VDL (DBNV / DEU / DGTB)

c) Calendrier

Etudes : 2021-2024

Travaux : 2025-2026

d) Financement

Budget PPI : 3,28 M€

Subvention de l'Etat au titre des interventions sur monument historique (projet inscrit à la 4^è convention patrimoine Etat / Ville)

Etudes : 75 K€

Travaux : non défini à ce stade

e) Évaluation

En cours de définition

5. GLOSSAIRE

ABF	Architecte des bâtiments de France
ABFPM	Association des biens français du Patrimoine mondial
ACR	Architecture contemporaine remarquable
ADRML	Archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon
AMF	Association des maires de France
AML	Archives municipales de Lyon
ARF	Association des régions de France
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
BML	Bibliothèque municipale de Lyon
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCE	Centre de conservation et d'étude archéologique
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CLU	Commission locale UNESCO
CNPA	Commission nationale du patrimoine et de l'architecture
CREBA	Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
COTECH	Comité technique
DAC	Direction des affaires culturelles (<i>de la Ville de Lyon</i>)
DAU	Direction de l'aménagement urbain (<i>de la Ville de Lyon</i>)
DBNV	Direction de la biodiversité et de la nature en ville (<i>de la Ville de Lyon</i>)
DCI	Direction centrale de l'immobilier (<i>de la Ville de Lyon</i>)
DEU	Direction de l'éclairage urbain (<i>de la Ville de Lyon</i>)
DGTB	Direction Gestion technique des bâtiments (<i>de la Ville de Lyon</i>)
DMOU	Direction maîtrise d'ouvrage urbaine (<i>de la Métropole de Lyon</i>)
DMU	Direction des mobilités urbaines (<i>de la Métropole de Lyon</i>)
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRI	Direction des relations internationales (<i>de la Ville de Lyon</i>)
ETP	Équivalent temps plein
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
LCAP	Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
MTE	Mission transition écologique de la Ville de Lyon
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
OVPM	Organisation des villes du Patrimoine mondial
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PCR	Projet collectif de recherche
PIP	Périmètre d'intérêt patrimonial
PLU-H	Plan local d'urbanisme et de l'habitat
PPI	Programmation pluriannuelle d'investissements
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
PVAP	Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

RVL	Renaissance du Vieux Lyon (<i>Association</i>)
SAVL	Service archéologique de la Ville de Lyon
SIG	Système d'information géographique
SPR	Site patrimonial remarquable
SRA	Service régional de l'archéologie
STEP	Stratégie de transition écologique du patrimoine immobilier
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VNF	Voies navigables de France
VUE	Valeur universelle exceptionnelle



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VILLE DE
LYON**

MÉTROPOLE

GRAND LYON

